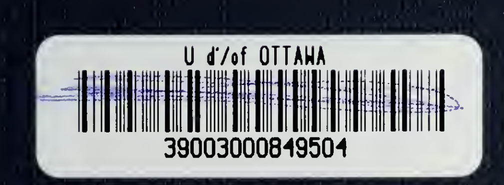


U d'/of OTTAWA
39003000849504

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DE CAEN.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN.



CAEN,

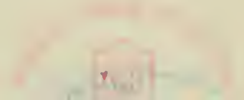
CHEZ A. HARDEL, SUCCESS. DE T. CHALOPIN,

IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

1840.





LISTE

DES MEMBRES.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES, ASSOCIÉS-RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er. SEPTEMBRE 1840.

Bureau.

MM.

BERTRAND, *président.*
EDOM, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
ROGER, *vice-secrétaire.*
LE GRIP, *trésorier.*

Membres honoraires.

MM.

LE BOUCHER, médecin, membre honoraire de la Société de médecine de Caen.

VAULTIER, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Caen.

SPENCER-SMITH, membre de la Société des antiquaires de Londres.

THOMINE-DESMAZURES, père, ancien professeur à la Faculté de droit de Caen.
GODEFROY, docteur en médecine.

Membres titulaires,

DANS LEUR ORDRE DE RÉCEPTION.

MM.

1. LE GRIP, conseiller de préfecture.
2. DELOGES, le jeune, directeur de l'Assurance mutuelle contre l'incendie, pour les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche.
3. LAIR, conseiller de préfecture, secrétaire de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.
4. DE MAGNEVILLE, membre de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.
5. PRUDHOMME, ancien professeur de navigation.
6. THIERRY, professeur de chimie à la Faculté des sciences.
7. LE SAUVAGE, chirurgien en chef des hospices.
8. JAMET (l'abbé), directeur de la maison du Bon-Sauveur de Caen.
9. DAN DE LA VAUTERIE, membre de la Société de médecine.
10. HERAULT, ingénieur en chef des mines.
11. RAISIN, directeur de l'Ecole secondaire de médecine.
12. DE LAFOYE, professeur de physique à la Faculté des sciences.

13. EUDES-DESLONGCHAMPS, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences.
14. ROGER, professeur d'histoire à la Faculté des lettres.
15. DANIEL (l'abbé), recteur de l'Académie universitaire.
16. TARGET, préfet du Calvados.
17. MAILLET-LACOSTE, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres.
18. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie.
19. EDOM, inspecteur de l'Académie universitaire.
20. LECHAUDÉ D'ANISY, membre de la Société des antiquaires de Normandie.
21. BERTRAND, doyen de la Faculté des lettres.
22. BUNEL (Hippolyte), officier de marine en retraite.
23. LE FLAGUAIS (Alphonse), homme de lettres.
24. SUEUR-MERLIN, ancien chef de bureau de la topographie et de la statistique de l'administration des douanes, membre de la Commission centrale de la Société de géographie, et de la Société royale académique des sciences de Paris.
25. LECERF, professeur honoraire de droit civil, membre de la Société des antiquaires de Normandie.
26. DE GOURNAY, avocat.
27. TRAVERS, agrégé de littérature près la Faculté des lettres de Caen.
28. DES ESSARS, conseiller à la Cour royale.
29. MASSOT, avocat général à la Cour royale.

30 SAISSET, professeur de philosophie au collége royal.
31. VIOLLET, ingénieur en chef du Calvados.
32. BONNAIRE, professeur de mathématiques transcendantes à la Faculté des sciences.
33. DESHAYES, peintre, membre de la Société des antiquaires de Normandie.
34. SIMON, ingénieur, directeur du cadastre
35. VASTEL, docteur en médecine.
36. . . . .

Membres associés-correspondants,

RÉSIDANTS A CAEN.

MM.

CHANTEPIE, ancien inspecteur de l'Académie universitaire.
THOMINE fils, ancien professeur à la Faculté de droit.
BOISARD, conseiller de préfecture.
BÉTOURNÉ, ingénieur des ponts et chaussées.
PREL, ancien vérificateur des domaines.
ROBERGE, membre de la Société linnéenne.
CASSIN, professeur de philosophie au collége royal.
LA TROUETTE, docteur ès-lettres.
Mlle. CHUPIN (Emma).
MANCEL (Georges), bibliothécaire de la ville de Caen.
BERGER, professeur de rhétorique au collége royal.

SCHMIT, professeur de mathématiques spéciales au collége royal.

DESAINS, professeur de physique au collége royal.

DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour royale.

MÉRITTE-LONGCHAMP, membre de la Société des antiquaires de Normandie.

SANDRAS, proviseur du collége royal.

QUENAULT-DESRIVIÈRES, professeur de 4e. au collége royal.

Membres associés-correspondants,

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

MM.

SURIRAY, médecin des hôpitaux civil et militaire, à Paris.

ASSELIN, directeur de la Société royale académique de Cherbourg.

DE TILLY (Adjutor), député, à Villy, près Villers-Bocage.

GOULLET DE RUGGY, ancien colonel d'artillerie, à Metz.

TAILLEFER, inspecteur de l'Académie universitaire, à Paris.

BRONGNIART (Alexandre), membre de l'Institut, académie des sciences, à Paris.

BOUILLON LA GRANGE, professeur de chimie, à Paris.

DAVID, ancien consul général à Smyrne, à Cerny, près La Ferté-Aleps.

LEGAGNEUR, homme de lettres, à Saint-Aubin-d'Arquenay.
CHANVALLON, homme de lettres, à Carentan.
DE FRANCE, naturaliste, à Paris.
DUBOIS, l'un des conservateurs des archives, à Paris.
LE FRANÇAIS-LALANDE, membre de l'Institut, académie des sciences, à Paris.
LESCAILLE, ingénieur en retraite, à Saint-Germain-en-Laye.
DE LA BOUISSE (Auguste), homme de lettres, à Paris.
Mme. DE LA BOUISSE (Eléonore), à Paris.
LASNON DE LA RENAUDIÈRE, membre de la Société de géographie, à Paris.
VIGNÉ, docteur en médecine, à Rouen.
BINET, ancien dessinateur au ministère de la marine, à Paris.
FAYOLLE, homme de lettres, à Paris.
JACQUELIN-DUBUISSON, docteur en médecine, à Paris.
COSTAZ l'aîné, ancien préfet de la Manche, à Paris.
D'ARCET, membre de l'Institut, académie des sciences, à Paris.
THIEBAULT DE BERNEAUD, naturaliste, à Paris.
LEPÈRE, ancien inspecteur des ponts et chaussées, à Gisors.
DE THÉIS, homme de lettres, à Laon.
DE MAIMIEUX, homme de lettres, à Paris.
GUITTARD, docteur en médecine, à Bordeaux.
LE PREVOST D'IRAY, membre de l'Institut, académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris

DE LA RUE, juge de paix, à Breteuil.
CAILLY, officier supérieur d'artillerie, à Metz.
MARIE-DUMESNIL, homme de lettres, à Paris.
DE ROQUEFORT, homme de lettres, à Paris.
MÉCHIN, ancien préfet du Calvados, à Paris.
PELLETIER, ancien pharmacien, à Paris.
SÉGUIER (le marquis de), correspondant de l'Académie des inscriptions, à Paris.
DE BAZOCHE, naturaliste, à Falaise.
LE HÉRICIER DE GERVILLE, homme de lettres, à Valognes.
BERR (Michel), homme de lettres, à Paris.
DAWSON TURNER, naturaliste, à Yarmouth.
DUMONT - D'URVILLE, capitaine de vaisseau, à Toulon.
PRUDHOMME DU HANT-COURS, à l'Ile de France.
MAGENDIE, membre de l'Institut, académie des sciences, à Paris.
JAUFFRET, conservateur de la bibliothèque, à Marseille.
VIEILLARD, l'un des bibliothécaires de l'Arsenal, à Paris.
LE TERTRE, bibliothécaire, à Coutances.
DRIEU, colonel au 3e. régiment d'artillerie, à Rennes.
DE SURVILLE, ingénieur.
THURET, homme de lettres, à Rouen.
DE HAMMER (Joseph), le chevalier, orientaliste, à Vienne (Autriche).
AGAARD, naturaliste, à Lunden (Suède)
BOUCHARLAT, homme de lettres, à Paris.
BOURDON (Isidore), docteur en médecine, à Paris.

LONDE, docteur en médecine, à Paris.
DELISE, naturaliste, à Vire.
DUBOURG D'ISIGNY, ancien président du tribunal de première instance, à Vire.
BOYELDIEU, avocat, à Paris.
POLINIÈRE (Isidor), médecin des hospices, à Lyon.
ARTHUR, professeur de mathématiques, à Paris.
DE BEAUREPAIRE (le comte), ancien secrétaire d'ambassade, à Louvagny, près Falaise.
BRARD, ingénieur des mines, à Tarascon.
JOLIMONT, peintre, à Paris.
DE VAUBLANC (le comte), ancien ministre, à Paris.
JULLIEN, homme de lettres, à Paris
DIEN, graveur, à Paris.
JOURDAN, docteur en médecine, à Paris.
SERRURIER, docteur en médecine, à Paris.
DE VENDEUVRE (le comte), ancien préfet, à Vendeuvre.
ELIE DE BEAUMONT, ingénieur des mines, à Paris.
GIBON, maître de conférences à l'École normale, à Paris.
DUPLESSIS, recteur de l'Académie, à Douay.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque, à Bayeux.
DUPIN (Charles), membre de l'Institut, académie des sciences, à Paris.
DE MONTLIVAULT (le comte), ancien officier de marine, à Blois.
DESNOYERS (Jules), naturaliste, à Paris.
DE LA BOUDERIE (l'abbé), à Paris.
COUEFFIN, ancien ingénieur géographe, à Bayeux.

ODOLANT-DESNOS, homme de lettres, à Paris.
AUDOUIN, professeur au Jardin des Plantes, à Paris.
PETITOT, statuaire, à Paris.
CHESNON, ancien principal du collége, à Bayeux.
AMENTON, homme de lettres, au château de Meudon.
GREY-JACKON, à Saint-Servan.
MARCEL (J. J.), orientaliste, à Paris.
MAILLARD DE CHAMBURES, secrétaire de l'Académie, à Dijon.
DE MONTLIVAULT (le comte), ancien préfet du département du Calvados, à Montlivault, près Blois.
Mme. DE SALM (la princesse), à Paris.
HERBERT-SMITH (EDOUARD), membre de l'Académie de Cambridge (Angleterre).
PESCHE jeune, homme de lettres, au Mans.
DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, conseiller à la Cour royale, à Poitiers.
MANGON DE LA LANDE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Avranches.
LA DOUCETTE (le baron), secrétaire de la Société philotechnique, à Paris.
ESCHER, sous-intendant militaire, à Alger.
Mme. COUEFFIN (Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen.
GATTEAUX, graveur et sculpteur, à Paris.
DE LA MARRE (l'abbé), membre de la Société des antiquaires de Normandie.
WOLF (Ferdinand), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), principal du collége de Valognes.
D'OSSEVILLE, ancien maire de la ville de Caen.

REY, membre de la Société royale des antiquaires de France, à Paris.

LE NOBLE, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

SIMON, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.

MARTIN, professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

MASSON, agrégé des sciences physiques près la Faculté des sciences de Paris.

PILLET (Victor-Evremont), régent de rhétorique au collége de Bayeux.

LE BRETON (Théodore), à Rouen.

CAUVIN, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Mans.

GUILLAUME, juge au tribunal de Besançon.

BOUCHER DE PERTHES, directeur des douanes, président de la Société royale d'émulation d'Abbeville.

SANTAREM (le vicomte de), membre de la Commission centrale de la Société de géographie, à Paris.

MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.

ROCQUANCOURT, directeur de l'École militaire, à Saint-Cyr.

SIMON-SUISSE, professeur-suppléant de philosophie à la Faculté des lettres de Paris.

BATTEMAN, jurisconsulte anglais.

PINGEON, secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.

DE LA FRESNAYE, naturaliste, à Falaise.

MOORE (Thomas), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres

DE TOCQUEVILLE (Alexis), membre de l'Académie des sciences morales et politiques, à Paris.

LE PRÉVOST (Auguste), député de l'Eure, membre de la Société des antiquaires de Normandie, à Bernay.

VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.

LAMARTINE (Alphonse), membre de l'Académie française, à Paris.

DOYÈRE, professeur d'histoire naturelle au collége Henri IV, à Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI ADRESSENT LEURS PUBLICATIONS A L'ACADÉMIE DE CAEN.

Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain.

Société industrielle d'Angers.

Société royale d'Arras.

Comité historique des arts et monuments, à Paris.

Athénée des arts, à Paris.

Société archéologique d'Avranches.

Société des sciences, d'agriculture et arts du Bas-Rhin.

Société des sciences et des belles-lettres de la ville de Blois.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société royale d'agriculture et de commerce de Caen.

Société de médecine de Caen.

Société linnéenne de Normandie.

Société des antiquaires de Normandie.

Société philharmonique du Calvados.

Association normande.

Société française pour la conservation et la description des monuments historiques.

Société vétérinaire de la Manche et du Calvados.

Société d'émulation de Cambray.

Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente.

Société royale académique de Cherbourg.

Académie de Dijon.

Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise.

Académie des Jeux Floraux.

Académie du Gard.

Société de géographie.

Commission des monuments historiques de la Gironde.

Société Hâvraise d'études diverses.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Société d'émulation du département du Jura.

Société royale d'agriculture, sciences et arts de Limoges.

Société d'émulation de Lisieux.

Société académique de la Loire-Inférieure.

Académie de Lyon.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Macon.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.

Société royale d'agriculture, sciences et arts du Mans.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

Académie de Marseille.

Académie royale de Metz.

Société académique de Nancy.

Société académique de Nantes.

Société générale des naufrages.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen.

Société libre d'émulation de Rouen.

Société académique de la ville de Saint-Quentin.

Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.

Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme.

Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var.

Société d'émulation du département des Vosges.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 26 NOVEMBRE 1840.

ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN.



SÉANCE PUBLIQUE

DU 26 NOVEMBRE 1840.

Cette séance s'est tenue dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, de 7 heures à 9 heures et demie du soir.

Le programme en avait été arrêté ainsi qu'il suit :

Discours d'ouverture, par M. Bertrand, président.

Rapport sur les travaux de la Société, par M. Travers, secrétaire.

Sur Malherbe, par M. Edom, inspecteur.

Sur les Poésies de Clotilde de Surville, par M. Vaultier, professeur à la Faculté des lettres.

Le privilége de la Fierte, par M. P.-A. Vieillard, l'un des bibliothécaires de l'Arsenal.

Biographie du baron Le Menuet-la-Juganniére, ancien premier président de la Cour royale de Caen, membre de l'Académie, par M. Th. Massot, avocat-général.

Poésies, par MM. Thuret et Le Breton.

DISCOURS

D'OUVERTURE

PRONONCÉ

PAR M. F.-G. BERTRAND, président.

MESSIEURS,

Appelé par votre choix à l'honneur de vous présider, j'éprouve, avant de quitter ce fauteuil, le besoin de vous exprimer une fois encore ma profonde reconnaissance.

S'il est vrai que rien ne soit plus flatteur pour l'homme qu'un témoignage d'estime de la part de ses concitoyens, j'ai dû me trouver honoré, à un haut point, du suffrage d'un corps où le titre de membre est déjà d'un grand prix.

Puissiez-vous penser, Messieurs, que l'année qui finit n'a pas été stérile! Pour moi, en songeant aux travaux récents de notre Académie, à la fréquentation inaccoutumée et à l'intérêt de ses séances, et surtout aux

nouveaux collégues qui remplissent les vides nombreux, trop long-temps ouverts au milieu de nous, je suis fier de ces résultats, encore bien qu'ils soient en entier votre ouvrage.

L'instant est venu où cette Compagnie peut reprendre le rang qu'elle occupait autrefois dans la Province. Quelque illustres que soient certains noms dont l'Académie de Caen s'est honorée, il est permis de croire, en considérant les services que beaucoup d'entre vous ont rendus à la science et au pays, que rarement elle réunit à la fois plus d'éléments de prospérité, du côté de ses membres.

Ce n'est pas que je pense, Messieurs, qu'il soit maintenant donné à une Société savante, quelle qu'elle soit, quelque éminents que soient les hommes qui la composent, de reparaître avec le rôle important des anciennes Académies, ni de fixer au même degré l'attention publique. Le temps des Huet et des Bochart est déjà bien loin de nous, et lors même que ces académiciens fameux reviendraient à la vie, avec leur immense savoir et d'autres hommes comme eux pour leur servir de cortège, leurs travaux, leur débats n'auraient plus le privilége de fournir, pour ainsi dire, seuls, un aliment à la curiosité des esprits. Ce n'est plus uni-

quement dans les Académies que se traitent les questions qui s'adressent à la partie la plus intelligente de la société : c'est ailleurs que s'agitent surtout les intérêts et les idées qui remuent fortement les âmes : c'est autrement que par leurs écrits de savants ou de littérateurs, que les hommes de notre époque les plus distingués dans la science ou dans la littérature exercent sur le pays leur puissante influence.

Cependant une part assez large est encore réservée aux Compagnies comme la nôtre, dans le grand œuvre du bien public ; elles peuvent encore tenir une place honorable au nombre des institutions utiles d'un ordre élevé, si, comprenant l'état nouveau de la société, elles approprient leurs travaux à la satisfaction de ses nouveaux besoins.

Le temps n'est plus où la solennité des Palinods excitait dans la contrée un intérêt général, et où le moindre événement, pourvu qu'il se rattachât à un grand personnage, mettait en émoi tous les poètes du jour. Le temps n'est plus des dissertations sérieuses sur des sujets frivoles, ni de ces questions oiseuses dont la solution, quelle qu'elle soit, ne saurait avoir d'utile application. Le dirai-je, Messieurs ? le temps n'est plus où les travaux d'un corps savant, en littérature, par exemple, puissent n'avoir pas encore un autre but que

la littérature elle-même. Si l'on permet à un particulier de ne reconnaître dans ses études d'autre loi que ses goûts, l'exigence doit être plus sévère à l'égard d'une Compagnie, surtout lorsqu'elle se pose comme une institution d'utilité publique. A une époque comme la nôtre, ce n'est que par leur utilité que les Académies peuvent obtenir une considération réelle, et même justifier leur existence.

Lorsque je parle d'utilité, vous me comprenez, Messieurs : je n'entends pas restreindre la signification de ce mot à ce qui tient uniquement aux besoins matériels. Il y en a d'autres pour un être intelligent, moral et sensible; et, ces besoins de notre nature, ils n'existent pas seulement pour les individus : c'est dans leur satisfaction que consistent principalement la vie et la gloire d'un peuple.

Je suis aussi bien loin de prétendre que l'inutilité soit un caractère dominant dans les productions de ceux qui nous ont précédés : les anciennes Académies méritent de notre part plus de justice et plus de respect. Chaque époque appelle spécialement de tel ou tel côté l'activité de ceux qui s'occupent de travaux intellectuels; et, sans essayer de rappeler ici ce qu'ont fait nos devanciers, je dirai qu'ils ont satisfait, en général, à ce que demandait la science alors et à ce que leur

siècle réclamait de la science. C'est à leurs efforts que nous sommes redevables d'avoir un point de départ moins éloigné du but vers lequel nous devons tendre, et c'est encore en les imitant, au moins sous un rapport, que nous pourrons l'atteindre, puisqu'il faut, pour cela, que nous soyons, aussi bien qu'eux, de notre siècle.

Au reste, ce n'est pas de moi, Messieurs, que vous devez apprendre quelle direction il convient de donner à vos travaux. Vous n'avez pas attendu ce jour pour entrer vous-mêmes dans la voie nouvelle. Il s'agit donc plutôt en ce moment de proclamer ce que nous comprenons tous, quelle est notre pensée à tous sur ce que doit faire de nos jours quiconque aspire, non pas seulement à la réputation d'homme instruit, mais encore au rôle de savant utile.

Tandis que les progrès des sciences mathématiques, physiques et naturelles, serviront à trouver des perfectionnements et des accroissements nouveaux aux arts, à l'industrie, au bien-être, à la sûreté et à la santé publique, les hommes habitués aux spéculations philosophiques feront porter de préférence leurs méditations sur les graves questions d'économie sociale qui préoccupent les esprits : les vérités d'application deviendront surtout l'objet de leurs recherches. L'étude

de l'histoire n'aura pas pour but, dans nos Compagnies, de constater des faits insignifiants, et l'importance des événements recevra son appréciation, bien moins de leur fracas, que de leur influence sur la destinée des peuples et sur la marche de la civilisation. L'antiquaire ne fouillera pas la terre, uniquement pour y trouver des tombeaux et un peu de poussière humaine : quelques ruines à demi enfouies sous le sol, quelques pièces de monnaie rongées par le temps n'absorberont pas entièrement les facultés de son intelligence, au point qu'il néglige les institutions et les mœurs des peuples dont il remue les cendres. Et, dans leurs investigations, ceux qui se livrent aux diverses branches des travaux historiques, ne tiendront pas toujours leurs yeux tournés vers le passé : ils se souviendront que l'étude des siècles écoulés n'est véritablement fructueuse, que lorsqu'elle fournit des conséquences applicables au présent et à l'avenir.

Les œuvres littéraires et les autres productions des beaux-arts, n'offriront pas seulement des aliments à notre besoin individuel d'émotions; elles ne seront pas seulement pour nous des réalisations du beau sous des formes variées : nous y chercherons encore l'expression de la vie intellectuelle, morale et politique des nations, et, dans les nobles jouissances qu'elles procurent,

nous verrons, en même temps que la satisfaction d'un besoin commun de l'humanité, un élément puissant de moralisation et de perfectionnement pour notre nature.

Et si quelques-uns parmi nous font entendre le langage harmonieux et passionné de la poésie, ils n'oublieront pas que nous ne sommes plus à une époque sociale où cet art divin était rabaissé au rôle d'un amusement futile pour les classes oisives; que, s'il est au pouvoir du poète de répandre des fleurs sur la vie et d'endormir les maux réels de l'homme, en le transportant au milieu d'un monde idéal mieux approprié aux besoins de son cœur, il a aussi une mission plus sérieuse et plus noble; qu'il ne doit pas s'abandonner uniquement à l'expression de ses sentiments intimes et privés; que la voix du poète est surtout l'écho de la joie, de la douleur et des autres émotions nationales; que, lorsqu'il s'émeut des passions publiques et qu'il s'en rend l'interprète, le plus digne emploi de son génie, c'est d'exalter dans les âmes ce qui s'y trouve de grand, de bon, de généreux; c'est de rendre le citoyen plus dévoué à la patrie, et l'homme plus ami de l'humanité tout entière.

Si c'est ainsi, Messieurs, que chacun de nous comprend la tâche des membres des Académies, nous ne regarderons pas de nul effet l'influence de ces corps sur

les progrès et la diffusion des lumières, ni sur l'amélioration morale de la société.

Lorsque les premiers corps savants de la capitale, qui comptent dans leur sein ce que les sciences, les lettres et les arts ont de plus éminent, signaleront leur existence par des travaux propres à fixer l'attention du monde, nous, hommes des centres secondaires, sans songer à les égaler, nous suivrons leurs travaux, nous constaterons leurs précieuses découvertes, et tandis que nos prétentions se borneront à y trouver d'utiles applications, il arrivera parfois, grâce au genre d'excitation qui se fait sentir dans nos Compagnies, que des productions importantes révèleront une haute portée intellectuelle, qui autrement aurait pu demeurer stérile. Et quand aucune œuvre de génie ne surgirait du milieu de nous; quand même nous ne serions pas le fleuve, qui, par la seule action de son cours, féconde et enrichit les champs voisins, nous serons au moins les canaux, qui portent avec ses eaux la fertilité jusqu'aux lieux éloignés de ses bords.

Il y a, sans doute, pour la circulation de la pensée, d'autres moyens, d'une activité prodigieuse, devant lesquels tous les autres paraissent d'une bien faible puissance. Aussi ne saurait-il entrer dans mon esprit de comparer ce que font nos Compagnies, pour l'in-

filtration des idées, avec l'action incessante de la presse, surtout de la presse périodique. Mais l'influence que je comprends, pour être d'une autre sorte et moins frappante, n'en est pas moins réelle.

Il ne suffit pas, en effet, qu'une idée naisse et se propage, pour qu'elle soit véritablement acquise à la science : il faut encore qu'elle passe au creuset de l'examen; que ce qu'elle a de vrai s'y dégage du faux, alliage si commun de la vérité dans les conceptions humaines. Et lorsqu'elle serait pure d'erreur ou d'exagération, rarement elle apparaît dès l'abord avec ses conséquences, c'est-à-dire, avec ce qui, d'ordinaire, offre le plus d'utilité. Une fois échappée de la sphère supérieure où elle a été conçue, elle a souvent besoin d'être reprise ailleurs, travaillée, élaborée, jusqu'à ce qu'elle soit propre à devenir un aliment substantiel pour le plus grand nombre. Or, n'est-il pas facile de concevoir combien les Académies des départements sont favorablement placées pour assimiler les idées aux intelligences éloignées du foyer créateur?

D'ailleurs, Messieurs, il y a des questions, et même des questions vitales pour la société, qui demandent, pour être convenablement discutées et amener une solution fructueuse, des conditions de calme et de modération, qui se rencontrent difficilement au milieu des passions de la foule. Trop souvent l'esprit de parti

envenime ce qu'il touche. Ce qu'il y a d'exclusif et d'exagéré dans ses prétentions provoque une résistance opiniâtre et des exigences opposées. Parce que les uns veulent exploiter, dans leurs affections ou dans leurs intérêts, une idée d'économie sociale en soi juste et salutaire, c'en est assez pour que les autres la rejettent, et même la traitent en ennemie.

On comprend donc la nécessité d'un terrain neutre, où ces sortes de questions puissent se débattre à l'abri des préventions; où les idées, de quelque côté qu'elles se produisent, n'aient à ressortir que du tribunal de la raison, et où leur vérité et l'utilité de leurs applications soient les seuls titres qui les rendent recommandables. Mais où trouverait-on, Messieurs, ailleurs qu'au sein de réunions comme les vôtres, plus de conditions d'impartialité réunies, plus de garanties en faveur de ce qui est juste, sage et progrès véritable, contre l'exagération de l'esprit de système ou l'opiniâtreté de la résistance aveugle?

Mon intention n'est pas, Messieurs, de faire ressortir tous les genres d'avantages qui résultent de l'existence de nos Compagnies. Autrement j'ajouterais qu'avec l'influence toujours croissante, et parfois exorbitante, de la Capitale sur le reste de la France, c'en serait fait bientôt de l'ancienne vie provinciale; que bientôt il n'y aurait que Rome dans l'Empire, si, pour résister à

l'envahissement, il n'y avait que des individus isolés; si les départements étaient dépourvus de ces Associations, où se réunissent les forces locales, et qui deviennent pour eux le centre d'une vie propre et jusqu'à un certain point indépendante.

Je montrerais encore quel stimulant au profit de l'étude, que ces réunions périodiques, où chaque membre de nos Compagnies s'impose le devoir d'apporter son tribut; quelle source précieuse d'instruction solide et variée, que cet échange fréquent d'idées, le plus souvent mûries par de longues méditations, entre des hommes de spécialités diverses, tous occupés de la science, et offrant, la plupart, avec le fruit de leurs études solitaires, l'expérience, qui ne s'acquiert que dans la vie active.

Mais que dirais-je, en insistant sur ces points de vue, qui ne s'offre suffisamment de soi-même à la pensée? Qui pourrait contester sérieusement l'utilité qui doit résulter pour la science, d'institutions qui ont spécialement la science pour objet?

Et d'ailleurs, Messieurs, quand il serait vrai que nos travaux, que tous nos efforts réunis n'auraient rien de fructueux, ni pour l'étude, ni pour les progrès de la science, ni pour la diffusion des lumières, ni pour la décentralisation intellectuelle; en un mot, lorsque les noms de nos Compagnies ne serviraient qu'à décorer

des prétentions stériles, il y a d'autres raisons qui, seules, suffiraient pour les recommander aux amis éclairés de leur pays et de l'humanité, à ceux qui voient encore quelque chose au-delà des sciences, des lettres et des arts, surtout dans les temps qui ne sont pas tout-à-fait purgés du levain des discordes civiles.

Ce n'est pas uniquement aux idées inscrites sur les drapeaux de diverses couleurs ou qui s'abritent à leur ombre, que les partis opposés font la guerre: malheureusement c'est pour les hommes que se réserve ce qu'il y a de plus actif dans la haine. Même dans les âmes que la nature a le mieux disposées à la bienveillance, les préventions trouvent souvent alors un facile accès. Si l'on est pour les siens tout rempli d'indulgence, au point que la communauté de certains principes dispose à croire chez eux à toutes les vertus, il en est bien autrement à l'égard de ceux d'une opinion contraire. Tant qu'on ne les a vus qu'à distance, et surtout dans les luttes politiques, c'est à peine si l'on peut supposer chez eux des qualités honorables. On se trouve à ses propres yeux d'une assez large impartialité, quand on leur reconnaît des intentions pures, avec un jugement faux et des vues rétrécies, ou bien de la capacité et de l'intelligence, mais sans désintéressement et sans patriotisme. On s'éloigne, on s'évite, ou, si quelques rapports sociaux forcent à se réunir, on s'ob

serve avec défiance, et il suffit d'une circonstance indifférente, pour qu'il s'ensuive une animosité déclarée. Et toutes ces inimitiés individuelles, fruit des divergences politiques, deviennent à leur tour des obstacles à la réunion des partis.

Et pourtant, Messieurs, ces hommes, qui, sans se connaître dans ce qui constitue véritablement l'homme, sont devenus les objets de préventions réciproques, et peut-être de sentiments encore plus fâcheux, souvent ils portent dans leur esprit et dans leur cœur tout ce qui pourrait les rehausser aux yeux l'un de l'autre et les unir, s'ils pouvaient se toucher, se révéler l'un à l'autre et se comprendre. Eh bien ! ce terrain neutre dont je signalais, il n'y a qu'un instant, l'utilité, pour la juste appréciation des idées, n'est-il pas pour les hommes eux-mêmes l'occasion d'aussi heureux effets ? Oui, Messieurs : au sein de ces Compagnies, dont les membres, soumis d'ailleurs à des opinions et à des affections différentes, se réunissent pour un but commun, étranger à ce qui les divise sur un autre théâtre, ils ne tardent pas à s'apprécier sous d'autres rapports que celui qui les a rapprochés. Et quand ils ont reconnu, chez des collègues d'opinion opposée, des hommes tout à la fois d'une haute raison et de nobles sentiments, des citoyens aussi dévoués au bien public qu'on pense l'être soi-même, alors les préventions s'effacent, non

seulement à l'égard de ceux qui les ont vaincues, mais encore envers ceux qui excitaient au même titre la même antipathie. De là cet esprit de tolérance, qui, sans rendre indifférent pour ce que l'on croit juste et bon, dispose à traiter avec plus de respect les raisons de ses adversaires. De là cette recherche plus consciencieuse de la vérité, et ces réflexions, plus sévères pour soi-même et pour les siens, plus bienveillantes à l'égard des autres, qui permettent de s'élever au-dessus de la sphère étroite des passions. De là ces éléments, déjà nombreux parmi les hommes doués d'intelligence et d'un cœur droit, d'un parti supérieur à tous les partis, parce que, sans épouser leurs haines, il s'empare et s'anime de toutes leurs idées généreuses, du parti social, qui fait de la Patrie le premier, le plus cher objet de son amour et de ses efforts, mais dont la vue ne s'arrête pas, pour les lieux, aux montagnes et aux mers qui forment nos frontières, ni, pour le temps, à la courte durée d'une vie humaine.

C'est ainsi, Messieurs, que nos Compagnies, même dans ce qu'elles ont, en apparence, d'étranger à la culture intellectuelle et aux progrès des lumières, concourent encore à ce qui doit être le but commun, le but final des sciences, des lettres et des arts, c'est-à-dire, le perfectionnement et le bonheur de l'humanité.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE,

PAR M. JULIEN TRAVERS, secrétaire.

MESSIEURS,

Près de sept ans se sont écoulés depuis la dernière séance publique de l'Académie. Nous ne manquerions pas de prétextes pour pallier la faute d'un si long silence. Nous y renonçons. La franchise de l'aveu nous tiendra plutôt lieu d'excuse.

On ne peut le dissimuler, Messieurs : les Compagnies savantes ne sont pas seulement tenues à des labeurs périodiques ; mais, comme elles relèvent de l'opinion, elles doivent parfois comparaître devant l'opinion. De là ces séances annuelles qu'elles ont généralement instituées, séances où elles rendent compte, et des travaux particuliers de leurs membres, et de leurs travaux collectifs, et de l'impulsion donnée par elles au dehors, soit par des concours ouverts, soit par d'utiles publications.

Aujourd'hui, Messieurs, je ne vous entretiendrai point de votre dernier volume : il remonte à quelques

années. Je ne vous parlerai point de concours : celui qui fut ouvert en 1833 a été sans résultat. Je vous rappellerai seulement les principales lectures, les principales communications faites à l'Académie depuis le mois d'avril 1834. Vous pardonnerez à la sécheresse de mon Rapport, car vous savez tous que je ne suis point dans les conditions voulues pour le faire : je n'ai assisté à vos séances que cette année. Pour les années antérieures, je ne puis interroger mes souvenirs ; je n'ai qu'à compulser les registres de vos procès-verbaux : mon rôle doit se borner à peu près à celui d'abréviateur ou de copiste.

Les sciences et les lettres vous ont tour à tour payé leur tribut : je commence par les premières.

— J'ai trouvé dans vos archives un Mémoire de M. Héraut sur les dernières *fouilles faites à Feuguerolles* pour la recherche d'une mine de charbon de terre.

Depuis que l'industrie a pu maîtriser la vapeur, cet agent docile est devenu indispensable aux besoins des sociétés modernes. Mais, pour produire cet agent et en tirer le parti le plus économique, il faut de toute nécessité, dans l'état actuel de la science, employer beaucoup de combustible ; et comme le bois et le charbon qui en est extrait deviennent de plus en plus rares, cette découverte de la puissance de la vapeur aurait perdu

bien vite de son importance, si l'on n'eût pu trouver un autre combustible, d'un prix moins élevé, qui, sous un moindre volume, pût répondre aux besoins des industriels. Ce combustible, employé depuis longues années dans nos forges, est la houille et l'anthracite. La possibilité de lutter sans trop de désavantage contre l'industrie étrangère dépendait donc de la découverte des mines de houille. De là est née cette activité qui se déploie de toutes parts à la recherche du combustible minéral; de là les fouilles assez récentes faites à Feuguerolles.

Quelques années avant la révolution de 1789, on fit des recherches dans le même lieu et dans le même but: on creusa deux puits à 250 mètres de l'Orne, et à 30 ou 40 mètres l'un de l'autre. Il existe, au fond de celui qui est vers le sud et qui peut avoir 65 mètres de profondeur, une galerie longue de 60 mètres. Au fond de l'autre puits, qui n'a que 31 mètres, on trouve également une galerie de 65 mètres dirigée vers l'est. Au bout de cette galerie, on a creusé un puits de 24 à 25 mètres de profondeur.

Ces travaux ne mirent au jour qu'une matière schisteuse noirâtre, qui rougit au feu sans brûler.

Les couches de ce terrain renferment aussi du grès siliceux, du schiste argileux, du calcaire marbre, du mimophire et du grauwacke. Elles se dirigent dans Feu-

guerolles, du nord-ouest au sud-ouest, et sont inclinées à peu près de 30 degrés au nord-est.

Ces recherches furent abandonnées en 1790, et il n'est resté de cette première tentative que la preuve qu'elle avait été totalement infructueuse. Malgré la défaveur qui a suivi l'abandon de ces fouilles, il s'est formé, sur la proposition d'un habitant d'une commune voisine, une nouvelle société pour reprendre les travaux interrompus; mais après avoir employé une partie d'un capital social qui s'élevait, dit-on, à 100,000 f. la nouvelle entreprise a été abandonnée, sans qu'on eût même pénétré jusqu'au fond des premières fosses. L'avis des hommes les plus aptes à en juger n'a pas été plus favorable aux fouilles récentes qu'aux anciennes, et M. Hérault ne pense pas que des recherches ultérieures, avec quelque activité qu'on les dirigeât, obtinssent des résultats plus avantageux.

Le terrein qu'on trouve à Feuguerolles est de même nature, il est vrai, que celui où sont situées les mines d'anthracite qu'on exploite dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne; mais rien n'indique qu'on trouve cette substance dans le terrein de Feuguerolles. C'est dans cette commune que vient se terminer le terrein de transition moderne, qui est entouré de calcaire jurassique. Il résulte de cette disposition que si l'on y trouvait de l'anthracite, les fouilles n'auraient pas

l'étendue suffisante pour y établir une exploitation avantageuse.

— Quelque importante que soit la connaissance des études minéralogiques, connaissance qui ne s'acquiert que par un travail opiniâtre, et qui ne sera jamais le partage que des hommes spéciaux, il est pour la société tout entière une connaissance d'un plus haut intérêt, celle de l'homme, de ses infirmités physiques et morales, et des moyens de les guérir.

M. Le Sauvage vous a lu des *Recherches sur les annexes du fœtus humain;* un *Mémoire théorique et pratique sur les luxations dites spontanées ou consécutives*, *et en particulier sur celles du fémur;* un autre *Mémoire sur l'origine et le traitement des maladies siphilitiques;* un autre, enfin, *sur les tumeurs formées par exhalation et dont le tissu est semblable à celui des pseudo-membranes.* Ces différents Mémoires ayant été publiés, je ne dois pas en faire ici l'analyse. Je dirai seulement que s'ils renferment parfois des opinions qui rencontrent plus d'un contradicteur, ils renferment aussi des faits précieux et des aperçus neufs, qui sont ou qui doivent conduire à des découvertes.

— M. Raisin vous a présenté plusieurs *Rapports sur la maison centrale de Beaulieu.* Le dernier est du 15 avril

1840, et a pour objet les maladies observées dans cette prison, pendant l'année 1839. L'auteur en a fait deux catégories : l'une embrasse les maladies ordinaires ; dont 331 hommes

et 234 femmes

565

ont été atteints, parmi lesquels 22 hommes sont morts de maladies aiguës, et 43 de maladies chroniques; 8 femmes sont mortes de maladies aiguës, et 9 de maladies chroniques. La deuxième catégorie embrasse les érysipèles et les fièvres typhoïdes. 41 hommes et 19 femmes ont eu des érysipèles, 7 hommes et 1 femme ont succombé ; les fièvres typhoïdes ont atteint 17 hommes et 10 femmes, 9 hommes et 2 femmes ont succombé. Le total général des malades a donc été de 652, celui des morts de 101, sur une population moyenne de 1211 individus, dont 906 hommes et 305 femmes.

M. Raisin, dans la dernière partie de son Rapport, a recherché les causes auxquelles il faut attribuer l'excédant de maladies et de décès sur les années précédentes, et il a indiqué les suivantes : 1°. L'accroissement de population, notamment en vieillards et en individus d'une constitution détériorée ; 2° L'humidité constante des trois premiers mois de 1839, de la der-

nière moitié d'août et des mois de septembre, octobre et novembre, jointe à une température assez élevée et sous l'influence des vents du sud, du sud-ouest et de l'ouest; 3°. La stagnation des eaux pluviales et ménagères, stagnation qui a duré plus de 18 mois, depuis que le puits absorbant que l'on avait fait creuser pour recevoir ces eaux avait cessé de fonctionner.

A l'occasion de cette dernière cause d'insalubrité, M. Raisin expose deux systèmes d'écoulement pour les eaux pluviales et ménagères de Beaulieu. Le premier consiste à les faire perdre dans les carrières abandonnées, qui sont derrière l'enceinte de la maison centrale; le second à conduire les eaux dans la plaine, loin de toute habitation, par un canal découvert, jusqu'à un bassin, d'une dimension suffisante, et qu'il serait facile de nettoyer.

L'auteur du Rapport combat le premier de ces moyens, et donne des raisons plausibles en faveur du second. Il importe à la salubrité du pays que cette question soit examinée sans préventions, et résolue dans le sens de l'hygiène.

— Plus près de nous que la maison de Beaulieu, il en est une autre où se traitent avec un zèle admirable des infirmités plus dignes de pitié. La maison du Bon-Sauveur a été l'objet de plusieurs Mémoires de M.

l'abbé Jamet. Malheureusement ces Mémoires remontent à plusieurs années. Toutefois, ils sont précieux dans l'absence de documents postérieurs, et nous en extrairons quelques chiffres et quelques observations utiles.

En l'année 1835, il est entré au Bon-Sauveur 92 aliénés, ce qui a porté leur nombre dans l'établissement à 421.

La statistique comparée prouve que dans cette maison, un plus grand nombre de fous ont recouvré la raison que dans les autres établissements de la même espèce. Il faut attribuer cet heureux résultat aux soins attentifs et mêmes minutieux des personnes qui surveillent ces infortunés.

Quant aux sourds-muets, le nombre en était dans cette même année 1835, de 84. Vous avez appris de M. Jamet que la méthode qu'il a créée pour rendre la parole à ces malheureux lui a réussi, et que l'un d'eux a des succès marqués dans les sciences. M. Jamet est ensuite entré dans de curieux détails sur les facultés intellectuelles des sourds-muets, et sur les moyens qu'ils ont imaginés pour lier entre eux une conversation qui ne peut être connue que des initiés. Au sein des ténèbres, ils ont trois moyens de communication : les mains leur en fournissent deux, et les pieds un troisième.

Ils écrivent avec l'index sur le dos ou dans la main de leur interlocuteur.

Lorsqu'ils veulent abréger, l'un se sert de la main de l'autre, pour former les signes méthodiques et lui transmettre ses pensées.

Enfin, ils se servent de leurs pieds avec tant d'adresse, qu'il leur suffit de pouvoir se les atteindre mutuellement, pour lier une conversation et la soutenir assez long-temps.

Dans le dernier Mémoire de M. Jamet sont consignées diverses observations qu'il importe de mentionner. Il a remarqué, par exemple, que, dans un grand nombre de familles, il existe plusieurs sourds-muets de naissance, et ses recherches lui ont fait connaître que, dans les seuls départements du Calvados et de la Manche, il existe dix familles qui ont 22 enfants atteints d'un mutisme originel.

M. Jamet ne confirme pas l'opinion reçue, que la surdité est moins commune parmi les riches que parmi les pauvres; le nombre des sourds-muets lui semble proportionné à la population des diverses classes de la société.

Les sourds-muets sans fortune, sortis du Bon-Sauveur avec une certaine instruction, s'appliquent généralement : les hommes, à la menuiserie et au jardinage ;

les femmes, à la couture, à la broderie, au blanchissage.

Il est à regretter, Messieurs, que les utiles documents que renferment les Mémoires de M. Jamet, n'aient pas une date postérieure à 1836. Espérons que l'auteur ne tardera pas à les compléter.

— M. Bunel vous a communiqué deux cahiers d'*observations thermo-barométriques*, calculées par lui pour déterminer les hauteurs de divers points du département. Ces observations vous sont parvenues assez tôt pour trouver place dans votre dernier volume.

— M. Masson vous a lu un Mémoire intitulé : *De l'action exercée par le chlorure de zinc sur l'alcool, et des produits qui en résultent.* L'auteur, en s'occupant de la théorie des éthers, s'est proposé les deux questions suivantes :

Sous quelles conditions l'alcool se transforme-t-il en éther ?

Quel rôle joue dans les corps l'hydrogène carbonné?

Le Mémoire se divise en deux parties. M. Masson, dans la première, rappelle les théories qui ont été données pour expliquer la formation de l'éther, au moyen du mélange de plusieurs substances avec l'alcool. Il démontre l'insuffisance de cette explication ; il

examiner les objections qu'on pourrait faire à ces théories, lesquelles n'offrent pas de solution satisfaisante de la présence de tous les produits fournis dans l'opération de la formation de l'éther.

M. Masson, dans la seconde partie de son Mémoire, traite de l'action du chlorure de zinc sur l'alcool : c'est son travail particulier. La préparation du chlorure de zinc consiste à traiter le zinc en grenaille par l'acide hydrochlorique concentré du commerce, pour en obtenir une dissolution très-concentrée de chlorure de zinc. Cette préparation, par l'action de la chaleur sur la dissolution, donne beaucoup d'eau et un peu d'huile douce pendant la formation de l'éther. Il serait fastidieux d'entrer dans le détail des opérations multipliées que M. Masson a faites pour arriver à son but; voici la conclusion de son Mémoire :

1°. L'alcool, traité par le chlorure de zinc, se transforme en éther hydratique et en eau, à une température de 130° centigrades.

1°. A une température entre 155° et 160°, l'huile douce commence à se former, et continue à paraître jusqu'à 220°.

3°. La masse de chlorure de zinc reste à l'état d'hydrate mêlée d'oxide de zinc.

4°. Il se dégage, pendant l'opération, de l'acide hydrochlorique en quantité variable.

— M. Eudes-Deslongchamps vous a brièvement entretenus de la découverte d'une *nouvelle espèce de sauriens fossiles*, d'une grandeur considérable, qu'il a décrite dons les Mémoires de la Société linnéenne.

M. Deslonchamps vous a fait connaître aussi, par une appréciation écrite, la valeur de l'ouvrage de M. Brongniart, intitulé : *Premier Mémoire sur les Kaolins ou argiles à porcelaine.*

— e Lafoye vous a lu un *Mémoire sur le baromètre à syphon.* Si les deux branches du baromètre à syphon sont d'un diamètre égal, il suffira d'observer la hauteur de la colonne supérieure et de doubler les variations apparentes, pour avoir les variations réelles. Cette observation, qui appartient à M. Gay-Lussac, se trouve énoncée par M. Biot dans son Précis élémentaire, où il conseille d'envelopper entièrement la branche la plus longue, et de se borner à observer la plus courte. M. De Lafoye s'est convaincu que ces assertions ne sont exactes qu'autant qu'on ne se borne pas à une seule observation. Il donne un calcul qui prouve ce qu'il avance, et il conclut, en définitive, que les variations ne seront égales et de signes contraires dans les deux branches, qu'autant que la température n'aura pas varié.

Vous devez encore à M. De Lafoye un Mémoire

intitulé : *Description et théorie du psychromètre du docteur August*, et quelques *Rapports* sur des ouvrages imprimés et manuscrits que vous avez reçus.

— M. DESAINS vous a présenté une *Analyse de la chimie de Lémery*, travail utile, qui eût dès cette année trouvé place dans vos Mémoires, si l'auteur n'avait pas désiré, en le retirant, le compléter par des études sur toutes les œuvres du grand chimiste de Rouen.

— Ce que M. Desains n'avait fait que pour l'une des œuvres de Lémery, M. SCHMIT l'a fait pour toutes celles de *Varignon*. L'appréciation des travaux nombreux de ce mathématicien, né dans notre ville, demandait un mathématicien d'une grande force. M. Schmit s'est tiré avec honneur de cette tâche pénible, et sa notice paraîtra dans le volume que vous avez sous presse.

— M. PRUDHOMME, qui ne croit pas que son grand âge l'exempte de payer son tribut, vous a lu une note intéressante *sur une trombe terrestre*.

— M. DELOGES vous a fait connaître un procédé qu'il emploie pour obtenir dans ses bureaux une chaleur exempte des incommodités des feux de poëles. Une Commission a été nommée par vous pour l'examen de

ce procédé, et le rapporteur, M. Hérault, vous en a expliqué tous les avantages.

— M. Bergès vous a soumis une découverte, qui, s'il ne s'est pas fait illusion, sera fort honorable pour ce mathématicien. Il croit avoir trouvé, pour la solution des équations algébriques, des procédés beaucoup plus rapides que ceux qui sont usités dans l'état actuel de la science. M. Bergès vous a envoyé une portion de son manuscrit, pour assurer la date de sa découverte, en attendant qu'il ait rédigé tout son ouvrage. Il faut attendre la suite de son travail, pour être à même d'apprécier, avec certitude, la valeur des solutions qu'il propose.

Les sciences vous ont fourni, Messieurs, bien peu de Mémoires en dehors de ceux que je viens de mentionner. Je n'ai pas dû vous entretenir d'un travail aussi stérile qu'étendu et dont M. Masson a fait justice. L'auteur croyait fermement avoir trouvé la quadrature du cercle. Dieu vienne en aide à ces obstinés investigateurs, soit pour qu'ils atteignent le but qu'ils poursuivent, soit pour qu'ils renoncent à leurs recherches !

— Entre le domaine des sciences et celui des lettres, viennent se placer comme lien naturel les Mémoires d'économie sociale et de philosophie.

— M. DE MAGNEVILLE vous a lu, Messieurs, un Mémoire qui a donné lieu à une importante discussion. Ce Mémoire est intitulé : *Quelques réflexions sur le partage des biens communaux.* L'auteur considère cette question dans l'intérêt de l'agriculture, et dans celui des communes.

Les intérêts du pauvre lui semblent lésés par les partages opérés en vertu de la loi du 10 juin 1793. En effet, qu'en est-il advenu ? la plupart des lots échus aux familles indigentes sont vendus, et le capital est dissipé. Le droit d'usufruit n'a été changé en droit de propriété qu'au détriment des communes, au détriment des races futures que ce changement déshérite.

M. de Magneville pense que le partage, qui a morcelé les grandes propriétés communales en portions trop minimes, n'a pas permis les améliorations qui demandent un ensemble de travaux sur un plan un peu vaste, et qui exigent des capitaux un peu considérables.

Le meilleur moyen de mettre en valeur les biens communaux, de conserver aux pauvres tous leurs droits et d'augmenter même leurs ressources, serait, dans l'opinion de l'auteur, de louer ces biens par baux amphytéotiques, ou à des termes plus ou moins longs, selon les dépenses jugées nécessaires pour les améliorer. On imposerait aux locataires l'obligation de

faire, pendant leur jouissance, ces améliorations plus ou moins onéreuses, dont ils se trouveraient indemnisés durant les dernières années de leur bail. Après l'expiration de chacun de ces baux, les communes rentreraient en possession de leurs biens, qui auraient acquis une bien plus grande valeur.

M. de Magneville, pour répondre à une objection grave, trace les règles qui lui semblent les plus d'accord avec la justice pour arrêter dès à présent les listes des ayant-droit. Ces listes une fois closes, on ne verrait plus de ces étrangers nomades, qui ne changent de domicile que pour avoir part à des partages de biens communaux. Cette opposition légale ne serait pas renouvelée.

La majorité de la Commission nommée pour l'examen du Mémoire de M. de Magneville, a partagé son opinion : elle a été, comme lui, pour les baux à long terme.

— M. Le Grip vous a lu, dans une de vos dernières séances, un travail *sur la Mendicité*, où il a présenté une bonne analyse de la législation française sur cette matière. Les données pratiques renfermées dans son morceau, l'ont fait admettre dans le volume que vous allez bientôt publier.

— Vous avez entendu M. l'abbé Daniel lire pour M. l'abbé Delamare une *Introduction à l'étude et à l'enseignement de la philosophie.* Je ne puis que mentionner ce morceau, comme tant d'autres dont je ne trouve que l'indication dans vos procès-verbaux et qui ne sont point dans vos archives.

— M. Saisset vous a fait connaître le jugement porté par Schelling *sur la philosophie de M. Cousin.* Ce n'est pas une traduction nouvelle de l'ouvrage allemand que vous a donnée votre jeune collègue, mais une appréciation de ce jugement, et une réfutation de quelques attaques contre les doctrines de son maître. Les réflexions sur Schelling font partie du volume que nous avons sous presse.

— M. Edom vous a présenté un tableau précieux des *salles d'asile.* Après avoir fait l'éloge de cette bienfaisante institution en général, il a cité particulièrement la salle d'asile d'Alençon. Il attribue sa supériorité sur toutes les autres à ce qu'elle est tenue par une congrégation de femmes, vouées spécialement à cet emploi dans un but religieux. L'auteur, en finissant, a émis le vœu que des établissements aussi utiles soient fondés dans toutes les villes, dans tous les bourgs considérables, et que, dans les cités populeuses, le nombre

en soit augmenté, ou par les Conseils municipaux, ou par des Associations philanthropiques.

Vous devez encore à M. Edom un *Voyage à Solesme*, dans lequel il vous a fait connaître en détail l'établissement de cette congrégation nouvelle de savants, de ces Bénédictins de la Sarthe, qui se sont voués à la recherche des origines catholiques.

— Si l'état de sa santé n'a pas permis à M. VAULTIER de venir à vos séances, il en a du moins occupé un certain nombre par des Mémoires d'une grande étendue et d'une haute importance. M. Vaultier joint un goût exquis à une vaste érudition. Il ne prend jamais la plume pour répéter ce qu'ont dit les autres, et le désir de la nouveauté ne le conduit jamais au paradoxe. Vous lui devez, Messieurs, et vous trouverez dans notre volume, son second *Mémoire sur la poésie lyrique en France*. Dans le 1er., il avait traité de son origine et de ses développements jusqu'à la fin du XIIIe. siècle. Le second a pour objet le lyrique des XIVe. et XVe. siècles.

Un ouvrage de M. WOLF sur l'ancienne épopée carlovingienne a donné l'occasion à M. Vaultier de parler de nos anciens romans et de leur fortune jusqu'à nos jours. Nous dirons avec lui que les poèmes héroïques en langue vulgaire, connus sous ce nom de

romans, ont été l'ancienne épopée française, et une branche de cette poésie nationale du moyen-âge, qui a fait les délices des cours jusqu'aux approches du règne de François Ier.

A cette époque, dite de la renaissance, le goût de l'imitation classique et le changement introduit par le temps dans le langage, mirent fin au succès des vieux romans, et à peine leur existence continue-t-elle à être connue des érudits, au XVIIe. siècle. Notre compatriote Daniel Huet, dans sa Lettre à Segrais sur l'origine des romans, fixa son attention sur les romans du faux Turpin et de la Table-Ronde, dont il rappelle le souvenir dans quelques pages de son ouvrage. Mais ce fut au XVIIIe. siècle que M. de Tressan les fit mieux connaître par les extraits qu'il en publia, et qui eureut un succès prodigieux.

Cependant les œuvres originales de ces poètes seraient restées inconnues, sans quelques passages de l'Histoire littéraire des Bénédictins, qui ont appelé l'attention sur de curieux fragments. L'intérêt s'est accru depuis que les Raynouard et les De la Rue ont publié leurs savants ouvrages. De toutes parts on recherche nos origines littéraires, et M. Wolf est au courant de tout ce qui se publie sur cet objet. Le jugement de M. Vaultier est très-favorable au livre de notre correspondant étranger.

Parmi les autres travaux que vous a envoyés M. Vaultier, il faut distinguer une *Analyse rhythmique du vers alexandrin.* L'objet de cette dissertation est de déterminer en quoi consiste l'harmonie de nos grands vers. L'auteur a cru pouvoir y parvenir, au moyen d'une analyse qui décompose l'alexandrin en *rhythmes de combinaisons syllabiques*, appréciables à l'oreille, et entre lesquelles se placent naturellement des pauses sensibles de sens et de débit.

En procédant à cette analyse, M. Vaultier a trouvé que ces rhythmes, avec l'élément rhythmique simple, qui peut s'y allier et les compléter, sont en tout au nombre de six, depuis une seule jusqu'à six syllabes. Il leur a donné, en conséquence, les noms de monophône, diphône, triphône, etc., destinés à caractériser la nature et la forme de leurs combinaisons.

L'auteur a essayé d'établir que ces rhythmes sont les véritables éléments harmoniques du vers alexandrin, dans lequel ils peuvent se combiner de beaucoup de manières diverses; de sorte que ce vers que des critiques ont dit être constamment semblable à lui-même, se trouve, au contraire, susceptible d'un nombre presque infini de formes, et à tel point que, sur quelque morceau qu'on en fasse l'épreuve, on trouvera difficilement deux vers de cette espèce, dont le mode de composition rhythmique ne soit pas essentiellement différent.

Cela posé, M. Vaultier a entrepris de déterminer le caractère de chaque rhythme, considéré en lui-même, et la propriété d'expression particulière à chacun d'eux, et qu'ils tendent à communiquer au vers où ils se trouvent combinés. Puis il a déduit de ces notions des principes sur l'art de lire les vers, et sur celui de composer des vers propres au chant.

Enfin, il a démontré que l'*alexandrin dramatique retrempé* de la nouvelle école est essentiellement vicieux, et pèche non seulement contre nos habitudes de versification artificielle et convenue, mais aussi contre les principes essentiels de l'harmonie naturelle, en ce qu'il brise, comme à dessein, tous les rhythmes, soit en introduisant des pauses là où le débit ne peut en admettre, soit en ne tenant aucun compte de celles que le sens lui fournit naturellement ailleurs.

L'idée-mère de la dissertation que je viens d'analyser, l'idée du rhythme de combinaison syllabique, a été fournie par l'abbé Scoppa, qui le premier en a signalé l'existence dans son grand traité des principes de versification comparée. Dans le reste, M. Vaultier a marché par d'autres voies, en abandonnant tout-à-fait à l'auteur italien sa théorie des jeux supposés d'un accent tonique que notre langue ne possède pas, au moins dans le sens où on l'entend chez d'autres nations.

Ainsi, Messieurs, dans son fond comme dans sa

forme, la théorie développée par M. Vaultier lui appartient exclusivement, et sans emprunt d'aucun détail.

— M. Maillet-Lacoste vous a récité divers fragments de ses cours et de ses autres travaux littéraires, entre autres une partie de son *Jugement sur l'éloquence de Mirabeau*, et son *Discours contre les détracteurs de l'étude des langues anciennes et des auteurs de l'antiquité.*

— M. De Lafoye chargé d'examiner la traduction allemande que M. De Hammer a faite de l'ouvrage intitulé *Le Rossignol et la Rose*, par le poète turc Fazi, vous a signalé le vide d'une foule de métaphores orientales, qui doit nous faire attacher peu d'importance à de semblables travaux.

— M. Prel vous a lu son introduction à l'ouvrage qu'il a composé *sur les fables anciennes et modernes, françaises et étrangères, dont La Fontaine a traité le sujet.* Ce morceau d'érudition offre des recherches curieuses et nouvelles, après les travaux antérieurs sur le même objet.

— Vous devez à M. P.-A. Vieillard un morceau *sur le privilége de la Fierte de saint Romain.* L'auteur a interprété une légende ancienne dans un sens allégo-

rique, sans dégrader en rien le caractère religieux de la cérémonie touchante dont il a retracé le souvenir.

— M. Roger vous a lu deux Mémoires. Le premier est sur le *beau*, l'une des matières les plus ardues de l'esthétique. L'auteur, qui compte développer un jour l'idée-mère de ce premier travail, le résume en ces termes:

« Le beau est, dans son objet, la vérité morale; dans son sujet, l'émotion produite par cette vérité; dans sa forme, la vive expression de la même vérité par l'action, par le spectacle de la nature, par la littérature et les arts. La vérité morale se résume en un seul sentiment, la charité, suivant les lois du christianisme. La charité est donc ce qui constitue essentiellement le beau. »

Nous devons, Messieurs, un autre Mémoire à M. Roger. Notre collégue s'est demandé *s'il y a eu progrès dans les sociétés anciennes, étrangères au christianisme;* puis *si le progrès, qui semble croître de jour en jour dans l'état actuel de la société, a toujours marché aussi rapidement, ou s'il s'est arrêté par intervalles et à diverses époques.* C'est une belle, une très-belle question dont l'auteur n'a traité encore qu'une partie. Nous espérons qu'il ne tardera pas à l'achever.

— M. Sueur-Merlin, qui vous avait déjà envoyé une *Notice sur Burckhardt et ses voyages*, vous a présenté

un Mémoire sur l'Orient et sur les ruines d'Athènes, et un autre intitulé : Des progrès de la géographie en Europe, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

— Les occupations multipliées de M. l'abbé DANIEL ne lui ont pas permis de nous donner quelques travaux qu'il a projetés. Toutefois, vous lui devez quelques analyses d'ouvrages qui vous ont été offerts, entre autres un compte-rendu du 1er. volume de la Revue anglo-française.

— A l'occasion du Bulletin de l'Académie ébroïcienne, dont le 2e. n°. de 1835 enlevait à la ville de Caen l'honneur d'avoir donné le jour à Pierre-Daniel Huet, le patriotisme de M. HÉBERT s'est ému. Il n'a pas eu de repos qu'il n'ait découvert, dans les registres de l'état civil, l'acte de baptême du savant évêque d'Avranches. Enfin, il a été assez heureux pour prouver, pièce en main, que Pierre-Daniel Huet naquit sur la paroisse St.-Jean, le 8 février 1630.

— Un des membres reçus depuis votre dernière séance publique, M. DE GOURNAY, vous a fait part d'un grand nombre de ses travaux. Parmi les morceaux qu'il vous a lus, je citerai un *Parallèle entre Horace et*

Juvénal ; un *Aperçu des progrès de la civilisation en France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours* ; une *Dissertation sur les Tristes d'Ovide* ; un *Discours sur le caractère et les ouvrages d'Horace* ; un *Mémoire sur l'historien Tite-Live* ; un autre *sur l'épopée classique et sur l'épopée humanitaire* ; une *Analyse de la Pharsale de Lucain;* une autre *de la Henriade de Voltaire;* une autre du *Jocelyn de M. Lamartine;* un *Aperçu de l'histoire de la littérature latine* ; une *Dissertation sur le poète Lucilius*, et une *Notice sur Ennius.* Tous ces morceaux témoignent des sérieuses études de M. De Gournay. Sa Notice sur Ennius paraîtra dans notre volume.

— Ce volume commence par un Mémoire de M. MARTIN sur les œuvres poétiques de Desportes, de Bertaut, de Malherbe, de Racan et de quelques autres poètes de la même époque. Quelques personnes trouveront peut-être le mérite de l'auteur des stances à Du Perrier un peu trop rabaissé par M. Martin. La gloire de la ville de Caen n'en souffrira point, car si le critique ôte quelques fleurons à la couronne un peu trop chargée de notre Malherbe, c'est pour les ajouter à celle de Bertaut, né aussi dans la ville de Caen.

— M. BERTRAND vous a lu un *Tableau de la marche et du développement de la littérature grecque*, et un 1er.

Mémoire sur Aristophane. L'explication ingénieuse que l'auteur a donnée d'un problème jusqu'ici mal résolu sur l'auteur des *Nuées*, à savoir: — comment concilier l'irrévérence de l'ancienne comédie grecque envers les Dieux, et le respect des Athéniens pour ces mêmes divinités?—prouve combien l'investigation de l'antiquité est encore féconde pour ceux qui étudient dans les sources mêmes, et qui, laissant de côté la tourbe des glossateurs inintelligents, puisent leurs commentaires dans la connaissance des hommes et des époques. Ce Mémoire paraîtra dans votre prochain volume.

Vous devez encore à M. Bertrand divers *Rapports*, dont l'un a pour objet le poème inédit des *Quatre âges, par M. Julien Le Tertre.*

— M. De Caumont vous a lu quelques fragments des *Visites d'Odon Rigault dans un certain nombre d'églises et de monastères de la Basse-Normandie.* Les communications partielles que notre confrère a faites jusqu'ici de ce document aussi curieux qu'authentique, font désirer la publication du manuscrit original.

— M. Léchaudé-d'Anisy, vous a communiqué des *Notes sur l'Académie de Caen.* Ce sont d'utiles renseignements que ne manquera pas de mettre à profit l'historien de notre Compagnie.

— M. DE FORMEVILLE, récemment reçu parmi nous, a payé son tribut académique par la lecture d'un morceau d'histoire intitulé : *Les Calvinistes et la St.-Barthélemy à Lisieux.* Le beau trait de la vie de Jean Le Hennuyer, que l'on citait avec complaisance, est infirmé par M. de Formeville. Nous le regrettons pour notre part; mais nous approuvons le respect de l'historien pour la vérité.

— Dans une de vos dernières réunions, Messieurs, votre SECRÉTAIRE vous a lu une *Analyse de la Chute d'un Ange, par M. Lamartine.* Les citations nombreuses qu'il a faites de ce poème vous ont mis à même de juger si le style rachète les défauts si graves de cette composition.

— La critique d'un poème nous amène à la poésie. Quelles que soient les préoccupations du public, quelque froid accueil qu'il fasse aux muses, elles ne sauraient se résigner au silence. Quand l'inspiration agite un sein de poète, il faut que ce mortel à part, que ce mortel divin cède à son instinct sublime. Esclave du génie, il lutterait en vain contre la flamme subtile, ardente, impérieuse, qui circule dans tout son être, qui exalte toutes ses facultés; il faut qu'il marche où le génie l'entraîne, il faut qu'il nous brûle du feu qui l'embrase.

Nous savons, Messieurs, que le grand poète est rare,

et que le rhapsode de Platon serait inutilement cherché dans nos académies. Nous savons du moins que le talent poétique y est commun, et souvent nous avons été frappés du mérite de ses productions.

Parmi les pièces de vers qui nous ont été envoyées par nos correspondants, ou qui ont été lues par les titulaires et les associés, il est juste de mentionner celles de Mme. Lucie Coueffin, et de MM. Alphonse Le Flaguais, Ludovic d'Osseville, Julien Le Tertre, Le Noble, Martin, Victor-Evrémont Pillet, Théodore Le Breton, De Gournay, Bertrand, Thuret et P.-A. Vieillard.

Ici, Messieurs, se termine notre compte-rendu pour les sciences et les lettres. Quant aux arts, nous n'en dirons que peu de mots.

Je ne sais comment expliquer l'absence de tout Mémoire, de toute Dissertation sur les arts. Nous avons des artistes dans notre cité; la musique et la peinture y sont cultivées avec succès, et jamais on ne vient nous entretenir de leurs moyens et de leurs effets.

Peut-être, Messieurs, s'est-on fait au-dehors une fausse idée des prédilections de l'Académie. Les arts pressés entre les sciences et les lettres, dans le titre d'*Académie des sciences, arts et belles-lettres*, s'éclipsent dans cette association. On a pu croire que vous n'admettiez parmi vous que des hommes de science et

des littérateurs. Peut-être aussi un trop petit nombre de places ont-elles été réservées aux artistes. C'est un soupçon que j'émets en passant, et je me hâte de vous rappeler les objets d'art qui vous ont été offerts dans ces dernières années.

— M. P.-A. LAIR vous a fait présent d'un tableau représentant Minerve, qui offre à la vue un médaillon où est peint le buste de Louis XV, par Jean Retout. Ce peintre l'avait offert à l'Académie quand il en fut reçu membre. Pendant la révolution, ce tableau disparut. M. Lair l'a retrouvé depuis, l'a fait restaurer à ses frais, et vous en a fait hommage.

— M. FOURNEAUX vous a donné une lithographie de l'abbé Delarivière, qui fut votre secrétaire de 1800 à 1816.

— Vous devez à M. le docteur TROUVÉ le portrait de l'un des grands hommes, qui contribuèrent le plus à l'établissement légal de notre Académie, de P. Daniel Huet, peint par Rigaud. Ce portrait décore, depuis la fin de 1834, la salle de vos séances.

Enfin, M. SPENCER-SMITH vous a récemment offert l'exemplaire n°. 7 du *portrait de Samuel Bochard*, qu'il

a fait dessiner à ses frais par un des jeunes artistes de notre cité, M. D. Levavasseur.

Il ne me reste plus, Messieurs, mais c'est la partie douloureuse de ma tâche! il ne me reste plus qu'à vous parler de nos pertes depuis six ans. Elles ont été grandes, plus grandes peut-être que pendant toute autre période d'une même étendue. Il suffira de rappeler les noms de MM. Le Menuet de la Jugannière, l'abbé De la Rue, l'abbé Rousseau, Marc, Trouvé, Pattu, Hébert, Lange, parmi nos membres titulaires ou associés-résidants, et parmi nos associés-correspondants, MM. Chantereyne, Le Chevalier, d'Ornay, Toustain de Richebourg, Turpin, H. La Rivière, Népomucène Lemercier, Chamisso, Pluquet, Dancel, Ampère, Galeron, William Sidney Smith, Desgenettes, Desétables, Gaillon, Girard et Bigot de Morogues.

Je n'ajoute aucune épithète à ces noms. Tous sont connus, et des notices biographiques ont été consacrées, soit au sein de l'Académie, soit au dehors, à chacun de nos confrères.

Cette ample moisson de la mort parmi nous a sans doute attristé le présent; mais elle n'a point fait désespérer de l'avenir. De nouveaux membres sont venus combler tous les vides

Je ne les nomme point, Messieurs, parce que la plupart sont ici, et que je dois avoir d'autant plus de réserve, qu'ils ont plus de modestie. Je sais, d'ailleurs, qu'ils ne veulent être recommandés que par leurs travaux, et que plusieurs d'entre eux en préparent de fort importants. Le public les reconnaîtra bientôt à leurs œuvres.



BIOGRAPHIE

De M. le Baron Le Menuet de la Jugannière,

ANCIEN PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR ROYALE DE CAEN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ;

PAR

M. Th. MASSOT, avocat-général.

M. LE MENUET DE LA JUGANNIÈRE.

Messieurs,

Les circonstances peuvent parfois faire la fortune des hommes, les élever à de hautes positions, mêler leur nom à de grandes choses; mais il n'y a que leur valeur personnelle, qui ait le pouvoir de les maintenir dans ces hauteurs où les poussa la chance des événements. Les succès passagers, dans lesquels il n'y a que du hasard, peuvent bien un instant séduire les yeux qui se laissent aveugler par un éclat trompeur; mais le temps, cet inexorable appréciateur de toutes choses,

ne tarde guère à dire, même aux moins clairvoyants, que ces succès furent la part du bonheur qui accepte la fortune, bien plus que celle du mérite qui la conquiert. Un peu plus tôt, un peu plus tard, rien ne sauve de l'oubli les médiocrités parvenues. — Il n'y a que les hommes auxquels leur intelligence, leurs vertus, ou quelquefois même leurs défauts ont acquis une véritable et solide influence sur leur époque, il n'y a que ces natures privilégiées et exceptionnelles qui laissent quelque trace de leur passage ici-bas. Aussi, Messieurs, quand vous trouvez un homme qui vit profondément dans la mémoire de ceux qui sont venus après lui, qui, même alors qu'il n'est plus, semble, pour ainsi dire, être encore présent au milieu de ceux qui l'ont connu, fouillez sans crainte dans la vie de cet homme; car il est de ceux qui ont mérité d'être offerts en exemple, et vous devez puiser dans ses paroles, dans ses actes, et jusque dans ses erreurs, d'utiles enseignements. — Il en est un, Messieurs, dont j'ai, parmi vous, rencontré le nom respecté dans toutes les bouches, comme son souvenir est dans toutes les âmes qui honorent la vertu et la noblesse du caractère : c'est M. le premier président Le Menuet de la Jugannière. Vous me saurez gré, j'en suis certain, si j'essaie aujourd'hui de mettre en lumière cette belle et digne figure de magistrat.

Sans doute, c'est une tâche difficile et quelque peu périlleuse pour moi qui ne l'ai pas connu, de venir vous parler de cet homme, à vous, qui presque tous avez été les témoins de sa longue et laborieuse carrière, à vous qui l'avez eu pour collègue et collaborateur dans cette Académie, et qui pourriez, au premier fait inexact, à la moindre touche infidèle, m'arrêter et me dire que je m'égare... Mais cette difficulté, ce danger n'auraient-ils pas aussi leurs avantages ? — On juge quelquefois mal ce qu'on voit de trop près ; — il faut à l'esprit, comme à l'œil, son point de vue, sa perspective, son lointain... — Voilà pourquoi l'avenir ne ratifie jamais complètement les jugements que le présent porte sur les hommes et sur les choses... — C'est que, à vrai dire, le présent ne juge guère : il aime ou il déteste, il se passionne, et il y aurait de la naïveté à demander aux passions, soit qu'elles attaquent, soit qu'elles défendent, de se montrer impartiales et mesurées... — Quelques-uns pourraient penser que le temps n'est pas venu de parler de M. Le Menuet, que sa vie n'est pas encore à son véritable point de vue... — Il me sera peut-être plus facile à moi, dont la carrière commençait au moment et loin des lieux où finissait la sienne, à moi qui ne sais de lui que ce qui lui a survécu, il me sera plus facile de le traiter *comme un ancien.*

On était vers le milieu de ce 18e. siècle qui a produit tant d'hommes et tant de choses, qui a vu la fin de Louis XIV et le commencement de Napoléon, et qui pourtant, dans l'œuvre de civilisation qui s'accomplit incessamment, semble avoir reçu la mission de détruire et de préparer, bien plus que celle de fonder. — Une philosophie, plus audacieuse que novatrice, travaillait à substituer partout l'esprit d'examen à l'esprit d'autorité ; — le pouvoir, privé de ses anciennes bases qui s'en allaient en ruines, ne cherchait pas à s'en créer de nouvelles, et s'aidait, par son aveugle résistance, à creuser l'abîme dans lequel il devait s'engloutir ; — le privilége, attachant obstinément ses yeux sur le passé, ne trouvait rien de mieux, pour défendre ses positions démantelées, que la censure et les lettres de cachet ; — l'église, au lieu de combattre, par des idées de progrès et d'humanité, le scepticisme affligeant et railleur qui voulait envahir le monde, brûlait les livres, excommuniait leurs auteurs, oubliant que de la flamme même qui dévorait le livre, l'idée devait surgir plus éclatante, plus vivace, plus hardie... — Au sein de ces luttes ardentes, dans lesquelles s'épuisaient en efforts désespérés les puissances des anciens temps, les maîtres d'autrefois, on avait vu se former à une certaine hauteur moyenne de l'échelle sociale, une classe d'hommes, qui assistait, dans une contenance pleine de

mesure et de dignité, à cette dissolution générale : c'était une bourgeoisie assez instruite pour tout comprendre, assez riche pour attendre, assez forte pour être patiente. — Il semble, à la voir à la fois si ferme et si contenue, qu'elle eût deviné d'avance que l'avenir lui appartenait et qu'elle ne voulût pas se compromettre, avant le temps, dans de prématurés et inutiles débats. C'est de cette bourgeoisie que faisait partie la famille de M. Le Menuet.

Pierre Le Menuet naquit à Périers, le 10 septembre 1746. Dès ses premiers pas dans la vie, il éprouva le plus grand des malheurs qui puissent atteindre l'homme ; il perdit son père et sa mère, ce qu'il y a de plus nécessaire et de meilleur pour l'enfant : l'appui de l'un et les caresses de l'autre. Il reçut les soins de sa grand'mère, l'une de ces femmes quelque peu puritaines, chez lesquelles la tendresse a presque toute la sévérité du devoir. Mais ce précieux soutien ne devait pas tarder à lui manquer ; il n'avait pas neuf ans, quand il la vit mourir. Il fut recueilli par un grand oncle paternel, curé d'une petite paroisse aux environs de Saint-Lo. Le bon prêtre le garda quelque temps chez lui, l'initiant lui-même aux premiers éléments de la langue latine. Bientôt il l'envoya au collége de Coutances, où il se fit remarquer par des succès, qui sont toujours, quoi qu'on puisse dire, un heureux présage.

A sa sortie du collége, le jeune Le Menuet s'effraya sans doute de son isolement. Il venait d'avoir dix-huit ans, quand il épousa, à la fin de 1764, la fille de M. Lefebvre, l'un des avocats les plus distingués au bailliage de St.-Lo. Cette soumission précoce à la vie de ménage, aux devoirs sérieux de chef de famille, dut contribuer à développer ce qu'il y avait de sévère et de grave dans le caractère de M. Le Menuet.

A 22 ans, il fit ses débuts au barreau, près du bailliage de Périers. Il dut y débuter avec succès, car il avait les qualités qui conviennent à l'avocat : promptitude d'intelligence, lucidité de pensées, facilité d'élocution, et par-dessus tout cela, cette généreuse chaleur du cœur qui seule peut donner à la parole la puissance qui séduit, émeut, entraîne... — Sa réputation ne tarda pas à franchir les limites de la modeste juridiction auprès de laquelle il exerçait. Il eut souvent l'honneur, assez rare à cette époque, d'être appelé à défendre, devant d'autres siéges, les intérêts de ses clients. Il venait surtout fréquemment plaider devant le bailliage de St.-Lo. Il y marqua bientôt sa place à côté, peut-être même au-dessus de celle de son beau-père, c'est-à-dire au premier rang. M. Le Menuet n'avait pas seulement le talent qui réussit; il joignait à la dignité qui impose, l'urbanité qui plaît et la bonté qui captive. Aussi, sentait-il de jour en jour s'agrandir,

s'affermir autour de lui cette encourageante confiance dans laquelle l'homme se repose et qui n'était pas seulement le fruit de ses succès, mais encore et surtout le prix de son caractère. Ses intérêts, son avenir, ses affections le conviaient à se fixer à St.-Lo : il y vint en effet, mais non sans avoir résisté long-temps. Un cœur comme le sien, que la vie d'étude et d'intérieur avait conservé jeune pour toutes les affections simples et vraies, ne devait pas quitter sans regrets la maison dans laquelle il était né, dans laquelle son père et sa mère étaient morts...

M. Le Menuet avait 33 ans ; il était jeune, plus jeune qu'on ne l'est aujourd'hui à pareil âge, car les hommes n'étaient point encore atteints de cette impatience maladive, qui, s'essayant à marcher plus vite que le temps, voudrait, dès le début et de plein-saut, toucher au terme qu'on ne se promettait alors qu'après une laborieuse longanimité. Que de riches facultés, Messieurs, que de trésors intellectuels, qui s'usent et se perdent dans cette agitation prématurée, et qui étaient destinés à briller d'un vif éclat, s'ils avaient su patiemment attendre le moment marqué pour leur maturité et leur mise à l'œuvre !

Il y avait trois ans que M. Le Menuet était établi à St.-Lo, lorsque la confiance de ses concitoyens lui décerna le titre d'échevin. Déjà dans le commencement

du siècle, un de ses oncles avait exercé les mêmes fonctions, concurremment avec celles de conseiller du Roi.

Ne vous étonnez pas, Messieurs, si je m'arrête avec quelque complaisance sur cette première partie de la vie de M. Le Menuet. Lui-même, lorsque ses souvenirs se reportaient sur le passé, aimait à se rappeler ce temps de sa jeunesse, qu'avaient seuls et largement rempli les douces affections de la famille et les travaux sérieux d'une noble profession, noblement exercée. C'était à cette période de sa vie qu'il donnait le plus de regrets, car si elle fut la plus simple, elle fut aussi la plus paisible; et pour les natures comme la sienne, la paix, c'est la moitié du bonheur. Mais c'en était fait de cette douce paix. Le temps approchait où il ne serait plus donné à personne, ni aux plus humbles, ni aux plus grands, de la trouver sur la terre de France.

1789 arriva.

Indépendant par caractère autant que par ses études, jaloux de sa dignité, élevé dans l'exercice d'une profession qui réveille puissamment le sentiment du droit, M. Le Menuet dut accueillir avec joie la révolution française. — Les commencements furent si beaux!... les cœurs battaient si fort, et tant d'espérances s'éveillaient aux noms magiques et soudain rajeunis de citoyen, de patrie, de liberté!... Il y avait, dans ces premiers élans, une immense force

sociale qu'un pouvoir habile et tant soit peu clairvoyant aurait essayé de contenir et de diriger, en cédant à ses légitimes exigences. Mais rien n'est aveugle et misérablement tenace comme les intérêts; — et il était donné à ceux qu'attaquait la révolution, de la pousser, par leurs imprudentes résistances, dans des voies de désordre et de colère telles qu'on chercherait vainement quelque chose de pareil dans l'histoire de l'humanité.

Trois ans avaient suffi pour amener les passions au paroxisme de leur excitation. Une lutte terrible était engagée, et quiconque se sentait quelque chose dans la poitrine devait y accepter un rôle. M. Le Menuet fut nommé accusateur public près le Tribunal criminel de Coutances. C'était une rude tâche que lui imposait le choix de ses concitoyens, et les temps étaient tels qu'il n'y avait guère liberté de refuser. Est-il vrai, Messieurs, comme quelques-uns l'ont dit depuis, que M. Le Menuet se soit montré trop ardent dans l'exercice de ces périlleuses et redoutables fonctions? — Question brûlante (*Incedo per ignes!..*) que chacun envisage du point de vue de ses affections et de ses haines, et dans laquelle, je l'avoue, je me sens mal à l'aise, car il faudrait, pour la résoudre, réveiller de douloureux souvenirs et fouiller dans des faits à la source desquels on ne rencontrerait bien souvent que la calomnie.

Je ne suis pas, Messieurs, le partisan de ce fatalisme décourageant qui, considérant les hommes comme les instruments aveugles de je ne sais quelles nécessités funestes et providentielles, ne doit, pour être conséquent, leur tenir compte ni du bien, ni du mal; — mais je ne suis pas non plus de ceux qui, lorsque les mauvais jours sont passés, ne veulent plus tenir compte de l'orage qu'ils ont oublié ou qu'ils n'ont pas vu, et, tranquillement assis au port, sont toujours prêts à accuser de faiblesse ou de colère ceux qui vécurent au milieu de la tourmente; — comme si l'équipage pouvait, quand il est battu par la tempête, conserver la manœuvre régulière et mesurée qui lui suffit dans les temps de calme... A chacun la responsabilité de ses faits; mais à côté de chaque fait, la cause qui l'explique, la loi qui le commande, la circonstance qui l'excuse...

La révolution était aux prises avec ses ennemis. — La lutte était partout, au-dedans, au-dehors, dans la rue, dans les clubs, dans les assemblées politiques... Il était difficile, Messieurs, qu'elle s'arrêtât dans ces régions. Bientôt elle allait forcer les portes mêmes du temple de la justice, et c'est là qu'elle se réservait de fournir son plus terrible et plus douloureux spectacle. Ce n'étaient plus des juges qui examinent et des accusés qui se défendent; c'étaient, de part et d'autre,

des ennemis en présence; il n'y avait plus là que le mensonger semblant des formes de la justice; au fond, c'était un véritable combat; il fallait vaincre ou succomber.

De la salle même où le Tribunal criminel de Coutances tenait ses séances, les juges purent entendre le canon des Vendéens, qui venaient mettre le siège devant Granville. Ces bruits sinistres durent retentir douloureusement au cœur de M. Le Menuet; il avait ses deux fils dans la place assiégée. L'effroi s'était répandu dans Coutances; on forma une commission chargée de pourvoir à la défense de la ville, en cas d'attaque; M. Le Menuet fut choisi pour la présider. Pendant trois jours, jours d'angoisses pour le père qui pouvait à chaque instant apprendre qu'il n'avait plus de fils, la commission demeura en permanence, jusqu'à ce qu'enfin l'armée vendéenne se retira, laissant derrière elle les faubourgs de Granville en cendres.

Faut-il s'étonner, Messieurs, qu'au milieu de ces événements, de ces menaces, de ces périls, M. Le Menuet se soit montré ferme, énergique?—Qui pourrait songer à lui en faire un reproche?—Mais violent, inhumain, impitoyable, M. Le Menuet ne le fut pas; il ne put pas l'être, car il eût fallu, pour qu'il le devînt, qu'il étouffât tous ces instincts d'honnête homme, si profondément enracinés dans son caractère et auxquels vous l'avez vu rester constamment fidèle dans tout le

cours de sa longue carrière. Un trait de cette partie de sa vie, tant calomniée, va vous le montrer tel que vous l'avez connu, tel qu'il fut toujours. Un prêtre de Valognes, nommé Delalonde, dont le nom était inscrit sur la liste des émigrés, fuyait devant les dangers dont sa tête était menacée. Il s'était confié à la frêle barque d'un pêcheur et essayait de gagner les îles anglaises. La mer le rejeta sur les côtes de la Manche. Aux termes des lois révolutionnaires, cette épave appartenait à l'échafaud. Saisi comme émigré rentré, Delalonde fut amené devant le Tribunal criminel de Coutances. M. Le Menuet ne pouvait pas voir un crime dans le malheur d'un naufragé. Au lieu d'accuser Delalonde, il se constitua son défenseur, et le pauvre prêtre fut sauvé. En d'autres temps, il n'y aurait là que de l'humanité ; à cette époque, c'était aussi du courage.

Après deux ans de ces difficiles fonctions, M. Le Menuet devint président du Tribunal criminel. Il devait bientôt recevoir une marque plus éclatante de l'estime de ses concitoyens. Les événements se précipitaient. La redoutable Convention, après avoir vu chacun de ses partis fournir successivement son contingent à l'échafaud, à commencer par les plus purs, à finir par les plus souillés, la Convention s'était retirée devant le Directoire.

Après le coup d'Etat du 18 fructidor an V, qui avait

annulé les élections du département de la Manche, M. Le Menuet fut élu, par l'arrondissement de St.-Lo, membre du Conseil des Anciens.

Il y a, Messieurs, dans les assemblées politiques, des hommes d'un incontestable talent, d'un véritable savoir et dont le nom pourtant est à peine connu du public qui fait les renommées. Soit que les bruyantes interruptions des partis les effraient, soit que l'éclat périlleux de la tribune les intimide, ils réservent pour le huis-clos des bureaux leur parole plus modeste et non moins utile. S'ils sont peu prônés au-dehors, en revanche on les apprécie dans ces réunions préparatoires où s'étudient et se mûrissent les questions; on les écoute, car c'est bien souvent de leurs recherches, de leur travail que surgissent ces brillantes harangues qui, produites à la tribune, sont destinées à illustrer d'autres noms que les leurs. C'est parmi ces hommes que prit place M. Le Menuet au Conseil des Anciens. Il y fut nommé deux fois secrétaire. Il l'était encore, quand il vit se préparer le coup d'Etat si diversement jugé qui allait clore le XVIIIe. siècle, et poser comme une barrière qui devait séparer la période de destruction qui avait fini son œuvre de la période de réédification qui commençait la sienne.

La France s'agitait péniblement sous une direction faible et corrompue, et c'est de cette époque de disso-

lution que Mirabeau eût pu dire, avec bien plus de vérité qu'en 1789 (1) : « Tous les liens de l'opinion « sont relâchés, et il n'existe pas encore un principe « à la place... Nous avons désappris à obéir, désappris « à travailler, désappris à souffrir, et cependant il n'y « a pas de liberté sans discipline... Que deviendrons-« nous?... » Que deviendrons-nous?—Telle était, en effet, la question que chacun s'adressait avec inquiétude, quand tout-à-coup, et sans que personne l'attendît, arriva le héros de l'Italie et de l'Egypte, cet homme que la victoire avait fait si grand, et qui marchait, comme il le disait lui-même dans son style oriental (2), accompagné du dieu de la guerre et du dieu de la fortune. Il lui suffit de quelques jours pour juger qu'il fallait un chef à ces partis ingouvernables, qui tous attaquaient l'autorité, et dont aucun pourtant n'était assez fort pour la prendre. Le 18 brumaire fut arrêté dans sa pensée. Mais, comme tous les ambitieux, il voulut colorer d'un semblant de légalité la révolution qu'il méditait. Il associa à ses projets l'opiniâtreté orgueilleuse de Siéyes, qui espérait trouver enfin l'occasion de mettre en œuvre ses systématiques conceptions. Le rôle de ce dernier était d'amener le Conseil des Anciens à préparer lui-

(1) Lettre de Mirabeau à Servan, 1789.

(2) Discours de Bonaparte au Conseil des Anciens, séance du 19 brumaire an VIII.

même les funérailles de cette chancelante constitution de l'an III, déjà toute meurtrie des coups qu'elle avait reçus aux mois de fructidor et de prairial.

M. Le Menuet fut vivement sollicité de prendre parti pour le coup d'Etat, qui n'était plus un secret pour personne. Regnier, l'un des plus ardents conjurés, celui-là même qui devint, un peu plus tard, grand Juge, Ministre de la justice, alla trouver M. Le Menuet pour l'entraîner au banquet que les deux Conseils donnaient à Bonaparte, le 15 brumaire, dans l'église St.-Sulpice. M. Le Menuet refusa... Quelle que fût à ses yeux l'autorité des noms qui conspiraient, quelque pures que pussent être leurs intentions et leurs espérances, ce n'en était pas moins une conspiration qui dut répugner à la conscience droite et peut-être aussi aux instincts conservateurs de M. Le Menuet. Il se tint en-dehors, et resta jusqu'au dernier moment fidèle à la constitution qui avait reçu son serment.

Après le 18 brumaire, M. Le Menuet ne fit pas partie du Corps législatif. Il devait s'y attendre. Le Sénat conservateur, qui en choisissait les membres parmi ceux des anciens Conseils, dut naturellement s'adresser aux dévoûments qui avaient fait leurs preuves. Pourtant, M. Le Menuet n'était pas un de ces hommes dont on se sépare sans regret et qu'on oublie. Lebrun, qui partageait le consulat avec Bonaparte et Cambacérès,

Lebrun, compatriote et collègue de M. Le Menuet, et qui avait pu apprécier ce qu'il y avait de richesse dans son intelligence et de véritable élévation dans son âme, le pressa d'accepter des fonctions publiques dans le nouveau gouvernement. La constitution de l'an VIII venait de créer les Tribunaux d'appel. On offrit à M. Le Menuet la présidence de celui de Caen. C'était presque le rendre aux chères occupations de sa jeunesse, à ces études toujours regrettées, vers lesquelles, au milieu des agitations politiques, il rêvait souvent de retourner. M. Le Menuet, après quelque résistance, accepta.

Ici, Messieurs, commence cette honorable et longue magistrature, à laquelle, sauf quelques années d'interruption, la mort seule devait mettre un terme. C'est dans l'exercice de ces hautes fonctions que M. Le Menuet donna le plus de preuves de ce sens exquis qui voyait tout d'abord le bon côté des choses, de cette pénétration judicieuse qui devinait presque ce qu'elle n'avait pas appris, de ce rare talent d'analyse qui savait rendre toutes questions, même les plus abstraites, facilement intelligibles. Nul ne prononçait un arrêt mieux et plus clairement que lui; se complaisant peut-être un peu trop dans les faciles déductions de sa logique; s'arrêtant comme à plaisir dans les détails, dont aucun n'échappait à son admirable mémoire; abordant tous les moyens, soit pour les accueillir, soit

pour les rejeter, prouvant ainsi qu'il avait tout écouté, tout compris, tout retenu ; et pourtant marchant toujours au but, mais y marchant parfois par des voies doucement allongées ; et tout cela se produisait avec des formes si larges, si dignes ; il y avait dans sa parole tant de gravité tempérée par tant de bienveillance, dans son maintien tant de noblesse, *non, comme on l'a dit, de celle qu'on se donne, mais de celle qui est en soi* (1), qu'il était impossible de voir ce majestueux vieillard sur son siège, à la tête de sa Compagnie, sans se reporter par la pensée aux plus beaux temps de la magistrature.

En 1811, Napoléon voulant donner à toutes les choses de son Empire la grandeur et l'éclat (2), remplaça les Tribunaux d'appel par les Cours impériales. M. le Menuet fut nommé premier président de la Cour impériale de Caen, et en même temps, pour qu'il pût allier la noblesse du nom à la noblesse du cœur, il fut créé baron de l'Empire.

C'est vers cette époque que la ville de Caen eut l'honneur tant envié de recevoir l'Empereur dans ses murs. Sa puissance, qui devait si vite décliner, était alors à son apogée. Nul ici ne se souvient d'un enthou-

(1) *Mon portefeuille*, par M. Couture.

(2) Rœderer, discours prononcé lors de l'installation de la Cour impériale de Caen, 1811.

siasme pareil à celui qui s'attachait aux pas de cet homme. On dit pourtant qu'au milieu de cet enivrement général, une voix osa parler des poignants sacrifices que la guerre imposait aux familles, des plaintes que le séjour des garnisaires arrachait aux populations... Cette voix, c'était celle de M. Le Menuet... L'Empereur, qui n'avait sans doute pas oublié le représentant de l'arrondissement de St.-Lo au Conseil des Anciens, irrité peut-être de le retrouver dans le premier président de *sa* Cour de Caen, tourna sur ses talons par un de ces mouvements brusques qui lui étaient familiers et s'éloigna sans répondre. Napoléon n'aimait pas les donneurs de conseils, mais il savait, à l'occasion, en profiter. Dès le lendemain, les habitants furent délivrés des garnisaires.

De tristes événements ne tardèrent pas à justifier la vérité des consciencieuses paroles que M. Le Menuet avait osé mêler au concert de louanges dont l'Empereur était entouré. L'hiver de 1812 avait été mauvais; on s'effrayait, on souffrait des préparatifs de cette campagne gigantesque dans laquelle l'Empire allait se perdre; on murmurait de la cherté des grains. Des murmures on passa aux voies de fait, et le marché de Caen devint le théâtre de graves désordres... Le préfet et le maire accoururent, espérant sans doute que leur présence suffirait pour calmer les esprits; mais

leur autorité fut méconnue ; ils furent insultés, frappés peut-être, obligés enfin de céder devant la révolte. Le préfet se réfugia dans l'hôtel du premier président. Je ne sais ce qui ce passa entr'eux ; mais ce que tout le monde sait, c'est qu'à peine quelques minutes s'étaient écoulées que M. Le Menuet, calme et digne comme il l'était toujours, sortit de son hôtel, ayant à ses côtés M. le préfet... La foule ameutée, qui, l'instant d'avant, vociférait, poussait des cris de mort, se tut à l'aspect de ce noble visage et s'ouvrit pour livrer passage au courageux magistrat...

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que je copie, comme à plaisir, dans le poète romain, cette grande image de la sédition s'apaisant devant l'homme de bien ?

« .... *Faces et saxa volant, furor arma ministrat :*
« *Tum, pietate gravem ac meritis si forte virum quem*
« *Conspexere, silent arrectisque auribus adstant* (1). »

J'aurais voulu, Messieurs, pour qu'il ne manquât rien à ce tableau, que M. Le Menuet, qui venait de montrer une fermeté si salutaire en présence de l'émeute, eût élevé la voix quand, quelques jours plus tard, le pouvoir punissait, mais punissait comme frappe la foudre, prompt comme elle, inexorable comme elle, aveugle comme elle (2).... Il eût été digne du chef de

(1) Virgilii Æneid. lib. 1.

(2) Un général, aide-de-camp de l'Empereur, arriva avec un

la magistrature de protester, au nom des droits de la justice, contre cette commission qui vint ici, avec tout l'appareil des armes, condamner et tuer, en quelques heures, n'y mettant ni plus de formes ni plus de temps que s'il se fût agi d'enlever une redoute.

Les destinées de l'Empire s'étaient accomplies; la France vaincue expiait ses victoires. La réaction triomphante, importunée des souvenirs de la révolution, frappait partout et les hommes et les choses. M. Le Menuet était un des hommes de la révolution; il n'était pas de ceux qui savent, à certaines heures, briser leurs idoles d'autrefois. Il eut, Messieurs, et c'est un de ses plus beaux titres au respect des gens de cœur, il eut le rare mérite de rester fidèle à l'amitié, quand les mauvais jours furent venus pour elle. La fameuse loi de 1816, qui devait être une loi d'amnistie, et qui, sous les haineuses inspirations de la Chambre, était devenue une loi de proscription, frappait à côté de M. Le Menuet un collègue, un ancien ami (1)... Son

régiment de cavalerie de la Garde; une commission militaire se réunit au château et condamna à mort sept ou huit personnes, parmi lesquelles se trouvaient des femmes... Les condamnés furent exécutés immédiatement et l'on dit qu'il y eut *une erreur* dans l'exécution. Ce qui est certain, c'est qu'il ne resta aucune trace écrite des opérations de la commission.

(1) M. Havin, père, conventionnel.

affection, ses regrets, qu'il ne cherchait point à cacher, suivirent le proscrit dans son exil.

M. Le Menuet était donc, à plus d'un titre, digne de la colère des passions nouvelles qui dominaient le pays; elles ne lui épargnèrent point leurs calomnies. —N'osant ou ne pouvant attaquer de front cette réputation si solidement assise sur cinquante ans de probité et de loyaux services, elles frappaient par derrière, comme sait frapper la calomnie; elles exhumaient ce titre d'accusateur public accepté dans d'autres temps, et en faisaient le texte de leurs odieuses diffamations... Soit que M. Le Menuet se sentît pris de ce dégoût, de ce découragement que les méchancetés humaines inspirent quelquefois aux âmes délicates comme la sienne; soit plutôt qu'il s'effrayât de la marche rapide du pouvoir dans les voies imprudentes qu'il parcourait, M. Le Menuet demanda sa retraite. On savait le respect qui l'entourait, la juste influence dont il jouissait; on hésita et pendant ce temps, survint l'ordonnance du 5 septembre, qui était le premier acte d'un gouvernement enfin mieux éclairé sur ses ses véritables intérêts... On ne tint compte de la démission offerte; une ordonnance du 1er. juillet 1818 vint confirmer M. Le Menuet dans ses fonctions de premier président; et M. Pasquier, alors garde des sceaux, le présentant au

serment, put dire au Roi: *Je présente à Votre Majesté le premier des premiers présidents...*

Quelques mois après, la Cour royale de Caen fut réorganisée, et son premier président ne contribua pas peu à faire triompher l'esprit de justice dans lequel se fit cette réorganisation. Les anciens services ne furent point oubliés; — la jeunesse instruite, studieuse, y reçut aussi, grâce à lui, plusieurs places, que depuis elle y a dignement occupées. M. Le Menuet cédait en cela, non seulement à un sentiment d'équité, mais à l'un des penchants les plus inaltérables de son cœur; il aimait les jeunes gens, il les accueillait, les écoutait, discutant volontiers avec eux quand ils avaient le sage bon sens de ne pas se montrer dédaigneux de sa vieille expérience, comprenant leurs idées même quand il ne les partageait pas, ne vantant pas trop le temps passé, sachant voir, reconnaître, adopter ce que le présent avait de bon. On conçoit aisément qu'avec de si bienveillantes qualités, M. Le Menuet soit resté un de ces agréables vieillards, qu'on recherche jusqu'à leur dernier jour.

Pourtant, Messieurs, le temps d'arrêt que la restauration avait fait dans les voies de réaction, n'avait pas été de bien longue durée... A la suite de l'un de ces crimes odieux, que la France devait avoir la douleur de voir plus tard se renouveler si souvent, la contre-

révolution ardente était revenue aux affaires. Elle s'offusquait, s'irritait de voir M. Le Menuet à la tête de la Cour royale de Caen. C'est alors que commença, dans l'espoir de fatiguer ce digne vieillard, un misérable système d'étroites tracasseries... On lui faisait marchander quelques jours de repos que réclamait sa santé; on lui disputait cette vacance classique que le magistrat a de tout temps consacrée aux affections de famille et aux occupations selon son cœur;.. que sais-je encore?... — c'était quelque chose d'odieusement petit, et M. Le Menuet pouvait assurément laisser s'agiter au-dessous de lui, sans s'en inquiéter, ces envieuses passions... Il devait attendre, car il était de ceux qui peuvent dire, avec le poète anglais (1), que si *l'homme outrage, le temps venge.* Mais tout le monde ne sait pas résister à cette guerre à coups d'épingles, qui d'abord provoque, irrite, et qui, lorsqu'elle se prolonge, peut lasser les âmes les plus fortes. Elle se continuait contre M. Le Menuet; on exhumait sa démission de 1816; et comme on n'osait, par un reste de pudeur, la prendre au sérieux après sept ans

(1) The world hath left me, what it found me, pure,
And if I have not gather'd yet its praise,
I sought it not by any baser lure;
Man wrongs, and time avenges.....

Byron, *Prophecy of Dante.*

de silence, de hautes et méticuleuses influences s'entremirent, pour décider M. Le Menuet à en donner une nouvelle. On s'adressait à son cœur de père, qui déjà, en 1815, avait été bien douloureusement froissé (1); on lui faisait des promesses qu'on ne devait pas tenir... Est-il donc surprenant que M. Le Menuet, qui était alors âgé de 77 ans, ait cédé devant tant d'efforts réunis, et n'aurons-nous pas quelque sympathie même pour cette faiblesse, qui prend aussi sa source dans les sentiments généreux de son cœur?

En s'éloignant de ces fonctions qu'il avait si noblement exercées pendant vingt-trois ans, M. Le Menuet se retira dans sa terre de Vaudrimesnil, près de Coutances. Rien n'est plus simple et plus touchant à la fois que sa vie dans cette modeste retraite; présidant avec bonhomie aux travaux de ses champs; réunissant autour de lui le riche avec le pauvre, le maire de la commune avec le pasteur de la paroisse, tous ceux enfin qui avaient besoin de vivre en paix ensemble; toujours prêt à donner un conseil à quiconque le désirait, à soulager celui qui souffrait, à calmer celui qui s'irritait; c'était, en un mot, l'homme de bien, utilisant ses derniers loisirs au profit de tous ceux qui l'entouraient.

(1) Son fils, procureur impérial à Caen, avait été destitué et mourut quelque temps après.

Bien souvent, j'en suis sûr, sa pensée devait se reporter vers son ancienne compagnie, qui n'avait pas pu le voir partir sans d'amers regrets; et c'était toujours avec des larmes d'attendrissement dans les yeux, que le bon vieillard accueillait les collègues qui le venaient visiter dans sa retraite.

Un dernier triomphe, une dernière joie, comme il n'est donné qu'à peu de gens d'en éprouver dans le cours de leur vie, étaient réservés aux vieux jours de M. Le Menuet... Les mêmes hommes, qui l'avaient fait descendre de son siége, avaient continué de pousser aveuglément le pouvoir en sens contraire de la marche du temps, et ils avaient fini par se perdre avec lui dans l'orage qu'ils avaient soulevé. — Trois jours avaient suffi pour faire justice de leurs rêves sacriléges. — La révolution de 1830 ne devait pas oublier M. Le Menuet; c'eût été de l'ingratitude. — La première présidence de la Cour royale de Caen était vacante; elle ne pouvait appartenir qu'à lui. Cependant, Messieurs, lorsque ses concitoyens le pressaient de venir reprendre cette place, qu'il devait retrouver aussi pleine de son souvenir que s'il ne l'eût jamais quittée, des scrupules honorables assaillirent sa conscience. Il était arrivé à un âge que les plus heureux n'atteignent guère, et qui, chez ceux qui l'atteignent, ne respecte que bien rarement les ressorts de l'intelligence et de la volonté.

M. Le Menuet se défiait de ses forces. — Pourtant, il dut écouter les prières des siens, les vœux de toute une population qui, depuis trente ans, n'avait pas désappris un seul jour à l'aimer. — Qui de nous, Messieurs, n'eût à sa place fait comme lui ? — Qui n'eût cédé aux émotions si douces, si entraînantes que lui promettait le retour? — Il vint, et partout, sur son passage comme à son arrivée, ce fut une belle ovation... J'avais raison, Messieurs, le temps l'avait vengé.

Cinq ans encore, M. Le Menuet présida la Cour royale de Caen, et bien que l'âge eût quelque peu affaibli la puissance de ses facultés, il n'en resta pas moins, jusqu'au bout, observateur capable et fidèle de tous les devoirs du magistrat, entouré des mêmes respects, en possession de la même autorité.

Sans doute, Messieurs, il n'est pas difficile de trouver une existence d'homme plus extraordinaire et se signalant par plus de choses ; mais peut-être aurait-on quelque peine à rencontrer, à cette hauteur moyenne où se tint M. Le Menuet, un plus heureux assemblage de qualités et de vertus, une carrière plus utilement et mieux remplie : de la sagacité jointe à un jugement sûr ; des idées nettes et droites sur toutes choses, et de la facilité pour les produire ; un esprit à la fois pénétrant et simple, tolérant et ferme ; un caractère résolu pour le bien, n'oubliant jamais le respect qu'il se doit

à lui-même et fixant ainsi le respect d'autrui ; un dévoûment sans bornes au devoir ; de l'indulgence pour les autres et de la sévérité pour lui ; et par dessus tout cela, une belle âme et la conscience d'un honnête homme. Voilà pourquoi, Messieurs, la mémoire de M. Le Menuet doit vivre parmi nous,... et, quoiqu'il appartienne plus spécialement aux magistrats de garder religieusement son souvenir, vous trouverez bien, sans doute, que dans cette Académie dont il fit partie, j'aie tâché de reproduire, avant qu'ils soient plus effacés, les traits de cette noble figure. Elle restera, comme modèle du magistrat et du citoyen.

SUJET DE PRIX POUR L'ANNÉE 1841.

L'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen met au concours le sujet suivant :

ELOGE DE PIERRE-DANIEL HUET.

La Compagnie demande moins un éloge académique qu'une appréciation critique des divers travaux du savant évêque d'Avranches.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 400 francs.

Il sera décerné, s'il y a lieu, dans sa séance publique de novembre 1841.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix serait remporté. Cette ouverture sera faite par M. le Président, en séance particulière, afin que le secrétaire puisse donner avis au lauréat de son succès, assez à temps pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix en séance publique.

Chaque concurrent adressera son travail *franc de port* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie.

MÉMOIRES.

MÉMOIRE

SUR LES

OEUVRES POÉTIQUES

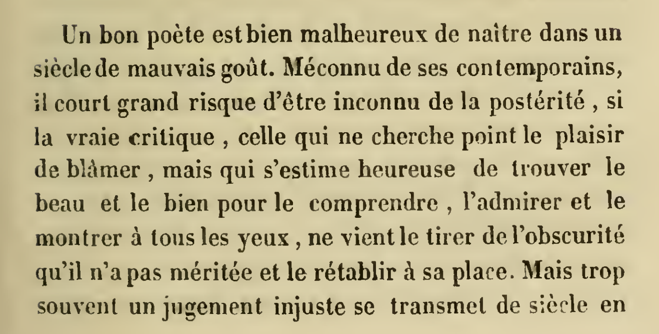
DE DESPORTES, DE BERTAUT,

DE MALHERBE, DE RACAN,

ET DE QUELQUES POÈTES DE LA MÊME ÉPOQUE ;

Par M. H. Martin,

Professeur de Littérature ancienne à la Faculté des Lettres
de Rennes.



Un bon poète est bien malheureux de naître dans un siècle de mauvais goût. Méconnu de ses contemporains, il court grand risque d'être inconnu de la postérité, si la vraie critique, celle qui ne cherche point le plaisir de blâmer, mais qui s'estime heureuse de trouver le beau et le bien pour le comprendre, l'admirer et le montrer à tous les yeux, ne vient le tirer de l'obscurité qu'il n'a pas méritée et le rétablir à sa place. Mais trop souvent un jugement injuste se transmet de siècle en

siècle, parce qu'au lieu d'examiner soi-même, on trouve plus court de s'en rapporter à la renommée, à l'opinion reçue. Qui s'avise d'ouvrir un poète français antérieur au siècle de Louis XIV, s'il n'a pas été nommé par Boileau, ou s'il l'a été avec indifférence, si La Harpe n'en a pas parlé, s'il a fait peu de bruit de son vivant, et a été oublié ou négligé après sa mort? Tel a été le sort de plusieurs bons poètes. Au contraire, un Alain Chartier, par exemple, un mauvais faiseur de vers, se loue lui-même, se fait louer, devient le poète de la cour, accable ses rivaux de son mépris et passe pour un génie : l'engouement pour lui devient tel que Marguerite d'Ecosse, femme de Louis XI, lui donne par admiration, en présence de la cour, un baiser sur la bouche pendant son sommeil : sa réputation usurpée lui survit, et, malgré le silence de Boileau, elle se perpétue, précisément parce qu'on cite cette anecdote, et qu'on ne lit pas ses vers, vers assez ennuyeux pour le faire oublier à jamais.

On parle de Villon, grâce à Boileau, peut-être plus que grâce à ses vers, dont quelques-uns pourtant mériteraient bien d'être lus, et sont pleins d'une finesse qui fait déjà pressentir celle de Marot. Mais il n'y a pas long-temps que l'on connaît comme poète le prince Charles d'Orléans, antérieur à Villon, auquel il est bien supérieur sous tous les rapports. La Harpe l'a nommé pour en citer quelques vers assez peu remarquables, pour lesquels il se croit obligé de demander grâce en faveur de leur ancienneté. Que ne citait-il la jolie pièce qui commence par ces mots : *Tiegne-toi d'amer qui pourra ;* ou celle qui a pour refrain, *Mon cuer qui est*

maitre de moi; ou celle dont le refrain est *De ces grands biens est ma dame garnie;* ou plusieurs autres que peut-être, il est vrai, ne connaissait-il pas! Nous ne pouvons résister au désir d'en citer une ici. Fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, ce prince perdit sa première femme pendant sa captivité en Angleterre. Il raconte dans une pièce allégorique comment il s'en plaignit à la déesse de l'Amour :

En la forest d'ennuyeuse tristesse,
Un jour m'aduint qu'à part moi cheminoye;
Si rencontray l'amoureuse Déesse,
Qui m'appela, demandant où j'alloye.
Je respondy que par Fortune étoye
Mis en exil en ce bois, long-temps a,
Et qu'à bon droit appeller me pouuoye
L'homme esgaré qui ne scait où il va.

En sousriant, par sa trés grant humblesse,
Me respondy : Amy, se je scavoye
Pourquoi tu es mis en ceste détresse,
De mon pouuoir voulontiers t'aideroye;
Car jà pieça je mis ton cuer en voye
De tout plaisir, ne scay qui l'en osta.
Or me desplait qu'à présent je te voye
L'homme esgaré qui ne scait où il va.

Hélas! dis-je, souueraine princesse,
Mon fait scavés; pourquoi vous le diroye?
C'est par la mort, qui fait à tous rudesse,
Qui m'a tollu celle que tant aimoye,
En qui estait tout l'espoir que j'avoye,
Qui me guydoit, si bien m'accompaigna
En son vivant, que point ne me trouuoye
L'homme esgaré qui ne scait où il va.

ENVOY.

Aveugle suis, ne scay où aller doye;
De mon baston, de peur que ne fouruoye,
Je vais tastant mon chemin çà et là;
C'est grant pitié qu'il convient que je soye
L'homme esgaré qui ne scait où il va.

Toutes les beautés de cette pièce charmante sont dues au talent de l'auteur; tous les défauts tiennent à son époque. Voilà le poète auquel Alain Chartier était préféré par ses contemporains, et qui depuis a été si long-temps inconnu. Et Froissard, contemporain de Charles d'Orléans, justement estimé comme chroniqueur, et digne de l'être comme poète! La Harpe n'en a parlé sous aucun rapport. Cependant ses vers faciles et ingénieux, ses poésies souvent pleines de grâce, ses rondeaux pour la plupart si bien tournés, auraient dû seuls lui valoir une réputation supérieure à celle de Villon, qui vint après lui.

Clément Marot est généralement connu et apprécié. Les éloges mérités que lui ont donnés Boileau et La Harpe ne doivent cependant s'appliquer qu'à la moindre partie de ses poésies. Il a payé largement son tribut au mauvais goût de son époque.

Une autre renommée bien plus exorbitante que celle d'Alain Chartier, c'est celle de Ronsard. Un siècle de mauvais goût, où cependant la littérature est honorée, a besoin de se créer ainsi une idole dans laquelle il puisse s'admirer lui-même. Ronsard s'empara de ce rôle: il se loua, comme Alain Chartier, se fit louer par sa *Pleïade*, passa de son vivant pour le plus grand poète qui eût jamais existé, et les étrangers mêmes prirent

part à ce concert de louanges qui nous étonne. Ronsard est du petit nombre des auteurs que La Harpe a assez bien jugés, parce qu'avant d'en parler, il a pris d'abord la peine de lire au moins une partie de leurs œuvres. Il n'a pas connu tout Ronsard ; mais ce qu'il en a ignoré n'est pas beaucoup meilleur que le reste. Aussi en a-t-il dit à peu près tout le bien qu'on en peut dire, lorsqu'il a loué en lui la bonne intention de donner à notre langue plus de noblesse. C'est en vain que de nos jours, pour *réhabiliter* ce poète depuis long-temps jugé, on a cité de lui, non pas les pièces qui font connaître sa manière habituelle, celles sur lesquelles se fondait surtout son immense réputation, c'est-à-dire ses vers héroïques et lyriques, chargés de mots grecs et latins, et dans lesquels il s'imaginait imiter Pindare et les autres poètes anciens ; mais des sonnets, des madrigaux et d'autres petites pièces galantes, pour la plupart imitées de l'italien, et presque toutes inférieures à celles que beaucoup d'autres poètes faibles ont faites dans le même genre avant et après lui. On y trouve de l'esprit presque toujours mal employé, de l'obscurité, de l'affectation, du mauvais goût, souvent de l'indécence, presque jamais de vérité ni de sentiment.

Entre l'école de Ronsard et Malherbe, La Harpe a aperçu Desportes, dont il a dit un mot en passant, et il a oublié Bertaut, que Boileau a seulement nommé pour mémoire. Il est cependant important de voir la transition de Ronsard à ce Malherbe, qui vient, suivant Boileau, réparer à lui seul la langue poétique de notre pays. Que serait-ce si cette langue était déjà en grande partie réparée avant lui par ces deux poètes

qu'on oublie? Que serait-ce si l'un d'eux n'avait guère été surpassé par Malherbe pour la pureté de la langue, pour la versification et le style, et lui était supérieur pour la pensée et le sentiment?

DESPORTES.

Philippe Desportes, né à Chartres, oncle du satirique Régnier, s'étant fait connaître à la cour par ses poésies, alla passer neuf mois en Pologne à la suite d'Henri, frère de Charles IX, élu roi de ce pays en 1573. Ce prince étant devenu roi de France en 1574, Desportes fut en faveur auprès de lui, et fut nommé abbé de Tiron, de Josaphat, des Vaux-de-Cernai, de Bon-Port et d'Aurillac, chanoine de la Sainte-Chapelle, lecteur de la chambre du Roi et conseiller d'Etat. Il mourut à Paris, sous le règne d'Henri IV, en 1606, la même année que naquit le grand Corneille. Ses œuvres poétiques se composent de 239 sonnets, 31 chansons, 3 odes, 12 pièces en stances, 5 dialogues, 4 épigrammes, 16 complaintes, 23 élégies, 15 discours ou cartels, et de plusieurs fragments librement imités de l'Arioste, dont trois très-étendus : l'un intitulé *Roland furieux ;* l'autre, *La mort de Rodomont et sa descente aux enfers ;* le troisième, *Angélique, continuation du sujet de l'Arioste.* Quant aux petites pièces détachées, elles sont distribuées en cinq recueils, savoir: 1°. Amours de Diane en deux livres; 2°. Amours d'Hippolyte; 3°. Recueil de 17 élégies, suivies d'un discours en vers ; 4°. Mélanges ; 5°. Pièces chrétiennes. Toutes les

poésies des trois premiers recueils et la plupart de celles du quatrième roulent sur l'amour ou plutôt sur la galanterie. Les Amours de Diane et d'Hippolyte sont des recueils dans le genre des Amours de Cassandre, de Marie, d'Astrée, d'Hélène, etc., par Ronsard, quoique d'un peu meilleur goût, ce qui n'est pas beaucoup dire. Desportes a été nommé le Tibulle Français pour deux qualités qu'il possède ; mais qui n'auraient pas dû suffire pour lui valoir un si beau surnom, la douceur et la facilité de ses vers. Il a rendu un important service à la langue, en ne suivant point la fausse voie qu'avait ouverte Ronsard pour le style des sujets élevés. Il n'a imité dans Ronsard que le style des poésies galantes, en le rendant un peu plus naturel. Mais dans cette imitation, il n'a pas eu besoin, comme le prétend La Harpe, d'effacer la rouille imprimée à notre versification, en la tirant du chaos où l'avait plongée l'école de Ronsard. La Harpe aurait dû savoir que les œuvres de Joachim Dubellay, l'un des sept poètes de la *Pleïade*, contiennent, dans la seconde partie, dans celle qu'il composa après avoir secoué le joug de l'école affectée de Pétrarque et de l'école pédante de Ronsard, de charmantes poésies légères, enjouées et souvent satiriques, dont le style, s'il était moins incorrect, ressemblerait assez à celui de Desportes dans les pièces du même genre. Il aurait dû savoir que Ronsard lui-même a eu, suivant les sujets, deux styles tout différents, quoique mauvais tous deux, et qu'il a réservé ses grands mots forgés à la grecque, uniquement pour les poésies où il a voulu être sublime. Desportes, qui n'a pas eu cette prétention, n'en a pas fait usage,

excepté dans un seul vers, où il dit que les ennemis fuyaient devant Roland furieux,

> . . . . comme dedans la plaine
> Fuit au-devant du loup le mouton *porte-laine*.

Desportes a observé ordinairement le mélange des rimes masculines et féminines, qui avait déjà commencé à prévaloir depuis Octavien de Saint-Gelais ; cependant il a fait quelques pièces où toutes les rimes sont féminines, d'autres où toutes les rimes sont masculines, d'autres où, par le croisement des rimes, deux rimes féminines différentes se rencontrent dans deux vers consécutifs. Il a évité avec soin l'enjambement; mais, quoi qu'en dise La Harpe, l'*hiatus* se trouve encore souvent dans ses vers. Du reste la coupe en est assez heureuse ; sa phrase poétique est ordinairement harmonieuse et assez bien tournée, et ses inversions sont rarement forcées.

Cet auteur a dépensé une grande finesse d'esprit à combiner des mots et des sons ; il a donné beaucoup de souplesse à un instrument dont d'autres après lui ont su mieux se servir. La Harpe a raison de dire en général que Desportes est faible d'idées et de style. C'est un de ces auteurs qui babillent avec une facilité désespérante, précisément parce qu'ils n'ont rien à dire. Sous le rapport de la décence, Desportes a été en général plus réservé que Marot, qu'il a imité dans ses meilleures pièces. Il n'a guère poussé l'indécence jusqu'à l'obscénité que dans une pièce intitulée *De la chasse*. Mais l'afféterie italienne portée à l'excès, les

jeux d'esprit, les jeux de mots, les *concetti*, les antithèses ridicules, voilà ce que l'on trouve, au lieu de pensées et de sentiments, dans toute la partie de ses œuvres où il a imité Ronsard. Ses trop nombreux sonnets, dont les meilleurs ne sont que passables, fatiguent tellement par leur soporifique uniformité, qu'on est heureux de rencontrer çà et là pour se récréer quelques vers extravagants, comme ces vers d'un *sonnet spirituel* :

Seigneur, d'un de tes clous je veux faire ma plume,
Mon encre de ton sang, mon papier de ta croix, etc.

Ou comme ces vers d'une pièce galante : l'amour, dit l'auteur, troubla mon esprit, et fit

De mon cœur son fourneau, ses charbons de mes veines,
Mes poumons ses soufflets, de mes yeux ses fontaines,
Qui sans jamais tarir coulent incessamment, etc.

Voyez aussi les syllogismes rimés de la 4e. élégie. Il faut dire pourtant que de pareilles absurdités sont rares dans les œuvres de Desportes, où il se trouve beaucoup de vers dont la faiblesse et la monotonie sont presque les seuls défauts. Quand il a eu de bonnes idées à exprimer, il l'a fait quelquefois avec bonheur. Ainsi dans son *chant d'amour*, on trouve quelques vers assez beaux où il imite un passage du Banquet de Platon. De même, il y a de beaux passages dans ses imitations de l'Arioste, et on reconnaît aisément à leur faiblesse ceux où il quitte son modèle pour inventer lui-même. Il a même assez bien réussi dans le genre noble et élevé en

paraphrasant un psaume. Voici les deux premières strophes de cette paraphrase :

Délivre-moi, Seigneur, de la mort éternelle,
Et regarde en pitié mon âme criminelle,
Languissante, étonnée, et tremblante d'effroy :
Cache-la sous ton aile au jour épouvantable,
Quand la terre et les cieux s'enfuiront devant toy,
En te voyant si grand, si sainct, si redoutable.

Au jour où tu viendras, en ta majesté saincte,
Pour juger ce grand tout, qui frémira de crainte,
Le réduisant en rien par tes feux allumez :
O jour, jour plein d'horreur, plein d'ire et de misères,
De cris, d'ennuis, de plaints, de soupirs enflammez,
De grincements de dents et de larmes amères !

Desportes a fait quelquefois allusion aux malheurs des guerres civiles, et il a trouvé sur ce sujet quelques vers plus énergiques qu'on ne s'y attendrait d'après le ton ordinaire de ses poésies :

Durant le temps *piteux* que la France embrasée
Tournoit le fer contre elle, en deux parts divisée ;
Voyant en tant de lieux ses champs ensanglantez
Du sang de ses enfants meurtris (1) de tous costez ;
Voyant estinceler tant de luisantes armes,
Les deux camps opposez, tant d'assauts, tant d'allarmes ;
Voyant mes compagnons mourir devant mes yeux,
Esmaillant de leur sang un tombeau glorieux,
J'attendois d'heure en heure une mort asseurée,
Et voir de mille coups ma poitrine *honorée* ;
J'attendois la prison, et les autres hazards,
Ordinaire loyer des serviteurs de Mars ;
Mais le ciel rigoureux me réserva la vie, etc. ÉLÉGIE 8e.

(1) *Meurtrir* — tuer.

SONNET A LA FRANCE.

Du sommeil qui te clost les yeux et la pensée,
Sus! réveille-toi, France, en cette extrémité:
Voy le ciel contre toy par toy-même irrité,
Et regarde en pitié comme tu t'es blessée.

C'est assez contre toi *ta vengeance exercée*,
C'est assez en ton sang ton bras ensanglanté;
Et quant ton cœur félon n'en serait contenté,
Pourtant de t'*affoler* (1) tu dois estre lassée.

Toy qui fus autrefois l'effroy de l'estranger,
Or (2) tu es sa risée, *et soumise au danger*,
Tandis que tu deviens à toi même cruelle.

Qu'il sorte pour *domter ton cœur envenimé*
Et face comme on voit un grand loup affamé,
Qui de tout un troupeau sépare la querelle!

Ce sonnet vaut mieux que tous les sonnets des Amours de Diane et d'Hippolyte.

Dans un genre plus simple, on peut citer de Desportes une ode au sommeil, élégamment versifiée, et une chanson en 16 couplets sur les charmes de la vie champêtre, assez belle, quoique bien inférieure aux célèbres stances de Racan. On y trouve ce joli couplet vraiment parfait dans son genre:

Que de plaisir de voir deux colombelles
Bec contre bec, en tremoussant des ailes,
Mille baisers se donner tour à tour!
Puis, tout ravi de leur grâce naïve,
Dormir au frais d'une source d'eau vive,
Dont le doux bruit semble parler d'amour!

(1) *Affoler* — Corrompre, détruire.
(2) *Or* — maintenant.

Sur le même sujet on peut encore citer avec éloge un discours adressé par Desportes à des amis qui vivent à la cour.

Aucune de ses poésies n'exprime un sentiment tendre et profond ; mais quelques-unes sont assez gracieuses. Tels sont les sonnets 23e. et 61e. du premier livre des Amours de Diane, le 49e sonnet du second livre, et le *songe* inséré dans ce même livre.

Telle est aussi une jolie complainte dont le refrain est *Hélas ! douce rivière, où est mon cher Philandre ?* Nous en citerons la première strophe, surtout pour y faire remarquer un rhythme heureux et varié, où il est fâcheux que les rimes masculines et féminines ne soient pas mélangées régulièrement :

Cherchez, mes tristes yeux, cherchez de tous costez,
Vous ne trouverez point ce que vous souhaitez,
Vous ne verrez plus rien qui vous soit agréable !
Et vous, riches trésors du printemps désirable,
O prez, tesmoings secrets de mon contentement,
Où, pleine de désir, j'attendoy mon amant,
Accusant quelquefois sa trop longue demeure,
Las ! portez le regret de son esloignement,
Et pleignez de pitié la douleur que j'endure !
    Ce fust ici qu'il me dist sa pensée,
    Dont je feigny me sentir offensée,
        L'appelant téméraire ;
        Mais ma feinte colère,
    Voyant ses pleurs, fust bien soudain passée.
Car eussé-je voulu contre Amour me défendre ?
Hélas ! douce rivière, où est mon cher Philandre ?

Il y a plus d'esprit que de bon goût dans les trois pièces intitulées *Le procès d'Amour au siége de la Rai-*

son, *Le tombeau d'Amour*, et *Le cartel sur la mort de l'Amour*. Dans cette dernière pièce, on trouve une comparaison satirique de l'amour véritable de l'âge d'or avec le faux amour qui depuis a usurpé sa place. Cette même comparaison est mieux développée dans les cent premiers vers de la 7e. élégie. Il y a de l'esprit aussi dans la protestation d'amour, dont le refrain est, avec quelques changements, *Aussi vous ne le croyez pas;* dans ses stances contre le mariage, qui sont une satire contre les femmes, et dans beaucoup d'autres petites pièces, qui malheureusement pour la plupart sont loin d'être irréprochables sous le rapport du goût. Mais le chef-d'œuvre de Desportes, dans le genre satirique, ce sont ses *Adieux à la Pologne*. Il paraît que le poète ne s'y était pas trouvé mieux que le roi. Le ressentiment d'un homme qui s'est beaucoup ennuyé parle dans ces vers bien tournés et assez énergiques :

> Adieu, Pologne, adieu, plaines désertes,
> Toujours de neige ou de glace couvertes!
> Adieu, *païs d'un éternel adieu* (1)!
> Ton air, tes mœurs m'ont si fort sceu desplaire,
> Qu'il faudra bien que tout me soit contraire,
> Si jamais plus je retourne en ce lieu.
>
> Adieu, maisons d'admirable structure,
> Poisles, adieu, qui dans vostre closture
> Mille animaux pesle-mêle entassez,
> Filles, garçons, veaux et bœufs tout ensemble!
> Un tel mesnage à l'âge d'or ressemble,
> Tant regretté par les siécles passez.

(1) C'est-à dire où il faut dire adieu éternellement à tout ce qui peut plaire dans la vie.

Quoy qu'on me dist de vos mœurs inciviles,
De vos habits, de vos meschantes villes,
De vos esprits pleins de légèreté,
Sarmates fiers, je n'en voulais rien croire,
Ny ne pensois que vous pussiez tant boire :
L'eussé-je creu, sans y avoir esté ?

Barbare peuple, arrogant et volage,
Vanteur, causeur, n'ayant rien que langage;
Qui, jour et nuit dans un polsle enfermé,
Pour tout plaisir se joue avec un verre,
Ronfle à la table, ou s'endort sur la terre,
Puis comme un Mars veut être renommé.

Ce ne sont pas vos grand's lances creusées,
Vos peaux de loup, vos armes déguisées
Où maint plumage et maint aile s'étend,
Vos bras charnus, ny vos traits redoutables,
Lourds Polonais, qui vous font indomtables;
La pauvreté seulement vous défend.

Si vostre terre estait mieux cultivée,
Que l'air fust doux, qu'elle fust abreuvée
De clairs ruisseaux, riche en bonne citez,
En marchandise, en profondes rivières,
Qu'elle eust des vins, des ports et des minières,
Vous ne seriez si long temps indomtés.

Les Othomans, dont l'âme est si hardie,
Aiment mieux Cypre ou la belle Candie,
Que vos déserts presque toujours glacez,
Et l'Allemand, qui les guerres demande,
Vous dédaignant, court la terre Flamande,
Où ses labeurs sont mieux récompensez.

Neuf mols entiers, pour complaire à mon maistre,
Le grand Henry, que le ciel a faict naistre,
Comme un bel astre aux humains flamboyant,
Pour ce désert j'ai *la France laissée*,

Y consumant ma pauvre ame blessée,
Sans nul confort, sinon qu'en le voyant.

Face le ciel que ce valeureux prince
Soit bien tost roy de quelque autre province,
Riche *de gens*, de citez et d'avoir!
Que quelque jour à l'Empire il parvienne,
Et que jamais ici je ne revienne,
Bien que mon cœur soit bruslant de le voir!

Les vœux du poète ne tardèrent pas, comme on sait, à être exaucés. Henri III, s'étant soustrait par la fuite à l'amour de ses sujets peu obéissants, succéda cette même année à son frère sur le trône de France.

Dans un genre moins amer et plus gracieux, voici des vers dont, excepté un seul *hiatus*, la facture est parfaite, et qui, pour la finesse, l'esprit, la délicatesse, valent les meilleurs de Clément Marot:

Rozette, pour un peu d'absence,
Votre cœur vous avez changé,
Et moi sçachant cette inconstance,
Le mien autre part j'ai *rangé*.
Jamais plus beauté si légère
Sur moy tant de pouvoir n'aura:
Nous verrons, volage bergère,
Qui premier s'en repentira.

Tandis qu'en pleurs je me consume,
Maudissant cet esloignement,
Vous qui n'aimez que par coustume
Caressiez un nouvel amant:
Jamais légère girouette
Au vent si tost ne se vira.
Nous verrons, bergère Rozette,
Qui premier s'en repentira.

Où sont tant de promesses saintes,
Tant de pleurs versez en partant ?
Est-il vrai que ces tristes plaintes
Sortissent d'un cœur inconstant ?
Dieux ! que vous estes mensongère !
Maudit soit qui plus vous croira !
Nous verrons, volage bergère,
Qui premier s'en repentira.

Celui qui a gaigné ma place,
Ne vous peut aimer tant que moy ;
Et celle que j'aime vous passe
De beauté, d'amour et de foy.
Gardez bien vostre amitié neuve ;
La mienne plus ne varira :
Et puis nous verrons à l'espreuve
Qui premier s'en repentira.

Quel tour ingénieux dans cette épigramme !

Je t'apporte, ô Sommeil, du vin de quatre années,
Du laict, des pavots noirs aux testes couronnées :
Veuille tes ailerons en ce lieu desployer,
Tant qu'Alizon la vieille accroupie au foyer,
Qui d'un pouce retors, et d'une dent mouillée,
Sa quenouille chargée a quasi dépouillée,
Laisse cheoir le fuzeau, cesse de babiller,
Et de toute la nuit ne se puisse esveiller,
Afin qu'à mon plaisir j'embrasse ma rebelle,
L'amoureuse Ysabeau, qui soupire auprès d'elle.

Nous pourrions citer encore dans ce même genre, qui est vraiment celui de Desportes, comme celui de Marot, une autre épigramme non moins jolie, et la chanson qui commence par ce vers : *Quand vous aurez un cœur plein d'amour et de foy*, quelques sonnets tirés

des Meslanges, et quelques autres petites pièces; mais elles ont moins de mérite que les précédentes, et nous croyons avoir fait connaître suffisamment ce qu'il y a de bon dans Desportes, poète spirituel, ingénieux, qui a fait un certain nombre de jolis vers, quand il a pris le ton qui lui convient, mais qui a fait beaucoup de poésies ennuyeuses et pleines d'une affectation puérile, quand il a voulu prendre le ton faux de la galanterie, et qui, malgré ses défauts, a rendu un important service à la poésie française, en la ramenant des traces de Ronsard sur celles de Marot.

DE QUELQUES POÈTES DE LA MÊME ÉPOQUE.

Entre Ronsard et Desportes, mais bien au-dessous de tous deux, se place le poète tragique Garnier, qui fut leur contemporain. Robert Garnier, né à La Ferté-Bernard, conseiller du roi, lieutenant-général criminel au siége présidial et sénéchaussée du Maine, nous a laissé un recueil de tragédies, qui seraient bien courtes, si l'on en retranchait les monologues et les déclamations de tout genre. C'est un amalgame bizarre de traductions de Sénèque le tragique, et plus rarement d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, puis de Pindare, d'Horace, d'Ovide, des psaumes, etc. : et dans quel style ! Quelquefois c'est le style barbare de Ronsard avec les mêmes prétentions au sublime, mais avec plus de platitude, avec les mots bizarrement forgés, les mots grecs et latins, mais pourtant avec un peu plus de réserve dans leur emploi. Quelquefois, au contraire, c'est un style presque français, mais lourd, traînant,

et qui ne se distingue de la prose la plus triviale que par la rime et la gène de la versification. Mieux valait encore le style extravagant du poète tragique Jodelle, disciple plus fidèle de Ronsard, et par conséquent plus admiré du maître. Ronsard déclare que Jodelle et Garnier sont tous deux admirables, mais qu'en jugeant le procès de ces deux rivaux,

S'il faut espelucher de prés
Le vieil artifice des Grecs,
Les vertus d'un œuvre et les vices,
Le sujet et le parler haut,
Et les mots bien choisis, il faut
Que Garnier paye les espices.

Plus loin, à propos des œuvres de Racan, nous aurons l'occasion de citer un exemple de ce *parler haut* et de ces *mots bien choisis*, trop rares, au jugement de Ronsard, dans les œuvres de Garnier. Ce *parler haut* nous semblera bien bas auprès de la noble simplicité de Racan.

Laissons là l'école de Ronsard et sa tentative, louable en elle-même, mais très-malheureuse, pour donner à notre langue poétique l'élévation qui convient aux grands sujets. Disons quelques mots d'un poète contemporain et disciple de Desportes, Vauquelin de La Fresnaie, né à Falaise, et qui fut président au bailliage de Caen. Nous avons de lui un grand nombre de poésies pastorales intitulées *Foresteries*, des vers satiriques, des poésies légères, des sonnets, des chansons, des épigrammes, etc., pour la plupart d'un genre beaucoup trop licencieux. Il avait composé un poème épique sur

David. Ce poème, qui n'a jamais vu le jour, aurait été écrit dans un style très-inférieur au sujet, à en juger par les cinquante premiers vers que Vauquelin cite dans le meilleur de ses ouvrages, dans son *Art poétique*, composé par ordre du roi Henri III. Le style de Vauquelin est trop diffus, peu élégant, et manque de noblesse là où cette qualité serait nécessaire; mais en général il est correct, facile et ingénieux, comme celui de Desportes, qu'il vante beaucoup et qu'il prend évidemment pour modèle. Comme lui, Vauquelin s'est permis l'*hiatus* : à cela près, sa versification est assez régulière, surtout dans cet Art poétique, où d'ailleurs il montre assez de bon sens et de goût, et des connaissances très-variées. Il paraphrase ordinairement l'Art poétique d'Horace, non sans y ajouter des observations justes qui ne manquent pas de finesse. Mais il professe trop d'admiration pour les genres de poésie en vogue à son époque, et surtout pour l'école de Ronsard, à laquelle cependant il n'appartient pas : il emprunte même à son devancier Ronsard quelques faux principes bien différents de ceux d'Horace. L'histoire de la poésie française, disséminée dans le poème de Vauquelin, est loin d'être sans intérêt, et continue à en faire pardonner la marche languissante et le style souvent bien faible. L'ouvrage entier, avec ses défauts, ne laisse pas d'être remarquable pour cette époque. Boileau en a quelquefois profité, sans le nommer jamais. Voici les derniers vers de l'Art poétique de Vauquelin de La Fresnaie. Ils sont du nombre des meilleurs, et peuvent donner une idée de son style, certainement inférieur à celui de Desportes :

Je composoy cet Art pour donner aux François,
Quand vous, Sire, quittant le parler Polonnois,
Voulutes, reposant dessous le bel ombrage
De vos lauriers *gaignés*, polir vostre langage,
Ouïr parler des vers parmi le dous loisir
De ces *cloestres* dévots, où vous prenez plaisir;
Ayant auprés de vous, comme Auguste un Mécœne,
Joyeuse, qui sçavant des Virgiles vous mène,
Des Horaces, un Vare, un Desportes qui fait
Composant nettement, cet Art quasi parfait.

Depuis un chant plus haut j'entrepris tout celeste,
Alors que Mars armé du dernier manifeste
Me rabaissa la voix. Je demeuray soudain
Comme dans la forêt demeure un petit dain
Qui voit un ours, cruel au pied d'une descente,
Ouvrir les flancs battants de sa mère innocente:
Il fuit par la brossaille, il fuit de bois en bois;
Timide et défiant, il pense à chaque fois
Revoir l'ours qui sa mère *et la France* dévore.
Depuis ce jour *tout tel* je suis *pour eux* encore.

Je vivois cependant au rivage Olenois,
A Caen, où l'Océan vient tous les jours deux fois.
Là moi, de Vauquelin, content en ma province,
Présidant, je rendoy la justice du Prince.

Nous pouvons encore citer ici pour mémoire un imitateur de Desportes, d'une époque un peu postérieure, le sieur De la Roque, de Clermont en Beauvoisis, lecteur de la reine Marguerite, et qui avait servi avec Malherbe dans les rangs des Ligueurs. Il nous a laissé un très-gros et très-fastidieux recueil de poésies galantes, facilement versifiées, d'un style doux et coulant, mais fort insipides. Il en faut dire autant de ses imitations de l'Arioste, de ses poèmes mytho-

logiques et romanesques, où se trouvent cependant çà et là quelques descriptions assez jolies, et de son drame pastoral dans le genre des Bergeries de Racan, dont on ne peut soutenir la lectu e. Ses poésies chrétiennes ne valent pas mieux : par exemple, il a mis en sonnets les sept psaumes de la pénitence, et composé sur les *larmes de la Magdelaine* soixante-treize stances presque aussi absurdes que les stances de Malherbe sur les *larmes de Saint-Pierre.* Ses vers sur la mort de Mlle Delabarre et sur celle de Mlle. Duperrier sont bien misérables en comparaison des deux pièces correspondantes, l'une de Racan, l'autre de Malherbe, sur ces deux mêmes sujets. Ses odes, ses stances, ses sonnets sur des sujets politiques, sont en général d'une extrême faiblesse. On peut cependant citer, beaucoup plus pour la pensée que pour le style, une strophe et demie de son ode sur la naissance de Monseigneur d'Orléans :

. . . .
Orléans en brusle de joye,
Voyant que le ciel lui envoye
Tout son souhait et son bonheur;
Mesme l'ombre de la Pucelle,
Pour annoncer ceste nouvelle,
Est apparue à Vos-couleur.

Elle passe encor toute année
Par ces bois en divers cantons :
Et paroist mesme estre animée
Du plaisir que nous ressentons,
Disant : Ce prince a pris naissance,
Dont la valeur et la puissance
Vengera ma mort ceste fois;
Et, nouvel astre de la guerre,
Joindra la rose d'Angleterre,
Aux tiges des beaux lys françois.

Il ne se rencontre pas d'*hiatus* dans les vers qu'on vient de lire ; mais en général il y en a autant dans les vers de De la Roque que dans ceux de Desportes. On en trouve de même beaucoup dans *Le grand miroir du monde*, sorte de poème encyclopédique, écrit en un style assez barbare, par Joseph Duchesne, sieur de La Violette, médecin ordinaire du roi Henri IV. Pour les mots bizarrement forgés, Duchesne est encore de l'école de Ronsard.

Nous dirons ici quelques mots d'un poète plus remarquable, qui pourtant est connu surtout comme prosateur. Théodore Agrippa d'Aubigné, aïeul de Mme. de Maintenon, naquit en Saintonge en 1550. Protestant, fils d'un des conspirateurs d'Amboise, il prit une part très-active aux guerres de religion, il se battit toujours pour Henri IV, et ne cessa d'en médire, de le calomnier même ; il se retira à Genève en 1628, et y mourut en 1631. Ecrivain attachant, passionné, plein de verve, de finesse, et souvent d'éloquence, dans ses *Mémoires*, où il a donné libre cours à son esprit, à sa jactance et à ses caprices ; lourd et ennuyeux dans son *Histoire universelle* des événements de son temps, où il a voulu être grave et sérieux, et dont on ne peut lire avec plaisir que la *préface ;* pamphlétaire mordant et grossier dans la *Confession de Sancy*, beaucoup trop vantée ; excellent satirique dans le baron de Féneste, autre pamphlet bien plus ingénieux, dont malheureusement une partie est en patois gascon ; d'Aubigné a également réussi dans le genre qui lui convient, c'est-à-dire dans la satire. Il a voulu être poète tragique, comme il a voulu être grave historien : sa tragédie de Circé ne

vaut pas mieux que son *Histoire universelle*. Ses poésies légères et ses vers d'amour se font remarquer par une grande facilité et quelques traits heureux : ce sont de vrais impromptus. Mais il y a un mérite réel dans une partie du recueil intitulé *Tragiques*, et de ses autres poésies satiriques. L'esprit et la verve, la vivacité de ses descriptions comiques et de ses mordantes tirades font pardonner les négligences de tout genre, les *hiatus* fréquents, les fautes de versification et de style. Rien de plus pittoresque que ses portraits de Catherine de Médicis, de Charles IX, et surtout d'Henri III. Il n'a pas ménagé non plus Henri IV : on en peut juger par ce sonnet, qu'il fit graver lui-même sur le collier d'un chien abandonné par le roi :

Le fidèle Citron, qui couchoit autrefois
Sur votre lit sacré, couche *ores* sur la dure.
C'est ce fidèle chien, qui apprit de nature
A faire des amis et des traîtres le choix.

C'est lui qui les brigands effrayoit de sa voix,
Des dents les assassins. D'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les dédains et l'injure ?
Payement coutumier du service des rois !

Sa fierté, sa beauté, sa jeunesse agréable,
Le fit chérir de vous ; mais il fut redoutable
A vos fiers ennemis, pour sa dextérité.

Courtisans qui jetez vos dédaigneuses vues
Sur ce chien délaissé, mort de faim par les rues,
Attendez ce loyer de la fidélité.

« Ce chien, ajoute-t-il dans ses Mémoires, fut dès le lendemain mené au roi, comme il passait par Agen, lequel changea de couleur et en resta confus. »

Suivant d'Aubigné, Henri IV récompensait les offenses et punissait les services.

A cette époque féconde en pamphlets fut composée la satire Ménippée, ingénieux libelle en assez bonne prose mêlée de quelques mauvais vers. Mais c'est une fort jolie pièce de vers, malgré bien des négligences de versification et des défauts de style, que le *Regret funèbre sur le trépas de l'âne ligueur*, imprimé à la suite de la satire Ménippée.

Dans les œuvres de Desportes et de quelques-uns des autres poètes dont nous venons de parler, nous avons signalé plusieurs qualités très-estimables. Mais aucun n'a trouvé le ton de la haute poésie; aucun n'a eu une versification parfaitement régulière. Malherbe est le premier, dit-on, qui sur ces deux points mérite d'être proclamé le devancier des grands poètes du siècle de Louis XIV. Voyons si avant lui Bertaut n'aurait pas acquis quelques droits à cet honneur.

BERTAUT.

Jean Bertaut naquit à Caen vers le milieu du seizième siècle. Il devint premier aumônier de la reine Catherine de Médicis, mère de Charles IX, lecteur d'Henri III, évêque de Séez et abbé d'Aunay. Il mourut en 1611, après avoir contribué à la conversion d'Henri IV.

Ses œuvres poétiques se composent de trois recueils. Le premier contient des cantiques imités des psaumes, et appliqués presque tous à Henri III ou à Henri IV, et aux destinées de la France, des discours, des sonnets sur les événements politiques, des épîtres adressées à de grands personnages, des discours funèbres, des

complaintes, des épitaphes, un poème intitulé *Timandre* sur une *tragique aventure*, et la traduction du second livre de l'Enéide. Le second recueil est intitulé *Recueil de quelques vers amoureux*. Le frère de l'auteur, dans une préface, déclare qu'il a eu bien de la peine à arracher à son frère la permission de le faire imprimer, et qu'il n'y a réussi qu'en lui citant souvent le proverbe : Marie ta fille ou elle se mariera. En effet, les libraires publiaient, sans la permission de Bertaut, dans de mauvais recueils, des copies fautives de ses poésies inédites. L'amour paternel du poète ne put endurer cet affront fait à ces enfants de sa jeunesse : il livra le manuscrit à son frère, qui le fit imprimer sur-le-champ, de peur de quelque remords. Le lecteur doit de la reconnaissance au frère du poète ; car ce recueil contient plusieurs charmantes pièces de vers. Je dois ajouter qu'on y trouve vers la fin un assez long poème intitulé *Panarète*, froide allégorie sur la naissance du dauphin, fils d'Henri IV, qui fut plus tard Louis XIII ; et une série de petites pièces allégoriques pour des ballets, mascarades, telles qu'il y en a dans Desportes, dans Malherbe, dans Racan, et dans tous les poètes de cette époque. Le troisième recueil contient un petit nombre de poésies du même genre que celles du second, mais publiées seulement après la mort de l'auteur.

Dans son *Discours sur le trépas de Monsieur de Ronsard*, où les éloges sont presque aussi prodigués que dans l'oraison funèbre de ce poète prononcée par le cardinal Duperron, alors évêque d'Evreux, Bertaut nous apprend que, dès l'âge de seize ans, la lecture

des vers de Ronsard lui inspira le désir et l'espoir de marcher sur ses traces, que plus tard il étudia *les beaux vers de Desportes*, plus faciles à imiter, et que ce furent là ses deux modèles. Mais la traduction du second livre de l'Enéide prouve assez qu'il avait étudié les anciens, et ses œuvres sont là pour attester que, malgré son admiration pour *le grand Ronsard*, il l'a heureusement fort peu imité. L'étude de Desportes au contraire a dû lui être très-utile pour acquérir cette facilité et cette souplesse qu'on remarque dans son style, et pour perfectionner la versification. Sous ce rapport, il a fait encore un progrès bien marqué sur son modèle. De tous les poètes français que nous connaissons, Bertaut est le premier qui ait observé constamment toutes les règles de la versification, tandis qu'il y en avait deux que Desportes, son contemporain, mort cinq ans avant lui, violait assez souvent. Seulement dans les vers de Bertaut, comme dans ceux de Malherbe, deux syllabes que nous séparons maintenant n'en forment qu'une dans un petit nombre de mots, comme *meurtrier*, *ouvrier*, qu'ils emploient pour deux syllabes seulement. Il y a moins d'expressions vieillies ou devenues triviales dans Bertaut que dans Desportes : il n'y en a pas beaucoup plus que dans Malherbe, à considérer l'ensemble des poésies de ces deux auteurs. La phrase de Bertaut est claire, exacte, régulière. Il s'y trouve rarement des inversions forcées; dans quelques beaux passages, c'est déjà la langue poétique du grand siècle.

La traduction du second livre de l'Enéide par Bertaut est généralement faible. Son poème de Timandre

est une fiction romanesque et merveilleuse, longuement racontée et de peu d'intérêt. Ce genre était tellement à la mode, que Racan a pris le trait principal du Timandre pour en faire un des principaux ressorts de son drame pastoral. L'éloge de Ronsard par Bertaut est une longue allégorie pleine de déclamations. La complainte sur la mort de Lysis présente le même caractère : c'est l'oraison funèbre d'un homme de guerre, faite en vers par Bertaut, pour complaire à un puissant ami du mort, qu'il introduit dans cette pièce sous le nom de Daphnis. Beaucoup des discours en vers de Bertaut, de ses épîtres, de ses éloges, de ses épitaphes, etc., pièces de circonstances, sont sans intérêt pour nous et ne sont que de la prose rimée. Cette grande quantité de vers faibles a sans doute nui à sa réputation. Il faut de la patience pour découvrir dans ses œuvres des morceaux dignes d'être admirés. Beaucoup de ses pièces amoureuses ne sont que des jeux d'esprit à la manière de Desportes. On trouve dans une partie de ses œuvres, cependant moins souvent que dans celles de Desportes, les jeux de mots, les antithèses, les comparaisons et les hyperboles affectées. Mais qu'on retranche toutes ces productions sans mérite : il reste de quoi former un petit volume digne d'un bon poète. C'est dans cette partie vraiment poétique des œuvres de Bertaut qu'il faut surtout l'étudier pour le connaître et le juger. Son défaut le plus habituel, même dans ses bonnes pièces, c'est d'affaiblir une pensée en voulant trop la développer. Aussi dans nos citations nous retrancherons souvent des passages languissants et inutiles. De même, son style se fait plus

remarquer par une abondante facilité que par la concision. Mais Bertaut a souvent de belles et nobles pensées, qu'il exprime d'une manière naturelle, simple, éloquente. Il s'élève sans effort, descend avec souplesse et se joue avec grâce. Mais ce qui le distingue surtout, c'est ce qui manque à Malherbe, c'est une sensibilité vraie et profonde, qui donne à ses vers tant de charmes; c'est le langage de l'âme qui va droit à l'âme, cette douceur, cette bienveillance communicative, qui, en faisant aimer l'homme, fait qu'on prend plus de plaisir à admirer le poète. Peut-être ne convenait-il pas à un évêque de publier des poésies amoureuses; mais du moins celles de Bertaut ne sont point licencieuses: elles expriment le sentiment et non la volupté, elles s'adressent à l'âme et non pas aux sens; elles respirent même l'amour de la vertu, de la beauté morale. Seulement le poète s'est dit comme Virgile:

Gratior et pulchro veniens in corpore virtus!

Mais il ne s'est point complu dans la description, même décente, de la beauté physique. Les poésies érotiques de ses contemporains ne sont pour la plupart du temps que des jeux d'esprit sans expression, ou bien n'expriment que le délire des sens. Bertaut, au contraire, a été spiritualiste par sentiment, sinon par système, et c'est là en partie ce qui fait sa supériorité. Les citations ne nous manqueront pas pour justifier cet éloge. Voici les premières strophes d'une défense de l'amour attaqué par Desportes. Le poète y montre que l'Amour est par lui-même un sentiment pur, mais qui peut seulement se tromper d'objet, et alors devenir funeste et coupable.

On ne se souvient que du mal,
L'ingratitude règne au monde :
L'injure se grave en métal,
Et le bienfait s'escrit sur l'onde.

Amour en sert de preuve aux siens,
Luy qui joint la peine aux délices :
Ceux que plus il comble de biens
N'en célèbrent que les malices.

Il porte un flambeau dans sa main,
Pour en éclairer à notre âme,
Et nous, *d'un jugement peu sain*,
Nous allons brusler à sa flamme.

Il preste à notre entendement,
Pour voler au ciel, ses deux ailes :
Nous les engluons follement
Dedans les vanités mortelles.

Ainsi du plumage qu'il eut,
Icare pervertit l'usage :
Il le reçut pour son salut,
Il s'en servit pour son dommage. Etc.

Il y a encore un sentiment élevé et pur dans ces stances ùn peu entachées d'affectation :

Mon ame est de vos laqs si doucement pressée,
Qu'il n'est point de tourment que je n'y trouve doux ;
Et ne m'estime heureux que lorsque ma pensée
Me ravit hors de moi, pour aller vivre en vous.

Aussi la beauté même en vous seule resserre,
Pour la gloire d'Amour, les délices des Dieux :
Mon ame vit en moi, comme l'on vit en terre,
Mais elle vit en vous comme l'on vit ès cieux.

. . . .
A qui doy-je plustost consacrer mon service
Qu'à ce divin esprit de grâces revêtu,
Dont le servage apprend à maistriser le vice,
Et qu'on ne peut aimer qu'en aimant la vertu?

Nous citerons encore cette stance d'une autre pièce:

Nul aussi n'eust jamais l'heur de sa cognoissance,
Qui volontairement ne s'en soit veu charmer,
Et qui n'ait en l'aimant senty la repentance
De n'avoir pas plus tost commencé de l'aimer.

Que de douceur, que d'harmonie, que de charmes dans ces beaux vers d'une élégie!

On dit qu'en Idumée, *ès* confins de Syrie,
Où bien souvent la palme au palmier se marie,
Il semble, à regarder ces arbres bienheureux,
Qu'ils vivent animez d'un esprit amoureux;
Car le mâle, courbé vers sa chère femelle,
Monstre de ressentir le bien d'estre auprès d'elle:
Elle fait *le semblable*, et pour s'entr'embrasser
On les voit leurs rameaux l'un vers l'autre avancer.
De ces embrassements leurs branches reverdissent,
Le ciel y prend plaisir, les astres les bénissent,
Et l'haleine des vents soupirants à l'entour
Loue en son doux murmure une si sainte amour.
Que si l'impiété de quelque main barbare
Par le tranchant du fer ce beau couple sépare,
Ou transplante autre part leurs *tiges désolez*,
Les rendant pour jamais l'un de l'autre exilez:
Jaunissant de l'ennuy que chacun d'eux endure,
Ils font mourir le teint de leur belle verdure,
Ont en haine la vie, et pour leur aliment
N'attirent plus l'humeur du terrestre élément.
Si vous m'aimiez, hélas! autant que je vous ayme,
Quand nous serions absents, nous en ferions de même!

Cette comparaison avait déjà été exprimée avec une heureuse simplicité dans le *lai du Chevrefoil*, par Marie de France, poète français du 13e. siècle. Elle a été développée avec une admirable poésie dans l'élégie de Goethe, intitulée Amyntas.

Que de sentiment et de tendresse dans ces stances pastorales, où pourtant il y a trop d'antithèses !

Quoi ! tu vis, Coridon, loin des *douces lumières*,
Sans qui tu te jurois ne pouvoir vivre un jour.
Ah ! berger peu constant dans tes flammes premières,
Ta vie et ton absence accusent ton amour.

. . . .

Tu peux bien, si tu veux, sans que rien te retienne,
Revenir voir les yeux tant baisez en partant :
Que le cœur seulement le premier y revienne,
Le corps soudainement s'en verra faire autant.

. . . .

Car que puis-je estimer d'*un* qui perd ma presence
Sans contrainte ou regret par effect tesmoigné,
Sinon qu'estant absent même devant l'absence,
Le cœur premier que l'œil s'en estoit esloigné ?

. . . .

Te dépeindre accablé d'affaires éternelles,
C'est me faire penser qu'Amour t'a délaissé ;
Car l'Amour ne sçauroit compatir avec elles :
Il en chasse le soin, ou bien en est chassé.

Cependant quel soucy tient ton esprit en peine,
Qui puisse justement empescher ton retour ?
Est-il quelque pensée ou quelque affaire humaine
Qu'il faille qu'un amant préfère à son amour ?

Non, de quelque raison dont enfin tu m'abuses,

Tu ne peux excuser ce vain esloignement;
Car seulement *cela*, d'alléguer des excuses,
C'est convaincre ton cœur de m'aimer froidement.

Mais pourquoi m'abysmé-je en ma philosophie,
Mes propres arguments nuisants à leur autheur?
Hélas! plus je raisonne, et plus je vérifie
Ce que je voudrais bien trouver faux et menteur.

Non, Coridon, j'ai tort: ta flamme pure et sainte
N'a point esteint l'ardeur dont tu soulois brusler:
Non, tu m'aimes toujours et sans fraude et sans fainte;
Mais peut-estre il te plaist de le dissimuler.

Il est vray que ton cœur trop bien le dissimule
Pour *un* vrayment épris d'un vif embrasement;
Et je n'eusse pas cru, quoique je sois crédule,
Qu'on se peust tant forcer, quand on aime ardemment.

Aussi sens-je après tout ce bien-là me déplaire,
Et faire que ma plainte en larmes se résout:
Car quand on faint si bien que l'on n'aime plus guère,
Il ne s'en faut qu'un peu qu'on n'aime plus du tout.

Il n'y a pas moins de sentiment avec plus d'élévation dans ces vers d'une élégie :

Pourquoi, soufflant l'ardeur de ma flamme insensée,
M'asseuras-tu jamais que j'*estois ta pensée*,
Et que ta seule amour bruslant trop vivement
Ne nous permettoit point d'aymer également?
Si tu ne m'aymois point, que te servoit la fainte,
Dont tu trompois l'espoir d'une amitié si sainte?
Si vrayment tu m'aymois, pourquoi, sans mon erreur (1),
As-tu pris ma constance et mon nom en horreur?
Qu'ay-je dict, qu'ay-je fait, digne de ce supplice?

(1) C'est à-dire *sans faute de ma part*.

Que je sache ma faute, avant qu'on me punisse !
Qu'on ne me fasse point, par une injuste loy,
Mourir sous les tourments, sans me dire pourquoy !
Ce saint et chaste feu de qui la pure flamme
Ardoit incessamment sur l'autel de mon ame,
L'ay-je laissé mourir ou l'ay-je violé
Par quelque feu prophane où mon cœur ait bruslé ?

A quelques mots près, ces beaux vers n'approchent-ils pas déjà du ton à la fois noble, tendre et passionné des scènes d'amour dans les tragédies de Racine ? Où Bertaut en avait-il trouvé le modèle, sinon dans Virgile ?

Citons aussi un sonnet, dont les deux derniers vers sont charmants :

J'aurai toujours au cœur le souvenir bien cher
Du jour où mon devoir m'esloigna de ma belle,
Bien qu'il me fust advis qu'en prenant congé d'elle,
Un couteau vint mon ame en deux parts *détrancher*.

Que de mots qui pourraient enflammer un rocher
Me dist sa belle bouche *à l'heure* (1) moins cruelle !
Et qu'un trait évident de peine mutuelle
En ce triste départ *monstra de* la toucher !

Je meurs, me souvenant que sa bouche de basme,
D'un baiser redoublé, qui me déroba l'ame,
En me disant adieu me pria du retour.

Car, si je ne me trompe en l'ardeur qui m'allume,
Si le premier baiser fust donné par coustume,
Le second, pour le moins, fust donné par amour.

Le sonnet *sur un baiser refusé*, *puis donné*, n'est pas

(1) C'est-à dire *alors*

moins gracieux, quoiqu'avec moins de délicatesse. Il est du nombre des poésies que Bertaut n'a pas voulu laisser publier de son vivant.

Pourrions-nous ne pas citer ces stances, dont la plus belle est sue de tout le monde, depuis que Léonard et LaHarpe en ont fait chacun le refrain d'une romance? Ce dernier dit seulement que c'est un *vieux refrain*, dont il ne nomme pas l'auteur.

Les cieux inexorables
Me sont si rigoureux,
Que les plus misérables,
Se comparans à moy, se trouveroient heureux.

. . . .

Mon lict est de mes larmes
Trempé toutes les nuits;
Et ne peuvent ses charmes,
Lors mesme que je dors, endormir mes ennuys.

Si je fay quelque songe,
J'en suis espouvanté;
Car mesme son mensonge
Exprime de mes maux la triste vérité.

La pitié, la justice,
La constance et la foy,
Cédant à l'artifice,
Dedans les cœurs humains sont esteintes pour moy.

L'ingratitude paye
Ma fidèle amitié;
La calomnie essaye
A rendre mes tourments indignes de pitié.

. . . .

Bref, il n'est sur la terre,

Espèce de malheur,
Qui, me faisant la guerre,
N'expérimente en moy ce que peut la douleur.

Et ce qui rend plus dure
La misère où je vy,
C'est, *ès* maux que j'endure,
La mémoire de l'heur que le ciel m'a ravy.

Félicité passée
Qui ne peux revenir,
Tourment de ma pensée,
Que n'ai-je, en te perdant, perdu le souvenir!

Hélas! il ne me reste
De mes *contentements*
Qu'un souvenir funeste
Qui me les convertit à toute heure en tourments.

Le sort plein d'injustice
M'ayant enfin rendu
Ce reste un pur supplice,
Je serois plus heureux, si j'avoy plus perdu.

Il y a encore de bien jolis vers, quoiqu'avec un peu d'affectation, dans une complainte du premier recueil dont voici un fragment :

Mes plaisirs s'en sont envolez,
Cédans au malheur qui m'outrage;
Mes beaux jours se sont escoulez
Comme l'eau qu'enfante un orage;
Et s'escoulant ne m'ont laissé
Que le souvenir du passé.

Ah! regret qui *fais lamenter*
Ma vie au cercueil enfermée,
Cesse de plus me tourmenter,

Puisque ma vie est consumée :
Ne trouble point de tes *remords*
La triste paix des pauvres morts.

Assez, lorsque j'estois vivant,
J'ay senty tes dures attaintes ;
Assez, tes rigueurs éprouvant,
J'ay frappé le ciel de mes plaintes ;
Pourquoy, perpétuant mon dueil,
Me poursuis-tu dans le cercueil ? . Etc.

Que de grâce, de légèreté, de finesse, dans cette chanson, dont le rhythme est si bien trouvé !

Celuy seul qui mesprise
Les appasts amoureux,
Et garde sa franchise
Est sage et bienheureux ;
Et tout ainsi
Que d'amour il n'espére
Ny grâce ny salaire,
Il n'en craint rien *aussi.*

Il se mocque des larmes
Des amants insensez ;
Il se rit des allarmes
Dont ils sont *traversez* ;
Et dans la mer,
Sous l'effort de l'orage,
Il les voit du rivage
Eux-mesmes s'abysmer.

. . . .

Le désir n'est que peine,
L'attente que tourment ;
La jouissance est pleine
De peur d'un changement.

Pensez quel heur
Suit la vie amoureuse,
Puisque la plus heureuse
Est fertile en douleur.

On dit qu'il n'est point d'ame
Si rebelle à l'amour,
Que l'ardeur de sa flamme
N'embrase quelque jour;
Et que porter
Dans le cœur son ulcère,
C'est un mal nécessaire
Qu on ne peut éviter.

Mais, quoy qu'on veuille dire,
Je croy qu'Amour ne peut
Ranger sous son empire
Que celuy qui le veut.
Le seul défaut
D'un peu de résistance
Et non pas sa puissance,
Dompte ceux qu'il *assaut.*

. . . .

Non, jamais plus, j'en jure,
Mon cœur *n'aura de feu.*
Bienheureux, si je dure
En l'effet de ce vœu!
Mais, malheureux,
De bien loin je menace,
Et crains que je ne face
Un serment d'amoureux.

On peut remarquer que Bertaut a mis de suite dans une même strophe deux vers masculins qui ne riment pas ensemble, ce qui n'est pas conforme aux règles les plus sévères de la versification; mais on trouve plusieurs exemples semblables, même dans Malherbe.

Il n'y a pas moins d'esprit, mais un peu trop d'affectation, dans la chanson dont le refrain est, avec quelques changements : *C'est haïr que d'aimer ainsi.*

Que de finesse encore dans ce joli sonnet !

Bien qu'un fidelle amant soit tenu d'estimer
Tout ce qu'il recognoist estimé de sa dame,
Et qu'il doive *par là* commander à son ame,
Elle aimant ses parents, de les vouloir aimer ;

Si ne vous puis-je ouïr ce neveu *surnommer*,
Qu'un trait de déplaisir tout le cœur ne m'entame;
Et quand vous lui riez, mon sang presque s'enflame
D'un si bruslant dépit qu'on ne peut l'exprimer.

Je sçai bien que la loi commandant que l'on aime
Le prochain, l'estranger, voire l'ennemy mesme,
Vous devez bien chérir un parent si parfait ;

Mais cela ne rend point la paix à mon *courage* (1).
Si votre *esprit* l'aimoit un peu moins qu'il ne fait,
Le mien, sans en mentir, l'aimeroit davantage.

Bertaut a fait peu de sonnets ; mais presque tous sont préférables aux meilleurs de Desportes. Les deux que nous avons cités sont même bien au-dessus du sonnet d'Uranie par Voiture, et du sonnet de Job par Benserade, qui ont fait cependant tant de bruit.

Quoi de plus ingénieux que ce fragment d'une élégie ? Le poète suppose que, désespéré de ses malheurs en amour, il a voulu se livrer tout entier à l'astronomie. Pendant qu'il se livre à cette étude, l'Amour lui apparaît, et lui dit d'un ton railleur :

(1) *Courage* signifie *cœur.*

Eh bien! jeune astrologue, à la fin ta pensée
Des liens amoureux s'est *du tout délacée*?
O le vaillant Hercule! il a rompu mes laqs
Pour soustenir le ciel et soulager Atlas!
C'est bien fait: persévère, use ainsi ta jeunesse,
T'amusant à compter, pour fuïr la paresse,
Les estoilles du ciel; puis enfin, quelque jour,
Estant vieil et caduc, suy les plaisirs d'amour.
Eh! ne vois-tu pas bien, philosophe peu sage,
Qu'aussi mal est sortable aux ans de ton jeune âge
Ce vain amusement dont le soin te retient,
Que le vieillard Tithon à l'Aurore convient?
Laisse, laisse, imprudent, ces vaines impostures
Aux faiseurs d'almanachs, et diseurs d'avantures:
Toy, chante *de* l'Amour, pendant que la vigueur
Du jeune âge amoureux vit encore en ton cœur.
. . . .
Ce fust (s'il t'en souvient) le coup de ma sagette,
Et non l'eau d'Hélicon, qui te rendit poëte.

Dans un genre différent, ses vers sur la mort de la fille de Mme. Delabarre n'offrent pas moins de grâces:

Les rayons de vertu *trop clairs et trop luisants*
Qu'on te voyoit espandre en de si tendres ans,
Devoient estre à nos cœurs une preuve asseurée
Qu'une bien fraisle vie et de courte durée
Te tiendroit (ô belle ame) attachée icy bas
Aux nœuds qui sont tranchez par la faux du trespas.
Le froid gèle les fleurs qui trop tost s'enhardissent
D'annoncer la saison où les prez s'en tapissent,
Et nul fruit trop tost meur ne se voit arriver
Jusqu'au retour des mois successeurs de l'hyver.
Car la fière rigueur du sort inexorable,
Qui ne veut rien d'heureux au monde estre durable,
Semble avoir ordonné que, pour un chastiment
D'estre trop tost parfait, on ne soit qu'un moment.

Qui jamais veit éclore, en l'avril de l'enfance,
Tant de fleurs de bonté, de douceur, de constance,
D'humilité, d'honneur, d'esprit, de piété,
De libre modestie, et de sage gayeté,
Comme des douces mœurs, avant l'âge polies,
Mesme en tes petits jeux s'en montroient embellies? Etc.

Malheureusement le reste de cette pièce est mauvais, de même qu'une grande partie de l'ode de Malherbe à Duperrier, que ces vers rappellent. On retrouve le même charme dans ces vers par lesquels se termine la complainte sur la mort de Mme. Lugol. Ils sont en même temps pleins de noblesse, et il ne s'y trouve pas un mot que l'on voulût changer.

Or toy qui plains sa mort, ne sois point estonné
D'avoir veu ce beau jour à midi terminé.
Ainsi le veut la loy prescrite à la nature:
Toujours le plus beau temps est celuy qui moins dure:
Mais les fleurs de vertu regnent plus d'un printemps,
Et ceux qui vivent bien vivent assez long-temps.

Parmi les vers de l'auteur sur les événements politiques, il y en a, comme nous l'avons dit, beaucoup de médiocres et même de faibles; ses vers sur la mort d'Henri III offrent plus d'exagération que d'énergie, excepté quelques passages vraiment pathétiques, comme celui-ci, malgré bien des défauts de style:

Hélas! il m'en souvient que quand son pasle corps
Fut mis à reposer en la couche des morts,
J'entrai *dedans* la chambre où le plomb qui l'enserre
Gisoit sans nulle pompe *estendu contre terre*,

Tandis que l'artisan *à cet œuvre empesché*,
De maint ais raisonnant l'un à l'autre attaché
Formoit la triste chambre où *la fatale marque*
Des fourriers de la mort logeoit ce grand monarque.
Et lors *ramentevant* (1) que celuy dont les os
Dormoient entre les vers *dedans* ce plomb enclos
N'aguère estoit au monde et mon prince et mon maistre,
Celuy d'où tout mon heur se promettoit de naistre,
Et de qui le trespas me venoit de ravir
L'espoir de tout le bien qu'à le suivre et servir
J'avoy peu mériter d'un cœur si débonnaire,
Je *vey* perdre à mes sens leur usage ordinaire. Etc.

Les vers de l'auteur sur la mort d'Henri IV, sans être mauvais, sont bien au-dessous du sujet. C'est qu'il est difficile d'exprimer en beaux vers une grande douleur présente, surtout quand on est abattu. Le poète le dit lui-même, et les vers où il exprime cette idée sont les meilleurs de cette ode. Bertaut était alors bien vieux : il mourut quelques mois après. Ses stances sur la conversion d'Henri IV, à laquelle il avait contribué, sont raisonnablement assez bien versifiées, mais peu poétiques.

Au contraire, il y a beaucoup de poésie dans ses vers *sur la mort de Caleryme*. Cette Caleryme, c'est Gabrielle d'Estrées. Depuis trois jours Anaxandre, c'est-à-dire Henri IV, pleure la mort de sa maîtresse. Le sommeil suspend un instant ses douleurs. Caleryme lui apparaît,

Telle que paraîtrait un bel ange des cieux.

(1) Me rappelant.

Qui, descendu n'aguère en ces plaines mortelles,
Prendroit un corps visible, et cacheroit ses ailes.

Mais ses beaux yeux sont tristement baissés et la pâleur de la mort est sur son visage. Anaxandre lui dit :

. . . . Reviens-tu du cercueil,
Fantosme *désirable à* mon ame affligée,
Pour voir en quels ennuis ta mort l'a submergée?
Ou jouissante encor de la clarté des cieux,
Viens-tu pour estancher les larmes de mes yeux,
Toy-méme leur prouvant par ta douce présence
Qu'encore en ce beau corps l'ame fait résidence,
Et que les bruits *courans* qui, *dolens* messagers,
Ont publié ta mort, sont faux et mensongers?

Caleryme répond :

Un faux bruit de ma mort n'a point deceu ton cœur :
J'ay senty du trespas la meurtrière rigueur:
Mon corps n'est plus que terre; et ces yeux dont la flame
Sembloit donner la vie et le jour à ton ame,
D'une éternelle nuict en la tombe couverts,
Ne sont plus maintenant que le repas des vers,
Accident qui tesmoigne aux hostes de ce monde
Combien faux est l'espoir de l'ame qui s'y fonde,
Puisque rien n'est durable en ce traistre séjour;
Que la gloire y fleurit et s'y passe en un jour;
Que la pompe et l'orgueil des beautez de la terre,
Qui luit comme de l'or, se rompt comme du verre,
Et que la mort triomphe, en te privant de moy,
De ce qu'Amour faisoit triompher d'un grand Roi.

Ce qu'elle regrette, dit-elle, ce ne sont point les richesses ni les grandeurs ; c'est son royal amant, ce sont ses enfants. Pourtant elle bénit *la saincte et juste*

loy qui, pour le bonheur de la France, veut qu'Anaxandre lui survive. Elle va retourner au séjour où reposent les ames séparées de leur corps, contente de lui avoir dit adieu. Mais avant de le quitter, elle lui fait une prière. C'est un conseil que Bertaut donnait indirectement à son Roi. Pouvait-il prêter à cette pièce une autorité plus touchante qu'en l'adressant à Henri IV par la bouche de Gabrielle qu'il venait de perdre, et au nom de la France?

Que si mes humbles vœux *en larmes* prononcez
Peuvent se voir encor de ton ame exaucez;
Par nos feux qui brusloient d'une flame si pure,
Et par ta propre foy, je te prie et conjure
De ne plus engager la saincte liberté
Que ma mort t'a rendue, à nulle autre beauté,
Qu'à celle que les dieux t'ont desjà destinée,
Pour attacher ton cœur des chaînes d'hyménée.
Accorde-moy ce bien, pour comble de mes vœux,
Que je sois la dernière, aprés tant d'autres nœuds,
Qui t'aye *estreint des laqs* dont la beauté nous *presse*
Au volontaire joug d'une simple maistresse;
Et quand d'autres beautez s'offriront devant toy,
Pour tenter ta constance et débaucher ta foy,
Lorsque tu sentiras ton cœur prest à se rendre,
Dy soudain à part toy, repensant à ma cendre:
Les yeux de Caleryme en la tombe enfermez,
Qui ne sont plus que terre, et que j'ai tant aimez,
Défendent, *sans parler*, ceste erreur à mon ame. Etc.

Anaxandre l'interrompt par de tendres protestations, lui promettant de n'aimer jamais qu'elle et de la pleurer toujours. Il se rappelle son bonheur passé :

Tu m'estois comme un port, où mon esprit, lassé
Des flots dont cet estat s'est veu bouleversé,

Prenoit quelque relasche, et d'où, plein de courage,
Il retournoit encor s'opposer à l'orage.
Tu sçavois mes désirs, tu sçavois mes desseins.
. . . .
Je tais *infinis dons cachez et manifestes*
Que t'avoient départis les puissances célestes,
Ét diray seulement que jamais icy bas
Nulle beauté qui tinst un monarque en ses lacs
N'usa plus doucement de l'extrême puissance
Que l'amour lui donnait sur *son obéissance ;*
Que ces mains, qui pouvaient maint orage émouvoir,
En rien qu'en obligeant n'ont monstré leur pouvoir ;
Que tu n'avois appris de nos vains artifices
Qu'à les avoir en hayne au pair des plus grands vices ;
Et qu'enfin ton esprit n'estoit rien que bonté,
Tout ainsi que ton corps n'estoit rien que beauté.

Il ajoute que le courroux céleste le poursuit, et que désormais il n'y a plus pour lui de bonheur :

Clair astre des François, roi juste et magnanime,
(Lui respondit alors l'ombre de Caleryme)
Nulle hayne des cieux, poursuivant ta valeur,
Ne m'a ravie à toy pour t'emplir de douleur :
Le ciel aime ta gloire, et sans cesse conspire
Avec tes saints pensers pour l'heur de ton empire.
Mais le bien de l'estat conservé par tes mains
Veut que, cédant aux vœux d'un million d'humains,
Tu r'engages tes ans dans les nœuds d'hyménée ;
Et je n'estois point celle à qui la destinée
Avait promis l'honneur d'estre conjointe à toy
Par les sacrés liens *de la nopcière loi :*
Bien que la France ait creu, veu ton amour extrême,
Que pour me faire part du royal diadème,
Ton esprit embrasé d'une si longue ardeur
Elèverait ma vie à ce point de grandeur.

Elle lui fait l'éloge de sa future épouse, et lui révèle ses destins :

Il s'élève une sale au palais de la Parque
Où des dieux et des rois le père et le monarque
Resserre les destins des grands de l'univers
Profondément gravez en des tableaux divers,
Les uns d'or et d'argent, et les autres de cuivre,
Et les autres de fer, selon que les doit suivre
Un sort obscur ou noble, et qu'ils sont destinez
De vivre en leurs destins bien ou mal fortunez.
Là, dans un tableau d'or où la main de Mémoire
D'un burin éternel a gravé ton histoire,
Je leu, n'a pas long-temps, alors que le trespas
En ce palais fatal guida mes tristes pas,
Que le doux fleuve d'Arne et les champs qu'il arrouse
Te devoient quelque jour envoyer pour espouse
Une belle princesse en qui l'heur des destins
Assembloit les vertus des grands ducs Florentins;
Et que les fruits naissants de deux *si rares plantes*
Estans *l'unique mort* des discordes sanglantes
Qui déchirent la France, y feroient refleurir
Tous les biens que la guerre a contraints d'y mourir.

Enfin elle lui annonce que devenu le maître de l'Europe, il renversera l'empire Ottoman. On savait en effet qu'Henri-IV formait d'immenses desseins, que Péréfixe a exposés d'après les Mémoires de Sully : Ravaillac les a anéantis. Caleryme continue :

Là je leu qu'il estoit de long-temps arrêté
Que pour n'empescher point un heur tant souhaité
D'arriver à la France, il falloit que ma vie
Me fust loin de tes yeux avant l'âge ravie,
Ne pouvant *advenir* que ton ardente amour,
Moy vivante et voyant la lumière du jour,

Te permist d'attacher les désirs de ton ame
D'un lien nuptial aux lacs d'une autre dame;
Et bien qu'en relisant ce dur arrest des cieux
Quelques gouttes de pleurs *sourdissent* de mes yeux,
Si me *réconfortay-je*, au lieu d'en faire plainte,
Voyant qu'au moins ma vie avait l'heur d'estre esteinte
Pour l'espoir d'un tel bien, et qu'ainsi qu'autrefois
Un grand prince, apaisant la déesse des bois,
Sacrifia sa fille aux vœux d'une vengeance,
La Parque m'immolait aux destins de la France.

Elle ajoute que la vue des larmes d'Anaxandre lui cause un mélange de contentement et de peine, parce qu'elles attestent à la fois son amour et sa douleur. Elle l'engage à ne pas se laisser abattre, mais à remplir courageusement ses devoirs envers la France, en même temps qu'il témoignera son affection pour sa maîtresse en honorant sa cendre, mais surtout en l'aimant dans ses enfants. Elle termine par cette touchante prière de l'amour maternel :

Je ne te laisse point une insensible image
De l'air qui *donnait vie* aux traits de mon visage,
Mais trois vivants portraits par le ciel animez,
Où les tiens et les miens tendrement exprimez
Font desja remarquer en ceux de leur enfance
Que d'un roi généreux ils ont pris leur naissance.
Le ciel vueille inspirer cette heureuse beauté
Que tu dois *en* ton trone asseoir à ton costé,
De les voir d'un bon œil, de leur estre propice,
Et d'un cœur favorable accepter leur service;
Ne les dédaignant point pour estre nés de moy,
Mais plustost les aymant pour estre issus de toy,
De qui tenir le bien et la gloire de naistre
C'est assez de grandeur *à qui que ce puisse estre.*

Et toy-même, ô grand roy, vueille les élever
A tout l'heur où le ciel leur permet d'arriver!
Aime-les, défends-les, et, d'un amour de père
Quelquefois les baisant, souviens-toy de leur mère,
Qui désormais, hélas! hostesse d'un cercueil,
N'a plus d'yeux pour les voir, si ce n'est par ton œil,
Ne peut plus les baiser, si ce n'est par ta bouche.

On reconnaît encore là un sage conseil de Bertaut à son roi et surtout à la future reine de France. Que d'habileté et de délicatesse dans la manière dont il est donné!

Gabrielle mourut, comme on sait, en 1599, et Henri IV épousa Marie de Médicis en 1600. Malherbe était encore inconnu à la cour. Bertaut était déjà vieux quand il composait ces vers. Dans quel poète français avait-il trouvé le modèle d'un tel style et de telles idées? Dans cette pièce de trois cent soixante vers, il n'y en a qu'un assez petit nombre qui soient tout-à-fait faibles ou de mauvais goût: l'invention de tout le morceau est des plus heureuses; la conduite en est admirable. On y trouve la réunion d'une noble et touchante poésie à un grand sens historique. Qu'on lise Péréfixe, et on verra que Bertaut exprimait les vœux de la France. Assurément un tel épisode ne paraîtrait point déplacé dans un beau poème épique. On peut reprocher sans doute à Bertaut d'avoir prêté un trop beau rôle à Gabrielle, qui avait beaucoup intrigué pour devenir reine de France, et surtout d'avoir parlé de son amour comme il aurait pu le faire d'un amour vertueux. Qu'on se souvienne pourtant qu'il ne la loua qu'après sa mort, lorsque ces louanges ne pouvaient

plus avoir de conséquences fâcheuses, et pouvaient servir à faire passer de sages conseils, et qu'il ne flatte ainsi les anciennes faiblesses d'Henri IV que pour lui empêcher d'en commettre de nouvelles. On sent que, dans cette pièce, il est inspiré par l'amour de son roi et de sa patrie.

Quoique la traduction du second livre de l'Enéide soit en général au-dessous du sujet, il s'y trouve cependant beaucoup de vers heureusement traduits, et quelques bons morceaux. On en peut juger par ce passage du récit de la mort de Priam :

Voyant la cité prise *aller* tomber en cendre,
Ses portaux abattus cesser de le deffendre,
Et l'ennemy régner *ès lieux plus* révérez
Que son palais eust *point* en son sein retirez ;
Il charge, bien qu'en vain, ses espaules tremblantes
Du fardeau désapris de ses armes pesantes,
Ceint un glaive inutile, et va dans le plus fort
Des ennemys vainqueurs se ruer à la mort.
Au milieu du palais et sous *le nud des astres*,
Un grand et large autel gisoit sur ses pilastres,
Et tout contre un laurier qui, chargé de trop d'ans,
Courboit *dessus* l'autel ses bras longs et pendans,
Servant d'un parasol vénérablement sombre
Aux pénates sacrés qu'il couvroit de son ombre.
Icy la triste Hécube en pleurs et hors de soy,
Et ses filles encore s'assemblant en effroy
Environnoient l'autel, et se serroient entre elles,
Comme font en fuyant de promptes colombelles,
Quand un nuage épais noircit le front des cieux ;
Et plorant, embrassoient les images des dieux.
Si tost donc qu'elle vid, au milieu de ses larmes,
Ce généreux vieillard couvert de jeunes armes :
Quelle fureur (dit-elle) en ton cœur *forcenant*

T'excite, pauvre prince, à t'armer maintenant?
Où t'emporte *à clos yeux* l'ardeur de ton courage?
Hélas! nous n'avons plus, en ce mortel orage,
Besoin de tes secours, non pas quand mon Hector
Au milieu des vivants respireroit encor.
Viens icy despouiller ton insensée envie;
Ou ce commun autel *nous tiendra tous en vie*,
Ou nous courrons ensemble en un même trespas.

Ce morceau est en général bien senti. N'y reconnaît-on pas souvent, sous le voile de la traduction, la belle simplicité de Virgile? Nous voyons à quelle école Bertaut s'est formé, et cette traduction nous explique comment il a appris à faire ces vers nobles et touchants que nous avons admirés.

Comme nous l'avons dit, ses autres pièces de longue haleine sont faibles; mais on y trouve aussi quelques vers assez bons. En voici, par exemple, qui sont tirés d'un hymne de plus de mille vers sur le roy saint Loys et la royale maison de Bourbon:

Ses beaux faits sont escrits *ès* annales célestes;
L'Asie, où s'estendit la grandeur de ses gestes,
Memphis, que sa valeur *souloit* espouvanter,
Sont encore entendus sa mémoire vanter;
Et là le fameux nom du grand Loys neufiesme
N'est plus le nom d'un homme *ains* de la vertu même.

Dans la pièce de vers intitulée Panarète, pour prouver que le nom des princes justes est béni après leur mort, Bertaut prend un exemple tiré de l'histoire de la Normandie, sa patrie, l'exemple du duc Rollon:

Tesmoin ce brave Rou, ce grand duc des Normans,
Qu'encor d'un cry public tous les jours reclamans,

Ils nomment au milieu du tort qui les oppresse,
Comme s'ils invoquaient sa dextre vengeresse.

Ce passage curieux nous donne l'étymologie de la clameur de Haro.

Il y a de belles stances dans la pièce de vers adressée au roi Henri IV, *pour le convier* de revenir à Paris. Nous n'en citerons qu'une :

Ceste ville sans pair, cet *abrégé de France*,
Où repose le throne et le sceptre des roys,
Vous veit comme un esclair luire à la délivrance,
Quand elles recogneut l'empire de vos loix :
Semblable à ce feu sainct, qui paroist en l'orage,
Sauve les matelots du péril menacez,
Puis soudain se retire en l'ombre du nuage,
Comme si pour sauver paroistre estoit assez.

Bertaut a souvent trouvé de grandes et belles inspirations dans les psaumes qu'il a paraphrasés en les appliquant à la France, de manière à réunir le double intérêt de la religion et de la patrie. Dans ces paraphrases, il s'écarte tellement du texte que le mérite de l'invention lui appartient en grande partie. Bertaut, né au milieu des discordes civiles et des guerres de religion, montre habituellement dans ses poésies religieuses, le vrai caractère d'un prêtre chrétien : elles respirent l'amour de Dieu et des hommes. Dans celles où l'on ne trouve pas de poésie, on trouve du moins de sages pensées, un esprit de charité, de conciliation et de paix.

Il est curieux de comparer son cantique tiré du 143e. psaume de David avec l'ode correspondante de Jean-

Baptiste Rousseau, qui est une des meilleures de ce poète. Bertaut est bien inférieur dans plusieurs strophes; il y a des taches dans celle que nous citons, mais il s'y trouve des traits que le poète moderne n'a pas surpassés :

. . . .

Seigneur, qu'est-ce que l'homme et la race mortelle,
Pour ne dédaigner point d'en prendre la tutelle,
Et *loger* en ton cœur le soucy de son bien ?
Tu luy soubmets, le ciel, l'air et la terre et l'onde;
Et semble que la main ouvrière de ce monde,
Qui de rien créa tout, créa tout *pour un rien.*

Car enfin, ô seigneur, l'homme n'est rien qu'un songe,
Qui de songes menteurs se repaist et se ronge,
En son plus ferme estat n'ayant rien de constant ;
Une ombre que le jour dissipe à sa venue,
Un éclair allumé dans le sein de la nue,
Dont l'*estre et le non estre* ont presque un même instant.

Seigneur, baisse ton ciel, et, tout ceint de tonnerres,
Descends en ta fureur sur ces maudites terres,
Où mille impiétez provoquent ton couroux :
Frappe les plus hauts monts des armes de ton *ire*,
Fay-les fumer et fondre ainsi que de la cire,
Et l'univers trembler sous l'horreur de tes coups.

Remply tout l'air d'éclairs, de foudres et d'orages :
De tes dards enflammez estonne les courages
Des méchants dont l'effort t'offense en m'outrageant.
Fay gronder en ta main l'*ire* de cent tempestes,
Puis d'un bruit éclatant darde-la sur leurs testes,
Afin qu'un mesme coup te venge en me vengeant.

Car c'est contre l'honneur de ta puissance mesme
Que leur bouche arrogante a vomy le blasphéme,

Aiguisant contre moy tant de traits inhumains :
Leur langue incessamment ourdit les calomnies,
Leur esprit orgueilleux se plaist aux tyrannies,
Et tout mal faire est l'art où s'exercent leurs mains.

O Seigneur, continue à délivrer mon ame
D'un *gent* si superbe, et romps l'injuste trame
Des barbares desseins que sa rage a conçus :
Estens du ciel le bras armé pour ma vengeance,
Et pousse en ta fureur ceste maudite engeance
Dans les sanglants filets qu'elle-même a tissus ;

Afin que sur un luth monté pour tes louanges,
Associant ma voix avec celle des anges,
Je chante que c'est toy qui fais régner les roys ;
Toy qui les garantis des meurtrières atteintes,
Toy qui rends leurs grandeurs vénérables et sainctes,
Et qui fais que la terre en adore les lois.

J'en sers aux ans futurs d'une preuve éternelle,
Moy sur qui la bonté de ta main paternelle,
Seigneur, a fait du ciel mille graces pleuvoir,
Contre tant d'ennemis me donnant la victoire,
Que la paix de mon sceptre appartient à ta gloire,
Comme un nouveau miracle où reluit ton pouvoir.

Il était difficile d'exprimer en plus beaux vers la reconnaissance due par Henri IV à la Providence, et le poète chrétien qui a fait ces vers était digne de ramener son roi au culte de ses ancêtres. Qu'on remarque bien que parmi ces strophes, trois, savoir : la 1re., la 7e. et la 8e., sont aussi irréprochables, aussi exemptes de taches de vétusté, que les plus pures de Malherbe. La même remarque peut s'appliquer à plusieurs passages des citations suivantes et même de celles que nous avons faites plus haut. A la fin de ce même can-

tique, s'écartant du texte du psaume, Bertaut substitue à la peinture de la fausse prospérité des méchants celle du bonheur des contrées qui ne sont point, comme la France, en proie aux guerres civiles;

. . . .
La trompette s'y taist, et la voix des allarmes;
Et tant *d'aise* en bannit les soupirs et les larmes,
Que leur moindre bonheur, c'est celuy de la paix.

Aussi toute la terre, enviant leur fortune,
La nomme bienheureuse, et de vœux s'importune
Pour de pareils effets de céleste faveur;
Mais quelque heur que le ciel *verse dessus* leurs testes,
Plus heureux est encor, même au fort des tempestes,
Celuy de qui ton bras daigne estre le sauveur.

Toy donc, jettant sur nous les yeux de ta clémence,
Garde-nous du naufrage, et sois notre défense
Contre des ennemis si puissants et si fiers:
Rendant par ta bonté ces tempestes plus calmes,
Ou nous faisant du ciel recevoir quelques palmes,
Si nous n'en devons plus espérer d'oliviers.

Malherbe a-t-il fait beaucoup de strophes aussi pures que celles-là?

Quel beau langage poétique, quel style noble et soutenu dans cette prière composée pour Henri III, et par conséquent avant que Malherbe se fût fait connaître!

Donne, Dieu tout-puissant, donne au roy ta justice,
Afin qu'*en* équité ses peuples il régisse,
Et que tout icy bas s'incline à ses genoux;
Allumant ses désirs d'une flamme si saincte,

Qu'épris de ton amour, et guidé par la crainte,
Il règne sur soy-mesme en régnant *dessus* nous.

Fay que, prenant pitié du pauvre qui souspire,
Sa clémente rigueur serve à tout cet empire
D'un bouclier favorable et d'un glaive trenchant,
D'un bouclier de salut, d'un glaive de vengeance,
D'un bouclier pour remplir le juste d'assurance,
Et d'un glaive aiguisé pour la mort du meschant.

Affranchy sur son chef sa royale couronne;
Fay que sous ta faveur sans cesse elle *fleuronne*,
Ceinte de mainte palme et de lauriers espais;
Afin que, s'appaisant nos discordes civiles,
Nous voyons désormais et nos champs et nos villes
Dormir entre les bras d'une éternelle paix.

Ne vois-tu pas, Seigneur, quels violents orages,
Quels vents d'ambition esmeuz en nos *courages* (1),
Soufflent de tous costez prests à nous abysmer,
Si toy, de qui *l'amour et bonté* paternelle
Nous paroît sommeiller en ta saincte nasselle,
Ne veux par ton réveil ces tempestes calmer (2).

L'insolente fureur des rebelles pensées,
Rendant de tout respect les barrières forcées,
A fait l'irrévérence arriver à tel poinct,
Que ceux qui lui devroient sacrifier leur vie,
Pour sauver sa grandeur du malheur poursuivie,
Le pensent obliger de ne l'offenser point.

. . . .

Rassemble ses sujets sous sa juste puissance;
Rens-luy l'autorité, rens-luy l'obéissance;
Redonne un heureux sceptre à son bras valeureux;
Et fay par ton esprit à leurs ames entendre,

(1) C'est-à-dire *en nos cœurs*.

(2) Allusion à un passage de l'Evangile.

Qu'estant leur bien commun, ils ne se sçauroient rendre,
Eux heureux que par luy, ny luy grand que par eux.

Quelle vraie et imposante idée de la royauté, et du rapport naturel des princes et des sujets !

Ces stances sont bien belles. Cependant le poète a atteint une perfection plus grande encore dans quelques strophes de sa paraphrase du premier psaume de David. Il commence par un portrait de l'homme juste :

Qui lisant jour et nuict des yeux de la pensée
La loy du Tout-puissant dans son ame tracée,
Conçoit de beaux désirs, produit de beaux *effects* ;
Et de qui le courage abhorant la vengeance
D'un volontaire oubly noye en sa souvenance
Les torts qu'il a receus, et les biens qu'il a faits;

Qui ne pouvant, du corps, s'esloigner de la pompe
Des folles vanitez dont le lustre nous trompe,
S'en va, de la pensée et de l'ame, esloignant,
Si bien qu'au monde mesme il est absent du monde,
Et n'a rien *ès* grandeurs dont sa fortune abonde,
De si grand qu'un grand cœur sans fard les dédaignant.

Cet homme-là ressemble à ces belles olives
Qui du fameux Jourdain bordent les vertes rives,
Et de qui nul hyver la beauté ne destruit;
Les ruisselets d'eau vive autour d'elles gazouillent,
Jamais leurs rameaux verds leur printemps ne despouillent,
Et toujours il s'y trouve ou des fleurs ou du fruit.

Nul effroy, nulle peur en sursaut ne l'éveille :
Endormy, Dieu le garde, esveillé, le conseille,
Conduit tous ses desseins *au port de son désir* ;
Puis fait qu'en terminant son heureuse vieillesse,
Ce qu'il semoit en terre avec peine et tristesse,
Il le recueille au ciel en repos et plaisir.

Quelle ravissante harmonie dans ces trois derniers vers qui terminent si bien ce morceau ! La fin de ce cantique est aussi d'une grande beauté. Nous pourrions citer encore quelques bons vers de Bertaut ; mais nous pensons que les citations précédentes suffisent pour lui assigner la place qu'il doit tenir dans l'histoire de la poésie française, lui qui a vraiment frayé une route nouvelle en faisant le premier ce que Ronsard avait vainement tenté, en donnant à notre langue la vraie noblesse qui lui convient.

Tel est le poète sur lequel Boileau s'est contenté de dire, après avoir parlé de Ronsard :

> Ce poète orgueilleux, trébuché de si haut,
> Rendit plus retenus Desportes et Bertaut;

et que La Harpe n'a pas même nommé dans un Aperçu de l'histoire de la poésie française, où il a trouvé place pour des citations de Crétin, de Martial de Paris, de Chassignet et de Dubartas. Sans doute, s'il n'avait pas lu Bertaut, il a mieux fait de n'en pas parler que d'en parler au hasard. Mais il aurait dû le lire avant que d'affirmer que Malherbe fut le premier modèle du style noble ; que jusqu'à lui, quand il fallut s'élever au style soutenu, au style des grands sujets, tous les efforts furent malheureux ; que Malherbe créa sa langue, qu'il débarrassa la langue française des inversions forcées, qu'il purgea la poésie des hiatus, qu'il apprit à mélanger régulièrement les rimes masculines et féminines. Dans tout cela Malherbe a été précédé par Bertaut, et, s'il l'a surpassé, ce n'est que sous quelques

rapports et dans un très-petit nombre de vers. Mais Boileau avait dit :

Enfin Malherbe vint, et le premier en France
Fit sentir dans les vers une juste cadence,
D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir,
Et réduisit la muse aux règles du devoir.
Par ce sage écrivain, la langue réparée
N'offrit plus rien de rude à l'oreille épurée.
Les stances avec grâce apprirent à tomber,
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber.

Boileau l'avait dit, La Harpe l'a répété, et on le répétera sans doute, tant qu'une bonne histoire de la littérature française ne sera pas venue modifier un peu cet éloge.

MALHERBE.

Malherbe naquit à Caen en 1555. Son père, qui y était assesseur, se fit protestant avant de mourir. Malherbe en eut tant de chagrin, qu'il quitta le pays et alla en Provence à la suite du grand prieur, duc d'Angoulême, fils naturel d'Henri II. Ce n'est pas qu'il eût jamais eu une foi bien sincère ; mais il pensait qu'un bon citoyen doit se conformer exactement à toutes les pratiques extérieures de la religion de son roi. Il se maria en Provence à la fille d'un procureur, veuve d'un conseiller, et en eut plusieurs enfants, tous morts avant lui. Pendant la Ligue, Malherbe et le poète De la Roque, dont nous avons parlé plus haut, serrèrent de très-près Rosny, depuis duc de Sully, qui leur en

garda rancune. Du moins Malherbe disait que c'était pour cela qu'il n'avait jamais pu tirer de faveurs d'Henri IV. En 1601, Duperron, évêque d'Evreux, depuis cardinal, parla de lui au roi. Cependant ce ne fut qu'en 1605 qu'il fut appelé à la cour, et recommandé par le roi au duc de Bellegarde, qui lui donna sa table, un cheval et mille livres d'appointements, en attendant que le roi l'eût mis sur la liste de ses pensionnaires. Il lia connaissance avec Racan, page de la chambre sous le duc de Bellegarde, et déjà poète. Cette amitié dura autant que leur vie. A la mort d'Henri IV, Malherbe reçut enfin de la reine, mère de Louis XIII, une pension de cinq cents écus, et cessa d'être à charge au duc de Bellegarde. Depuis ce temps il fit très-peu de vers. Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII. Il mourut en 1628, peu de temps après avoir fait l'ode sur le siége de La Rochelle. On peut voir sur lui une foule d'anectotes curieuses dans sa vie écrite par Racan, dans le dictionnaire de Bayle et dans Mesnage.

Dans les poésies de Malherbe, il y a une ode parfaitement belle, en quatre strophes, sur la vanité des choses du monde, tirée du psaume 145e. Nous ne la citons pas, parce que tout le monde la connaît.

Après cette ode, ce que Malherbe a fait de plus approchant de la perfection, c'est son ode sur la mort d'Henri IV. Il est remarquable que La Harpe, grand admirateur de Malherbe, n'ait parlé ni de l'une ni de l'autre. Le poète s'y fait l'interprète de la douleur d'Alcippe, c'est-à-dire probablement du duc de Bellegarde. Alcippe commence par exprimer son désespoir : c'est naturel. Sa seconde pensée, qui remplit la seconde

strophe, c'est sur l'inconstance des choses humaines. Ce grand roi,

> Comme un homme vulgaire, est dans la sépulture
> A la merci des vers !

Ensuite il dit un mot de la perte qu'a faite la France : c'est trop peu. On se rappelle le tableau si vrai, si touchant, que fait Péréfixe de la douleur et de la consternation publique. « Les pères disaient à leurs enfants : *Mes enfants, que deviendrez-vous ? vous n'avez plus de père !* » Alcippe au contraire compare sa douleur à celle des autres Français et de la reine, en vers faibles et avec plus d'esprit que de sentiment. La comparaison des larmes de la reine avec la Seine débordée, est du plus mauvais goût. La comparaison de la reine avec une fleur battue de la pluie et des vents, est ingénieuse, mais convient peu au sujet, et est exprimée d'une manière faible et languissante. Heureusement ce qui suit vaut bien mieux :

> Quiconque approche d'elle a part à son martyre,
> Et par contagion prend sa triste couleur
> Car, pour la consoler, que lui pourrait-on dire
> En si juste douleur ?

C'est beau, c'est touchant : voilà le ton de la sincérité. Qui donc consolera cette reine, cette veuve éplorée ? Ce ne peut être que son époux, en lui apparaissant pour lui dire de calmer son chagrin. Cette idée vraie et naturelle est assez bien exprimée en deux strophes. Le poète continue :

Quelque soir, en sa chambre apparois devant elle,
Non le sang en la bouche et le visage blanc,
Comme tu demeuras sous l'atteinte mortelle
Qui te perça le flanc.

Viens-y tel que tu fus, quand aux monts de Savoye
Hymen en robe d'or te la vint amener;
Ou tel qu'à saint Denys, entre nos cris de joye,
Tu la fis couronner.

La première strophe est déchirante; la seconde, par le contraste, ne fait qu'ajouter au pathétique, en même temps qu'elle repose l'âme par une noble et douce image. Cependant on attend quelque chose de plus, quelques réflexions sur la belle vie d'Henri IV et sur les destinées de la France confiée à sa veuve. C'est en élevant ainsi l'ame qu'on peut la consoler. Au contraire, que ne peut-on effacer la strophe suivante, malheureusement nécessaire comme transition!

Après cet essay fait, s'il demeure inutile,
Je ne connais plus rien qui la puisse toucher;
Et sans doute la France aura, comme Sypile,
Quelque fameux rocher.

L'auteur ne pouvait-il exprimer la même idée sans cette froide et obscure allusion mythologique?

Alcippe, après avoir arrêté sa pensée sur cette douleur plus grande encore que la sienne, revient à sa propre douleur, mais sur un ton plus calme. Ce n'est plus l'accent du désespoir. On sent dans ces deux strophes une tristesse profonde, mais moins amère, celle qui se soulage par des larmes :

Pour moy, dont la foiblesse à l'orage succombe,
Quand mon *heur* abatu pourroit *se redresser*,
J'ai mis *avecque* toy mes desseins en la tombe ;
Je les y veux laisser.

Quoy que pour m'obliger face la destinée,
Et quelque heureux succés qui me puisse arriver,
Je n'attans mon repos qu'en l'heureuse journée
Où je t'iray trouver.

La dernière strophe est belle et touchante dans sa simplicité :

Ainsi de cette cour l'honneur et la merveille,
Alcippe soupiroit, *prest à s'évanouir*,
On l'aurait consolé ; mais il ferma l'oreille,
De peur de rien ouïr.

L'assassinat d'Henri IV avait sans doute ému profondément l'ame ordinairement peu sensible de Malherbe. Cette fois il a parlé le langage du cœur, le langage vrai des passions. De temps en temps l'esprit est venu y mêler de faux ornements qui sont autant de taches ; l'auteur n'a pas su y conserver cette pureté de style dont on lui a trop fait honneur. Mais cette ode est belle, malgré ce qui y manque et les défauts qui la déparent.

L'ode sur le siége de La Rochelle, la dernière qu'ait faite l'auteur, offre en général un assez beau mouvement lyrique, mais trop ralenti par des longueurs inutiles. Sur les 41 strophes dont cette ode se compose, il y en a huit vraiment belles, que La Harpe cite en y remarquant encore bien des taches, bien des expressions triviales. Plusieurs d'entre elles ne sont pas com-

parables aux plus pures de Bertaut. Dans cinq de ces strophes, qui se trouvent vers le commencement de l'ode, le poète représente la Victoire qui appelle Louis XIII pour le couronner, et il compare ses ennemis aux Titans. Il n'y a rien de bien remarquable pour l'idée ; mais le style est généralement noble et expressif. Dans les trois autres, qui sont vers la fin, l'auteur parle de la vieillesse qui n'a pu éteindre le feu poétique dont il est animé. Il y a encore dans cette ode quelques autres strophes assez bonnes ; mais la plus grande partie est faible, et beaucoup de vers sont mauvais pour le style et pour la pensée. En outre, on peut justement reprocher à Malherbe de pousser Louis XIII à la cruauté contre des sujets égarés :

> Marche ; va les détruire : *éteins-en la semence*,
> Et suy *jusqu'à la fin* ton courroux généreux,
> Sans jamais écouter ni pitié ni clémence,
> Qui te parle pour eux.

Richelieu même fut moins cruel que le poète ne l'aurait voulu.

Dans l'ode à Duperrier, il y a quatre beaux vers sur la mort, imités d'Horace, et que tout le monde sait par cœur, et au commencement trois strophes pleines de grâce et de délicatesse, citées par La Harpe : ce sont peut-être les seuls vers de ce genre qu'on puisse admirer dans Malherbe. Mais sur 21 strophes, huit sont faibles, neuf sont tout-à-fait mauvaises, et on ne peut rien concevoir de moins consolant que l'ode entière, où se montre une rare maladresse, une ignorance profonde du cœur humain, et une extrême insen-

sibilité, qui rend parfaitement compte des deux autres défauts.

Tout le monde connaît quatre beaux vers de Malherbe sur une fontaine. On peut encore trouver un petit nombre de strophes assez bonnes dans la *Prière pour le roi Henri-le-Grand allant en Limousin*, dans les *Vers aux ombres de Damon*, dans l'ode *sur le succès du voyage de Sédan* et dans quelques autres pièces. Tout le reste est bien aride, bien froid, et souvent bien incorrect, bien obscur, bien péniblement contourné. Tous ces défauts sont plus fréquents dans Malherbe que dans Bertaut, à considérer l'ensemble des œuvres de ces deux poètes. De même, si quelquefois on rencontre dans les vers de Bertaut des pensées fausses et de mauvais goût, c'est bien pis dans ceux de Malherbe, à qui l'on a cependant l'habitude d'attribuer, à défaut de sentiment poétique, un sens droit et une raison sévère. Son long poème sur la pénitence de saint Pierre en offre de curieux exemples. C'est là qu'on trouve des vers comme ceux-ci :

C'est alors que ses cris en tonnerres éclatent :
Ses soupirs se font vents, qui les chênes combattent,
Et ses pleurs, qui tantôt descendoient mollement,
Ressemblent un torrent qui, des hautes montagnes,
Ravageant et noyant les voisines campagnes,
Veut que tout l'univers ne soit qu'un élément.

Dans l'ode sur la tentative d'assassinat faite par Jean Delisle contre Henri IV en 1605, ce poète, après avoir reproché au soleil de n'avoir pas rebroussé chemin à l'aspect de ce crime, et de n'avoir pas *puni la France d'une éternelle obscurité*, se reprend ainsi :

Mais, ô planète belle et claire,
Je ne parle pas sagement :
Le juste excès de ma colère
M'a fait perdre le jugement.

Il y a plus de vérité que ne le pensait sans doute l'auteur dans ces quatre premiers vers, quoique sa colère soit bien froide, et que le soleil ne soit pas une planète. Il continue :

Ce traistre, quelque frénésie
Qui travaillast sa fantaisie,
Eut encore assez de raison
Pour ne vouloir rien entreprendre,
Bel astre, qu'il n'eût vu descendre
Ta lumière sous l'orizon.

Malherbe devait être bien content d'avoir eu tant d'esprit à propos d'un attentat à la vie d'Henri IV ! Ce Jean Delisle, qui avait *encore assez de raison*, était complètement fou, et comme tel fut simplement retenu en prison : il se croyait roi de France.

Que dire de cette épitaphe faite pour le tombeau d'une épouse !

Belle ame, qui fus mon flambeau,
Reçois l'honneur qu'en ce tombeau
Je suis obligé de te rendre.
Ce que je fais te sert de peu ;
Mais au moins tu vois en ta cendre
Comme j'en conserve le feu.

Dans Malherbe, parmi les passages où il faudrait de la tendresse, les moins mauvais sont ceux où il n'est

que froid. On sent qu'en lui la sécheresse et la raideur du style viennent de l'aridité et de l'insensibilité du cœur. Au reste, il en faisait parade. Nous ne dirons rien de ses pièces galantes. Qu'aurions-nous à en dire? Elles ne sont pas même ingénieuses. Mais l'épitaphe de Monsieur d'Is fait aussi peu d'honneur à son caractère qu'à son esprit. Il a soin de faire savoir au lecteur que Monsieur d'Is était son parent, et qu'il venait d'en hériter :

Ici dessous gist Monsieur d'Is.
Plust or à Dieu qu'ils fussent dix!
Mes trois sœurs, mon père et ma mère,
Le grand Eléasar, mon frère,
Mes trois tantes et Monsieur d'Is :
Vous les nommé-je pas tous dix ?

Quel autre que l'auteur a pu trouver cela plaisant? Que dit-il à son ami Du Périer pour le consoler de la mort de sa fille?

Aime une ombre comme ombre, et des cendres éteintes
Eteins le souvenir.

Il joint l'exemple au précepte, et dans quel style!

De moy (1), *déjà deux fois d'une pareille foudre*
Je me suis vu perclus ;
Et deux fois la raison m'a si bien fait résoudre,
Qu'il ne m'en souvient plus.

Il avait perdu une fille morte de la peste et un fils tué en duel! Ses autres odes de consolation, beaucoup

(1) *De moy* est pour *quant à moy* : cette tournure est familière à Malherbe.

trop nombreuses, sont de la force de ces vers que nous venons de citer. Voulant consoler une veuve, il lui dit qu'au lieu de se plaindre *par coutume*, elle devrait se consoler *par raison*.

Tel nous voyons Malherbe dans ses poésies, tel nous le reconnaissons dans sa vie écrite par son ami Racan. Le même caractère de dureté se montre dans ses reparties caustiques et souvent impertinentes; dans ses amères plaisanteries, comparables à l'épithaphe de Monsieur d'Is; dans sa misanthropie et son humeur morose; dans son insensibilité affectée à la mort de sa mère; dans son inimitié avec son frère, qui lui semblait tout-à-fait conforme à l'ordre de la nature; dans son indifférence systématique pour tout, excepté pour les commodités de la vie; et dans son superbe mépris pour toutes choses, excepté pour ses propres talents. « Il n'estimait, dit Racan, aucun des anciens poètes français, excepté un peu Bertaut : encore disait-il que ses stances étaient nichil-au-dos (1), et que. pour mettre une pointe à la fin, il faisait les trois derniers vers insupportables. » Il avait fait un commentaire sur Bertaut, mais il ne le fit point imprimer, et on ne l'a publié que depuis peu d'années. Il ne faisait aucun cas des Grecs, et parmi les latins celui qu'il aimait le plus était Stace, ensuite Sénèque le tragique, puis Horace, Juvénal, Ovide et Martial. Virgile partageait avec Homère et Sophocle le mépris de Malherbe. Du reste, Malherbe était parfaitement content de lui-même, il se louait autant qu'il rabaissait les autres : il savait sans

(1) Voyez dans Mesnage le sens de ce terme de mépris.

doute qu'on réussit souvent ainsi à se faire louer de ses contemporains. Ici les citations ne nous manqueraient pas; mais voici une forfanterie qui seule en vaut bien d'autres. Il dit au roi :

Quelle sera la hauteur
De l'hymne de ta victoire,
Quand elle aura cette gloire
Que Malherbe en soit l'auteur!

Cet homme qui, au lit de la mort, épiloguait sur la grammaire, et qui se vantait d'être le premier des poètes français, affectait cependant de mépriser la poésie. Il répétait souvent à son ami Racan, que le métier de poète est un métier inutile au public et à ceux qui le font, qu'un bon poète n'est pas plus utile à l'état qu'un bon joueur de quilles, qu'ils feraient eux-mêmes bien mieux de se donner du bon temps et de tâcher de s'enrichir. En effet, Racan remarque qu'il travailla pour se faire donner une pension, et que, lorsqu'il l'eut, pendant les dix-huit dernières années de sa vie, il ne fit presque plus rien. Toute la gloire que nous en pouvons espérer, disait enco e Malherbe à Racan, c'est qu'on dira que nous avons été deux excellents arrangeurs de syllabes. Assurément, avec beaucoup d'esprit, cet homme-là était loin d'avoir ce qui constitue un grand poète.

Nous avons vu quels sont ses titres à son immense réputation comme poète lyrique. Cependant pour lui rendre tout ce qui lui appartient, il nous reste encore quelques remarques à faire. Malherbe et Bertaut, s'élevant, dans quelques passages, pour ainsi dire au-dessus d'eux-mêmes et de leur temps, nous font admi-

rer notre langue dans toute sa pureté, sa noblesse et son élégance. Mais il est arrivé à Malherbe plus souvent qu'à Bertaut d'atteindre, même dans ses strophes faibles, la brièveté et la concision, qualités si importantes dans la poésie lyrique. Comme nous l'avons vu, Bertaut a employé des rhythmes variés et bien choisis pour les sujets légers, gracieux et tendres. Dans la haute poésie, il n'a employé que les vers alexandrins, tantôt sans croiser les rimes, tantôt en les croisant de manière à former des stances de cinq espèces. Ce rhythme convient pour les sujets auxquels il l'a le plus souvent appliqué, c'est-à-dire pour les sujets majestueux qui ne demandent point de mouvements très-rapides. Cependant il y a dans ses œuvres un cantique en strophes où il a introduit la variété des vers. En voici la dernière strophe :

Tenant entre tes mains la grace et le supplice,
La clémence et la loy,
Déploye, ô Tout-puissant, l'une et l'autre justice
De ton siége éternel, et sur eux, et sur moy :
Sur eux, celle qui juge et condamne à la peine
Le pécheur endurcy ;
Sur moy, celle qui, douce à la faiblesse humaine,
Le pécheur justifie, et le *prend à mercy*.

Mais cet exemple est le seul dans Bertaut. Malherbe au contraire a introduit la variété des rhythmes dans les grands sujets. Avec une oreille juste et le sentiment de l'harmonie, il a créé plusieurs espèces de strophes, et a même laissé sous ce rapport peu de nouvelles inventions à faire. Dans Malherbe, la poésie lyrique

française a déjà trouvé presque toutes les formes sous lesquelles elle a brillé plus tard avec plus d'éclat ; et dans quelques vers, peu nombreux il est vrai, Malherbe lui-même a montré ce qu'elle pouvait devenir un jour.

RACAN.

Honorat de Bueil, marquis de Racan, naquit à la Roche-Racan en Touraine, l'an 1589. Il fut dès l'enfance page d'Henri IV sous le duc de Bellegarde, devint poète sans avoir étudié, travailla depuis l'âge de seize ans, d'après les conseils de Malherbe, fut un des premiers membres de l'Académie française, et mourut en 1670. Il se retira pendant quelque temps à la Roche-Racan, avant de donner une première édition de ses poésies publiées en 1627. Il commandait une compagnie devant La Rochelle en 1628, à l'époque de la mort de Malherbe, dont il a écrit la vie.

« Racan, dit La Harpe, dans la poésie lyrique, est resté bien au-dessous de son maître ; mais, comme poète bucolique, il a justifié l'éloge qu'en a fait Boileau quand il a dit :

Racan chante Philis, les bergers et les bois.

Il a le premier saisi le vrai ton de la pastorale, qu'il avait étudiée dans Virgile. »

Qui ne croirait d'après cela que les œuvres de Racan se composent, d'une part de bucoliques, dans le genre de celles de Virgile, de l'autre de poésies lyriques faites

à l'imitation de celles de Malherbe ; qu'il a réussi dans les premières et échoué dans les dernières ? Il n'en est rien. La Harpe avait-il jamais lu les œuvres de Racan ? Il est permis d'en douter.

Racan a composé un drame pastoral en cinq actes, suivi d'une mauvaise églogue, la seule qu'il ait faite, et qui est comme l'épilogue de son drame. L'intrigue de ce dernier est extrêmement embrouillée. L'auteur y a fait entrer, avec quelques changements, une aventure merveilleuse racontée dans le Timandre de Bertaut, mais en y ajoutant plusieurs autres intrigues compliquées et d'une invraisemblance extrême. Cette pièce qui forme plus de la moitié de ses œuvres est intitulée les Bergeries. La lecture en est à peu près aussi soporifique que le serait la lecture continue des 239 sonnets de Desportes. Ce sont tantôt des vers d'une platitude et d'une affectation extrêmes, tantôt des déclamations vraiment extravagantes, qui font un bizarre contraste avec des grossièretés dignes des plus stupides bouviers. Un berger parle de la nuit, qui

Ouvre autant d'yeux au ciel qu'elle enferme en la terre,

Et où se promène

Maint phantosme hideux couvert de corps sans corps.

Un autre berger, voyant une bergère dans un bois, l'appelle :

Une déesse en terre, et le soleil à l'ombre.

Il est vrai qu'au milieu de tout ce fatras on rencontre des vers bien tournés. Au commencement du troisième acte, il y a même un dialogue assez touchant sur la paix qu'une femme malheureuse peut trouver dans le silence du cloître. Mais les vers les plus tendres que Racan ait faits, les voici. Ils sont tirés de la seconde scène du second acte :

Je n'avais pas douze ans, quand *la première flame*
Des beaux yeux d'Alcidor s'alluma dans mon ame.
Il me passoit d'un an, et de ses petits bras
Cueilloit desjà des fruits dans les branches d'embas.
L'amour qu'à ce berger je portois dés l'enfance
Creut insensiblement sa douce violence.
. . . .
Mais, ignorant le feu qui depuis me brusla,
Je ne pouvois juger d'où *me venoit cela :*
Soit que dans la prairie il vist ses brebis paistre,
Soit que la bonne grace au bal le fit paroistre,
Ou soit que dans le temple il fist prière aux dieux,
Je le suivois partout de l'esprit et des yeux.
A cause de mon âge et de mon innocence,
Je le voyois alors avec plus de licence,
Et souvent tous deux seuls, libres de tout soupçon,
Nous passions tout le jour à l'ombre d'un buisson.
Il m'appeloit sa sœur, je l'appelois mon frére ;
Nous mangions même pain au logis de mon pére :
Cependant qu'il y fut, nous vescumes ainsi ;
Tout ce que je voulois, il le vouloit aussi.
Il m'ouvrit ses pensers jusqu'au fond de son ame ;
De baisers innocents il nourrissoit ma flamme.
. . . .
Je goutois néantmoins avec moins de douceur
Ces noms respectueux de parente et de sœur.
Combien de fois alors ay-je dit en moy-mesme,
Ayant les yeux baissés et le visage blesme :

Beau chef d'œuvre des cieux, agréable pasteur,
Qui du mal que je sens estes le seul autheur,
Avec moins de respect, soyez-moy favorable.
Ne soyez point mon frère, ou soyez moins aymable.
Mais quoy! cet aveuglé ne me regarde pas!

Que de naturel, de grâce, de naïveté touchante dans ces vers, que l'on retient pour les avoir lus une fois! Mais qui s'avise d'aller les chercher dans ce drame insipide? Dans un autre passage, Racan a presque rencontré le ton de la bonne comédie, sans quitter le ton poétique de la pastorale.

SILÈNE.

Ma fille, à quelle fin
Voulez-vous aujourd'hui vous lever si matin?
Le soleil n'a pas beu l'*egail* de la prairie:
Cela mettra le mal en vostre bergerie.

ARTÉNICE.

Nostre chien, qui resvoit de moment en moment
Au loup que son penser luy forgeoit en dormant,
D'un véritable loup m'a fait naistre la crainte.

SILÈNE.

L'inutile soucy dont votre ame est atteinte
Ne m'est que trop cogneu: je ne puis l'ignorer,
Et c'est ce qui me fait jour et nuict souspirer.
Je sçai ce qui vous met la puce dans l'oreille.
Je vis hier icy le loup qui vous réveille;
Mais si tost qu'il me vit, il rebroussa ses pas,
Fasché d'avoir trouvé ce qu'il ne cherchoit pas.
Il ne faut point pour luy ni rougir ni sousrire.

ARTÉNICE.

Je ne puis deviner ce que vous voulez dire.

SILÈNE.

A quoy vous sert cela, de le dissimuler?
Vous sçavez bien celui de qui je veux parler.
Ne me le célez plus; j'ai découvert la mine:
Ce n'est pas avec moi qu'il faut faire la fine.
Je sçay que vous aimez celuy qui, l'autre jour,
Menoit le premier bransle en notre carrefour,
Et souffrez sans mon sceu l'affection secrette
De ce pauvre incogneu qui n'a que sa houlette.

Ici vient un éloge de la bonne grâce du berger, trop poétique et trop pompeuse dans la bouche du père. Mais les vers suivants sont fort bons:

Mais ces jeunes bergers, si beaux et si chéris,
Sont meilleurs pour amants qu'ils ne sont pour maris:
Ils n'ont aucun arrest; ce sont esprits volages,
Qui souvent sont tous gris avant que d'être sages,
Et doit-on souhaiter *pour leur utilité*
De voir finir leur vie *avecque* leur beauté:
Semblables à ces fleurs dont Vénus se couronne,
De qui jamais les fruits n'enrichissent l'automne.
Oubliez, oubliez l'amour de ce berger,
Et prenez en son lieu quelque bon ménager,
De qui la façon masle, à vos yeux moins gentille,
Tesmoigne un esprit meur à régir sa famille,
Et dont la main, robuste au métier de Cérés,
Fasse ployer le soc en fendant les guérets.
Vous estes grande assez et devriez estre sage,
Et plustost projeter quelque bon mariage
Que de vous amuser à ces folles amours.

ARTÉNICE.

Mon père, à quelle fin tendent tous ces discours?
Si je hante Alcidor, en dois-je estre blasmée?
Ce n'est ni pour l'aimer, ni pour en estre aimée.

. . . .

. . . .

. . . .

Ce me sera, mon père, un bien inestimable
De meurir avec vous la fleur de mon printemps
Avant que d'en partir.

SILÈNE.

C'est comme je l'entends;
Et, certes, le seul bien à quoy je veux prétendre
Est qu'avant mon trespas vous me donniez un gendre,
Dont le bon naturel me *venant à propos*
Me donne le moyen de mourir en repos.
Je n'auray plus regret de lui quiter la place,
Quand je verray mon sang revivre en votre race.
Je crois que Lucidas serait bien votre fait:
La fortune lui rit; tout lui vient à souhait;
De vingt paires de bœufs il sillonne la plaine;
Tous les ans ses acquests augmentent son domaine;
Dans les champs d'alentour on ne voit aujourd'huy
Que chèvres et brebis qui sortent de chez luy;
Sa maison se fait voir par dessus le village,
Comme fait un grand chesne au-dessus d'un bocage. Etc.

S'il y avait dans les Bergeries de Racan beaucoup de scènes écrites d'un ton aussi naturel, la lecture pourrait en être très-intéressante. Mais il n'en est pas ainsi : Arténice a été surprise par son père, précisément à la fin d'une longue et absurde déclaration contre les tyranniques lois de l'honneur, qui veulent qu'une femme soit vertueuse.

Cette déclaration a paru si convenable, si juste et si jolie à Mme. Deshoulières, qu'elle l'a imitée, reproduite, retournée en tous sens, je ne sais combien de fois, en ses fades idylles.

Le reste des œuvres de Racan se compose d'une

traduction faible des sept psaumes de la pénitence, de sonnets, de poésies légères, et surtout de stances et d'odes. Dans ces poésies diverses, la plupart sont pleines d'affectation et de mauvais goût, mais quelques-unes sont fort belles; par exemple, une ode dans le genre des poésies légères de Bertaut, composée de cinq strophes charmantes, dont voici les deux premières:

Philis, vous avez beau jurer,
Quand vous protestez d'ignorer
Le désir dont Amour nous touche:
Les yeux, que vous avez si doux,
Démentant vostre belle bouche,
Seront plus croyables que vous.

Vous sentez tout ce que je sens:
Vos discours les plus innocents
Sont pleins de ruse et d'artifice.
Je ne croy plus à votre foy;
Je connais trop vostre malice:
Vous n'estes enfant que pour moy. Etc.

Trois autres odes se rapprochent du genre pastoral. Dans l'une, le berger Daphnis exhale ses plaintes mélancoliques. La Harpe en cite le commencement et la fin, qui sont remarquables par la douce harmonie des vers. Le milieu est du plus mauvais goût, et forme la partie principale. Une autre est une chanson de berger à la louange de la reine mère. Sur huit strophes, trois sont mauvaises, une est faible; les quatre autres sont ingénieuses et tournées avec une grâce charmante:

Paissez, chères brebis, jouissez de la joie
Que le ciel vous envoie.

A la fin sa clémence a pitié de nos pleurs.
Allez dans la campagne, allez dans la prairie;
N'épargnez point les fleurs:
Il en revient assez sous les pas de Marie.

Nous ne reverrons plus nos campagnes désertes,
Au lieu d'espics, couvertes
De tant de bataillons l'un à l'autre opposez.
L'innocence et la paix régneront sur la terre,
Et les Dieux apaisez
Oubliront pour jamais l'usage du tonnerre.

. . . .
La nymphe de la Seine incessamment révère
Ceste grande bergère,
Qui chasse de ses bords tout suject de soucy;
Et, pour jouir long-temps de l'heureuse fortune
Que l'on possède icy,
Porte plus lentement son tribut à Neptune.

Paissez donc, mes brebis, prenez part aux délices
Dont les destins propices
Par un si beau remède ont guéry nos douleurs.
Allez dans la campagne, allez dans la prairie,
N'épargnez point les fleurs:
Il en revient assez sous les pas de Marie.

Enfin, la troisième, ce sont les célèbres stances sur la retraite. Il n'y a dans Malherbe aucune pièce de vers de cette étendue, où il y ait si peu à reprendre. Ces quinze stances sont remarquables par une grande douceur et un heureux abandon, et en même temps il y a dans plusieurs une véritable élévation avec beaucoup de simplicité. Nous nous bornons à regret à citer les quatre plus belles, c'est-à-dire les trois premières et la dernière :

Tircis, il faut penser à faire la retraite:
La course de nos jours est plus qu'à demi faite;
L'âge insensiblement nous conduit à la mort.
Nous avons assez veu sur la mer de ce monde
Errer au gré des flots notre nef vagabonde:
Il est temps de jouir des délices du port.

Le bien de la fortune est un bien périssable;
Quand on bâtit sur elle, on bâtit sur le sable;
Plus on est élevé, plus on court de dangers:
Les grands pins sont en butte aux coups de la tempeste,
Et la rage des vents brise plustost le feste
Des maisons de nos roys, que des toicts des bergers.

O bien-heureux celuy qui peut de sa mémoire
Effacer pour jamais ce vain espoir de gloire,
Dont l'inutile soing traverse nos plaisirs,
Et qui, loing retiré de la foule importune,
Vivant dans sa maison content de sa fortune,
A *selon son pouvoir* mesuré ses désirs.

. . . .
Agréables déserts, séjour de l'innocence,
Où, loing des vanitez, de la magnificence,
Commence mon repos et finit mon tourment,
Valons, fleuves, rochers, *plaisante* solitude,
Si vous fustes tesmoings de mon inquiétude,
Soyez-le désormais de mon contentement (1).

(1) Il y a évidemment dans les quinze stances de Racan, comme on peut s'en convaincre en les lisant en entier, des imitations de l'ode d'Horace à Licinius sur la médiocrité, et de l'épode sur la vie champêtre. Garnier a imité ces deux odes d'Horace dans le premier et le second chœur de sa tragédie de Porcie, et évidemment Racan a traduit en langage français et poétique le mauvais style de Garnier, auquel il a emprunté quelques traits qui ne sont pas dans le poète latin. La première et la dernière stance sont presque les seules qui soient entièrement de Racan. Nous citerons seulement quelques vers de Garnier pour en donner une idée:

Notre courte félicité
Coule et recoule vagabonde,

Racan s'est encore élevé assez haut dans une ode au roi Louis XIII ; quelques strophes sont faibles, mais aucune n'est mauvaise, et plusieurs sont fort remarquables :

Desjà la Discorde *enragée*
Sortoit des gouffres de l'enfer ;
Desjà la France ravagée
Revoyait le siècle de fer,
Et desjà toutes les Furies,
Renouvelant leurs barbaries,
Rendoient les vices triomphants
Par une impiété si noire,
Que la Nuict même n'eust peu croire
Avoir produit de tels enfants.

Toutefois nos rages civiles
Ont trompé l'espoir des meschants;

Comme un *galion* agité
Des vagues contraires de l'onde,
Celuy qui *volage se fonde*
Sur un si douteux fondement,
Semble qu'en l'arène *infeconde*
Il entreprenne un bastiment.
La Fortune n'outrage pas
Volontiers les personnes basses,
Elle *n'appesantit ses bras*
Que sur les plus illustres races.
Les rois craignent plus ses menaces
Que les durs laboureurs ne font,
Et le foudre est souvent aux places
Qui se montagnent plus le front.

Voilà dans ce dernier vers le *haut parler* et les *expressions choisies* qui plaisaient à Ronsard. Dans ces deux mêmes chœurs pastoraux de Garnier, on trouve, en fait d'épithètes à la manière de Ronsard, les foudres *estivaux*, les troupeaux *porte laines*, le ruisseau *fontenier*, l'arbre *Palladin*, le peuple *Romulien*, etc. Et Garnier était contemporain de Desportes, de Bertaut et de Malherbe.

La paix rend la pompe en nos villes
Et l'abondance dans nos champs :
Et maintenant qu'en asseurance
Il conduit la nef de la France,
Et que les plaisirs ont leur tour,
Ses yeux, qui, pour venger nos larmes,
S'armaient d'éclairs dans les allarmes,
Sont armés d'attraicts pour l'amour.

A l'éloge de Louis XIII et de la reine, succède ce beau souvenir d'Henri IV :

Ce grand Henri, dont la mémoire
A triomphé du monument,
Est maintenant comblé de gloire
Sous les voûtes du firmament :
La nuict pour lui n'a plus de voiles ;
Il marche *dessus* les estoilles,
Il boit dans la coupe des dieux,
Et voit soubs ses pieds les tempestes
Venger sur nos coulpables testes
La juste colére des cieux.

Nous pourrions citer en entier la consolation au duc de Bellegarde, sur la mort du duc de Termes, son frère, ode où le ton élevé de la poésie lyrique est bien soutenu d'un bout à l'autre. Quelques strophes seulement sentent trop l'hyperbole. Voici les plus belles :

La gloire estoit le but de son ambition,
L'amour de la vertu la seule passion
Dont il estoit espris, soit en paix, soit en guerre ;
Et, sortant comme toy de la tige des Dieux,
Cependant que le sort l'arrestoit sur la terre,
Tous ses vœux ne tendoient qu'à retourner aux cieux.

Désormais ce guerrier est, selon son envie,
Parvenu par la mort à la céleste vie,

Après s'estre *assoucy des apas* de l'honneur:
Les Dieux l'ont retiré des mortelles alarmes,
Et si rien à présent peut troubler son bon-heur,
C'est de te voir pour lui répandre tant de larmes.

Voilà de vraies consolations ! Et plus loin :

. . . .
Croy-tu, que jouissant d'une paix si profonde,
Il voulust à présent que, selon tes désirs,
Le ciel le renvoyast aux misères du monde ?

Et pour terminer :

. . . .
Au lieu de sa despouille, ayme sa renommée:
C'est sur quoy le destin n'aura point de pouvoir.

Il y a encore plus de noblesse, de grandeur et d'harmonie dans ces six strophes consécutives d'une ode en l'honneur du duc de Bellegarde :

En vain *lors* des esprits envieux de sa gloire
Dégorgèrent le fiel de leur malice noire
Pour luy ravir l'honneur dont il est revestu :
L'équité de ses mœurs, qui luy servoit d'œgide,
Fist qu'après ses travaux, à la fin, cet Alcide
Força mesme Junon d'admirer sa vertu.

Tel qu'un chesne puissant, dont l'orgueilleuse teste,
Malgré *tous les efforts que luy fait la tempeste*,
Fait admirer Nature en son accroissement;
Et son tronc, vénérable aux campagnes voisines,
Attache dans l'enfer ses profondes racines,
Et de ses larges bras touche le firmament :

Tel parut ce guerrier, quand leurs folles pensées
Tâchèrent de ternir ses actions passées.
Plus il fut traversé, plus il fut glorieux :
Sa barque triompha du courroux de Neptune,

Et les flots, qu'émouvoient les vents de la Fortune,
Au lieu de l'engloutir, l'élevèrent aux cieux.

Ses lauriers, respectez des tempestes civiles,
Dans les champs où la Sone épand ses flots tranquiles,
Protégérent Témis en nos derniers malheurs:
Aux vents séditieux ils défendoient l'entrée,
Et n'en souffroient aucun, dans toute la contrée,
Que celuy seulement qui fait naistre les fleurs.

Desjà se ratisoient nos rages domestiques,
Desjà Mars aprestoit les spectacles tragiques
Par qui l'on voit tomber les empires *à bas :*
Jamais sa cruauté n'a produit tant de plaintes,
Non pas mesme jadis, quand les cendres esteintes
Ne sceurent au bucher esteindre leurs débats (1).

Toutesfois sa prudence, à notre ayde fatale (2),
Calma de nos discors la passion brutale,
Et *toucha nos fureurs d'un sentiment humain :*
Bellone s'apaisa contre toute espérance,
Et le fer éguisé pour détruire la France,
Encore tout sanglant, lui tomba de la main.

Le mouvement lyrique de cette ode entière est beau. Il ne s'y trouve pas une seule strophe qu'on puisse appeler mauvaise, presque toutes ont quelque genre de mérite, et il y règne une grande variété de tons. Le poète chante d'abord la beauté, les grâces, les amours de son héros pendant sa jeunesse, sa valeur, sa vertu supérieure à l'envie, sa prudente sagesse qui a contribué à calmer les discordes civiles ; enfin il s'élève contre l'injustice de son siècle, dont les crimes semblent avoir lassé la vengeance divine :

(1) Allusion à la Thébaïde. La flamme des cadavres d'Etéocle et de Polinice se sépara sur le bûcher.

(2) C'est-à-dire réservée par les destins pour nous secourir. On trouve souvent le mot *fatal* employé ainsi dans Malherbe et dans Racan.

Nos crimes trop fréquents ont lassé le tonnerre;
Le ciel ne punit plus l'*engeance de la terre*
Qui desjà reproduit tant de monstres divers :
Le destin absolu regne à sa fantaisie ;
Les Dieux, dans leur Olympe, enivrez d'ambroisie,
Se déchargent sur luy du soin de l'univers.

Il y a certainement bien autant de noblesse et de grandeur, plus d'heureuse hardiesse de pensée et d'expression, dans les bonnes odes de Racan, très-peu nombreuses, il est vrai, que dans les meilleures de Malherbe, et Racan, bien supérieur à son maître, dans le genre tendre et gracieux, se trouve encore, malgré le jugement de La Harpe, l'avoir pour le moins égalé dans le genre le plus élevé de la poésie lyrique. Il est vrai qu'il est venu après lui. Mais Bertaut les avait précédés tous deux.

C'est Bertaut qui a trouvé le style noble et soutenu des grands sujets poétiques après la vaine tentative de Ronsard, de même qu'après Ronsard, Desportes avait su revenir au genre de Marot, sur les traces duquel il a marché avec succès dans ses meilleures compositions ; mais Desportes n'a guère réussi que dans les sujets légers et gracieux. Des quatre poètes dont nous nous sommes principalement occupés dans ce mémoire, celui qui a fait le plus de bons vers dans les genres les plus variés, celui qui a montré le plus de véritable inspiration poétique, c'est Bertaut; après lui, c'est Racan. Malherbe a perfectionné la strophe lyrique, et a fait un très-petit nombre de fort beaux vers, presque tous dans un seul genre, dont il trouvait dans les œuvres de Bertaut des modèles qu'il n'a pas surpassés. Cependant le nom de Malherbe est resté ; celui de Bertaut est presque tombé dans l'oubli.

ANALYSE

RHYTHMIQUE

DU

VERS ALEXANDRIN;

PAR M. F. VAULTIER,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE CAEN.

Il est bien connu que ce qu'on appelle *pied syllabique* dans le vers français, n'est qu'un moyen artificiel d'en vérifier la mesure, et non pas un *élément* naturel *de son harmonie;* la plupart de nos vers, débités de manière à en faire sentir la coupe en pieds syllabiques, produiraient l'effet le plus ridicule pour l'oreille aussi bien que pour le sens.

L'élément harmonique est une chose à chercher ailleurs.

L'harmonie des vers, dans toute langue, est le résultat propre de sa *composition rhythmique.*

On appelle *rhythme* toute *combinaison* de *mouvements*

et de *repos* entre lesquels l'oreille peut saisir un rapport de *symétrie* ou de *proportion* (1).

Tout mot entier, ou tout assemblage de mots, présentant une idée complète, et après lequel on peut faire une courte pause de voix et de sens, dans la versification française, peut être considéré comme un *rhythme*, ou une *portion rhythmique* du vers, et il n'y en existe d'aucune autre espèce.

Tout *rhythme*, ou portion de rhythme, français, tel qu'il vient d'être défini, se termine nécessairement par une *syllabe pleine*, seule, ou suivie d'une autre syllabe en *e muet;* la dernière syllabe pleine est toujours celle sur laquelle se fait l'éclat de voix; elle est *accentuable*, dans le débit et dans le chant, et répond aux syllabes *accentuées* des langues où l'existence en est connue.

Le mouvement de ces rhythmes français est toujours des *syllabes faibles* à la syllabe *forte*, laquelle ferme la combinaison: s'il y a finale en *e muet*, cette finale ne compte pas comme partie du *rhythme*, et s'assortit avec les premières syllabes du rhythme suivant.

Tout vers français est susceptible de se décomposer en *rhythmes* et *portions rhythmiques*, dont le mélange et l'assortiment en constituent toute l'harmonie.

Ceux qui ont essayé de poser les bases de notre théorie rhythmique, ont voulu rapporter jusqu'à certain point, nos *rhythmes* à l'effet des *pieds métriques* des Latins, et leur en ont appliqué les noms, en avertissant seule-

(1) C'est, comme on l'a fort bien dit, en le considérant spécialement dans la musique, *la partie de l'air que peuvent rendre les battements du tambour.*

ment que le jeu des syllabes *accentuées* et non *accentuées* ou simplement *fortes* et *faibles*, y remplace celui des quantités grecques et latines ; l'exemple de ce changement de sens, dans les noms des éléments de la versification, nous avait été donné par d'autres nations.

Nous ne voudrions pas les imiter dans cette application de termes anciens à des objets tout nouveaux : il nous semble qu'il ne peut résulter d'une telle opération que des chances de méprise sur les choses, et d'embarras dans le langage.

Ce qu'il y aurait, selon nous, de mieux à faire à cet égard, serait, au contraire, d'imposer à ces nouveaux éléments de la versification, des noms nouveaux, comme l'idée de la chose, et propres à en indiquer la nature ou la forme : on pourrait les composer du mot grec φωνὴ (*voix* ou *son*), en y joignant un nom de nombre, désignant celui de leurs syllabes ; on aurait ainsi des *Diphônes*, des *Triphônes*, etc.

Quel nombre de mesures élémentaires de cette espèce faudrait-il admettre ? C'est une question à décider ; quelques-uns de ceux qui se sont occupés de recherches analogues, ont cru qu'il ne fallait pas admettre de *rhythmes* au-delà de quatre syllabes ; cela n'a pas suffi pour rendre compte de tous les vers dont ils ont essayé l'examen, et les a conduits à déclarer vicieux des vers qui, pour ne pouvoir pas se prêter à leur analyse, n'en paraissent pas plus mauvais d'ailleurs.

Au fait, il y a rhythme dans toute combinaison de syllabes que l'oreille peut apprécier ; il n'y aurait aucune raison de borner le rhythme à un nombre plutôt qu'à un autre, tant que son effet demeure saisissable ;

seulement on conçoit que les plus simples et les plus symétriques sont ceux qui se feront toujours le mieux sentir : l'ancienne pratique de versification, par les repos qu'elle a établis dans les vers au-dessus de huit syllabes, indique que ce serait à la rigueur le plus long terme que la combinaison pût atteindre ; elle n'y parviendrait presque jamais, et il est même très-rare qu'elle arrive à celui de six.

Le rhythme le plus simple est celui de deux syllabes ; celui-là suit exactement le mouvement des pieds syllabiques :

Joas — laissé — pour mort = frappa — soudain — ma vue....
Un vaste — amas — d'airain, = d'argent, — d'ivoire — et d'or...
Mais, quoi ! — du cor — bruyant, = j'entends — déjà — les sons....

Quelques-uns diraient que ces trois vers sont composés d'*iambes rhythmiques ;* nous avons dit pourquoi nous rejetons ce terme ; celui de *diphônes* nous paraît devoir le remplacer utilement ; ce sont donc trois alexandrins *diphoniques* purs, sans mélange d'aucun autre élément.

Dans les exemples suivants, le mouvement est de trois en trois :

Tout le ciel — retentit = des éclats — de la foudre.
A vos yeux, — sous vos mains, = il se roule — en torrent....
Et les os — dispersés = du géant — d'Epidaure....

Ceux-ci sont exclusivement composés de *triphônes ;* que quelques-uns nommeraient *anapestes.*

Il y a combinaison des deux rhythmes dans ceux-ci :

Soudain — le mont — liquide = élevé — dans les airs....

Il fallut — qu'au travail = son corps — rendu — docile....

Composés, comme on le voit, chacun de trois *diphônes* et de deux *triphônes*, en combinaison inverse l'un de l'autre, les *diphônes* commençant le premier et finissant le second, et réciproquement.

Le *diphône* et le *triphône* sont les plus simples et les plus beaux de nos éléments rhythmiques ; mais ils ne sont pas les seuls qui entrent dans la composition de nos vers.

Après eux, vient le rhythme de quatre syllabes, que nous appellerons *tétraphône*, et que d'autres ont voulu appeler *choriambe*.

On le trouve combiné de huit manières avec le *diphône* dans les vers :

Les pré — *tres ne pouvaient* = suffire — *aux sacrifices....*

Je l'observois — hier = *et je voyais* — ses yeux....

Aux yeux — *et dans les bras* = *de ses parents* — en pleurs....

Persécuté — long-temps, = sut vaincre — *et pardonner....*

Il flotte — *irrésolu*, = la peur — enfin — l'emporte....

En tourbillons — bruyants = l'essaim — fougueux — s'élance....

Trois cerfs — au front — superbe = errant — *dans la campagne....*

Partout — des pleurs, — du sang, = *des hurlements* — terribles....

Employé avec des hémistiches *triphoniques*, il fournit ces quatre combinaisons :

Il entre — *et le palais* = se remplit — de soldats....

Des bataillons — entiers = remplacés — à l'instant....

Par vos soins — prévoyants = leur nombre — *est redoublé*....
De ses bras — innocents = *je me sentis* — presser....

Ainsi donc dès à présent, et seulement avec ces trois premiers éléments rhythmiques, notre *alexandrin*, si souvent accusé d'uniformité, par les étrangers d'abord, et ensuite par notre *nouvelle* école, notre alexandrin, selon eux, invariablement semblable à lui-même, se trouve au contraire déjà susceptible de seize variétés de combinaisons toutes distinctes, que représentent les chiffres suivants (1) :

2. 2. 2. — 2. 2. 2.
3. 3. — 3. 3.
2. 4. — 2. 4.
4. 2. — 4. 2.

2. 2. 2. — 3. 3.
2. 2. 2. — 2. 4.
2. 2. 2. — 4. 2.

3. 3. — 2. 2. 2.
3. 3. — 2. 4.
3. 3. — 4. 2.

2. 4. — 2. 2. 2.

(1) L'anglais *Blair* est, s'il nous en souvient, le premier qui se soit avisé de ce reproche d'*uniformité*, devenu depuis si bannal, et qu'il fondait sur cette belle observation de versification comparée : que l'alexandrin français de douze syllabes n'a qu'une *seule césure*, toujours *invariablement* placée après la sixième, tandis que celle du vers héroïque anglais de dix, par exemple, est *mobile*, et peut se faire à volonté après le deuxième ou le troisième de ses pieds ; on aura occasion de juger plus tard ce qu'il en est de *l'unique césure* de l'alexandrin.

2. 4. — 3. 3.
2. 4. — 4. 2.

4. 2. — 2. 2. 2.
4. 2. — 3. 3.
4. 2. — 2. 4.

Mais n'avons-nous pas d'autres éléments rhythmiques plus longs, et à ceux que nous avons désignés, ne faut-il pas ajouter encore au moins le *pentaphône* et l'*hexaphône?* Nous le pensons; autrement il faudrait déclarer vicieux, dans les chefs-d'œuvre de nos meilleurs poètes, un bon nombre de vers que personne n'y a jamais blâmés, et rejeter de notre poésie plusieurs *termes* et *assemblages de termes*, dont elle se passerait difficilement.

Ainsi dans les vers :

De l'immortalité = noble et dou — ce espérance....
Je ne me souviens plus = des leçons — de Neptune....
S'écrou — le, tom — be, écra = *se en se précipitant*....
Quel sera — ce bienfait = *que je ne comprends pas?*....

Il est clair que les hémistiches : *de l'immortalité*, — *je ne me souviens plus*, — *en se précipitant*, — et, *que je ne comprends pas*, sont des *rhythmes de six syllabes*, ou bien qu'ils doivent se décomposer en rhythmes plus courts, ou bien encore qu'ils ne doivent être considérés que comme une suite de syllabes sans rhythme.

Si ce sont des syllabes sans rhythme, le vers est vicieux dans une de ses moitiés tout entière, et alors ce n'est plus un vers.

Les décomposer en rhythmes plus courts paraît impossible, puisqu'ils ne présentent aucune syllabe accentuable, si ce n'est la dernière, aucun repos de sens praticable, si ce n'est celui qui en marque la fin (1).

Les admettre pour rhythmes de six syllabes, sous le nom d'*hexaphônes*, nous semble la seule solution possible de la difficulté.

L'*hexaphône* admis, il n'y a aucune raison de ne pas admettre également un *pentaphône ;* nous croyons reconnaître l'existence de ce rhythme dans les vers :

Non, —*je ne ferai pas* = ce qu'on veut — que je fasse....
Trai — *ne en précipitant* = ses flots — amoncelés.... Etc.

Où ces passages : *je ne ferai pas*, et *en précipitant*, distincts de ce qui les précède et de ce qui les suit, et placés entre deux pauses naturelles, ont, selon nous, tous les caractères d'un rhythme distinct, analogue à tous ceux que nous avons prétendu établir.

Une difficulté se présente sur la nature des deux monosyllabes qui, en s'associant aux *pentaphônes*, dans les deux exemples cités, en composent avec eux les deux premiers hémistiches.

(1) Quelques-uns de ceux qui ont essayé de poser les bases de notre théorie rhythmique, ont pensé lever la difficulté en admettant de prétendus accents sur des monosyllabes de sens incomplet, prépositions, pronoms, articles, etc.; ou bien encore sur une des syllabes radicales des polysyllabes longs (*désintéressé*, etc.) Mais ces accents n'existent pas, ou si on les admettait, il faudrait reconnaître qu'ils sont d'une nature particulière, ne marquant aucune espèce de pause de sens, et ne pouvant par conséquent déterminer la fin d'un *rhythme*, dans la signification qu'a pour nous ce mot.

Elle se présentera de nouveau sur l'emploi de monosyllabes analogues, que nous trouverons ailleurs, placés en divers postes, avec d'autres combinaisons, quelquefois même plusieurs de suite, comme dans les vers ci-après :

Cieux, — écoutez — ma voix, = ter—re, prê—te l'oreille....
Toi, — qu'il pleurait — la nuit, = *toi*, — qu'il pleurait — le jour....
Contre tant — d'ennemis, = que vous reste-t-il ? — *moi*....
Va — *cours* — *vole*, — Aréthuse, = amène-moi — mon fils....

Il est clair que, pris à part, chacun de ces monosyllabes n'est pas un rhythme; tout rhythme suppose *rapport de parties entr'elles*, et il n'y a point de parties dans un monosyllabe. Mais comme d'ailleurs en se combinant avec d'autres rhythmes, ces mêmes monosyllabes remplissent visiblement cette fonction, de compléter, au moins sous le rapport d'effet numérique, ce qui, sans eux, eût pu clocher dans le vers, il n'y a pas moyen de nier qu'ils en deviennent une partie indispensable, un *élément naturel* et *rhythmique*, comme les autres ; c'est sous ce point de vue que nous croyons devoir les considérer, et, à ce titre, nous ne balançons pas à adjoindre encore celui-ci aux précédents, desquels il ouvrira pour nous la série sous le titre de *monophône*.

Ceci posé, si nous cherchons quelles sont les formules nouvelles du vers alexandrin, que pourra fournir l'emploi de l'*hexaphône* et du *pentaphône complété*, son équivalent, dans leur combinaison propre et réciproque, et aussi en mélange, avec les formes d'hémistiches déjà connues, nous trouvons qu'elles ne

vont pas à moins de 33, qu'on peut représenter, comme les précédentes ; par les chiffres ci-après :

5. 1. — 5. 1.
1. 5. — 1. 5.
6. — 6.

5. 1. — 1. 5.
5 1. — 6.
1. 5. — 5. 1.
1. 5. — 6.

6. — 6. 1.
6. — 1. 5.

5. 1. — 2. 2. 2.
5. 1. — 3. 3.
5. 1. — 2. 4.
5. 1. — 4. 2.

1. 5. — 2. 2. 2.
1. 5. — 3. 3.
1. 5. — 2. 4.
1. 5. — 4. 2.

6. — 2. 2. 2.
6. — 3. 3.
6. — 2. 4.
6. — 4. 2.

2. 2. 2. — 5. 1.
3. 3. — 5. 1.
2. 4. — 5. 1.
4. 2. — 5. 1.

2. 2. 2. — 1. 5.
3. 3. — 1. 5.
2. 4. — 1. 5.
4. 2. — 1. 5.

2. 2. 2. — 6.	
3. 3. — 6.	
2. 4. — 6.	
4. 2. — 6.	
Ensemble.	33.
A joindre les formes précedentes.	16.
Total. . . .	49.

Que si maintenant, indépendamment du rôle qu'il joue avec le *pentaphône*, dans le tableau ci-dessus, introduisant d'ailleurs le *monophône* dans toutes les combinaisons primitives, et le promenant seul, ou même deux ou trois fois répété, dans tous les postes qu'il peut occuper dans chaque hémistiche, à côté des rhythmes de deux, de trois et de quatre syllabes, nous essayons de découvrir quels nouveaux changements vont en résulter dans la contexture rhythmique du vers, nous arriverons à ne plus savoir qu'en dire d'exact.

Le calcul des possibles ne donnerait pas moins de 800 *modes nouveaux*; quelques-uns peut-être seraient à rejeter, comme *étranges*, ou même *ridicules;* une *centaine* sont du meilleur effet; ceux, par exemple, dans lesquels entreraient les formules des hémistiches :

1. 1. 2. 2.
2. 1. 1. 2.
1. 1. 1. 3.

1. 1. 4.

1. 2. 3.

1. 3. 2.
2. 1. 3.

2. 3. 1.
3. 2. 1.
3. 1. 2.
Etc.

On peut n'être pas d'accord sur le caractère et la propriété des autres ; il nous importe peu qu'on en rejette quelques-uns de plus ou de moins.

En tout cas, nous voici arrivés à reconnaître que cet *alexandrin*, si accusé de monotonie, ne laisse pas d'être susceptible de tant de formes, qu'il devient embarrassant d'en assigner le nombre, et que dans un morceau suivi de vers de cette espèce, tels que nos grands poètes ont su les faire, il doit être rare que deux de suite aient la même coupe et le même mouvement.

On conçoit que le reproche banal d'une prétendue symétrie parfaite des deux hémistiches entr'eux, n'est pas autrement fondé.

Maître de les varier à peu près de toutes les manières que suppose la combinaison des chiffres propres à représenter le nombre six, si le poète les fait quelquefois semblables, c'est qu'apparemment il le veut ainsi ; la nature du vers comporte tout et ne le force à rien ; je ne pense pas que dans l'analyse suivie d'un morceau de *Racine*, on trouve habituellement un vers sur huit, dont les hémistiches respectifs soient semblables entr'eux, et la fameuse comparaison de ses vers à sa *perruque*, reste un mot de dénigrement aussi faux que pauvre, et que dorénavant l'ignorance présomptueuse aura seule le droit de répéter.

Si l'on a suivi avec quelque attention le développement qui précède, on aura remarqué sans doute que chacun des rhythmes, dont nous admettons l'emploi dans le vers *alexandrin*, a des propriétés très-distinctes, et que leur combinaison doit y produire des effets d'harmonie qui ne pourraient s'expliquer que par eux.

Ainsi l'effet du *diphône* est grave et lent; répété plusieurs fois de suite dans le vers, il y exprime parfaitement l'effort et la pesanteur, surtout lorsqu'il y procède de la brève à la longue, à la manière de l'*iambe métrique;* c'est par là que s'expliquent les propriétés de ces vers si connus :

(Quatre bœufs — attelés) = *d'un pas — tranquille — et lent....*
Traçât — à pas — tardifs = (un péni — ble sillon)....
Protée — alors — nageant = (vers l'antre — accoutumé)....

Le *triphône* est le plus bel élément de notre versification; ses caractères généraux sont la noblesse et l'harmonie; répété de suite, il incline aux mouvements vifs, si sa marche n'est rallentie par des syllabes longues; il est superbe surtout dans la forme *anapestique*, où il prend beaucoup de solennité. Ces différents effets sont particulièrement remarquables dans les vers :

Le moment — où je parle = est déjà — loin de moi...
Un poignard — à la main = l'implacable — Athalie...
Eh! quel temps — fut jamais = plus fertile — en miracles?..

Mis en opposition avec le *diphône*, dans des hémistiches correspondants, il produit des contrastes de mouvements merveilleux dans les suivants :

Qu'Ajax — soulève — un roc = *et le lance — avec peine...*
Soudain — le mont — liquide = *élevé — dans les airs...*
Enfin — la por — te tombe, = *aussitôt — on s'élance...*

Les rhythmes plus longs, c'est-à-dire le *tétraphône*, le *pentaphône*, et l'*hexaphône*, ont ensemble, mais dans des degrés différents. la propriété de peindre des mouvements *rapides*, *précipités* ou *tumultueux*; on aura pu en remarquer les effets dans quelques exemples cités; d'autres se représentent dans ceux-ci :

Le flot — *qui l'apporta* = recule — *épouvanté...*
Ce roi, — *fils de David*, = où — *le chercherons-nous?....*
Je te l'ai confié = dès l'â — *ge le plus tendre...*

Le propre du *monophône* est surtout de détacher fortement de tout autre autre, l'objet sur lequel il concentre l'attention, et de faire ressortir avec vivacité les qualités imitatives du mot qui l'exprime ; il communique surtout à l'exclamation et à l'apostrophe un caractère de solennité et d'énergie remarquable ; redoublé ou triplé dans les commandements et les énumérations, il y peint vivement le désordre des sentiments et celui des choses ; placé à deux postes correspondants, dans des phrases corrélatives, il y fait ressortir le contraste ou le rapport des objets, par ceux d'une sorte de cri d'annonce. Tout cela sera sensible dans les exemples ci-après :

Oui, — je viens — dans son temple = adorer — l'éternel....
Dieux! — que ne suis-je — assise = à l'om — bre des forêts!....

Gronde — en tigre — irrité, = *glisse* — et siffle — en serpent....
Va, — *cours*, — *vole*, — Aréthuse, = amène-moi — mon fils !....
Bois, — *près*, — *champs*, — animaux, = tout est — pour son usage....
L'une — embrasse — à genoux = ses colon — nes sacrées....
L'autre — y col — le sa bouche, = et ses mains, — et ses yeux....
Toi, — qu'il pleurait — la nuit, = *toi*, — qu'il pleurait — le jour....

C'est donc en effet du mélange et de l'assortiment bien entendu de ces coupes que résulte surtout la beauté matérielle du vers ; l'essentiel est d'en approprier le mouvement à celui des choses, et de faire concourir les effets du rhythme à l'expression de la pensée et du sentiment.

Dans notre théorie, tout rhythme est déterminé par un *repos*, et tout repos à la suite d'un rhythme est ce que nous appelons une *césure*. Ainsi, à la différence de ceux qui, restreignant ce nom au *repos de l'hémistiche*, ont dit que notre *alexandrin* n'a qu'une *césure*, toujours placée après la sixième syllabe, et à la différence aussi de ceux qui, pour les combattre, ont répondu qu'outre le repos obligé de l'*hémistiche*, notre *alexandrin* avait toujours une autre *césure libre*, placée où le poète le jugeait à propos, et qui *suffisait* pour en varier la marche ; nous dirons, nous, que beaucoup de nos vers alexandrins ont *cinq césures*, qu'il y en a peu qui en aient moins de *trois*, que ceux de *deux* sont rares, et que ce serait presque un tour de force d'en faire qui n'en eussent qu'*une*, puisqu'on ne pourrait les composer, chacun, que de la réunion de deux *hexaphônes*, c'est-à-dire de la répétition immédiate d'un rhythme qui, même dans toute autre combinaison,

est d'un usage assez borné pour que nous n'en connaissions guère que les exemples que nous avons cités en leur lieu.

Entre les diverses *césures* qui peuvent entrer dans la composition du vers alexandrin, toutes ne sont pas d'une égale importance; le repos qui marque la fin de la phrase, ceux qui déterminent la suspension de ses membres, ceux encore que l'on peut introduire entre les éléments partiels de ces mêmes membres, doivent naturellement différer entr'eux d'*intonation* et de *durée;* cela semble avoir été senti de tout temps; mais la pratique de nos poètes consacre deux modes d'application tout opposés d'une seule et même observation.

Les uns, pour la régularité de la composition, ont voulu que les grands et les moyens repos tombassent en général à la fin du vers; que ceux de l'hémistiche fussent, autant que possible, de nature moyenne, et surtout qu'aucun grand repos ne se trouvât jamais placé ailleurs.

Les autres, en vue de la variété, ont affecté de rompre à dessein cet accord rigoureux du sens et des mesures, et de jeter dans le vers des effets de suspension et de surprise, en arrêtant brusquement le sens, après les premiers mots, ou immédiatement avant les derniers, de l'un ou l'autre hémistiche, de manière que les postes des *pauses prescrites* fussent rarement ceux où se rencontrent les *grands repos*.

Le premier de ces deux modes est celui que nos grands poètes du 17e. siècle ont exclusivement employé dans leurs compositions du *genre héroïque;* quelques-uns d'entr'eux ont fait usage du second dans les ou-

vrages du caractère simple et familier ; les formes principales de ce dernier ont été transportées, depuis environ 60 ans, dans la poésie la plus solennelle, avec circonspection et intelligence par les uns, avec audace et bizarrerie par les autres ; une école toute moderne paraît disposée à pousser les choses au point d'*altérer tout-à-fait le rhythme*, c'est-à-dire ce qui constitue l'essence même du vers.

Ainsi lorsque *Delille* a dit :

Soudain — le mont — liquide = élevé — dans les airs,
Retombe ; — un noir — limon = bouillon — ne sur les mers.

Ou bien encore :

L'univers — ébranlé = s'épouvan—te ; le Dieu,
D'un bras — étincelant = dardant — un trait — de feu.... Etc.

Il est clair qu'il n'a pas disposé les *césures* selon l'ordre de leur importance relative, mais ce qu'il a fait, on sent parfaitement quelle raison il a eue de le faire, et cette raison est assez bonne pour que personne ne songe à le blâmer de n'avoir pas fait autrement.

On a dû de même accueillir avec plus ou moins de faveur, ces vers de *Lebrun* sur la *puissance de Dieu* :

Du char — glacé — de l'Ourse = aux feux — de Sirius,
Il règne ; — il règne — encore = où les cieux — ne sont plus.

Et ceux d'*André Chénier*, sur le vieux *Homère* :

C'est ainsi — qu'achevait = l'aveugle - en soupirant,

Et près des bois — marchait = faible, — et sur une pierre,
S'asseyait....

Ou même encore ceux-ci de *Malfillatre* :

On entendit — au loin = retentir → une voix
Lamentable, — et des cris = sortis ← du fond — des bois.

Dans tout cela, il y a déplacement visible de presque tous les grands repos ; mais ceux qui marquent les hémistiches et les fins de vers, sont encore de nature moyenne, ou du moins paraissent tels, jusqu'à ce que l'impression en ait été affaiblie par celle du repos plus fort qui les suit de si près.

L'effet total d'ailleurs y laisse subsister le jeu des rhythmes dans son rapport avec celui des pieds syllabiques, et par conséquent ne change rien à la constitution intime du vers.

Nous ne pensons pas que M. Victor *Hugo* réclame le même jugement en faveur de l'*alexandrin retrempé*, dont il nous offre le type dans son *Hernani ;* il y vise à d'autres effets, et c'est un art tout nouveau qu'il se propose d'établir.

Son secret consiste surtout en ce point :

Qu'à la pause de l'hémistiche, et aussi à celle qui marque la fin du vers, au lieu d'un mot de repos réel de première ou de seconde espèce, souvent il affecte de s'arrêter tout exprès sur un de ceux qui semblent à peine en comporter accidentellement un de la troisième ; sur un de ces *mots d'attente*, dont le sens *incomplet* ne sera fixé que *par ce qui va le suivre ;* d'où il advient que la pause qu'il y fait, toute de caprice, peu sensible,

quelquefois même absolument impraticable, marque mal la mesure du vers, si on ne force pas le débit, ou bien en disloque le sens et les rhythmes, si on essaie de l'y forcer.

Ce défaut existe évidemment à l'hémistiche des vers ci-après :

Je suis banni, *je suis — proscrit*, je suis funeste....
En attendant, *je n'ai — reçu* du ciel jaloux....
Ne prenez que *ce qui — peut* être duc ou comte....
Mais que veux-tu, *ma pauvre — enfant !* quand on est vieux....
C'est l'Allemagne, *c'est — la France*, c'est l'Espagne...
Un édifice, *avec — deux hommes* au sommet....

On peut dire, au moins des deux derniers, qu'il n'y a décidément aucune apparence d'*hémistiche*, et que pour les séparer en deux parties égales, il faudrait dans l'une et l'autre couper un *tétraphône* par la moitié. De quelque façon qu'on le prenne, il est difficile de recevoir tout cela pour des *alexandrins ;* le dernier surtout semble expressément taillé sur le modèle de celui qu'on avait fait autrefois pour rire :

Adieu, je m'en vais *à — Paris*, pour mes affaires....

Et il n'en existe peut-être d'analogues que dans la tragédie *du perruquier maître André.*

C'est qu'à le bien prendre, le vers alexandrin est en effet un *vers double*, ou, si on le veut absolument, un *long vers unique, que sa division en deux moitiés rend seule bien appréciable à l'oreille*; cette division a besoin

d'être marquée, au moins par un repos, comme la fin du vers l'est, *ordinairement*, et par un repos et par une rime; qu'on supprime le repos de l'hémistiche, ou qu'on l'affaiblisse à certain point, la division devient insensible; de ce moment il n'y a plus de mesure saisissable, par conséquent plus de vers.

Les pauses finales sont de même; un fait suit l'autre; et il n'y aurait eu aucune raison de marquer diversement les deux repos d'un vers double; c'est aussi par dislocation que l'auteur aime à les faire; et l'enjambement que souvent elles préparent, est le plus communément de l'espèce de ceux qui n'ont aucun objet de mouvement à exprimer.

Tels nous semblent ces exemples :

Parce qu'on est jaloux — des autres, *et honteux*
De soi....

Car ses cheveux sont noirs, — et son œil reluit *comme*
Le tien....

Je suis Jean d'Arragon, — grand maître d'Avis, *né*
Dans l'exil, fils proscrit — d'un père assassiné.

Je vous aime, Hernani; — je vous pardonne, et n'*ai*
Que de l'amour pour vous....

Voilà donc ce qu'il est; — moi, je suis pauvre, et n'*eus*,
Tout enfant), *que les bois*, — où je courais pieds nuds....

L'effet de ce système de dislocation est singulier dans l'expression des traits de contraste; on dirait que l'auteur met à en éparpiller les termes corrélatifs, le soin qu'un autre prendrait à les faire correspondre dans les rhythmes :

Ils font et défont; l'UN — *délie* et l'AUTRE *coupe....*
LUI, *dans son pré vert;* MOI, — *dans mes noires allées....*

A tout cela sans doute aussi il y a des intentions, mais non pas de celles qui saisissent d'abord tous les esprits, et auxquelles on s'associe de soi-même; dans le noble dessein d'atteindre des effets auxquels apparemment l'art se refuse, M. *Hugo* nous semble être allé souvent jusqu'à altérer ce dernier dans ses principes essentiels.

Tout système bien entendu de lecture ou de déclamation d'ouvrages en vers, suppose au moins *le sentiment* de la théorie rhythmique, et ne paraît pouvoir s'établir que sur des principes qui s'y rapportent ou en soient déduits.

L'essentiel sera toujours de bien *détacher tous les rhythmes*, ou ce qui revient au même, *d'observer soigneusement tous les repos*, en donnant à chacun le degré d'importance et de durée qui lui convient, sans forcer ceux des pauses prescrites, sans trop affecter aussi de les affaiblir, variant, autant qu'il se peut, l'intonation et les mouvements, selon la nature des choses et le caractère des sentiments exprimés.

Dans cette opération, le lecteur peut quelquefois aller jusqu'à corriger, par le débit, des inconvenances de rhythmes échappées au poète, en réunissant en un seul ce qui partout ailleurs se compterait pour deux, ou en subdivisant au contraire en deux, ce qui à la rigueur semble ne devoir en former qu'un.

On conçoit que ce vers de *Delille :*

Peignez — en vers — légers = l'amant — léger — de Flore....

ne doit pas être lu comme si la nature des objets y

motivait l'emploi des rhythmes graves ; le mieux sera d'y supprimer deux repos, et d'y réunir en deux *tétraphônes* les mots : *en vers légers*, et : l'*amant leger*, qu'on se garderait bien d'assembler ainsi, s'ils exprimaient des objets auxquels convint un autre mouvement.

Au contraire dans ces vers de *Boileau* sur les *rois fainéants :*

Aucun soin — n'approchait = de leur paisible cour....

Nulle considération ne justifiant l'emploi des rhythmes rapides, il sera bon de faire sentir la fin du mot *paisible* (de laquelle on tiendrait ailleurs peu de compte), et même aussi d'y établir un petit repos factice après le *mot d'attente : leur*, de manière à décomposer en trois rhythmes le demi vers final, que dans d'autres données, il eût été plus convenable de prononcer sans division.

Deux sortes d'embarras des plus graves dans le vers sont ceux qu'y produiraient d'une part l'abus des *longs mots*, et de l'autre, l'entassement de *monosyllabes* d'effet isolé.

Les premiers ne pouvant se décomposer en rhythmes partiels, et s'emparant quelquefois de tout un hémistiche, tendent à précipiter le débit sur des syllabes sans arrêt, dont la signification, ordinairement toute métaphysique, est loin d'exiger un pareil mode d'énonciation ; ceci s'applique aux vers :

Les coupa — bles effets = *de leurs divisions....*

La superstition = qu'exal — te le silence....

Le défaut des autres tient à ce que, refusant de se lier en rhythmes de combinaison, ils hacheraient le vers en fragments secs et brusques, dans la succession desquels l'*ordre* et le *nombre* ne se manifesteraient par aucun rapport ; tel est celui de cet exemple connu :

Nez, — cou, — sein, — port, — teint, — taille, = en el — le tout ravit....

Hors ce cas, l'emploi des monosyllabes, proscrit par une critique vulgaire, n'a rien de réellement répréhensible en vers.

Boileau a très-bien dit :

Mais moi, — qui, dans le fond, = sais bien — ce que j'en crois....

Et *Racine* (entre beaucoup d'autres exemples analogues) :

Le jour — n'est pas — plus pur = que le fond — de mon cœur....

L'emploi et la succession des diverses espèces de rhythmes dans les vers destinés au débit, n'ont été et n'ont dû être assujettis à aucune règle particulière ; la variété du mouvement paraît devoir être un des principaux mérites de la composition, et le poète doit rester libre du choix des combinaisons, afin de pouvoir toujours les assortir aux convenances variables des détails de son sujet.

Il n'en est pas de même des vers destinés au chant ; non seulement il est bon que la combinaison des rhythmes y soit assujettie à quelque rapport de *symétrie*, mais il est surtout indispensable que les vers

correspondants de chaque couplet, destinés au même chant, aient exactement le même rhythme, sans quoi les pauses de l'air composé pour l'un, coupant l'autre à contre-temps, lui feraient nécessairement produire un effet ridicule.

Le vers :

Voici — les lieux — charmants = où mon â — me ravie,

ne pourrait sans dissonnance se chanter comme cet autre :

La victoire — en chantant = nous ou—vre la barrière ;

parce qu'à l'exception des pauses prescrites, tout est différent dans leur mouvement respectif.

N. B. On comprend que les principes essentiels de cette théorie doivent être applicables, outre l'*alexandrin*, à tous les autres vers français, de quelque mesure qu'ils puissent être, sauf les seules différences qui résultent de la condition même de leurs mesures ; c'est bien ce qui existe en effet ; le seul point important à noter à cet égard, c'est que dans les vers de sept et huit syllabes, la combinaison rhythmique, au lieu de s'arrêter à l'*hexaphône*, comme dans le *demi-alexandrin*, peut admettre des formes plus longues d'une ou de deux syllabes, égalant à l'occasion l'étendue totale de ces deux mêmes vers, qui, comme on sait, ne sont soumis à aucune règle de repos prescrit.

On pourra donc y trouver par fois des *rhythmes de combinaison* analogues aux formes suivantes :

Si je ne le disais pas....

Et :

Vous ne me reconnaîtrez plus....

Heptaphônes et *octophônes* indivisibles, comme on voit ; ce sont là de pauvres *rhythmes*, que l'oreille n'apprécie guère qu'en cherchant à y saisir des apparences de décompositions artificielles, qui n'y sont pas en effet. Ils n'en existent pas moins eux-mêmes, puisque les règles de la versification commune ne les ont pas rejetés ; nous avons entendu chanter, dans une chanson de 1793, le vers :

Pour l'indivisibilité.

L'air en faisait un *diphône* et deux *triphônes* factices ; l'effet était d'autant plus grotesque qu'il aspirait à être solennel.

Nous devons avertir ici que l'idée principale, faisant le fonds de cette théorie, est prise du grand travail de l'abbé *Scoppa*, sur les systèmes comparés *de la versification française et italienne*, ouvrage précieux, malgré ses défauts et ses erreurs, mais que l'auteur n'a pas su mettre à la portée de tous les esprits, ni surtout résumer en *principes d'application* claire, précise et méthodique. Sa notion du *rhythme* nous a fourni notre point

de départ ; dans le reste nous avons entendu marcher de nous-mêmes, et sans nous attacher aucunement soit à le suivre, soit à l'éviter.

Avant nous, l'abbé *Gautier* avait essayé de tirer du même fonds, sur ce sujet de la *mesure* rhythmique *du vers français*, un petit *traité* tout pratique, qui peut avoir eu son utilité, mais que nous jugeons d'ailleurs insuffisant et fautif.

Plus anciennement, et bien avant *Scoppa*, d'autres critiques, d'*Olivet* surtout, avaient aussi essayé d'établir des *théories rhythmiques*, mais en partant d'une idée fausse du *rhythme ;* leurs recherches n'ont pu nous être d'aucun secours.

RÉFLEXIONS

SUR L'OUVRAGE

INTITULÉ :

JUGEMENT DE M. DE SCHELLING SUR LA PHILOSOPHIE DE M. VICTOR COUSIN ;

Par M. E. SAISSET,

Professeur de philosophie au Collége royal de Caen.

Quand Schelling publia, dans ces derniers temps, son *Jugement sur la philosophie de M. Cousin*, ce fut un événement philosophique au-delà du Rhin. La sérieuse Allemagne prêta l'oreille à la voix du plus illustre de ses penseurs, rompant un silence de près de vingt années, pour juger la philosophie française dans son plus éloquent organe.

En France, dans ce torrent de publications qui, chaque jour, flattent les passions de la foule, le livre de Schelling s'est perdu et comme englouti. Nous vivons dans un âge de politique et d'industrie, âge de fer pour la métaphysique.

J'ai pensé, néanmoins, que dans une académie où tant d'esprits éclairés conservent le dépôt du vieil

amour de nos pères pour la philosophie, de courtes réflexions sur l'écrit trop peu connu de Schelling seraient entendues avec intérêt.

I.

M. Schelling commence par remercier M. Cousin d'avoir entrepris de former une étroite alliance entre l'esprit de l'Allemagne et l'esprit français. Pour la fécondité et l'originalité de la pensée, M. Schelling, en bon Allemand, paraît croire que son pays est plus en mesure de nous faire des avances qu'il n'a besoin de nous emprunter ; mais il veut bien reconnaître qu'en fait de style et de clarté, ses compatriotes ont quelque chose à gagner dans le pays de Descartes. Il s'élève avec force contre ce ridicule préjugé qui mesure la profondeur des idées par leur obscurité, et, si l'on n'y prenait garde, ferait bientôt de la philosophie, domaine de l'évidence et de la réalité, je ne sais quelle région fantastique peuplée d'ombres et de fantômes.

« Les Allemands, dit-il (trad. franç., p. 3) habitués à se regarder comme le peuple élu de la philosophie, avaient renoncé à se faire comprendre des autres nations, oubliant que le but primitif de toute philosophie, but souvent manqué, mais qu'il n'en faut pas moins toujours poursuivre, est d'obtenir l'assentiment universel en se rendant universellement intelligible. »

On aime à voir un métaphysicien allemand faire un si bel éloge de la clarté, et la recommander par des motifs d'un ordre si relevé. Seulement, on regrette quelquefois, en lisant l'écrit de M. Schelling, qu'après

une profession de foi si édifiante, il n'ait pas jugé à propos d'ajouter à la vérité du précepte la force et l'autorité de l'exemple.

Avant d'aller plus loin, nous hasarderons une réflexion.

Certaines personnes inclinent à penser que le penchant de M. Cousin pour la philosophie allemande peut bien mériter les remerciments de nos voisins, mais qu'il n'a pas les mêmes droits à la reconnaissance de notre pays.

Si ce reproche n'avait d'autre fondement qu'un patriotisme honnête, mais étroit et mal placé, il ne mériterait pas un examen sérieux. Depuis quand, en effet, le patriotisme est-il une vertu dans la république des lettres? Tout ami du beau et du vrai n'y a-t-il pas droit de cité? La philosophie, comme la littérature, comme les arts, n'est-elle pas cosmopolite? Chaque jour, on fait honneur à Mme. de Staël d'avoir appris aux amis de Corneille et de Racine à admirer Schiller et Gœthe; pourquoi M. Cousin serait-il si coupable d'avoir ouvert les livres de Kant aux compatriotes de Condillac?

Mais on a fait aussi une critique plus sérieuse. On a accusé l'illustre écrivain d'altérer les heureuses qualités et les saines habitudes de l'esprit français par l'importation indiscrète de qualités et d'habitudes étrangères, et, pour ainsi dire, de détourner le cours limpide et pur de la philosophie indigène vers ce torrent impétueux et troublé où flotte la pensée germanique.

Allons droit au préjugé où ce reproche a son origine; ce préjugé fort invétéré, mais qui n'en est pas moins

déraisonnable, c'est que la philosophie doit être mise à la portée de tout le monde.

Du temps d'Arnauld et de Malebranche, on croyait en France que pour s'élever à l'intelligence des méditations d'un grand esprit, il fallait soi-même avoir beaucoup médité. La prétention de comprendre en se jouant ces hautes pensées, fruit laborieux du génie fécondé par la réflexion, eût semblé ridicule aux hommes graves de cette époque.

Mais depuis que Voltaire devenu tout à coup grand métaphysicien après avoir feuilleté Locke, eut tant égayé ses amis aux dépens de la *Vision en Dieu* et des *Idées innées*, depuis surtout que l'abbé de Condillac eut découvert en Angleterre le merveilleux système de la sensation, il fut convenu que Descartes et Leibnitz avaient décidément embrouillé la métaphysique, et qu'avec la pierre philosophale de la *sensation transformée*, on allait changer ce vieux métal couvert de rouille en or brillant et pur.

Cette illusion déplorable eut deux conséquences : d'abord, un mépris universel de la sagesse antique, et par suite une profonde ignorance des temps passés ; enfin, ce qui est plus grave, l'altération du sens philosophique.

Je n'exagère rien. Qu'on veuille bien me citer en France, depuis Mallebranche, un seul métaphysicien du premier ordre. J'ai beau parcourir le *siècle des philosophes*, je n'y puis découvrir un système original de philosophie. L'école de Condillac a voulu rendre la science facile et populaire ; mais, comme on l'a fort bien dit, au lieu d'élever les esprits à la hauteur de la

philosophie, elle a abaissé la philosophie au niveau des esprits frivoles.

Au commencement du XIXe. siècle, une heureuse réaction commença à s'opérer dans les esprits. M. Royer-Collard, avec un admirable à-propos et cette vigueur d'intelligence qui n'appartient qu'à lui, vint opposer la philosophie écossaisse, la philosophie de l'observation et du sens commun, à cette doctrine artificielle dont l'étroite analyse mutilait l'esprit humain.

Mais il ne suffisait pas de détrôner Condillac; il fallait imprimer à la pensée un nouvel essor. M. Cousin sentit que la doctrine des sages d'Edimbourg, avec son esprit timide et ses perspectives bornées, était incapable de donner le branle à des intelligences énervées et comme assoupies. Ses yeux se tournèrent vers l'Allemagne, où, à ce moment même, un admirable élan emportait les esprits sous les bannières rivales de Schelling et d'Hegel, aux plus hautes spéculations de la pensée.

Peut-on sérieusement reprocher à M. Cousin de nous avoir proposé pour guides en philosophie, au lieu d'Helvétius et Volney, Leibnitz, Kant, Fichte, Jacobi, et pour l'histoire de la science, d'avoir mis au-dessus des aperçus grossièrement ignorants du XVIIIe. siècle, la critique ingénieuse, solide et profonde d'un Tennemann, d'un Schleiermacher, d'un Brandis?

On dit que les livres allemands sont indéchiffrables. Je ne les cite pas comme des modèles de clarté; mais j'avoue qu'en y désirant une marche plus nette, plus sûre, plus dégagée, je n'y regrette pas du tout la

clarté du *Dictionnaire philosophique*, ni celle du livre *De l'esprit*, ni même celle de l'introduction trop vantée de l'Encyclopédie, en un mot la clarté stérile de cette philosophie superficielle et passionnée qui a émoussé, faussé, perverti en France le véritable esprit philosophique.

Du reste qu'on ne s'effraie pas trop de voir la France dériver vers l'Allemagne. Les critiques de M. Schelling vont nous convaincre que M. Cousin, dans le commerce intime des génies étrangers, a su conserver toute l'indépendance de son esprit, et que s'il est souvent allemand par la profondeur de ses vues, il reste toujours français par sa méthode.

II.

Voici l'ordre que M. Schelling s'est tracé dans l'examen de la doctrine française :

Après une exposition et une critique générales de la doctrine de M. Cousin, il parcourt successivement les points que voici :

1°. La Méthode ;

2°. L'application de la méthode ;

3°. Le passage de la Psychologie à l'Ontologie ;

4°. Les vues générales sur l'histoire de la philosophie.

Dans son exposition générale, M. Schelling détermine avec beaucoup de justesse et de précision ce qu'on peut appeler avec lui l'individualité philosophique de M. Cousin.

Comme son siècle, M. Cousin est parti de Condillac, mais pour s'en séparer bientôt. Il a pris des mains de

l'école sensualiste la méthode psychologique dont elle altérait la vertu par une analyse infidèle, et a entrepris, par cette méthode à la fois large et sûre, de reconstruire les hautes parties de la science, et de retrouver dans la nature humaine ces grandes vérités, foi éternelle du genre humain et éternel objet de la philosophie, que l'étroit système de la sensation semblait avoir étouffées.

Et d'abord, sur les traces de Maine de Biran, il constate et décrit, à côté du phénomène de la sensation, un phénomène qu'aucune transformation ne peut y ramener, le phénomène de l'activité volontaire.

L'activité est le siége de la liberté et de la responsabilité, par conséquent de la personnalité humaine. La sensation, fatale comme les forces qui la produisent, est si loin de constituer la personne, le moi, qu'elle tend sans cesse à l'affaiblir et à l'absorber. L'homme est avant tout une force libre.

Mais au-dessus de la sensation et de l'activité, l'observation voit apparaître une faculté supérieure qui les éclaire et les domine, c'est la raison. La raison se montre dans l'homme, mais elle vient de plus haut. Elle s'incline, en quelque sorte, vers nous, pour nous élever jusqu'à la source d'où elle émane. C'est elle qui nous découvre la substance sous le phénomène, la cause dans l'effet, l'ordre dans la nature, l'éternité au-delà du temps, l'espace par-delà de l'étendue, l'infini dans le fini, l'invisible dans le visible, Dieu enfin dans la nature et l'humanité. Grâce à cette faculté, l'esprit humain franchit les limites de l'observation par l'observation même, et jette les fondements d'une science

plus élevée que la psychologie, la science de l'être l'ontologie, science aussi positive que la physique, puisqu'elle prend son point de départ dans l'observation, aussi rigoureuse que les mathématiques, puisqu'elle repose sur ces principes premiers qui sont la raison même dans son essence.

En résumé, il y a deux parties essentielles dans la doctrine de M. Cousin : la psychologie et l'ontologie, et son caractère singulier est « de fonder l'ontologie sur la psychologie, c'est-à-dire la métaphysique sur l'expérience, et de passer de l'une à l'autre, à l'aide d'une faculté psychologique et ontologique tout ensemble, subjective et objective tout à la fois, qui apparaît en nous sans nous appartenir en propre, éclaire le pâtre comme le philosophe, ne manque à personne et suffit à tous ; savoir : la raison qui, du fond de la conscience, s'étend dans l'infini, et atteint jusqu'à l'être des êtres. » (Frag. phil., p. 17. 1838.)

M. Schelling adresse à cette doctrine deux critiques générales :

1°. La philosophie de M. Cousin n'*est pas d'une seule pièce ;*

2°. La philosophie de M. Cousin n'est pas une philosophie positive, réelle, *eine real philosophie.*

Reprenons ces critiques. La philosophie de M. Cousin n'est pas d'une seule pièce, c'est-à-dire qu'elle se compose de deux parties essentiellement distinctes, la psychologie, science des faits internes, et par conséquent renfermée dans les limites du moi, du sujet, en un mot *subjective ;* l'ontologie, science de l'être, et par conséquent placée hors du cercle des phénomènes, en d'autres termes *objective.*

M. Cousin pourrait ici répondre : J'accorde que ma philosophie n'est pas d'une seule pièce, et j'admets avec vous que la science doit aspirer à l'unité ; mais je dis qu'elle ne peut pas et ne doit pas prétendre être plus simple que la nature. Autrement elle court après une simplicité tout artificielle, et s'éloigne de la réalité. Si donc la nature des choses veut que l'esprit humain ne puisse atteindre sûrement les problèmes métaphysiques que par la route de l'observation, il faut bien subir cette nécessité, dure sans doute pour notre ardente curiosité, mais rassurante aussi pour notre faiblesse.

2°. La philosophie de M. Cousin n'est pas une philosophie *réelle*. M. Schelling veut dire qu'elle n'explique pas l'ordre et le fond des choses. Elle ne se sert, dit-il, en ontologie, que du raisonnement. Or, le syllogisme est bon tout au plus pour démontrer, par exemple, qu'il y a un Dieu, une création, mais il est impuissant à nous dévoiler le secret de la création et l'essence divine.

M. Schelling résume cette critique par une expression très elliptique. En toutes choses, dit-il, la doctrine de M. Cousin s'occupe seulement du *que* et néglige le *comment*.

Nous aurons tout-à-l'heure l'occasion de nous expliquer sur ce point fondamental.

Son arrêt prononcé, le critique allemand s'attache à le confirmer par un examen sérieux de quelques parties essentielles de la doctrine de M. Cousin. C'est sur l'article de la méthode qu'il insiste le plus, et que nous allons le suivre.

III.

M. Cousin s'est appliqué plusieurs fois à distinguer nettement sa méthode de celle des philosophes allemands. Ceux-ci prétendent ouvertement expliquer *à priori* la nature des choses, au lieu que le philosophe français, ennemi de l'hypothèse, n'aborde les problèmes de la métaphysique qu'après s'être donné un point d'appûi solide dans la psychologie, c'est-à-dire dans l'expérience.

M. Schelling s'inscrit en faux contre cette distinction, et veut placer le débat sur un autre terrain. A l'entendre, il tombe parfaitement d'accord avec l'école psychologique de la nécessité de fonder la philosophie sur l'observation ; mais un point plus grave où il diffère de M. Cousin, c'est l'idée même de la science philosophique. Suivant le métaphysicien allemand, le seul objet digne du philosophe, c'est de reproduire dans ses conceptions l'ordre et la nature des choses ; et il reproche à M. Cousin de méconnaître le vrai but de la philosophie, ou, s'il le reconnaît, de n'y arriver ni par voie psychologique, ni par aucune autre.

Ces reproches sont-ils aussi mérités ou aussi graves que l'illustre critique paraît le croire? Il nous est impossible de l'admettre.

Et d'abord, si M. Schelling veut dire expressément que le philosophe français assigne à la philosophie un autre but, disons mieux, un autre idéal que l'explication de la nature des choses ; c'est une erreur de fait. Il suffit d'ouvrir les livres de M. Cousin pour se convaincre

qu'il est d'accord sur ce sujet avec tous les grands philosophes. Depuis Pythagore jusqu'à Leibnitz les systèmes ont bien changé, mais le but est resté le même. La théorie des *nombres* comme celle des *monades* sont-elles autre chose que des tentatives de génie pour trouver le mot de l'énigme du monde ? Qu'on lise la *Timée* de Platon, la *Métaphysique* d'Aristote, les *Ennéades* de Plotin, la *Somme* de St.-Thomas, les *Principes* de Descartes; partout le même esprit, partout le même élan de la pensée pour monter jusqu'à la source de l'être.

Il est vrai que de nos jours l'empirisme condillacien et le spiritualisme timide de l'école écossaise ont voulu renfermer la philosophie dans le cercle borné de la psychologie. Il est vrai qu'avant Condillac et Reid, et par des raisons d'un ordre tout autrement relevé, un philosophe éminent que M. Cousin a contribué à faire connaître à la France, Kant, a dénié à la raison humaine le droit de spéculer sur la nature des choses ; mais c'est un des traits distinctifs de l'entreprise philosophique de M. Cousin, d'avoir rappelé la science qui se fourvoyait sur les pas du génie, à son véritable objet, et tout en faisant largement son profit des admirables travaux de Kant sur l'esprit humain, d'avoir voulu arracher la métaphysique au scepticisme redoutable sous lequel le formalisme de l'école critique semblait l'avoir pour jamais enseveli.

Personne ne reconnaît donc plus hautement que M. Cousin que la psychologie n'est qu'un instrument, l'étude de la nature et de l'homme qu'un moyen, et que la science de l'être, si elle n'est pas le point de départ, est le véritable terme de la philosophie.

M. Schelling ne peut donc avoir voulu dire qu'une chose, c'est qu'il n'a pas trouvé dans le philosophe français un système complet de métaphysique. M. Schelling a raison. Le disciple de Reid et de Royer-Collard laisse à des génies plus hardis ou plus téméraires la gloire et le péril d'expliquer toutes choses. Ce n'est pas qu'il recule devant les problèmes ontologiques. Il a touché d'une main ferme les plus épineux ; mais j'ose dire que c'est moins à un système que M. Cousin aspire à attacher son nom qu'à une méthode.

Et, sans doute, un grand système n'est jamais sans fruit pour l'esprit humain. Mais en vérité, depuis Descartes, voilà bien des systèmes! Il y a d'abord le système de Descartes ; il y a celui de Leibnitz, celui de Spinosa, celui de Locke, celui de Kant ; je ne parle que des principaux. Or, voici M. de Schelling qui ajoute à tous ces systèmes celui de l'*identité absolue*. Mais qu'arrive-t-il? Ce système est à peine parvenu à sa maturité, que M. Hegel, d'abord disciple ardent de Schelling, trouve bientôt que son maître n'explique pas de la bonne façon l'ordre et le fond des choses, et veut en rendre compte à sa manière. Schelling conteste, il est vrai, dans l'écrit que j'ai sous les yeux, l'identité personnelle de M. Hegel comme philosophe, et assure que la doctrine du disciple infidèle n'est que la sienne défigurée. Il se plaint qu'on lui ait pris son « *sujet-objet* absolu qui, en vertu même de sa nature, s'*objective* ou devient objet, mais qui de chaque *objectivité* revient victorieux et se montre chaque fois à une plus haute puissance de *subjectivité*. jusqu'à ce qu'après avoir épuisé toute sa virtualité, toute sa possibilité de

s'objectiver, il apparaisse comme sujet triomphant de tout » (p. 15.)

Quoi qu'il en soit, M. Hegel fait école comme M. Schelling, et leurs disciples croient, chacun de leur côté, posséder exclusivement la vérité absolue. Dans cette lutte acharnée des systèmes, je le demande à tout esprit impartial, est-ce d'un nouveau système que la philosophie sent le besoin? N'est-ce pas plutôt d'une méthode qui, sans rien ôter à l'esprit humain de sa fécondité, en tempère, en règle l'ardeur?

N'y a-t-il donc pas assez de siècles que la philosophie flotte dans une situation toujours provisoire? Le moment n'est-il pas venu d'imprimer à ses travaux un caractère définitif? Après avoir si souvent bâti sur le sable, ne faut-il pas chercher le roc et l'argile? Et où trouvera-t-on ce *minimum quid inconcussum* après lequel soupirait le génie de Descartes, si ce n'est dans une méthode exacte et rigoureuse? Et quelle méthode plus rigoureuse et plus exacte que la méthode psychologique, c'est-à-dire la méthode expérimentale appliquée à l'esprit humain.

Les allemands dédaignent cette méthode, parce qu'à les entendre, la raison, dans l'étroite enceinte de la conscience, ne peut se mouvoir avec largeur. L'absolu, disent-ils, ne peut être atteint par l'expérience. Et les voilà, hors de l'expérience, courant après le fantôme de l'absolu.

Mais cet absolu que vous cherchez si loin de la conscience, vous vous en éloignez de plus en plus. Sans doute, il se manifeste dans la nature, mais n'est-ce pas surtout dans l'homme qu'il se plaît en quelque sorte à se dépouiller de ses voiles? Et non seulement il s'y

fait sentir, mais je dirai presque qu'il y habite, par la manifestation perpétuelle de la raison. « *Non longè abest ab uno quoque nostrûm. In eo vivimus, movemur et sumus.* »

Mais M. Schelling nous arrête et nous dit : Vous êtes dupes d'une illusion. Vous croyez trouver dans la conscience des principes d'une portée absolue. Mais que donne la conscience ? Des idées. Et quelle est l'autorité de ces idées ? L'autorité de la conscience humaine, c'est-à-dire d'une faculté toute personnelle, c'est-à-dire, enfin, de la personnalité limitée et imparfaite de l'homme. Faible et decevante autorité !

Et, en effet, que m'apprennent mes idées ? Que je ne puis pas ne pas concevoir la substance, la cause, l'espace, le temps. Mais est-ce à dire qu'il y ait rien de semblable dans la réalité ? Qu'est-ce qui prouve que les lois de ma personnalité, pleine de faiblesse et de misères, soient les lois absolues des choses ? Ma raison, dites-vous, me force de concevoir un être sans lequel tout le reste me serait inconcevable. Je réponds que je ne nie pas la valeur subjective et relative de cette notion, en d'autres termes, le besoin que vous en avez. Mais je lui conteste toute valeur réelle et absolue. Et ne me dites pas qu'il y a nécessité absolue, nécessité constatée par la plus claire expérience, de croire à la réalité des conceptions. Car c'est cette nécessité même, relative à votre personne, qui imprime à vos idées un caractère ineffaçable de subjectivité, et jamais par conséquent la conscience et la méthode psychologique qui la prend pour base ne pourront fournir à la science un principe objectif, positif, réel, absolu.

Voilà enfin la grande objection de M. Schelling qui se met au grand jour. Il a beau la dissimuler. Elle éclate partout. Il répète souvent que ce n'est pas là le véritable terrain de la question, et la logique l'y ramène sans cesse, comme malgré lui.

J'avoue qu'après avoir examiné cette objection avec toute l'attention dont je suis capable, il m'a paru que M. Schelling, tout en attaquant la méthode française, lui fait des concessions que la vérité lui arrache, mais que son système le force bientôt de désavouer, de façon qu'il s'embarrasse à chaque instant dans des assertions contradictoires. L'Académie jugera par quelques citations si je me suis abusé :

M. Schelling, p. 13, reconnaît la nécessité de l'expérience, et accorde que toute philosophie en relève individuellement.

« La différence qui nous sépare de M. Cousin, dit un peu plus bas M. Schelling, ce n'est pas non plus que nous n'admettions pas la nécessité de faire précéder toute philosophie de certains principes formels (c'est-à-dire psychologiques), et que nous tombions du ciel avec nos systèmes. »

« La difficulté ne consiste point à justifier un tel point de départ, mais dans la possibilité de marcher en avant, en partant de là. »

Prenons acte de ces concessions et mettons-les en regard de certaines assertions, ce nous semble, un peu différentes :

« La raison, telle que l'entend M. Cousin, n'est en définitive qu'un sentiment, c'est-à-dire, un simple fait. »

« Le rationalisme ne peut sortir de la sphère de la pensée. » p. 19.

« La psychologie est en grande partie stérile. » p. 24.

« Les idées *à priori* n'expriment que le côté négatif de toute connaissance. » p. 18.

« La raison n'a qu'une valeur subjective et négative. » p. 29.

Autant de citations, autant de contradictions.

Si les principes rationnels n'ont qu'une valeur subjective ; si, d'un autre côté, on doit ou on peut commencer la philosophie par des principes rationnels, n'est-il pas évident que tout ce qu'on tirera de ces principes, c'est-à-dire la philosophie entière, n'aura aussi qu'une valeur subjective, la conclusion ne pouvant pas donner ce qui n'est pas dans les prémisses ?

Si l'on accorde que la philosophie relève de l'expérience, et si en même temps on assure que tout ce qui vient de l'expérience est relatif, comment peut-on se flatter que la philosophie atteigne jamais un principe absolu ?

Enfin, pour généraliser cette opposition, si l'on refuse à la raison toute portée objective, que vient-on nous parler d'une science de l'Etre ?

Voudrait-on par hasard faire une métaphysique en se passant de la raison ? Mais alors, ce ne serait pas une métaphysique raisonnable.

En définitive, M. Schelling inscrit sur son drapeau philosophique un principe qu'il déclare absolu ; or, si ce principe ne lui a pas été donné par la raison, qu'il nous dise à quelle autre source un philosophe puise la vérité. S'il a obtenu ce principe par un procédé ra-

tionnel, je me permettrai de lui demander avec M. Cousin si le procédé en question, *contemplation intellectuelle* ou autre, tombe sous l'œil de la conscience, ou s'il n'y tombe pas. S'il n'y tombait pas, M. Schelling n'en pourrait rien dire. S'il y tombe, et si M. Schelling le donne pour objectif et absolu, M. Schelling reconnaît donc que l'on peut saisir par la conscience des vérités absolues et objectives, ce qu'il avait formellement nié.

Il n'y a pas de milieu ; si la raison humaine est relative, c'en est fait de la philosophie, et il faut se jeter, tête baissée, dans le scepticisme. Si on reconnaît à la raison humaine un caractère absolu, il faut partir de ce principe sans en chercher une démonstration qui est à jamais impossible.

M. Schelling soutient que la raison a besoin d'être expliquée. Mais on peut hardiment lui porter le défi de sortir, en l'expliquant, de ce cercle vicieux où tant de génies se sont consumés et qui consiste à prouver la raison par la raison. En appelez-vous à la véracité divine comme Descartes? mais la véracité divine n'a été établie que par la raison ; à la révélation, comme Pascal? mais Pascal avoue qu'il faut des raisons pour soumettre sa raison ; au sens commun, comme Reid? mais le sens commun est une forme de la raison ; à la raison générale comme M. de Lamennais? mais la raison générale présuppose la raison individuelle.

Il faut donc toujours en revenir à la raison humaine, et le sceptique lui-même qui la nie n'échappe pas à cette nécessité, puisqu'il ne peut nier la raison que par un acte de raison.

Je crois donc que M. Cousin peut renvoyer avec

avantage le reproche d'illusion à M. Schelling, et lui dire avec son illustre compatriote Kant :

Les esprits hardis s'imaginent que l'observation est une entrave, tandis qu'elle est un soutien. « C'est ainsi que la colombe légère pourrait croire, lorsqu'elle fend d'un vol rapide et libre l'air dont elle sent la résistance, qu'elle volerait plus rapidement encore dans le vide. Et c'est encore ainsi qu'en dédaignant le monde sensible on se hasarde au-delà du monde, sur les ailes des idées, dans l'espace vide de l'entendement pur. » (Crit. de la Rais. pur. I, p. 43).

Nous croyons avoir le droit de conclure de toute cette discussion :

1°. Que M. Cousin reconnaît comme M. Schelling et tous les philosophes, que le but final de la philosophie est d'expliquer l'ordre et la nature des choses.

2°. M. Cousin n'a pas un système complet de métaphysique. Il a une méthode.

3°. M. Cousin pense avec Socrate, avec Descartes, avec Kant, que la méthode d'observation psychologique est l'arche de salut en philosophie, et M. Schelling, en niant l'excellence de cette méthode, se condamne à des embarras insurmontables.

IV.

Dans les deux parties qui suivent, *Application de la méthode*, *Passage de la psychologie à l'ontologie*, M. Schelling revient sur la question précédente, mais sans rien ajouter de nouveau.

En outre, il attaque la doctrine française sur deux

points très-graves, l'un de psychologie, l'origine de l'idée de substance; l'autre de théodicée, Dieu considéré comme créateur.

Nous ne dirons rien de la première critique, de crainte d'abuser de la patience de l'Académie; mais elle nous permettra de nous expliquer avec quelque étendue sur le problème théologique.

On se souvient que la publication des *Fragments philosophiques* en 1827 suscita un orage. Les reproches de panthéisme et de spinosisme éclatèrent de toutes parts.

Ces accusations passionnées pouvaient s'expliquer par des préventions hostiles et une sorte de parti pris contre la philosophie nouvelle; mais j'avoue que c'est une chose très-grave d'entendre M. Schelling fortifier cette imputation de panthéisme du poids de son impartiale autorité.

Il dit clairement, p. 32, qu'il n'aperçoit aucune différence entre le Dieu du système de Spinosa et celui de la doctrine de M. Cousin.

J'ose dire que l'illustre critique s'est trompé, et en appeller de ce jugement précipité à une décision plus attentive.

A quoi se réduisent en effet les prétendues preuves des adversaires de M. Cousin? Le voici, si je ne me trompe :

Vous n'admettez, lui disent-ils, qu'une seule substance.

Vous prétendez que la création est éternelle et nécessaire.

Donc vous êtes panthéiste et fataliste, en un mot spinosiste.

Mais M. Cousin ne peut-il pas répondre :

J'admets, à la vérité, qu'il n'y a qu'une seule substance; mais il faut bien m'entendre et ne pas me condamner sur un mot, mal choisi peut-être, mais parfaitement innocent. J'appelle substance, *ce qui ne suppose rien au-delà de soi relativement à l'existence.* Or, il est évident qu'il n'y a qu'un seul Etre qui ait ce caractère et possède cette vertu. Est-ce là le panthéisme? A ce compte, tous les philosophes et tous les hommes sont panthéistes, excepté les manichéens qui admettent deux Etres nécessaires.

Si donc je mérite le reproche de panthéisme pour avoir dit : Il n'y a qu'une substance, en entendant par là, il n'y a qu'un être qui existe par soi, faites remonter l'accusation jusqu'aux Saintes Ecritures, où Dieu se définit lui-même : Celui qui est. *Ego sum qui sum.*

Voilà pour l'unité de la substance.

Quant à l'éternité de la création, il est vrai que c'est un article de mon symbole philosophique. Mais je soutiens que cette opinion n'a rien de commun avec le panthéisme, ni avec le fatalisme.

Aucun historien de la philosophie a-t-il jamais rangé Aristote et Platon au nombre des panthéistes? l'un et l'autre admettent pourtant que la création est éternelle.

J'ajouterai une autorité non moins imposante.

Saint Augustin, ce grand théologien qui est aussi un grand philosophe, dans un livre de la Cité de Dieu, examine cette question :

Dieu a-t-il jamais existé sans créatures?

Le profond docteur hésite entre les deux solutions opposées. Et tout en adoptant l'opinion qui paraît la

plus orthodoxe, il ne cache pas son penchant pour l'opinion contraire et montre fort bien, là et ailleurs, qu'elle n'est nullement opposée à la lettre et à l'esprit de la révélation.

En effet, de ce que Dieu a toujours créé, il n'en résulte pas que les créatures lui soient co-éternelles ; car toute créature est dans le temps et Dieu est au-dessus du temps dans son indivisible éternité.

Je laisse parler saint Augustin :

« De cette manière, si Dieu a toujours été Seigneur, il a toujours eu des créatures qui lui ont été assujetties et qui n'ont pas été engendrées de sa substance, mais qu'il a tirées du néant, et qui par conséquent ne lui sont pas co-éternelles. *Il était avant elles, quoiqu'il n'ait jamais été sans elles*, parce qu'il ne les a pas précédées par un intervalle de temps, mais par une éternité fixe.» (*Cité de Dieu*. Liv. XII, chap. 15).

« Erat quippe ante illam, quamvis nullo tempore sine illa ; non eam spatio transcurrente sed manente perpetuitate præcedens.» (Aug. op VI, 314. Ed. Bened.)

J'ajouterai un passage des Confessions, autre ouvrage plein d'une sublime philosophie, où saint Augustin fait voir avec sa profondeur ordinaire que supposer un certain temps avant la création, c'est ne pas s'entendre :

Chap. 13 du liv. XI, intitulé : *Que c'est se tromper que de se figurer des temps avant la création du monde.*

Pour ne pas citer tout le chapitre, je me bornerai à une courte analyse dont je puis garantir la fidélité :

« Quelques-uns demandent ce que Dieu faisait avant de créer le ciel et la terre. Cette question est déraisonnable ; car on suppose qu'avant qu'il y eût des créa-

tures, il y avait du temps. Or, le temps est lui-même une créature. Ainsi, de deux choses l'une : ou bien il y avait du temps avant la création du ciel et de la terre, et alors on ne doit pas vous demander, ô mon Dieu, ce que vous faisiez avant cette création, puisque vous faisiez le temps ; ou bien, il n'y avait pas de temps avant la création du ciel et de la terre, et alors il y a contradiction à demander ce que vous faisiez *avant* cette création, puisqu'*avant* suppose un temps antérieur.

Ainsi donc, Seigneur, vous ne précédez pas les créatures d'une priorité de temps, mais par votre immuable éternité qui est supérieure à tout ce qui se passe. »

Quelque parti qu'on prenne sur ce mystérieux problème, toujours est-il que l'éternité de la création n'ôte rien à Dieu de sa liberté, et c'est tout ce que nous voulons établir.

On nous demandera : Qu'est-ce donc que le panthéisme et le fatalisme de Spinosa ?

Nous répondrons nettement :

Suivant Spinosa, la pensée avec ses modes infinis et l'étendue avec les siens, c'est-à-dire, la nature et l'humanité, sont des attributs nécessaires de la substance infinie.

L'humanité et la nature sont des attributs de Dieu. Voilà le panthéisme.

Ces attributs sont nécessaires et se développent par une infinité de modes également nécessaires. Voilà le fatalisme absolu.

Or, M. Cousin repousse de toutes ses forces ces deux principes de la philosophie de Spinosa.

Loin qu'il absorbe l'individualité humaine et la nature dans la substance infinie, l'homme, dans sa doctrine, est par-dessus tout une activité, une force, un *moi* responsable et libre.

Et suivant cette même doctrine, la nature corporelle n'est pas une étendue passive, mais un système de forces, qui toutes fatales qu'elles sont, n'en possèdent pas moins une énergie qui leur est propre.

Toutes ces forces, intelligentes ou aveugles, sont essentiellement limitées et contingentes. Elles supposent quelque chose au-delà d'elles-mêmes relativement à l'existence. Elles n'ont donc qu'un être emprunté, et sans une création perpétuelle, elles s'abîmeraient dans le néant. Mais tout en n'*étant pas séparées de Dieu*, elles en sont *distinctes*. Ce sont des manifestations de sa force infinie, mais non pas des attributs de sa substance. Est-ce là Spinosa et le panthéisme?

Suivant l'auteur de l'*Ethica*, la pensée et l'étendue, la nature et l'humanité sont absolument nécessaires et résultent nécessairement, avec tous leurs modes, de la substance infinie.

« Omnia ex necessitate divina determinata sunt, non tantum ad existendum sed ad certo modo existendum et operandum, nullumque datur contingens. (*Eth.* pars. I. ad demonst. prop. XXIX.)

Toutes choses découlent de la substance, dit-il ailleurs, *ut ex natura trianguli sequitur, ejus tres angulos æquari duobus rectis.* » (*Eth.* p. I. Sch. ad pr. XVII.)

Mais dans un tel système, il ne faut pas dire que la création est nécessaire. Il faut dire avec M. Cousin qu'elle est impossible.

Est-ce en effet un Dieu créateur, une véritable cause que la substance aveugle et fatale de Spinosa ?

Le Dieu de la doctrine française ne ressemble pas plus à celui-là que la providence au Fatum, la liberté à la nécessité, la vérité à l'erreur.

Sans doute, suivant M. Cousin, on ne peut concevoir Dieu sans le concevoir créateur ; mais si l'acte de la création est, en un sens, nécessaire, la création prise en elle-même, je veux dire, l'ensemble et l'ordre des choses créées, dépendent du libre choix de Dieu. Quand je parle d'un libre choix, je n'entends pas un choix arbitraire, ou capricieux, libre de cette liberté humaine, sujette à l'erreur et au mal, mais d'une liberté souveraine et parfaite, qui consiste à agir avec une pleine puissance, réglée par une pleine sagesse et comme sanctifiée par une infinie bonté.

Voilà le Dieu qu'adore l'humanité et celui devant qui s'incline la philosophie française.

Je conclus que si M. Cousin est d'accord avec Spinosa sur ces deux points : 1°. Il n'y a qu'un être en soi ; 2°. La création est éternelle ; c'est qu'il est d'accord pour le second, avec la plupart des philosophes ; pour le premier, avec tous.

Et quant aux principes qui constituent le panthéisme et le fatalisme de Spinosa, M. Cousin les repousse de bouche, d'esprit et de cœur, et il faut le dire bien haut à ses adversaires de France et d'Allemagne.

V.

J'arrive au dernier chapitre de l'écrit de Schelling : Vues générales sur l'histoire de la philosophie.

Ici M. Schelling n'a que des éloges sans réserve pour les travaux du philosophe français :

« Tout ce que M. Cousin a écrit sur l'histoire de la philosophie, dit-il, et sur la manière de la traiter est de tout point excellent, *durchaus trefflich*, et porte l'empreinte d'une connaissance profonde, comme on devait s'y attendre de l'ingénieux traducteur de Platon et du savant éditeur de Proclus. » (P. 33.)

M. Schelling ne dit presque rien de l'éclectisme. Dans les rares endroits où il en touche quelques mots, il le considère, avec raison, moins comme un système que comme une méthode historique, et à ce dernier titre, il n'est pas éloigné de l'adopter.

Il termine son intéressant écrit, en se plaignant de la frivolité de certains critiques français qui jugent l'Allemagne sans la connaître et ne lui font guère de visites que pour s'enrichir à ses dépens :

« Qu'ils nous soient les bienvenus les esprits plus vifs, s'ils veulent étudier et examiner avec nous, mais non pas lorsqu'ils prétendent juger avant d'avoir appris, ou lorsque, semblables à d'aventureux corsaires, effleurant les rivages de la science allemande, abordant tantôt ici, tantôt là, ils s'imaginent déjà être les maîtres du pays. »

Voici les derniers mots de M. Schelling :

« Si quelqu'un est appelé à donner par la suite à la France une idée exacte de la marche de la philosophie moderne (entendez *de la philosophie allemande*). c'est M. Cousin, qui réunit à un degré éminent et a montré dans tous ses travaux l'investigation persévérante, la pénétration, le calme et l'impartialité, toutes les

qualités en un mot qui forment l'historien de la philosophie, philosophe lui-même. »

Il est aisé de voir que M. Schelling n'a pas de plus grand éloge à donner à un philosophe français que de le juger digne de porter la lumière dans les profondeurs de la métaphysique allemande.

On reconnaît bien, à cet éloge tout germanique, la vérité de cette remarque de M. Schelling lui-même, que nos voisins d'au-delà du Rhin sont habitués à se regarder comme le peuple élu de la philosophie.

M. Schelling, en conscience, doit être un peu indulgent pour ce préjugé patriotique. On pardonne volontiers des faiblesses que l'on partage.

VOYAGE

A SOLESME;

Par M. EDOM,

Inspecteur de l'Académie de Caen.



Il n'est guère de voyageurs quelque peu curieux, qui séjournent à présent dans le département de la Sarthe, sans aller visiter les nouveaux Bénédictins de Solesme. Qui ne voudrait voir, en effet, maintenant qu'il est rendu à sa destination primitive, cet antique monastère, contemporain de la première Croisade, honoré de la visite d'*Urbain II*, lorsqu'à la voix éloquente de ce pontife français, la milice chrétienne se rassemblait sous l'étendard de la croix? Qui ne désirerait connaître cette association d'hommes pieux et instruits, formée dans le but si louable de conserver aux arts une collection de chefs-d'œuvre dans un lieu par eux devenu célèbre, et de continuer, à la faveur d'une vie de paix et de prière, ces savantes recherches, ces importants travaux qui ont rendu le nom des Bénédictins si cher aux lettres?

J'ai regretté en faisant ce voyage que la Sarthe, à laquelle la ville du Mans vient de donner un port, n'offrît pas encore une navigation prompte et commode, qui ne peut lui manquer long-temps. Au lieu de m'enfermer dans une voiture qui m'a péniblement traîné pendant huit heures. pour faire dix lieues sur une mauvaise route, j'aurais aimé à voguer entre ces jolies rives que j'apercevais par intervalles du haut des coteaux. En passant à Allones, j'aurais salué la modeste habitation des célèbres inventeurs (1) du télégraphe et les derniers débris de l'antique cité des Cénomanes (2).

Avant d'arriver à la petite ville de Sablé, on est frappé de l'aspect imposant du château, qui en fut jadis la sauve-garde, et qui, grâce au ciel, n'en est plus que l'ornement. Un neveu du grand Colbert, héritier de son nom, et acquéreur de la seigneurie de Sablé, remplaça par un palais, au commencement du XVIIIe. siècle, la forteresse que Geoffroi avait élevée au XIe. Il en reste encore des parties qui forment avec l'architecture moderne un curieux contraste. La position de ce château, bâti sur un rocher escarpé, dominant à pic le cours de la Sarthe, est aussi pittoresque qu'elle le rendait imprenable. L'aspect intérieur en est triste, comme celui de toutes ces demeures abandonnées. Des portraits de la famille Colbert, peints par Mignard, l'ornent encore, à demi effacés par le temps. De là on me montra sur les hauteurs qui longent le même côté

(1) MM. Chappe.

(2) Plusieurs genres de preuves se réunissent pour attester qu'il y eut à Allones une cité romaine antérieure à la ville du Mans.

de la rivière le petit bourg de Juigné, et plus près, sur la rive opposée, le village et l'abbaye de Solesme, où j'arrivai en moins d'une demi-heure.

La cour d'entrée du couvent laissée ouverte pendant le jour permet de visiter l'église à toute heure. Je m'adressai néanmoins au frère portier. Son air humble et recueilli sous ce costume que depuis long-temps nous ne voyons plus que dans les représentations de nos arts, fut pour moi la première des impressions que m'a laissées cette visite. Je commençais à voir en réalité cette vie monastique, dont la peinture m'avait souvent intéressé, comme intéresse l'image de tout ce qui n'est plus. Puis-je parler à Dom Guéranger, votre supérieur, dis-je au bon frère? — Il n'est pas encore revenu de son voyage à Rome, me répondit-il (1). Alors, tandis qu'il alla porter mon nom à un jeune Bénédictin-postulant, que je lui désignai, j'entrai dans l'église, impatient d'admirer les chefs d'œuvre de sculpture qu'elle renferme.

Cette église n'est point celle qui fut fondée en même temps que le prieuré de Solesme, en 1010, par Geoffroi de Sablé. Bâtie sur le même emplacement que l'ancienne, elle ne remonte qu'au XIVe. siècle. D'une architecture fort simple, et d'une dimension médiocre, elle présente la forme d'une croix latine. C'est dans les deux chapelles qui coupent les bras de cette croix que sont placés ces admirables groupes de statues, connus sous le

(1) Dom Guéranger parti pour Rome, au mois de février 1837, afin de suivre l'affaire de l'approbation canonique de son monastère, n'est revenu à Solesme qu'au mois de novembre de la même année.

nom de *saints de Solesme*. Au centre et en avant du chœur réservé aux religieux, s'élève le maître-autel, surmonté d'une énorme crosse toute brillante d'or. Je crus voir dans cet ornement, qui frappa d'abord mes regards, un des attributs du titre (1) d'*abbaye* que le souverain pontife a depuis peu accordé à l'ancien prieuré de Solesme; mais je fus détrompé par le jeune Bénédictin qui vint m'accompagner, et qui me montra dans toute cette visite autant d'instruction et de goût que d'obligeance. Cette crosse, me dit-il, remplace le tab rnacle, que vous chercheriez en vain sur cet autel. Au sommet, vous voyez suspendue, sous un petit dais en forme de cloche, une colombe en argent; elle est creuse et renferme les hosties consacrées. On l'abaisse sur l'autel par le moyen d'un cordon caché dans l'intérieur de la crosse. Cet usage n'est point particulier à notre église, il existait jadis dans plusieurs autres, notamment à la collégiale de St.-Pierre du Mans (2).

M'étant avancé, accompagné de mon obligeant cicérone, vers la chapelle de droite, j'admirai d'abord l'effet majestueux d'un vaste encadrement d'architecture gothique, du goût le plus délicat, tel qu'il régnait

(1) Par des lettres apostoliques, en date du 1er. septembre 1837, Grégoire XVI a érigé le prieuré de Solesme en abbaye régulière de St.-Benoît, et établi une congrégation française du même ordre, dont l'abbaye de Solesme sera le chef. L'abbé actuel, Dom Guéranger, sera le supérieur général de la congrégation.

(2) Toute cette description des richesses artistiques que renferme l'église est extraite de l'excellente notice publiée en 1834 par Dom Guéranger, sur le *prieuré de Solesme*. Mon intention est donc de restituer à l'auteur ce qui lui appartient en faisant parler à sa place un des religieux.

à la fin du XVe. siècle, à la veille de la renaissance. A la base de cet encadrement qui part du sol, sous une voûte à ogives, dont le cintre extérieur est orné d'une guirlande de demi-trèfles et d'un double arceau de branches et de feuillages sculptés avec une élégance parfaite, je vis huit personnages de hauteur colossale ensevelissant le corps du Sauveur.

Le Christ est étendu sur le linceul. A la droite, du côté de la tête, se tient Joseph d'Arimathie portant le costume du temps de Louis XII et le collier de quelque ordre de chevalerie. Ce personnage, me dit le jeune Bénédictin, est évidemment le portrait de l'un des anciens seigneurs de Sablé, et probablement celui de René II, duc de Lorraine, qui posséda cette seigneurie depuis 1486 jusqu'en 1508, époque de sa mort. Sous les traits de Nicodème que vous voyez en face, vers les pieds du Sauveur, on a voulu reconnaître par analogie le seigneur d'un domaine voisin, un seigneur de Juigné, mais il y a tout lieu de croire que la figure aussi bien que le costume oriental de ce personnage sont uniquement du goût de l'artiste.

Près du tombeau vous voyez ensuite groupés la Vierge, St.-Jean, deux saintes femmes et un personnage avec barbe et turban. Ce qui attache le plus dans cette scène, c'est cette Madeleine assise, en méditation sur le premier plan. Un sentiment profond, rendu avec une exquise pureté de ciseau, a fait de cette seule figure une merveille. Madeleine est ici vivante, elle respire doucement. Son silence est en même temps de la mélancolie et de la prière. Rien qui ressente l'inspiration toute profane de l'antique; l'artiste n'a pris

qu'en lui-même, dans les mœurs et les croyances de son temps le type qu'il a réalisé. En un mot, c'est l'art catholique développé, mais réduit à ses seules forces et produisant de lui-même à la fin du XVe. siècle.

Ces deux soldats mutilés qui gardent l'entrée de la grotte sont plus modernes que les statues de l'intérieur. Les détails de leur costume supposent une idée quelconque de l'antique. Leur pose est aussi plus savante. On ne saurait trop déplorer, ajouta mon guide, les violences dont ces statues ont été l'objet. Plusieurs des mutilations qui les défigurent remontent à l'époque de nos grands troubles politiques, quelques-unes datent de plus loin. Il fut un temps où, conduits par un zèle qui rappelle celui de Clovis et de ses Francs, les villageois de Solesme vengeaient sur ces deux malheureux satellites les outrages dont J.-C. fut l'objet de la part des Juifs.

Les deux pilastres que l'on admire à la droite et à la gauche du caveau, et qui sont si richement décorés d'arabesques, appartiennent à une époque plus avancée que tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Ces différents morceaux, comme toutes les sculptures de cette chapelle de droite, sont du milieu du XVIe. siècle.

La partie supérieure du monument est occupée par un calvaire avec tous ses accessoires. Le Sauveur n'est plus sur la croix; Nicodème et Joseph d'Arimathie viennent de l'enlever pour l'ensevelir. Les deux voleurs sont encore attachés sur l'instrument de leur supplice, leurs membres contractés expriment l'effort de la douleur.

D'un côté, David ceint du diadème oriental, de

l'autre Isaïe, prophétisant de concert sur la mort du Christ. On aperçoit encore quelques traces de la légende dont le roi prophète tenait une extrémité dans chacune de ses mains; celle que tient Isaïe peut se lire aisément et porte ces paroles du même prophète: *Erit sepulchrum ejus gloriosum*.

Plusieurs ayant à la main divers instruments de la Passion complètent cette scène.

Les ornements d'architecture qui accompagnent l'autel placé dans cette chapelle fixèrent aussi mon attention. Le style de la pure renaissance se fait remarquer dans les colonnes, arceaux, frise et entablement qui décorent l'espèce de grotte sous laquelle l'artiste voulut sans doute placer quelque grande scène, comme il l'avait fait à l'autel de la chapelle correspondante à gauche; on ignore aujourd'hui les motifs qui lui firent interrompre son travail. On lit la date 1553 sur la colonne à droite.

Les statues qui remplissent cet enfoncement sont: une madone de *pitié*, fort vénérée dans la contrée, deux personnages tronqués qui l'accompagnent, un St.-Pierre en chappe, la tiare en tête, et un St.-Paul, à longue barbe, ayant en main une de ces épées à poignée en croix, telles que les portaient les chevaliers au moyen âge. Ces deux dernières statues qui présentent, surtout le St.-Pierre, des détails de costume assez curieux, sont un ouvrage du XVe. siècle.

Quand on s'occupera, continua le jeune religieux, de la restauration de cette chapelle, on mettra en évidence l'excellent bas-relief qui se trouve actuellement masqué par le tabernacle. Le sujet est le *massacre des*

Innocents. On aime à y retrouver certains détails de mouvements et d'attitudes, qui rappellent le tableau presque contemporain de Raphaël. Il y a de l'énergie et du sentiment dans cette composition dont une savante perspective a heureusement groupé les personnages. Tandis que, par une forte saillie, les figures du premier plan se montrent presque détachées du fond, la Sainte Famille paraît fuir en Egypte, dans le lointain.

Passons maintenant à la chapelle de gauche; c'est là que nous allons trouver dans toute sa fleur l'ingénieuse renaissance, dont nous avons déjà admiré quelques œuvres.

Cette chapelle renferme cinq grandes scènes de la vie de la Sainte Vierge. La première, placée au-dessus de l'autel, est dite scène de la *pamoison ou trépassement* de la Vierge. Marie est à genoux, et va recevoir la communion de la main du Sauveur qui vient la visiter. Elle recueille ce qu'elle a de vie pour aller au-devant de la nourriture divine. Un vieillard vénérable, St.-Pierre, la soutient, et, pendant qu'il rend cet office paternel à la mère de Jésus, ses yeux cherchent respectueusement l'hostie que le Sauveur tient dans sa main. A genoux, près de sa mère d'adoption, St.-Jean lui prodigue les soins de la tendresse filiale. Six apôtres, dans l'attitude du respect, assistent à cette grande scène.

Le personnage vénérable, en chappe, les mains jointes, qu'on aperçoit sur le devant et qui paraît prêter une si grande attention, est Saint Hiérothée, disciple des apôtres. Il était en effet présent à la mort de la Sainte Vierge, au rapport de l'auteur du livre des *noms divins*, attribué à Denys l'aréopagite.

Derrière les personnages du premier plan, on aperçoit deux femmes, dont la figure est pleine de douleur et d'expression. L'une surtout, placée à gauche, est remarquablement belle, et rappelle, par la pureté du dessin et une noble simplicité, la manière des sculpteurs antiques.

La statue du Christ que vous voyez ainsi mutilée est dans cet état depuis long-temps. Les traditions du pays rapportent qu'un prieur de Solesme, homme bizarre, choqué de voir le Sauveur donner ainsi la communion à sa mère, circonstance en effet que le sculpteur n'avait trouvée que dans son imagination, eut la docte barbarie de casser le bras même qui présentait la sainte hostie.

Les détails d'architecture qui décorent la grotte où est placée cette scène, excitèrent aussi mon admiration. L'ogive capricieuse de la renaissance partage la voûte en gracieux compartiments, et en prolonge la clé par un merveilleux pendentif. Les arabesques de la frise et des colonnes rappellent les plus riches dessins de Raphaël en ce genre. Deux têtes de mort jettent une pensée grave au milieu de ces jeux d'une main légère et inspirée.

A droite et à gauche de l'autel, sont placés, sous de charmants baldaquins de pierre, deux personnages qui font partie de cet ensemble. Ce sont Denys l'Aréopagite et St.-Timothée. Les traits austères du dernier rappellent cet homme rigide à qui l'apôtre St.-Paul, dans une de ses épîtres, ordonne de faire usage du vin pour remettre son estomac affaibli par le jeûne. Ces deux personnages paraissent prononcer des passages de leurs écrits, relatifs à la Sainte Vierge, et qui se trouvent placés près d'eux en inscription.

Maintenant, me dit le jeune Bénédictin, arrêtons-nous devant le groupe de la *sépulture de la Vierge.* Jusqu'ici nous avons entrevu des éclairs de génie : un chef-d'œuvre de pensée et d'exécution est à présent sous nos yeux. Considérez cette Vierge au tombeau, si doucement endormie, si gracieusement posée, si chastement drapée. On a dit que cette statue rappelait l'Atala de Girodet. Oui, comme la mort rappelle la vie, comme la nature rappelle l'élément surnaturel. C'est bien là la Mère de Dieu, *celle que les liens de la mort n'ont pu retenir, parce que de sa chair divine elle a fourni un corps au Fils de l'Eternel.* La corruption du tombeau n'eut jamais de droits sur cette céleste créature, et l'ame, en s'éloignant pour quelques heures de ce corps virginal, l'a laissé beau, flexible, angélique : en un mot, il est encore le trésor de la terre, en attendant qu'il devienne la merveille des cieux. St.-Pierre et St.-Jean se retrouvent présents à cette scène de deuil. Le prince des Apôtres, inclinant sa tête chenue et joignant ses mains vénérables, veut contempler encore une fois, avant de les confier à la tombe, les traits divins de la Mère du Sauveur. Son regard plein de foi cherche à découvrir, à travers les ombres de la mort, quelques rayons de la gloire dont resplendit déjà la Reine des Cieux.

Il y a dans ce regard un adieu d'espérance et de résignation, mêlé à je ne sais quoi de paternel qu'on ne trouve que dans les antiques portraits de St.-Pierre, que nous ont légués les premiers siècles du christianisme.

A la gauche de St.-Pierre, et tenant un des coins du

linceul, St.-Jean rend à la terre celle que Jésus lui donna pour mère sur la croix. Il porte encore un dernier regard sur le visage angélique de la Vierge.

Un autre disciple, St-Jacques, frère du Seigneur, premier évêque de Jérusalem, se présente à la droite du prince des Apôtres. Sa tête penchée indique que des pensées graves et tristes ont saisi son ame. Il adore les volontés suprêmes du Très-Haut.

Par un de ces précieux anachronismes si communs dans les œuvres de l'art à l'époque de la renaissance, un moine Bénédictin tient aussi un des coins du linceul. On considère ce beau portrait avec intérêt et respect, lorsqu'on apprend qu'il représente Dom Bougler, prieur de Solesme. C'est ce religieux, mort en 1553, qui fit exécuter toutes les statues et décorations de cette chapelle de gauche devenue un véritable musée. La postérité doit de la reconnaissance à Menage et à D. Mabillon qui ont préservé de l'oubli un nom si glorieux, l'un dans son histoire de Sablé, l'autre dans ses *Annales ordinis sancti Benedicti* (1).

La tête de Dom Bougler a été sciée, ainsi que celle du personnage que l'on voit, à gauche, tenir un des coins du linceul. Cet acte de vandalisme est destiné à rappeler, aussi long-temps que ce monument existera, l'incroyable barbarie des commissaires qui, pendant les premières années de l'empire, furent chargés, par l'administration départementale, de *sonder* les statues

(1) Celebrantur hujus loci statuæ insignes, ad pietatem compositæ, quas, medio seculo proximè elapso, Johannes Bouglerus, ultimus prior regularis, fieri curavit (Annal. ord. S. Ben., t. IV, p. 211).

dites les *saints de Solesme*, afin de voir s'il était prudent de les exposer aux dangers du transport. Ces Messieurs ne purent acquérir la conviction du contraire qu'en faisant jouer la scie sur la tête même des personnages du premier plan.

Les autres personnages semblent prêter une vive attention à la scène qui vient d'être décrite. On remarque surtout un vieillard à longue barbe, probablement le divin Hiérothée, et deux saintes femmes, dont la physionomie est empreinte d'une profonde expression de tristesse.

Les élégants bas-reliefs qui ornent le tombeau ont été malheureusement maltraités par le temps. On distingue encore Esther, qui sauve son peuple de la mort, et Judith qui immole l'ennemi de sa race, riches emblêmes accomplis dans Marie.

Une figure mutilée que l'on voit assise près du tombeau, a été, comme les deux soldats du St.-Sépulchre, victime de la dévotion populaire. Les gens du pays s'étaient persuadé que cette statue représentait le Diable, cherchant dans un livre les péchés de la Sainte Vierge, et déconcerté de trouver ce livre blanc à toutes ses pages. Le malheureux personnage a payé cher cette méprise, et de temps immémorial il a été en butte aux voies de fait des trop zélés vengeurs de l'honneur de Marie.

L'architecture sévère de l'édifice se trouve en harmonie avec l'action dont il est le théâtre, deux charmantes colonnes en décorent l'entrée, l'une entourée d'un lierre chargé de ses fruits, l'autre ceinte d'une vigne ornée de ses grappes.

Au-dessus, quatre saints docteurs posant sur leurs niches avec une souveraine dignité, proclament, comme du haut du ciel, la gloire de Marie ressuscitée, dans des légendes latines où l'on trouve tout le génie poétique et métaphysique du moyen âge. Ces docteurs sont St.-Bernard, avec l'ancien habit de son ordre et la crosse abbatiale, ensuite deux évêques que l'on croit être St.-Augustin et St.-Pierre-Damien ; éloquents panégyristes de la Mère de Dieu, enfin St.-Bonaventure, autre mystique du moyen âge, non moins abondant que l'abbé de Clairvaux sur les grandeurs de Marie.

Au-dessus des quatre docteurs, l'œil, après avoir parcouru les détails d'une admirable frise en arabesques, arrive à un délicieux temple superposé au premier avec une grâce et une légèreté sans égale. Tout l'espace jusqu'à la voûte est rempli par ces charmantes fantaisies d'un genre vraiment créateur.

La scène placée sous ce magique édifice est l'*Assomption* de la Mère de Dieu ; la Vierge, que nous avons vue tout-à-l'heure descendre au tombeau, s'élève du désert de ce monde, vers le ciel, appuyée sur son bien-aimé. Huit apôtres et un moine Bénédictin forment toute l'assistance. Ces personnages suivent des yeux la triomphante Assomption ; sur le devant, David, la harpe à la main, célèbre les grandeurs de son heureuse fille. Deux petits anges soulèvent la porte d'un sarcophage placé presque sous les pieds de la Vierge ; quoique cette scène soit inférieure, pour l'exécution, à celles qui l'environnent, on convient que l'idée en est belle, et l'aspect général assez frappant.

Maintenant, me dit mon guide, pour connaître la

fin de cette merveilleuse histoire, que j'ai voulu vous montrer par ordre, il ne nous reste plus à voir que la *Glorification* de Marie. Cette scène présente un luxe d'allégories et de mystères dont rien de ce que nous avons vu jusqu'ici ne saurait donner l'idée. Il suffit de dire que le sujet a été pris dans l'Apocalypse, et que Dom Bougler en donna le texte mystérieux à ses artistes, se réservant d'en fournir lui-même le commentaire, dans des inscriptions étincelantes de poésie.

Le grand dragon est représenté avec ses sept têtes et ses sept diadêmes, le monstre vomit le fleuve dont parle la prophétie; et, sur les flots qui tombent de sa gueule principale, on lit cette imprécation de l'enfer contre Marie, contre l'église et contre l'ame fidèle : *Quandò morietur, et quandò peribit nomen ejus ?*

Sur la croupe du dragon est assise la prostituée de Babylone, parée de tous les atours du XVIe. siècle. Marie est représentée avec de longs cheveux épars et deux ailes d'aigle, conformément au texte; deux petits anges, dont on admire le vol aérien, placent sur sa tête une couronne. On lit, sur le nuage même qui lui sert de trône, les paroles (1) qu'elle adresse aux vertus sur l'aile desquelles elle s'est élevée à ce degré de gloire. Ces vertus, que l'on voit dans l'attitude du triomphe, sont : la prudence, la justice, la force, la tempérance, l'humilité, la foi et la charité.

Il ne nous reste plus à examiner qu'un groupe curieux que nous avons réservé pour la fin, comme ne faisant

(1) O virtutes quæ ex utero matris meæ crevistis mecum, draconis mecum capita conterentes, coronis gloriæ invicem gratulemur.

point partie nécessaire de l'ensemble qui nous a occupés jusqu'ici, c'est un trait de la vie du Sauveur.

Sous un portique du temple de Jérusalem, l'enfant Jésus, dont la sagesse vient de jeter dans l'étonnement les docteurs d'Israël, se lève pour sourire à Marie et à Joseph, qui dans ce moment même apparaissent entre les colonnes. Les traits de la Vierge portent encore la trace de ses vives inquiétudes. Par un sentiment d'une exquise délicatesse, le sculpteur a saisi l'instant où Marie, dans sa maternelle réprimande, se nommant à peine elle-même, parle de Joseph : *moi* et *votre père*, dit-elle, en montrant celui-ci, dont la physionomie empreinte d'une joie naïve, fait assez voir que l'enfant, dont l'aspect le console si vite, ne saurait être que son fils adoptif.

Mais voyez ces personnages en bonnet d'université, et dont les manières doctorales, à la façon du XVIe. siècle, annoncent bien plutôt le gradué dans les quatre facultés de Bologne ou de Salamanque, que le scribe de la synagogue ; les livres des prophètes sont entre leurs mains ; sur l'un des textes on lit la prophétie de Jacob. Au milieu de la discussion qui paraît être fort vive, l'un des docteurs, ôtant ses lunettes, paraît prêt à émettre un avis important : le même instrument repose dans un étui à la ceinture d'un de ses collègues. L'obésité de plusieurs d'entre eux, fait un contraste piquant avec la docte maigreur des autres. En un mot, ce groupe, dont l'idée est ingénieuse, présente une scène de mœurs intéressante, mais un peu grotesque, à la manière des tableaux de l'école flamande.

Lorsqu'on a achevé d'examiner toutes ces scènes,

dans plusieurs desquelles le plus pur spiritualisme se marie sans effort aux conceptions les plus merveilleusement poétiques, on reconnaît sans peine que le monument de Solesme est unique en son genre. L'art du moyen âge s'y retrouve en action, au moment même de son union avec celui de la renaissance; l'atticisme de l'un n'a point encore flétri le mysticisme de l'autre. Catholique, comme un portail de cathédrale, l'église de Solesme est souvent classique aux yeux de l'amateur éclairé de l'antique. Vraiment national, ce monument appartient à une époque où l'art français ne s'était point encore avisé d'aller demander à d'autres croyances les types qu'ils voulait immortaliser.

Mais quels sont les artistes auxquels l'église de Solesme doit sa gloire? On croit communément, me dit le jeune Bénédictin, que ces statues sont l'œuvre du célèbre sculpteur Germain Pilon ; mais cette opinion assez récente n'est appuyée sur aucun témoignage historique. Elle provient uniquement de ce que cet artiste était né à Loué, village distant de Solesme d'environ quatre lieues ; on se sera cru en droit de supposer qu'il n'a pu être étranger aux merveilles de son art qu'on admire si près de son berceau. Mais, sans entrer dans le détail des preuves tirées de l'œuvre même, qui semblent réfuter cette opinion, je me contenterai de vous faire connaître une tradition plus ancienne et aussi plus vraisemblable. C'est celle qu'a transmise un vénérable curé de la paroisse de Solesme, qui est mort plus qu'octogénaire en 1819. Il a déclaré avoir entendu dire aux anciens religieux que les sculptures de la chapelle de gauche avaient été exécutées

par trois Italiens, sous la direction de Dom Bougler. Le même vieillard ajoutait, toujours d'après le dire des religieux, que les sculptures et les décorations de la chapelle de gauche avaient coûté 150 000 livres, et que la famille seigneuriale de Sablé était venue au secours des Bénédictins dans cette circonstance.

Ce qu'il y a de certain et ce qui donne un grand degré de vraisemblance à ce témoignage, c'est qu'au XVIe. siècle les migrations d'artistes Italiens qui se rendaient aux cours de François Ier., de Henri II et de François II étaient fréquentes, et, tandis que les plus célèbres d'entre eux allaient recevoir une hospitalité royale, d'autres, plus obscurs, ne dédaignaient pas d'en demander une moins brillante, mais non moins honorable, aux vieilles abbayes et aux prieurés séculaires.

Après l'examen prolongé des chapelles, nous entrâmes dans l'arrière-chœur, au fond duquel est placé un ancien portrait de St.-Benoît. Les stalles sont ornées de sculptures en bosse qui représentent les ancêtres de J. C., suivant l'ordre généalogique marqué dans les évangiles. Le caractère de cette curieuse boiserie, très-bien conservée, la fait remonter au XVIe. siècle, époque de la reconstruction de l'église. Alors aussi durent être peints, comme l'indique le style des édifices qui y sont représentés, les vitraux, aux vives couleurs, qui restent à une seule fenêtre. Le père Cellerier, me dit mon guide, a beaucoup étudié les procédés de la peinture sur verre : il se propose d'orner dans ce goût les autres croisées du chœur. Le père abbé a aussi le projet de faire exécuter une restauration importante dans le style du

siècle auquel appartient le monument. Vous allez juger s'il y a nécessité et surtout convenance. Alors il me ramena vers la chapelle de droite, et m'introduisit dans un caveau dont la voûte et les murs sont verdâtres d'humidité. Là, sur un tombeau dégradé, je vis la statue mutilée d'un chevalier, qu'une inscription dit être Geoffroi de Sablé. Il convient en effet, dis-je alors, que les nouveaux Bénédictins de Solesme, dans leur zèle de conservation, n'oublient pas ce qu'ils doivent à leur premier fondateur.

Dans ce moment une cloche vint à sonner, il était quatre heures; ce sont nos Vêpres, me dit le jeune Bénédictin, permettez-moi de vous quitter quelques instants. Bientôt je le vis reparaître avec les religieux qui entraient au chœur. Quelques-uns étaient revêtus d'un court rochet à larges manches, la plupart d'une ample robe noire appelée *coule*. Après cet office, qui dura environ trois quarts d'heure, je fus introduit dans le couvent et présenté au sous-prieur, homme simple et bon, qui me fit un accueil dont je garderai le souvenir. Il n'avait plus que l'habit de travail, composé du scapulaire et de la tunique, espèce de soutane non fendue par le bas et serrée au milieu du corps par une ceinture d'un cuir grossier. Mon père, lui dis-je, sans avoir l'honneur d'être Bénédictin ni même prêtre, j'ai habité cinq ans une abbaye assez célèbre de votre ordre avec le dernier sous-prieur (1) qu'elle ait eu. J'ai

(1) Dom Ribard, ancien sous-prieur de *l'abbaye aux hommes de Caen*, mort en 1827, censeur honoraire du collége royal de la même ville.

recueilli de sa bouche des traditions et des souvenirs qui pourront vous intéresser. Je les ai consignés dans cet opuscule (1) que je vous prie d'accepter. Vous concevez dès-lors quel prix tout particulier auront pour moi les détails que vous voudrez bien me donner sur votre maison.

L'histoire de l'ancien prieuré de Solesme, me répondit-il, n'est ni longue ni variée, comme le dit notre père abbé dans cette notice (2) que je vous prie à mon tour d'accepter. Deux circonstances seulement y répandent quelque éclat : c'est le séjour prolongé que fit parmi les religieux l'évêque du Mans, Hoel, fuyant de sa ville épiscopale pour se soustraire aux violences de Hugues III, comte du Maine, et vers la même époque, la visite du pape Urbain II prêchant la croisade, et passant par Sablé. Du reste, Solesme doit sa célébrité uniquement aux arts qui ont décoré son église. Vous venez de la visiter, il ne vous reste plus à connaître que notre vie intérieure. La règle que nous suivons n'est que provisoire (3). Le père supérieur doit la rap-

(1) *Visite au collége royal de Caen*, ancienne abbaye-aux-hommes, fondée dans le XIe. siècle, par Guillaume-le-Conquérant; broch. in-8°. avec gravures, à Caen, chez Mancel, libraire; à Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, 12.

(2) *Notice sur le prieuré de Solesme*, au Mans, chez Belon, libraire.

(3) Voici cette règle :

A 4 heures le lever. Immédiatement après, on chante au chœur *Matines* et *Laudes*; puis, aux heures marquées, *Prime*, *Tierce* et la messe à 9 heures. Ensuite étude jusqu'à midi. Dîner et récréation jusqu'à 1 heure 1|2. Etude jusqu'aux Vêpres, à 4 heures. De 4 heures 3|4 à 6 heures 1|2, étude. Lecture spirituelle en commun

porter de Rome approuvée par le Saint Siége, avec le bref qui érige notre prieuré en abbaye.

Nos exercices religieux sont distribués de manière à nous laisser au moins huit heures par jour pour l'étude. Sur nos moments de récréation, une demi-heure est consacrée à la culture de la terre, c'est-à-dire, ici, à celle du jardin, afin de nous rappeler au moins le souvenir de cet humble travail des mains auquel les premiers religieux se livraient avec tant d'assiduité. En général, l'ancienne règle est bien adoucie. Nous n'avons point d'office au milieu de la nuit, pas d'abstinence perpétuelle à pratiquer, seulement quelques observances, quelques jeûnes particuliers, pour lesquels des motifs de dispense sont promptement accueillis.

En conversant ainsi, nous avions fait le tour du cloître, espèce de galerie couverte qui règne autour d'une cour carrée, au centre de laquelle est un petit parterre soigneusement cultivé. La voûte à moitié démolie de l'un des côtés ayant fixé mon attention, j'appris que tel aurait été le sort de la maison tout entière, il y a quelques années, si les nouveaux Bénédictins n'étaient venus l'occuper. Le prieuré de Solesme était condamné à être détruit. Les pierres en étaient vendues, et déjà elles commençaient à tomber sous le marteau, lorsqu'un prêtre de Sablé s'en émut et accourut au Mans auprès de Dom Guéranger, originaire de Sablé, qu'il habita long-temps avec sa famille. L'antique prieuré fut racheté, et le projet conçu de le rendre à sa destination

jusqu'à 7 heures. Souper et récréation jusqu'à 8 1/2. Complies jusqu'à 9. Enfin le coucher.

primitive. Sous l'autorité de Mgr. Caron, alors évêque du Mans, les religieux y furent installés le 11 juillet 1833, jour de la translation de St.-Benoît. Depuis ce moment, les exercices réguliers n'ont cessé d'y être exactement suivis.

Arrivés à une petite salle de réception fort simple, le bon sous-prieur voulut bien me présenter le premier volume déjà publié des travaux de la communauté. C'est le commencement d'un ouvrage important, intitulé *Origines de l'église romaine*. Je demandai la permission d'en lire les premières pages. Elles contiennent la dédicace adressée à Mgr. Bouvier, évêque actuel du Mans. Ce morceau m'a paru porter le caractère d'une éloquence douce et grave, d'une imagination vive et brillante. Les sentiments d'une tendre affection, d'une reconnaissance toute filiale envers un prélat qui en est si digne, sont habilement mêlés à de hautes considérations, à des faits historiques éclatants. C'est le frontispice majestueux d'un imposant édifice, et pour les nouveaux Bénédictins un début qui donne de belles espérances. Ils s'occupent, en outre, de continuer le *Gallia christiana*, selon le vœu du gouvernement, qui leur accorde à ce titre un encouragement honorable.

Les chambres des religieux sont agréablement situées au premier étage, ayant vue sur la campagne, qui est délicieuse à Solesme. Elles correspondent à un corridor où se trouve placée la bibliothèque, déjà composée de cinq mille volumes bien choisis. Les cellules des novices sont reléguées à l'étage supérieur, c'est-à-dire dans les combles. Celle où j'entrai me parut être un observatoire moins fait pour la terre que pour les cieux. Le jour y

pénètre par une petite lucarne pratiquée dans la toiture. Ce n'est pas avec intention, mais par nécessité, qu'on les traite ainsi. Quoique le couvent, primitivement fondé pour six religieux, ait été rebâti en 1731 sur un plan plus étendu, et que l'on soit avec raison difficile dans le choix des sujets à admettre, néanmoins on est obligé déjà d'y ménager l'espace (1).

Redescendu au rez-de-chaussée, je visitai le réfectoire. Il est garni de son ancienne boiserie et de tables étroites, à quatre couverts, rangés sur une seule ligne, suivant l'usage des communautés, où la lecture pendant le repas remplace la conversation. De là, j'entrai dans une petite pièce appelée salle du Chapitre. J'y remarquai sur un pupitre un livre ouvert qui contenait la règle de St.-Benoît, dont on fait chaque jour une lecture en commun. Enfin on me montra l'appartement modeste qu'occupe Mgr. l'évêque du Mans dans ses visites à Solesme. J'appris aussi que des personnages de distinction n'avaient pas dédaigné l'humble hospitalité des nouveaux Bénédictins, et que le noble et savant auteur de la vie de Ste.-Elisabeth de Hongrie (2) avait composé en partie à Solesme, pendant un séjour de plusieurs mois, ces récits empreints de tant de foi et de candeur, cette fraîche et naïve peinture d'une vie si remplie de merveilles.

(1) J'ai compté en tout 20 religieux :
8 pères,
5 novices,
2 postulants,
2 frères convers,
3 frères postulants.

(2) M. le Cte. de Montalembert.

Le monastère offre par dehors un ensemble régulier, d'un aspect agréable. La Sarthe coule au pied, du côté du Nord, et arrose un spacieux jardin. Là, sous de beaux ombrages, dans de larges allées, je vis des religieux se promener en lisant. On me fit remarquer parmi eux un moine espagnol. Comme il doit envier pour sa malheureuse patrie, dis-je alors, la paix qu'il a trouvée en France et le calme qu'il goûte ici! Solesme est, en effet, une retraite délicieuse pour ceux qu'y appelle une vocation sincère. Est-il une existence plus douce que celle de ces hommes qui, loin du monde et de ses passions, unis par les mêmes goûts et par une charité fraternelle, partagent leur temps entre les jouissances de l'étude et les consolations de la prière? Hospitaliers envers les étrangers, affables envers tout le monde, les Bénédictins de Solesme sont chéris dans la contrée et, on peut le dire, l'objet en France de l'intérêt général. Ils excitent la curiosité de ceux qui ne les connaissent pas encore, l'admiration et la reconnaissance de ceux qui les visitent.

TRADITIONS

ET USAGES

DE LA NORMANDIE ;

PAR M. P.—A. VIEILLARD,

L'un des conservateurs de la bibliothèque de l'*Arsenal*.

PRIVILÉGE DE LA FIERTE DE SAINT ROMAIN.

Peu d'églises, en France, ont joui d'un aussi beau privilége que celui dont le chapitre de la cathédrale de Rouen a été en possession, depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à l'époque de la révolution. Il consistait à délivrer tous les ans l'un des prisonniers détenus à Rouen, pour crime emportant la peine capitale. Ce privilége, connu sous le nom de la Fierte *(Feretrum)*, à cause du rôle important que jouait la châsse de saint Romain, dans cet acte à la fois judiciaire et religieux, offre à l'observation un vif intérêt, sous le triple rapport de la critique historique, de la morale et de la législation. Les chroniques normandes, si riches en faits merveilleux, en présentent peu d'aussi remarquables que celui-ci. Les traces en subsistaient encore, il y a quarante-huit ans, dans un usage, égale-

ment cher à la religion et à l'humanité. Parmi les antiques illustrations qui faisaient la parure de notre vieille France, la Fierte était sans contredit le plus beau joyau de la ville de Rouen.

C'est à la tradition, bien plutôt qu'à l'histoire, qu'il faut demander l'origine du privilége de saint Romain. On ne trouve sur ce point, aucune lumière dans les écrits contemporains. Le récit suivant, emprunté au bénédictin D. Pommeraye, historien des archevêques de Rouen, paraît offrir, dans le même cadre, la fiction et la réalité. Plus tard, nous essaierons de faire la part de l'une et de l'autre.

« Saint Romain étant à la cour, pour y suivre une affaire, qui importait fort au bien de son diocèse, la Seine sortit avec impétuosité hors de son canal, se répandit dans la campagne, y renversa des arbres et des maisons, et, ce qui fait particulièrement à mon sujet, monta si haut dans la ville de Rouen, que quantité d'habitants furent contraints d'abandonner leurs logis, et de se retirer aux lieux plus éloignés du bord de la rivière, avec leurs enfants et leurs meubles. Dès que le saint eut nouvelles de ce malheur imprévu, il quitta la cour, et vint en diligence à Rouen, où, aussitôt après son arrivée, il alla vers la rivière, se prosterna contre terre, et implora la faveur céleste, dans une fervente oraison; puis, il fit le signe de la croix, comme pour commander aux eaux de se retirer; et on les vit incontinent obéir à ses ordres, avec la même déférence que si elles eussent été pourvues de raison, et se retirer dans les bornes de leur canal ordinaire.

« Ce prodige fut sans doute des plus insignes ; mais en voici un autre, qui fit encore plus d'éclat. Nous avons parlé ci-devant de cet horrible serpent, que saint Nicaise extermina près de la fontaine de Vaux. Il s'en forma un pareil, dans un lieu marécageux, proche de la ville de Rouen, qui faisait d'épouvantables désordres. Il surprenait et dévorait les hommes, il tuait les chevaux, il corrompait l'air, par son haleine pestilente ; et tout seul qu'il était, il portait l'alarme et le ravage dans le pays voisin de ce marais, ainsi qu'eût pu faire une troupe d'ennemis. Les habitants de la ville ne sachant par quel moyen se défaire de ce dragon, qui leur faisait la guerre, depuis plusieurs années, eurent recours à saint Romain. Ce charitable pasteur, à qui les plus hautes entreprises semblaient aisées, quand il s'agissait de défendre son troupeau, les consola, et leur promit de les délivrer de ce furieux adversaire. Le dessein était grand et relevé : mais la manière dont il l'exécuta rendit encore cette action plus éclatante et plus illustre : car il ne voulut pas seulement vaincre et tuer ce monstre ; mais il entreprit même de le faire mourir publiquement, comme pour lui faire faire réparation de toutes les cruautés qu'il avait exercées. Pour cet effet, il fallait s'en saisir, ce qu'il se chargea de faire lui-même ; mais ayant demandé un homme pour l'accompagner, il ne se trouva personne qui eût l'assurance d'aller avec lui. Ce que voyant le saint, il s'adréssa à un misérable, qui avait été condamné au dernier supplice, pour des larcins et des meurtres qu'il avait commis, et le persuada de le suivre, avec promesse de le sauver de la mort qu'il avait méritée, s'il

faisait hardiment et ponctuellement ce qu'il lui dirait. Celui-ci qui croyait ne rien hasarder, en hasardant sa vie, laquelle il était près de perdre sur un échafaud, accepta fort volontiers cette proposition. Le saint l'ayant donc pris avec soi sortit de la ville, et s'avança vers le marécage, où se retirait cette bête. L'ayant aperçue, il s'approcha courageusement d'elle, et, par la vertu du signe de la croix, il la désarma de sa fureur, et la réduisit dans l'impuissance de rien attenter contre lui. Après cela, il lui passa son étole à l'entour du col, et l'ayant ainsi attachée, il ordonna au prisonnier qui l'avait suivi de la prendre et de la conduire à la ville, où elle fut brûlée en présence de tout le monde, et ses cendres jetées dans la rivière. Le manuscrit de l'abbaye de Hautmont, cité par M. Dadré, dont nous tirons ce que nous venons d'écrire, ajoute que le roi Dagobert qui régnait alors, manda saint Romain pour apprendre de sa bouche les particularités de ce merveilleux événement; et que le saint prélat s'étant transporté à la cour, et ayant raconté ce prodige que Dieu avait opéré en faveur de ceux de Rouen, le roi, pour en conserver la mémoire, accorda à l'église cathédrale de cette ville, le droit de délivrer tous les ans un criminel, le jour de l'Ascension, auquel le saint archevêque avait triomphé de ce monstre. Et voilà quelle est l'origine du fameux privilége du chapitre de Rouen, dont il jouit depuis tant de siècles par la piété des rois très-chrétiens, des ducs de Normandie, des princes et magistrats, qui ont bien voulu être les spectateurs de cette auguste cérémonie, et dont ils ont inviolablement établi le droit par leurs lettres-patentes et par les arrêts donnés dans les

cours souveraines. » (*Histoire des Archevêques de Rouen* , 1667 — in-f°. — pages 125 et 126).

Telle est la chronique. Nous verrons plus tard, en la rapprochant de tant d'autres récits du même genre, comment elle paraît devoir être interprétée. Disons déjà que si rien n'est moins authentique que le caractère merveilleux du fait attribué à saint Romain, la longue possession par l'église métropolitaine de Rouen, du privilége qui lui fut concédé, à l'occasion de ce fait ou de ce miracle, est un point historique établi de la manière la plus incontestable. A la vérité, aucun titre n'en constate l'existence, sous les rois des deux premières races ; ce n'est qu'à la fin du XIIe. siècle et sous le règne de Philippe Auguste qu'apparaissent les premières preuves écrites du droit de la Fierte. Lorsque, par un juste châtiment de la félonie de Jean sans-Terre, le duché de Normandie eut fait retour à la couronne de France, le nouveau bailli établi par le roi, fit difficulté de délivrer au chapitre de Rouen le prisonnier élu, pour jouir du bénéfice d'un privilége oublié, ou peut-être ignoré des premiers rois Capétiens. Mais Philippe ayant ordonné à l'archevêque de Rouen, Robert Poulain, et à Guillaume La Chapelle, châtelain de Pont-de-l'Arche, d'établir à ce sujet une enquête solennelle, neuf témoins notables furent entendus, à savoir : trois ecclésiastiques, trois nobles et trois bourgeois, dont l'histoire a recueilli les noms. Ces témoins, après avoir prêté serment, dans l'église de St.-Ouen, selon la formule prescrite, déposèrent que dès le temps de Henri II Plantagenet, qui commença à régner en 1154, ils avaient toujours vu le chapitre exercer le droit de délivrance annuelle d'un

prisonnier, pourvu que celui-ci ne fût point criminel de lèse-majesté. Sur le rapport de ces commissaires, Philippe-Auguste confirma le privilége. Ces témoins rapportèrent même une circonstance curieuse, qui en attestait l'existence antérieure : c'est qu'en 1192, année où Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et duc de Normandie, fut arrêté traîtreusement par ordre de Léopold d'Autriche, en revenant de Palestine, le chapitre ne poursuivit la délivrance d'aucun prisonnier; mais l'année suivante, Richard ayant été remis en liberté, pour compenser cette omission, deux captifs furent délivrés à Rouen.

Depuis cette époque, les baillis ont plusieurs fois renouvelé leur opposition à l'exercice du droit du Chapitre, non plus à la vérité par ignorance, mais par esprit de jalousie et de rivalité. Cependant, d'accord avec les cours souveraines, nos rois ont toujours soutenu, contre ces abusives prétentions, le privilége de l'humanité. A la suite d'une nouvelle enquête, il fut en 1425, confirmé par Charles VI, et après lui, par tous ses successeurs, jusqu'à Henri IV, qui en excepta, outre le crime de lèse-majesté, ceux de fausse monnaie, d'assassinat prémédité, de viol et d'hérésie. Relativement à ce dernier chef, il est permis de croire que la nécessité de donner aux catholiques méfians un nouveau gage de la sincérité de son abjuration, put seule engager le bon roi à faire aux exigences de l'esprit de secte, le sacrifice de ses penchants, et peut-être de ses convictions.

Quoi qu'il en soit de son motif, les circonstances où il fut appelé à confirmer ce privilége témoignent encore

de cette longanimité de caractère, qui l'a fait surnommer *le bon*, aussi bien que *le grand*. En 1593, Rouen étant sous le joug des chefs de la ligue, ceux-ci obligèrent le chapitre à conférer le bénéfice de la Fierte à Lamothe Péchu, assassin de Hallot de Montmorency, lieutenant-général du roi, en Normandie. Lorsqu'en 1594, l'amiral de Villars Brancas, qui commandait à Rouen pour la ligue, eut rendu cette ville à Henri IV, la dame d'Ossonvilliers, veuve du duc Hallot, réclama, en justice, contre l'application de ce privilége au meurtrier de son mari. L'authenticité des titres de la Fierte fut alors attaquée par ses adversaires, avec une nouvelle violence. Le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, et le chapitre intervinrent au procès, en faveur de la Fierte; et Henri, tout en réprouvant l'usage qui en avait été fait au profit d'un grand coupable, n'en respecta pas moins la chose jugée; et, de l'avis des notables assemblés à Rouen, il confirma, par lettres-patentes expédiées le 25 janvier 1597, le privilége de saint Romain. Cent ans avant Henri IV, Charles VIII ne s'était pas moins honoré, par un fait comparable à celui-ci. Ce prince étant à Rouen, en 1485, les chanoines obtinrent son agrément, pour lui faire directement l'insinuation du droit de la Fierte. On approchait alors de l'époque de cette solennité. Or, un des hommes d'armes du roi ayant été tué dans une rixe par un habitant, le prévôt de l'hôtel, sans doute pour faire sa cour, voulait faire transporter le meurtrier, hors des prisons de la ville, afin de le soustraire à toute chance de salut. Le Chapitre dénonça cet abus de pouvoir au roi, qui ordonna que le prisonnier serait,

comme tous les autres, admis à l'examen. Ce fut sur lui précisément que tomba le choix du Chapitre ; et bien loin de s'y opposer, Charles le sanctionna, en ornant de la pompe royale, la cérémonie du pardon : trait qui semble caractériser plutôt le prédécesseur de Louis XII, que le successeur de Louis XI.

Passons maintenant au récit des formalités qui accompagnaient l'élection et la délivrance du candidat de la Fierte.

Quinze jours avant les Rogations, le Chapitre métropolitain de Rouen désignait quatre chanoines qui, revêtus de l'aumusse et du surplis, et précédés de l'huissier, messager du Chapitre, portant la verge haute, se rendaient au Parlement, à la cour des Aydes et au Présidial, où le doyen d'entre eux portait la parole en ces termes « Messieurs, nous sommes députés par les « doyen, chanoines et chapitre de l'église de Rouen, « pour vous supplier d'avoir agréable l'insinuation du « privilége de saint Romain, qui est tel que nul pri- « sonnier criminel, étant dans les prisons du roi, y « sera amené, s'y viendra rendre, ou autrement, ne « soit transporté de lieu à autre, molesté, interrogé, « questionné ni exécuté, en quelque manière que ce « soit, jusqu'à ce que le privilége ait sorti son plein « et entier effet. » Ce qui d'ordinaire était octroyé au moment même de la réquisition.

Pendant les Rogations, le Chapitre nommait deux chanoines prêtres qui, accompagnés de leur greffier et deux chapelains, se transportaient dans les prisons pour y entendre la confession des criminels, et recevoir leurs déclarations sur les faits du procès qui leur était

intenté. Le jour de l'Ascension, le Chapitre, composé seulement des chanoines prêtres, s'assemblait pour l'élection de l'accusé, admis à lever la Fierte; on faisait lecture des diverses confessions, et elles étaient brûlées sur place, aussitôt après l'élection, qui avait lieu à la pluralité des voix. Le nom du candidat était porté dans un cartel, par le chapelain de la confrérie de St.-Romain, au Parlement assemblé en robes rouges, au palais, où il entendait la messe. Rentré dans la grande chambre, le Parlement ouvrait le cartel, envoyait prendre dans les prisons celui dont le nom y était porté, l'interrogeait sur la sellette, ayant les fers aux pieds; et, après une instruction sommaire, rendait un arrêt solennel, par lequel sa rémission était admise. Le premier président lui faisait une admonition sévère, après quoi il le renvoyait au Chapitre, pour y jouir du privilége de St.-Romain. Conduit au Hallage, sous l'escorte de la cinquantaine et des arquebusiers, on lui ôtait les fers des pieds, pour les remettre aux bras; il montait ensuite à *la vieille tour*, ancien palais des ducs de Normandie, par un escalier, en haut duquel se trouvait la chapelle de St.-Romain. C'est là que le prisonnier était déposé, jusqu'à l'arrivée du Chapitre.

Alors toutes les cloches des quatre-vingt-dix paroisses et couvents de la ville étant mises en branle à la fois, la procession sortait de la cathédrale, à trois heures après midi. On y voyait figurer toutes les châsses des reliques, qui se conservaient dans les nombreuses églises de Rouen. Celle de St.-Romain venait en dernier lieu, portée immédiatement derrière l'archevêque, par deux prêtres, revêtus d'aubes. A la vieille tour, on montait

la Fierte dans la chapelle St.-Romain, ou plutôt sous le porche qui se trouvait en haut du double escalier, par lequel on arrivait à cette chapelle. Là, le criminel étant à genoux, tête nue et les fers aux bras, l'archevêque lui faisait une nouvelle réprimande, l'obligeait à dire son *confiteor*, puis, lui imposant les mains sur la tête, prononçait la formule de l'absolution. Alors le prisonnier, toujours à genoux, soulevait trois fois la Fierte, garant et symbole de sa délivrance ; relevé, on plaçait sur ses épaules ce fardeau, pour lui si précieux, et, assisté d'un diacre, il le portait processionnellement jusque sur le maître-autel de la cathédrale ; ses complices, s'il en avait, marchaient à sa suite, délivrés comme lui, car la grâce pouvait être collective : tous étaient couronnés de narcisses ou de jacinthes blanches, emblême de l'innocence, qui devenait ici celui du repentir.

Après s'être prosterné aux pieds de chaque chanoine, l'affranchi se rendait dans une chapelle de la cathédrale dédiée à St.-Romain, où ses fers lui étaient ôtés. Il assistait ensuite dans le chœur à la messe, qui n'était jamais célébrée qu'après la cérémonie, et fort avant dans la soirée. Après quelques autres formalités de peu d'intérêt, il revenait souper et coucher chez le maître de la confrérie de St.-Romain, son libérateur. Enfin, le lendemain à huit heures, devant tout le peuple, il recevait une dernière semonce, en plein Chapitre, tête nue et à genoux : de là, il était conduit au confessionnal du grand pénitencier ; et après cette expiation, ou plutôt cette amende honorable, il s'en allait en paix et justifié.

C'était une bien auguste et touchante cérémonie que celle où les pompes de la religion ennoblissaient encore l'exercice des droits de la magistrature, où les balances de la justice passaient aux mains de la clémence ! Je ne sais si le sentiment profond que m'a laissé le souvenir de ces scènes majestueuses doit son charme à celui qui pare toujours les heureuses impressions de la première enfance ; mais aucune scène n'a gravé dans ma mémoire des traces plus durables. Aujourd'hui, il me semble avoir encore devant les yeux ce magnifique cortège, où parmi les châsses somptueuses qui recouvraient les reliques de tant de martyrs et de confesseurs, brillait surtout cette Fierte de St.-Romain, tout éclatante d'or, et surmontée de l'image du pontife et de celles du dragon vaincu et du prisonnier qui lui avait imposé ses chaînes ! J'entends encore les acclamations d'une foule innombrable, répandue dans le parvis de la vieille tour, se mêler à la triple fanfare qui signalait les trois génuflexions du prisonnier ! Je le vois enfin, la tête ceinte de fraîches fleurs, libre et justifié, mais couvert encore de la livrée des captifs, descendre, à la suite du vénérable archevêque et de tout son clergé, les degrés de l'antique palais des ducs de Normandie, lui qui semblait destiné à monter les degrés d'un échafaud ! Me permettra-t-on d'ajouter qu'un sentiment filial ajoute encore pour moi au prestige de ces impressions, puisque mon père, membre du barreau de Rouen, eut, l'année même de ma naissance, le bonheur de faire admettre au bénéfice de la Fierte, un père de famille et ses deux domestiques qui, dans la chaleur d'une querelle, avaient tué un malheureux? Ainsi, grâce à

cette noble institution, mon entrée dans la vie a été marquée du souvenir d'un bienfait!

Si, cessant d'envisager cette coutume sous un point de vue poétique, nous essayons de l'apprécier dans ses rapports avec les mœurs de l'époque où elle prit naissance et avec notre ancienne législation criminelle, ne doit-elle pas nous apparaître, comme une conquête de la religion et de l'humanité, sur cette législation, monument odieux des siècles féodaux, bien digne de cette barbare origine, et dont le pouvoir royal aurait dû répudier le legs avec horreur? La Fierte, au reste, n'était pas la seule institution qui rendît témoignage de la mansuétude que, dans ces mauvais jours, nos évêques opposaient à l'esprit de cruauté des puissances séculières. A leur avénement, les évêques d'Orléans jouissaient du privilége de rendre à la liberté tous les prisonniers de la ville. L'exercice de ce droit remontait au pontificat de St.-Aignan. Beaucoup d'autres églises en France possédaient de ces immunités fondées sur l'esprit de l'évangile, vérita' les titres du clergé au respect et à l'amour des peuples, caractères réels d'une domination qui ne doit s'établir que sur la confiance, et se manifester que par des bienfaits.

C'est évidemment dans un grand service rendu par saint Romain à son diocèse que l'on doit chercher l'origine du privilége auquel son nom est demeuré attaché. Mais est-ce à une légende douteuse, obscure et dont toute la garantie repose sur une version sans autorité, qu'il faut s'en rapporter, pour reconnaître cette origine? ou cette légende elle-même ne doit-elle être interprétée que dans un sens allégorique? Je ne pense

pas qu'aux yeux d'une critique impartiale, ce point puisse long-temps faire l'objet d'un doute. Quelle explication donc adopter sur l'origine réelle d'une fondation, dont les guerres continuelles qui ont autrefois désolé la Normandie, ont, sans nul doute, détruit les titres primordiaux? Cette explication, comme je l'ai donné à entendre, ressort avec évidence du rapprochement des deux victoires attribuées à St.-Romain, l'une sur la Seine débordée, et l'autre sur le serpent qui en infestait les rives? Ne voit-on pas que l'un de ces faits est la traduction poétique de l'autre? Peut-on conserver le moindre doute à cet égard, lorsqu'on se rappelle qu'on trouve, au berceau de toutes les sociétés, une foule de traditions qui présentent les héros de ces temps reculés, aux prises avec des monstres, dragons, serpents, chimères, qui tous habitaient au bord des eaux? Qui ne voit, d'après cela, que la Gargouille de St.-Romain est de la même famille que Python, produit de la fermentation du limon terrestre, après le déluge de Deucalion; de celle du serpent tué par Cadmus, auprès de la fontaine Dircé; et encore de celle de l'Hydre vaincue par Hercule, au bord du marais de Lerne? Tous ces monstres, nés au sein des eaux stagnantes ou fétides, ces êtres fantastiques aux ailes de feu, aux replis tortueux, dont le souffle empoisonné desséchait les plantes et les moissons, et tuait les hommes et les troupeaux, ne sont-ils pas la hideuse personnification des fièvres pestilentielles qui dévorent les malheureux habitants du bord humide des marais? Et, à une époque de croyances superstitieuses, de quelles formes effrayantes, de quelles sinistres couleurs les terreurs

populaires n'auraient-elles pas revêtu l'indomptable dragon, dont le vol funèbre a, des bouches du Gange, promené le deuil et l'effroi, dans toutes les parties du monde connu, et levé sur la France, la dîme du trépas,

Le *choléra*, s'il faut l'appeler par son nom !

Tout prouve donc que saint Romain ne fut en effet ; à Rouen, que le digne précurseur de Charles Borrhomée à Milan, et de Belsunce à Marseille, et c'est encore un assez beau titre ! Comme Belsunce employa les forçats à nettoyer le bassin de Marseille, le pontife neustrien s'était servi à Rouen des bras des prisonniers, soit pour creuser le lit de la Seine, soit pour élever des digues sur ses bords, afin de dompter la fureur des inondations. Ici, les conjectures se changent presqu'en certitude, quand, rapprochant la chronique de notre explication, on considère le cours tortueux de la Seine, dont les nombreuses sinuosités offrent d'une manière frappante, la configuration des anneaux d'un serpent.

En dépouillant de son voile poétique l'origine du beau privilége de la Fierte, je me flatte pourtant de n'en avoir point dégradé le caractère. Pour n'avoir pas éclaté à l'aide d'un miracle, la vertu de saint Romain ne perd rien de son prix. C'est toujours dans le ciel qu'il faut chercher le principe des bienfaits répandus sur l'humanité.

La science littéraire et les arts ont uni leurs efforts pour illustrer le sujet dont je viens d'offrir une faible esquisse. En 1834, M. Floquet, ancien élève de l'Ecole des chartes et greffier en chef de la Cour royale de Rouen, a publié sur la Fierte un ouvrage en deux

volumes, rempli de savantes recherches et de détails curieux. Au salon de 1836, M. Clément Boulanger, jeune peintre dont le talent offre un brillant reflet de celui de Paul Véronèse, a exposé un tableau représentant la cérémonie de la Fierte à la vieille tour. On le voit maintenant dans la galerie du Luxembourg, dont il n'est pas l'un des moindres ornements (1).

(1) A l'exception du dernier alinéa, cet article a été écrit en 1834.

DE LA POÉSIE LYRIQUE

EN FRANCE (1),

PAR M. F. VAULTIER,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE CAEN.



LYRIQUE DES XIVe. ET XVe. SIÈCLES.

La fin du XIIIe. siècle et le commencement du XIVe. avaient amené de grands changements dans l'état des mœurs, des affaires publiques, et de la société civile en France ; la poésie du temps en porte de vives empreintes, et ressemble peu à celle de l'âge précédent.

Le faible et maigre fonds des idées de la galanterie chevaleresque était épuisé ; la chevalerie, même en la supposant également florissante, eût pu difficilement en continuer l'exploitation, sans le modifier en plusieurs

(1) Ce mémoire est la suite et le complément de celui qui a été imprimé dans le précédent volume des Mémoires de l'Académie, sous ce titre : DE LA POÉSIE LYRIQUE EN FRANCE. *Origine et premier développement jusqu'à la fin du XIIIe. siècle.*

points essentiels, n'eût-ce été que pour le varier et le rajeunir.

Mais il était arrivé bien autre chose.

La chevalerie, déjà dégénérée de ses attributions et de son objet, avait laissé échapper de ses mains quelques-unes de ses plus belles prérogatives, et était tombée dans le désordre des mœurs et l'ignorance des lettres.

Les *Trouvères* de condition inférieure, qu'elle s'était associés d'abord, faisant de la poésie un métier de *baladins ambulants*, s'étaient généralement montrés peu capables d'en soutenir l'ancien éclat.

D'autre part, l'établissement des communes, et les nombreux affranchissements de serfs, avaient créé des professions indépendantes, dans lesquelles les habitudes honorables n'avaient pas manqué de s'introduire avec l'aisance et la liberté.

L'Université, déjà florissante, répandait de tout côté le goût des bonnes études, et l'instruction regagnait partout au décuple, ce qu'elle avait perdu chez les *chevaliers*.

Dans ce nouvel état de la société, que faire de l'ancienne *chanson chevaleresque?*

Le nouvel âge dut se faire un autre *lyrique*, approprié à d'autres idées et à d'autres mœurs.

Il le produisit sous des formes nouvelles, lui assigna d'autres caractères, et l'étendit naturellement à des objets plus nombreux et plus divers.

C'est au sein des cours, qu'on le voit d'abord se produire, et il s'y présente surtout comme l'œuvre de quelques *clercs*, *secrétaires*, *musiciens* et *serviteurs*, at-

tachés à la personne du prince, remplissant en quelque sorte auprès de lui, une partie de l'ancien emploi des *ménestrels d'office*, mais seulement celle qui se rapporte aux *objets de pur agrément*.

Déjà quelque chose de pareil avait commencé d'exister vers la fin du XII[e]. siècle, à la cour de *Philippe-Auguste*, où le moine *Hélinand* avait l'emploi *d'esbanoyer les festins du roi*, et s'était fait une grande renommée pour la beauté des vers qu'il avait accoutumé d'y chanter.

Les premiers monuments un peu connus de cette poésie au XIV[e]., sont les œuvres de *Guillaume de Machau*, existant en 2 vol. manuscrits, in-fol., à la bibliothèque du Roi, dont il n'a été publié jusqu'à présent qu'un très-petit nombre de fragments détachés.

Guillaume de Machau fut Champenois d'origine, et naquit vers l'an 1282 ou 1284 : on le trouve valet de chambre du roi *Philippe-le-Bel*, en 1307 ; il devint plus tard secrétaire des rois *Jean* et *Charles V*, et vivait encore en 1370.

Machau fut *trouvère* et grand musicien ; il était gentilhomme, et fut lié d'amitié avec le roi de *Navarre*, *Charles*, surnommé plus tard le *Mauvais*.

Il se donne dans le prologue de ses œuvres, comme un poète choisi par *Nature*, qui le fait aider de trois de ses enfants, *Sens*, *Musique* et *Rhétorique*, pour exalter la puissance et les bienfaits de l'*Amour*. . .

La partie lyrique de ses poésies se compose de *lais*, *motets*, *complaintes*, *ballades*, *rondeaux* et *chansons balladées*, le tout en nombre considérable, et souvent avec notes des airs composés exprès.

Les œuvres lyriques de *Machau* ne nous sont point assez connues pour que nous prétendions nous charger d'en donner une idée générale, et d'en désigner les morceaux d'élite.

Une excellente dissertation de l'abbé *Rive* (ap. *Delaborde*, Essai sur la musique, t. IV, ad calc. p. 1, etc.) nous fournit le début d'un de ses *lais*, dit du *Paradis d'Amour*.

Amours, si plus demandoie
 Ne voloie,
Ou s'autre bien désiroie
Que la joie qui me vient
De toi, vers toi mesprendroie
 Et feroie
Ce que faire ne devroie,
Et ce qu'à moi n'appartient;
Car il convient que je croie,
 Et ottroye,
Qu'en ton doux paradis soie,
Quant de m'amour me souvient.
. . . .

Nous y remarquons aussi ces quatre premiers vers d'un rondeau galant :

Doux Viaire gracieux,
De fin cuer vous ai servi;
Veillies moi être piteux,
Doux Viaire gracieux.
. . . .

Ses *ballades*, dont on semble s'être peu occupé, passent, sur *ouï dire* peut-être, pour n'être remplies que de fadeurs langoureuses.

Des érudits l'ont jugé, soit quant à l'imagination, soit quant à la diction, fort inférieur aux *trouvères*, *auteurs de fabliaux*, qui l'ont précédé, et qu'il eût pu, disent-ils, prendre pour modèles. (*Caylus*, Mém. de l'Acad. des Inscr., etc., t. xx, p. 399, etc.) Le public n'a pas eu jusqu'ici les moyens de vérifier l'exactitude de ce jugement.

Machau a vécu dans un mauvais temps, au temps de la grande *peste noire* et de la fatale *bataille de Poitiers;* il a parlé de ces deux événements dans ses poésies non lyriques ; il dit de la *peste noire : qu'aucun médecin ne put en assigner la cause ; qu'on pensait que les eaux avaient été empoisonnées, et que sur cent personnes, il en mourait plus de quatre-vingt-dix :*

En mil trois cents quarante-neuf,
De cent n'en demouroit que neuf.

Machau s'est dit fort amoureux d'une belle dame qu'il ne nomme point ; il paraît que c'était la princesse *Agnès de Navarre*, femme du célèbre *Gaston Phœbus*, comte duc de *Foix* ; il eut au moins avec celle-ci une correspondance de galanterie très-active, et a inséré dans un de ses livres, plusieurs *rondeaux*, *ballades* et *chansons* de cette dame, qui, dit un critique (Cayl. loc. supr. citat.), ne sont pas les plus mauvais morceaux du recueil. On calcule qu'elle avait alors moins de vingt ans ; *Guillaume* devait avoir dépassé l'âge mûr.

Machau dut jouir d'une grande renommée entre ses contemporains ; voici l'épitaphe que lui fit le bon roi *René* de *Provence :*

Guillaume de Machault, ainsi avoye nom,
Né en *Champagne* fus, et si eus grand renom,
D'être fort embrasé du penser amoureux,
Pour l'amour d'une voir, dont pas ne fus eureux;
Ma vie seulement, tant que la peusse voir;
Mais pour ce ne laissai, pour vous dire le voir,
Faire dicts et chansons, tant que dura ma vie,
Tant avoye forment de lui complaire envie,
Et tant que cuer et corps aspremenl lui donnai,
Et fis mainte ballade, complainte et virelay,
Et incontinent voir je rendis à Dieu l'âme,
Dont le corps gist ici en bas soubs cette lame.

Son éloge se retrouve plus explicitement exprimé dans une *ballade* qui ne tardera pas à se présenter en son lieu.

Eustache Deschamps (dit *Morel*), fut le successeur immédiat de *Guillaume* de *Machau*, qu'au reste il paraît avoir surpassé en talent.

Deschamps fut aussi *Champenois*, gentilhomme et officier de cour.

Il dut naître un peu avant l'an 1328, et vivait encore en 1422, d'où il suit qu'il a fleuri sous les quatre premiers rois de la maison de *Valois*.

Il fut châtelain de *Fismes*, et exerça entre autres emplois, ceux d'*écuyer huissier d'armes* de *Charles VI*, et de *bailly de Senlis*.

Les œuvres poétiques d'*Eustache Deschamps*, connues à peine des érudits de profession, n'avaient existé jusqu'à présent (comme celles de *Machau*), qu'en manuscrits conservés dans nos grandes bibliothèques; le libraire *Crapelet* vient d'en publier un choix parfaitement fait, et qui nous semble de nature à devoir exciter un vif intérêt.

La partie lyrique des œuvres de *Deschamps* se compose de *lais*, *virelais*, *rondeaux*, *chansons*, *ballades*, etc., en nombre immense, et sur des sujets très-variés, et souvent fort curieux ; plusieurs de ses ballades surtout ont un rapport direct avec les événements et les mœurs du temps, dont elles offrent souvent la vive peinture, et quelquefois aussi la satire ingénieuse et très-piquante ; la galanterie n'y a que sa part, et est loin d'y usurper un rôle exclusif.

La manière de *Deschamps* est leste et dégagée dans les sujets badins, vraie et naturelle dans la peinture des affections personnelles ; un peu âcre dans la satire morale; quelques sujets d'intérêt public n'ont pas laissé de lui fournir des traits d'une élévation et d'une vigueur assez remarquables ; quelques citations établiront l'exactitude de nos assertions, sur ces différents points.

Nous commençons par la ballade sur la mort de *Machau*, non qu'elle soit la meilleure ou la plus importante en soi, mais parce que la liaison naturelle des matières demande que nous ne la laissions pas s'éloigner davantage de l'article auquel elle se rattache par son objet.

BALLADE POUR MACHAU.

Armes, amours, dames, chevalerie,
Clercs musicans, faititres en françois,
Tous sophistes, toute poëterie,
Tous ceux qui ont mélodieuse voix,
Ceux qui chantent en orgue aucune fois,
Et qui ont cher le doux art de musique,
Démenez deuil, plourez (car c'est bien droits),
La mort Machau, le noble rhétorique.

Onques d'amours ne parla en folie,
Ains a esté en tous ses dicts courtois;
Aussi à moult pléu sa chanterie
Aux grands seigneurs, à dames et bourgeois.
Le, *Orphéus*, assez lamenter dois,
Et regretter d'un regard authentique,
Aréthuse et *Alphéus*, tous trois,
La mort *Machau*, le noble rhétorique.

Priez pour lui, si que nul ne l'oublie,
Ce vous requiert le bailli de Valois,
Car il n'en est aujourd'hui nul en vie
Tel comme il fut, ne ne sera desmois;
Complaint sera de peuples et de rois,
Jusqu'à long-temps pour sa bonne pratique;
Vestez vous noir; plourez tous, Champenois,
La mort *Machau*, le noble rhétorique.

Rubèbes, *Luths*, *Vielles*, *Syphonie*,
Psaltérions, trestous instruments coys,
Rothes, *Guiternes*, *Flaustres*, *Chalemie*,
Traversaines, et vous, Nymphes de bois,
Tympane aussi, mettez en œuvre dois,
Et le *Choro ;* n'y ait nul qui réplique;
Faictes debvoir; plourez gentils Galois,
La mort *Machau*, le noble rhétorique.

Dans une pièce de même caractère, l'auteur a déploré pareillement la perte de l'illustre connétable *Duguesclin;* voici le morceau :

BALLADE SUR LA MORT DE BERTRAND DUGUESCLIN.

Estoc d'honneur, et arbres de vaillance,
Cuer de lion esprins de hardement,
La flour des preux, et la gloire de France,
Victorieux et hardi combattant,

Sage en vos faits, et bien entreprenant,
Souverain homme de guerre,
Vainqueur de gens, et conquéreur de terre,
Le plus vaillant qui onques fut en vie,
Chascun pour vous doit noir vestir et querre,
Plourez, plourez, flour de chevalerie.

O *Bretagne*, ploure ton espérance;
Normandie, fais son entierement;
Guyenne aussi, et *Auvergne*, or t'avance,
Et *Languedoc*, quier lui son monument;
Picardie, *Champagne* et Occident
Doivent pour plourer acquerre
Tragédiens, *Aréthuse* requerre,
Qui en eaux fut par plour convertie,
Afin qu'à tous de sa mort le cuer serre;
Plourez, plourez, flour de chevalerie.

Hé gens d'armes, ayez en remembrance
Vostre père, vous estiez si enfant;
Le bon *Bertrand*, qui tant ot de puissance,
Qui vous amoit si amoureusement;
Guesclin crioit: priez devotement
Qu'il puist paradis conquerre;
Qui deuil n'en fait, et qui n'en prie, il erre,
Car du monde est la lumière faillie;
De toute honneur estoit la droite serre;
Plourez, plourez, flour de chevalerie.

Entre celles qui se rapportent plus ou moins directement aux événements publics et aux affections politiques de l'époque, on remarquera particulièrement la suivante:

BALLADE DE LA PROPHÉTIE DE MERLIN.

Selon le *Brut* de l'isle des géants,
Qui depuis fut *Albion* appelée,

Peuple maudit, tard dis en Dieu créans,
Sera l'isle de tout point désolée;
Par leur orgueil vient la dure journée
Dont leur prophète *Merlin*
Prénostica leur doléreuse fin,
Quant il escripst: « Vie perdrez et terre;
« Lors monstreront estrangiers et voisin:
« Ou temps jadis estoit cy Angleterre. »

Las, toi, terre, gouvernée d'enfants,
Visage d'ange portez; mais la pensée
De diable est en vous toudis sortissans
A *Lucifer*; par orgueil comparée
La loi par vous est jà deux fois cassée,
Dans le service divin,
Ne faictes pas d'aournement entérin,
En démonstrant que faible est vostre serre,
Destruits serez; Grec diront et Latin:
« Ou temps jadis estoit cy Angleterre. »

Sur le pays qui plus vous fut aidans,
La *Petite Bretagne* est surnommée,
Iert le débat de *Gaule* et de vous grans;
Là doit œuvrer contre vous destinée;
Là commença la premiere meslée,
Là finira le butin,
Puis passeront *Gaulois* le bras marin,
Le pouvre *Anglois* destruiront si par guerre,
Qu'adonc diront tuit passant ce chemin:
« Ou temps jadis était cy Angleterre. »

Dans le nombre de celles que fournit la simple peinture des mœurs et des scènes du temps, on distingue par-dessus tout la ballade *Pour le tournoi de St.-Denis*, sous *Charles VI*, en 1389:

Armes, amours, déduit, joie et plaisance,
Espoir, désir, souvenir, hardement,

Jeunesse aussi, manière et contenance,
Humble regard, trait amoureusement,
Gens corps, jolis, parés très-richement,
Avisez bien ceste saison nouvelle,
Ce jour de may, ceste grand' feste et belle,
Qui par le roy se fait à *St.-Denis*,
A bien jouster gardez vostre querelle,
Et vous serez honourés et chéris.

Car là sera la grand'biauté de *France*;
Vingt chevaliers, vingt dames ensément,
Qui les mestront armés par ordenance,
Sur la place toutes d'un parement,
Le premier jour, et puis secondement,
Vingt escuyers, chascun sa demoiselle
D'un parement joie se renouvelle,
Et là feront les héraux plusieurs cris
Aux bien joustants : tenez fort votre selle,
Et vous serez honourés et chéris.

Or y parra qui bien ferra de lance,
Et qui sera de beau gouvernement,
Pour acquérir d'amour la bienveillance
Et qui durra au harnois longuement;
Cils aura los, doulx regard proprement
Le monstrera; amour, qui ne chancelle,
L'enflambera d'amoureuse estincelle,
Honneur donra aux mieux faisans les pris;
Avisez tous ceste doulce nouvelle,
Et vous serez honourés et chéris.

Servants d'amour, regardez doulcement
Aux eschaffaux, anges de paradis,
Lors jousterez fort et joyeusement
Et vous serez honourés et chéris.

On y rattachera au besoin sous un point de vue plus général, celle du *Bon capitaine* et de *l'Ordre de cheva-*

lerie, offrant chacune en ce qui la concerne, le type de la perfection idéale du temps, dans ces deux professions.

Voici le début de la première :

Aux champs ! aux champs ! issez de vo maison,
Vous qui devez avoir honneur et querre;
Vez-ci avril et la doulce saison
Que l'en se doit ordonner pour la guerre ;
Et que l'en doit son ennemi requerre
    Et la frontière tenir,
Tant qu'il ne puist en vos marches venir ;
Li temps est doulx pour dormir en la plaine,
L'herbette vient pour chevaux sousteuir;
Ainsi se doit gouverner capitaine.

. . . .

La seconde, demande à être citée en entier :

Vous qui voulez l'ordre de chevalier,
Il vous convient mener nouvelle vie,
Dévotement en oraison veiller,
Péchié fuir, orgueil et vilenie ;
    L'église devez défendre,
La veufvre aussi, l'orpheuin entreprendre,
Estre hardis, et le peuple garder,
Prodoms, loyaux, sans rien de l'autrui prendre :
Ainsi se doit chevalier gouverner.

Humble cuer ait; toudis doit travailler
Et poursuïr fais de chevalerie,
Guerre loyal, estre grant voyagier,
Tournois suïr et jouster pour s'amie ;
    Il doit à tout honour tendre,
Si com ne puist de lui blasme reprendre,
Ne lascheté en ses œuvres trouver,
Et entre tous se doit tenir le mendre;
Ainsi se doit chevalier gouverner.

Il doit amer son seigneur droiturier,
Et dessus tous garder sa seignourie,
Largesse avoir, estre vrai justicier,
Des prodomes suïr la compagnie,
Leurs dix oïr et apprendre,
Et des vaillans les proësses comprendre,
Afin qu'il puist les grans faiz achever,
Comme jadis fit le roi *Alexandre :*
Ainsi se doit chevalier gouverner.

Les sujets satiriques ont fourni entre autres : une ballade à *Double entendement* (c'est-à-dire d'équivoque, d'éloge ironique), *Sur les mœurs du siècle ;* ensuite une autre, *De la supériorité des anciens sur les modernes ;* puis une troisième, *Sur les moyens de parvenir à la cour ;* puis encore une quatrième, *Sur le mariage*, etc., etc.

Voici la ballade sur les *Moyens de parvenir :*

Apprenez moi comment j'arai estat
Soudainement, Dame, je vous en prie,
Et en quel lieu je trouverai bon plat
Pour gourmander et mener glote vie :
— Je te l'ottroy ; traïson et envie
Te fault savoir ; ceulx te mestront avant ;
Mentir, flatter, parler de lécherie ;
Va à la court et en use souvent.

Peigne toi bel ; ton chaperon abat,
Soies vestus de robe très jolie,
Fourre toi bien, quoi qu'il soit de l'achapt,
Tien toi brodé d'or et de pierrerie ;
Ment largement afin que chascun rie,
Promet assez, et tien po de convent ;
Fay tous ces points ; ne te chaille qu'en die,
Va à la court et en use souvent.

A maint l'ai vu faire qui s'y embat,
Soi accointer de l'eschauçonnerie,
Jouer aux dez, tant qu'il gagne ou soit mat;
Qu'il jure fort, qu'il maugrée ou regnie,
Fay donc ainsi; met tol toujours devant;
Pour avoir nom, tous ces vices n'oublie;
Va à la court et en use souvent.

Prince, bien doy remercier Folie,
Qui m'a appris ce beau gouvernement,
Et qui m'a dict: à ces poins étudie;
Va à la court et en use souvent.

Celle de *Double entendement* débute comme il suit:

L'en me demande chascun jour
Qu'il me semble du temps que voy,
Et je réponds: c'est tout honour,
Loyauté, vérité et foy,
Largesse, prouesse et arroy,
Charité, et biens qui s'advance
Pour le commun; mais par ma loy,
Je ne dis pas quanque je pence.

On nous donne celle du *Mariage* sous le titre de *Complainte d'un gentilhomme marié en âge moyen* (tout indique que c'est l'auteur qui se déguise, ou se désigne lui-même ainsi); nous y remarquons cet excellent couplet:

J'ai demouré entre les Sarrasins,
Esclave esté en pays de Surie;
J'ai en vaisseaux, en galées, en lins,
Esté sur mer, et en nave périe,
Par le tourment cuidant perdre la vie;
J'ai combattu en guerre et pour le gage,

Et ès deserts à un lion sauvage;
Et de tout ce me suis bien échappé,
Et d'autres maux; fors que du mariage;
Or gart chascun qu'il n'y soit attrapé.

Il y a dans tout cela beaucoup de choses louables et bonnes; ce dernier morceau surtout est tel que nous ne voyons guère qu'il fût possible de faire mieux.

En ce qui tient au genre badin et naïf, il nous semble aussi qu'on trouverait difficilement quelque chose de plus gentil que ce franc et gai *virelay*, mis dans la bouche d'une jeune fille de quinze ans :

Suis-je, suis-je, suis-je belle?
Il me semble, à mon avis,
Que j'ai beau front et doulx vilz,
Et la bouche vermeillette;
Dites-moi si je suis belle.

J'ai vairs yeux, petits sourcils,
Le chief blond, le nez traitis,
Rond menton, blanche gorgette;
Suis-je, suis je, suis-je belle?

. . . .

J'ai mantiaux fourrés de gris,
J'ai chapiaux, j'ai biaux profils,
Et d'argent mainte épinglette;
Suis-je, suis-je, etc.

J'ai draps de soie et tabis,
J'ai draps d'or, et blancs et bis,
J'ai mainte bonne chosette;
Dites moi si je suis belle.

Que quinze ans n'ai, je vous dis;
Moult est mes trésors jolis;

S'en garderai la clavette;
Suis-je, suis-je, etc.

Bien devra estre hardis,
Cils qui sera mes amis,
Qui ara tel damoiselle;
Dites moi si je suis belle.

Et par Dieu je li plévis
Que très-loyal, se je vis,
Li serai, si ne chancelle;
Suis-je, suis-je, etc.

Se courtois est et gentilz,
Vaillant, apers, bien appris,
Il gagnera sa querelle.
Dites-moi, etc.

C'est un mondain paradis,
Que d'avoir dame tous dis
Ainsi fraische, ainsi nouvelle;
Suis-je, suis-je, etc.

. . . .

Eustache Deschamps, homme de cour, parfaitement galant et poli d'ailleurs, n'a pas toujours pris suffisamment soin d'éviter l'emploi de certains mots un peu *crus*, que l'usage plus raffiné de la langue a rejetés depuis comme *obscènes;* c'est la faute du siècle beaucoup plus que la sienne propre; quelques taches de cette espèce peuvent se remarquer dans les parties non citées de ce joli virelay, *Suis-je belle;* c'est à peu près le seul défaut que nous trouvions à y relever.

Il existe d'*Eustache Deschamps* un *Rondeau de table*, qui pourrait bien être la plus ancienne *Chanson à boire*,

composée, ou du moins connue, en langue française ; il n'est guère remarquable que sous ce rapport ; voici le texte :

RONDEAU DE TABLE.

Jamais à table ne serray,
Si je ne voy le vin tout prest
Pour boire et verser sans arrest.

Au premier morcel tel soif ai
Que mort suis, se boire n'y est ;
Jamais à table, etc.

Comment il m'en va bien le say ;
Rolant en mourut ; si me plest
Boire tost, puisque vin me pest.
Jamais à table, etc.

On peut remarquer encore d'*Eustache Deschamps*, le couplet ci-après en *Adieux à la jeunesse* :

Adieu printemps, adieu jeune saison,
Que tous déduits sont dus à créature !
Adieu Amours, adieu noble maison,
Pleine jadis de fleurs et de verdure !
Adieu esté ! automne qui peu dure !
Yvers me vient, c'est-à-dire vieillesse ;
Pour ce trister te dy adieu jeunesse.

Et aussi la ballade *Prière aux Dames*, par laquelle il nous en faut finir :

PRIÈRE AUX DAMES.

Dames, Dames, que j'ai long-temps servi,
Depuis qu'Amours m'ont donné cognoissance,

Et en tous cas vous loé et chéry,
Et employé cuer, et cors, et puissance,
Et en mes dis de joyeuse plaisance
Parlé amoureusement,
Priez pour moi, car mon définement
Voy approchier, et le temps de ma bière;
Le treu parroy de mort prochainement
Se de Dieu n'ay secours à vo prière.

Las, dès que j'oy quatorze ans et demi,
Je me soumis à votre obéissance;
Si devriez avoir pitié de my,
Et vo servant avoir en remembrance,
Or vos suppli, doulces Dames de France,
De prier dévotement
Nostre Seigneur, pour mon allégement;
Et si je muir, ayez ma tombe chière,
Car sans retour vois au grand mandement
Se de Dieu n'ai secours à vo prière.

Et s'il convient que je departe ainsi,
Veuillez oïr ma piteuse ordenance;
Je crie à Dieu de mes torfaits mercy,
Et à mes homs lais ma petit'chevance,
Le corps aux vers fera sa pénitence;
Or ait l'ame sauvement;
Vestez vous blanc pour moi au remenent,
Car de purté porte blanc la lumière,
Et d'eschapper n'ai espoir nullement
Se de Dieu n'ay secours à vo prière.

Immédiatement après *Deschamps*, ou, si l'on veut, presque avec lui, se présente le chanoine *Froissart*.

Jean *Froissart* naquit à *Valenciennes*, vers l'an 1337. Son père, qui était peintre d'armoiries, en fit un *clerc*, et ce clerc, comme il y en a peu, fut bientôt un

des hommes les plus recherchés des princes de son temps.

Froissart s'attacha successivement au service de plusieurs grands personnages, fit avec eux, pour eux, ou quelquefois pour lui-même, avec leur agrément, beaucoup de *courses d'affaires* ou de plaisir, et mena, en tout une *vie d'aventure*, assez peu conforme aux graves convenances de son état.

Il a fleuri sous les rois de *France*, *Jean*, *Charles V* et *Charles VI*.

La reine d'*Angleterre*, *Philippe* de *Hainaut*, femme d'*Edouard III*, l'employa pendant près de sept ans, comme *clerc de sa chambre*, et eut pour lui beaucoup de bienveillance; plus tard, après la mort de cette princesse, il fut *secrétaire* du duc *Venceslas* de *Brabant*, et *clerc* de *chapelle* de *Guy*, *comte* de *Blois*, etc.

Il eut aussi des relations non moins utiles qu'honorables avec *Gaston Phœbus*, *comte* de *Foix* (l'époux de la princesse *Agnès* de *Navarre*), prince magnifique et passionné pour tous les nobles *déduits* de son siècle, etc. (1), et finalement avec le jeune roi d'*Angleterre*, *Richard II* (petit-fils de sa protectrice), qu'il visita en 1395.

Il écrivait encore en 1400.

Froissart a laissé une belle réputation comme historien; ses poésies aussi ont eu leur vogue, qu'elles paraissent avoir méritée au moins à certains égards.

(1) Auteur d'un poëme sur la chasse, et qui passe pour avoir aimé cet exercice, au point d'entretenir jusqu'à 1600 chiens bien dressés.

Sainte-Palaye, qui les a jugées peut-être un peu sévèrement, ne leur refuse pourtant pas à la rigueur *un certain effet de simplicité et de liberté assez gracieuses* (Mém. de l'Ac. des Inscr., etc., t. XIV, p. 225); et d'autre part M. de *Barante*, si bien informé de tout ce qui tient au sujet et à l'auteur, va jusqu'à dire : « qu'elles ont un caractère aussi vrai que son histoire, « et sont, comme elle, non un ouvrage d'art, mais une « production toute naïve et toute naturelle. » (Biogr. Univ., loc. propr.)

Les poésies de *Froissart* n'ont été conservées jusqu'ici qu'en manuscrits, dont il n'a été publié que de rares et insuffisants échantillons, appartenant pour la plupart au genre narratif *d'allégorie galante*, et ne contenant de *lyrique*, que quelques *morceaux de chant*, épars dans le poème, et appropriés à la situation imaginaire des personnages agissants.

Les critiques qui ont pris la peine d'explorer les originaux, y ont reconnu l'existence de beaucoup d'autres productions *lyriques détachées*, les unes de pure galanterie, les autres relatives aux événements et aux intérêts du temps.

Dans le nombre de ces dernières doivent se trouver :

Un *virelay* dansé à une fête pour la réception de *Lyonnel*, duc de *Clarence*, à la cour de *Savoye*, en 1368.

Un *lay* sur la mort de sa bienfaitrice, la reine *Philippe* de *Haynaut*, en 1369.

Un *épithalame* du *comte* de *Dunois*, fils du comte de *Blois*, son dernier *maître*, en 1386?

Des *pastourelles*, sur le *roi Jean*, sur une victoire de *Charles VI*, sur l'entrée de la *reine Isabelle*, etc., etc.

Tout cela devrait être fort curieux à étudier.

Les *Pastourelles* de *Froissart* passent pour avoir été composées en majeure partie pour les concours publics des académies de *Picardie* et de *Flandre*, etc. On les juge en général pleines de grâce et de naïveté, mais un peu plus *gaies* qu'il ne conviendrait à l'état et au caractère de leur auteur ; ajoutons d'ailleurs qu'il n'est pas bien reconnu qu'elles soient *lyriques*, et que de ce qu'on en dit et de ce que nous avons eu occasion d'en voir nous-mêmes, il nous semble résulter que ce ne doit être que des *entretiens* de *bergers*, il n'importe sur quels objets, *pastorales* de *ton* et de *personnages*, si l'on veut, étrangères du reste aux données de la *pastourelle d'aventure* de l'âge précédent.

Dans le nombre des *petites compositions lyriques* bien connues de *Froissart*, nous distinguerons avant tout le gentil *virelay* ci-après (extrait du *Joli buisson de Jonèce*), dans lequel une dame est censée exprimer le regret d'avoir éconduit, par la réserve affectée de son langage, *l'ami*, dont, au fond du cœur, elle eût voulu accueillir les vœux :

Par un tout seul escondire
De bouche, non de cuer, fait,
Ai-je mon ami retrait
De moi, dont je morrai d'ire !

Hélas ! que ma bouche a fait !
Ne comment ose elle dire
Tout le contraire dou fait
De ce que mon cuer désire !

Lasse, je ploure et soupire,
Et si n'ai-je rien fourfet,

Fors que de ma bouche ai trait
Le glave pour moi occire !

Par un tout seul, etc.

Et se jamais se retrait
Vers moi, Dieu me puisse nuire,
Se briefment ne me remet
Au point où amours me tire !

J'en voil mon cuer assoufire,
Maugré que ma bouche en ait ;
Ne ja pour cri ne pour brait
Ne s'en laira desconfire.

Par un tout seul, etc.

On pourra au besoin en rapprocher cet autre (extrait du même poème), que l'auteur a mis, on ne voit pas trop pourquoi, dans la bouche du personnage allégorique *Attemprance (modération*, ou *retenue ?)* ; mais où se peint, avec une rare vérité, le petit amour-propre d'une jeune fille, contente de sa gentillesse et de son indépendance, et toute fière d'avoir à se faire reprocher de petites rigueurs :

On dit que j'ai bien manière
D'estre orguillousette ;
Bien affiert à être fière
Jone pucelette.

Hui matin me levai
Droit à l'ajournée ;
En un jardinet entrai
Dessus la rousée.

Je cuidai estre première
Au clos sus l'herbette ;

Mais mon doux ami y ère
Cueillant la flourette.

On dit que j'ai, etc.

Un chapelet li donnai,
Fait de la vesprée;
Il le prit, bon gré l'en sai,
Puis m'a appelée :

« Voeillez oïr ma proyère,
« Très belle et doucette;
« Un petit plus que n'affière
« Vous m'êtes durette. »

On dit que j'ai, etc.

Froissart a passé pour exceller dans la composition des anciens *rondeaux* d'amours; on en jugera par les deux suivants :

1. RONDEL SUR UN DÉPART.

Le corps s'en va, mais le cuer vous demeure,
Trés chère dame; adieu jusqu'au retour;
Trop me sera lointaine ma demeure;
Le corps s'en va, mais le cuer vous demeure,
Très chère dame; adieu jusqu'au retour.

Mais doux penser, que j'aurai à toute heure,
Adoucira grant part de ma doulour;
Très chère dame, adieu jusqu'au retour;
Le corps s'en va, mais le cuer vous demeure.

2. RONDEL SUR UNE ABSENCE PROLONGÉE.

Reviens, amy, trop longue est ta demeure;
Elle me fait avoir peine et doulour;
Mon esperit te demande à toute heure;
Reviens, amy, trop longue est ta demeure.

Car il n'est nul, fors toi, qui me sequeure,
Ne secourra jusques à ton retour;
Reviens, amy, trop longue est ta demeure;
Elle me fait avoir peine et doulour.

Les extraits connus des poésies de *Froissart* nous fournissent un *lay* à la *Ste.-Vierge*, formant épilogue de son livre du *Joli buisson*, etc.; nous en citerons ce début, qui pourra nous servir plus tard, avec d'autres morceaux analogues ou différents d'objet ou de formes, à éclaircir un peu ce qu'il y a d'embrouillé dans l'histoire de ce genre de composition :

Flour d'honneur très souveraine,
En qui virginité maint
Et parmaint,
Eulx tamaint
Sont gari del ardent paine
Que tentation amène
Par l'anemi qui nous chaint
Et destraint
Et constraint
A toute heure et nous fourmène;
Mais de tous biens es si pleine
Qu'en ès saints ciels ne remaint
Salnte ou saint
Qui se faint
De louer à longue haleine
Ta vertu noble et hautaine,
Qui n'amelndrit ne ne faint,
Mais esteint
Et restreint,
Notre adversité prochaine.....

A *Froissart* succède *Charles* duc *d'Orléans*.

Charles d'Orléans fut un prince de la maison royale de *Valois*, petit-fils de *Charles V*, père de *Louis XII* et oncle de *François Ier*.

Il naquit à *Paris* en 1391, par conséquent une dixaine d'années avant la mort de *Froissart*.

Charles vécut dans un temps de malheurs, et son haut rang ne fit que d'attirer plus inévitablement sur lui les coups de la fortune, alors si contraire à la France; fait prisonnier à la bataille d'*Azincourt* (1415), il fut conduit en prison en Angleterre, où sa captivité ne dura pas moins de 25 ans; plus tard rendu enfin à sa patrie, il y mourut en 1465, emportant après lui l'estime et les regrets de tous les gens de bien.

Charles d'Orléans a cultivé la poésie avec un zèle et une constance fort remarquables dans un prince, et cette occupation dut être pour lui une heureuse ressource contre les ennuis de sa longue captivité.

Ses poésies composées, pour la plupart, en pays étranger, furent apparemment peu répandues en France, ou peut-être y excitèrent peu d'attention au milieu des désastres politiques de l'époque; il est de fait que cinquante ans après la mort de l'auteur, ni *François Ier*., son neveu, ni aucun des lettrés de sa cour ne semblent en avoir eu connaissance; que des lambeaux s'en trouvent, alors même, usurpés ou publiés sous de faux noms; que personne n'en a parlé au XVIIe. siècle; et qu'il n'en subsistait plus aucun souvenir, lorsqu'en 1735, l'abbé *Sallier* en découvrit inopinément dans la bibliothèque du Roi, un manuscrit oublié, mais parfaitement authentique, et qu'aux monogrammes de la couverture, on reconnait pour avoir appartenu à la reine *Catherine de Médicis*.

Il n'en a été publié jusqu'à présent qu'un choix fort incomplet, tel que le donne un autre manuscrit, trouvé plus tard à la bibliothèque publique de *Grenoble*, et exécuté, à ce qu'il paraît, sous ses yeux, par son secrétaire *Astesan*, qui l'avait enrichi d'imitations en vers latins.

Entre les meilleures pièces lyriques de ce recueil, nous devons commencer, comme tout le monde, par citer le rondeau célèbre, dit du *Renouveau* :

Le Temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye,
Et s'est vestu de broderie
De soleil raiant, clair et beau.

Il n'y a beste ne oyseau,
Qu'en son jargon ne chante et crie :
Le Temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye.

Rivière, fontaine et ruisseau
Portent en livrée jolie,
Goutes d'argent, d'orfavrerie;
Chascun s'habille de nouveau;
Le Temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye.

Dans le grand nombre de ceux qui se présenteraient pour en être rapprochés, nous en voyons peu d'aussi agréables que cet autre où l'auteur se montre si naïvement charmé des perfections de sa Dame :

N'est-elle de tous biens garnie,
Celle que j'aime loyaument?
Il m'est avis, par mon serment,
Que sa pareille n'a en vie.

Qu'en dites-vous, je vous en prie?
Que vous en semble vrayement?
N'est-elle de tous biens garnie,
Celle que j'aime loyaument?

Soit qu'elle danse, chante ou rie,
Ou fasse quelque esbatement,
Faictes en loyal jugement,
Sans faveur ou sans flatterie,
N'est-elle de tous biens garnie?

Une ballade du plus touchant effet, est celle où, après la mort de son amie, l'auteur se représente priant Dieu pour elle, et commençant l'année par lui offrir *une messe pour étrennes* :

Je me souloye pourpenser
Au commencement de l'année,
Quel don je pourroye donner
A ma dame la bien aimée:
Or suis hors de ceste pensée,
Car mort l'a mise sous la lame,
Et l'a hors de ce monde ostée;
Je prie à Dieu qu'il en ait l'âme:

Non-pourtant pour toujours garder
La coustume que j'ai usée,
Et pour à toutes gens monstrer
Que pas n'ai ma dame oubliée,
De messe je l'ai estrennée,
Car ce me serait trop de blâme
De l'oublier ceste journée;
Je prie à Dieu qu'il en ait l'âme.

Tellement lui puist proufiter
Ma prière, que confortée
Soit son âme, sans point tarder,

Et de ses bien-faits guerdonnée
En paradis, et couronnée
Comme la plus loyale dame
Qu'en son vivant j'aye trouvée;
Je prie à Dieu qu'il en ait l'âme.

Quant je pense à la renommée
Des grant biens dont estoit parée,
Mon pouvre cueur de deuil se pâme;
De lui souvent est regrettée;
Je prie à Dieu qu'il en ait l'âme.

Le bruit de sa propre mort faussement répandu en *France*, durant sa captivité, lui a fourni le sujet de cette autre :

Nouvelles ont couru en France
Par maints lieux que j'estoye mort,
Dont avoient peu desplaisance
Aulcuns qui me haient à tort;
Aultres en ont eu desconfort,
Qui m'aiment de loyal vouloir,
Comme mes bons et vrais amis;
Si fais à toutes gens savoir
Qu'encore est vive la souris.

Je n'ai eu ne mal ne grevance,
Dieu merci, mais suis sain et fort;
Et passe temps en espérance
Que paix, qui trop longuement dort,
S'esveillera et par accord,
A tous fera liesse avoir;
Pour ce de Dieu soient maudits
Ceux qui sont dolents de véoir
Qu'encore est vive la souris.

Jeunesse sur moi a puissance,
Mais vieillesse fait son effort

De m'avoir en sa gouvernance,
A présent faillira son sort,
Je suis assez loin de son port,
De ploure veuil garder mon hoir,
Loué soit Dieu de paradis,
Qui m'a donné force et povoir
Qu'encore est vive la souris.

Nul ne porte pour moi le noir,
On vent meilleur marchié drap gris;
Or tiegne chascun pour tout voir
Qu'encore est vive la souris.

On pourra remarquer encore au besoin, celle où il se peint, dans sa prison, sous l'emblême du *fruit d'hiver*, que l'on a mis à mûrir sur la paille :

Je fus en fleur ou temps passé d'enfance,
Et puis après devins fruit en jeunesse;
Lors m'abattit de l'arbre de plaisance,
Vert et non meur, Folie ma maitresse;
Et pour cela, Raison qui tout redresse,
A son plaisir, sans tort ou mesprison,
M'a à bon droit par sa tres grant sagesse,
Mis pour meurir ou feurre de prison.

En ce j'ai fait longue continuance,
Sans estre mis à l'essor de largesse,
J'en suis content, et tiens que sans doubtance
C'est pour le mieux; combien que par paresse
Deviens flestry et tire vers viellesse,
Assez esteint est en moi le tison
De sot désir, puis qu'ay esté en presse
Mis pour meurir ou feurre de prison.

Dieu nous doint paix; car c'est ma désirance,
Adonc seray en l'eaue de liesse

Trop refreschi, et au soleil de France
Bien nettié de moisy de tristesse ;
J'attends bon temps, en durant en humblesse ;
Car j'ai espoir que Dieu ma guérison
Ordonnera ; pour ce m'a sa hautesse
Mis pour meurir, etc.

Fruit suis d'hyver qui a moins de tendresse
Que fruit d'esté ; si suis en garnison,
Pour amollir ma trop verde duresse,
Mis pour meurir, etc.

Tous ces morceaux sont, comme on voit, purement personnels d'objet et de caractère ; il ne paraît pas que Charles soit souvent sorti hors de ce cercle ; le recueil imprimé ne nous fournit que deux pièces qui fassent exception à cet égard et se rapportent franchement à la catégorie des sujets d'intérêt public.

C'est à savoir, en premier lieu, la ballade suivante, en façon de prière à la Ste.-Vierge, et vœux pour le rétablissement de la paix (apparemment peu après 1440 ?).

Priez pour paix, doulce vierge Marie,
Royne des cieulx, et du monde maitresse,
Faictes prier par vostre courtoisie
Saints et saintes, et prenez vostre adresse
Vers vostre fils, requérant sa hautesse
Qu'il lui plaise son peuple regarder,
Que de son sang a voulu racheter,
En desboutant guerre qui tout desvoye :
De prières ne vous veuillez lasser,
Priez pour paix, le vrai trésor de joie.

Priez, prélats, et gens de saincte vie,
Religieux, ne dormez en paresse,

Priez, maistres et tous suivants clergie,
Car par guerre fault que l'étude cesse;
Moustiers destruits sont sans qu'on les redresse,
Le service de Dieu vous fault laissier,
Quant ne povez en repos demourer,
Priez si fort que briefment Dieu vous oye;
L'église voult à ce vous ordonner,
Priez pour paix, le vrai trésor de joie.

Priez, peuple, qui souffrez tyrannie,
Car vos seigneurs sont en telle foiblesse,
Qu'ils ne peuvent vous garder pour maistrie,
Ne vous aidier en grant dure destresse;
Loyaux marchands, la selle si vous blesse,
Fort sur le dos, chascun vous vient pousser,
Et ne povez marchandise mener,
Car vous n'avez seur passage ne voye:
Et maint péril vous convient-il passer,
Priez pour paix, le vrai trésor de joie.

Priez galans, joyeux en compagnie,
Qui despendre désirez à largesse;
Guerre vous tient la bourse desgarnie;
Priez, amans, qui voulez en liesse
Servir amour, car guerre par rudesse
Vous destourbe de vos dames hanter,
Qui maintes fois fait leurs vouloirs tourner,
Et quant tenez le bout de la couroie,
Un estranger si vous le vient oster,
Priez pour paix, etc.

Dieu tout puissant nous veuille conforter
Toutes choses, en terre, ciel et mer;
Priez vers lui que brief en tout pourvoye;
En lui seul est de tous maulx amender;
Priez pour paix, etc.

C'est ensuite, et plus particulièrement, cette dernière,

la plus importante de toutes, pour le mérite de l'exécution comme pour la noblesse du sujet, sur l'*Expulsion des Anglais,* et *la Reprise des provinces conquises* (vers 1453, après les batailles de *Formigny* et de *Castillon?*).

Comment vois-je les Anglais esbahis?
Resjoi-toi, franc royaume de France!
On aperçoit que de Dieu sont haïs,
Puisqu'ils n'ont plus courage ne puissance;
Bien pensoient par leur oultrecuidance
Toi surmonter et tenir en servaige,
Et ont tenu à tort ton héritaige;
Mais à présent Dieu pour toi se combat,
Et se monstre du tout de ta partie,
Leur grant orgueil entièrement abat,
Et t'a rendu *Guyenne* et *Normandie.*

Quand les Anglais as pléça envahi,
Rien n'y valoit ton sens ne ta vaillance;
Lors estoye, ainsi que fut trahi,
Pescheresse, qui, pour faire pénance,
Enclouse fut par divine ordonnance;
Ainsi as tu esté en reclusaige,
De desconfort, et douleur de coraige;
Et les Anglois menaient leur sabat
En grant pompe, baubans et tyrannie,
Or a tourné Dieu ton deuil en esbat,
Et t'a rendu *Guyenne* et *Normandie.*

N'ont pas Anglois souvent leurs rois trahis?
Certes oïl; tous avent cognoissance;
Et encore le roi de leur pays
Est maintenant en douteuse balance;
D'en parler mal chascun Anglois s'avance;
Assez monstrent par leur mauvais langaige
Que voulontiers lui feraient outraige;
Qui sera roi entr'eux est grant débat;

Pour ce, France, que veux-tu que te die?
De sa verge Dieu les punist et bat,
Et t'a rendu, etc.

Roi des François, gagné as l'avantaige;
Parfais ton jeu, comme vaillant et saige;
Maintenant l'as plus belle qu'au rabat;
De ton bonheur, France, Dieu remercie;
Fortune en bien avecques toi s'embat,
Et t'a rendu, etc.

Ici nous devons nous arrêter quelques moments, afin de réfléchir un peu sur ce que nous avons vu.

Un point dont on n'aura pas manqué d'être frappé d'abord, c'est *l'affinité* visible qu'offrent entr'eux les quatre *lyriques* des œuvres desquels nous venons d'esquisser l'examen; elle est telle, que l'on peut dire qu'ils ne diffèrent en effet les uns des autres, que par une sorte d'adoucissement successif de nuances, qu'ont dû naturellement introduire dans leurs chants, les progrès de la langue et ceux de l'art de la composition; il serait superflu d'insister sur cette remarque, que tout le monde aura faite avec nous.

Que d'autre part, ce nouveau *lyrique* des XIVe. et XVe. siècles présente, ainsi que nous l'avons avancé, un caractère tout différent de celui des XIIe. et XIIIe., c'est encore une chose fort claire par elle-même, mais sur laquelle il nous semble pourtant utile d'entrer dans quelques détails.

Nous avons vu le *lyrique de la chevalerie*, renfermé dans le cercle étroit des idées de *galanterie* et de *dévotion*, à peu près également étranger à l'expression des *affections communes de la nature*, et à celle des

grands intérêts du temps, retourner de toutes les façons pendant plus de deux cents ans, les mêmes *langueurs*, les mêmes *gaîtés*, les mêmes *finesses*, dans leurs trois formes invariables de *chanson d'amour*, *pastourelle* et *jeu parti*.

Maintenant, révolution complète, et dans le fonds et dans les formes :

D'abord la *galanterie* ne disparaît pas, mais elle se modifie heureusement dans son caractère : elle tend à rentrer dans le ton des *affections naturelles*, et à dépouiller peu à peu les couleurs de l'*adoration factice*, dont la chevalerie s'était évertuée à la revêtir.

Elle cesse d'ailleurs d'être exclusive.

A côté d'elle se produit avec avantage l'expression, jusqu'alors si négligée, de toutes les affections et de tous les intérêts ; le poète *émancipé* a enfin appris que son domaine n'a plus de bornes; son *choix est libre*, et il se complait dans sa liberté ; la *variété* s'est introduite dans ses *chants* ; les sujets *élevés* eux-mêmes n'effraient plus son audace, et lorsqu'il les a abordés, ce n'a pas été sans un certain succès.

On a pu remarquer sur combien d'objets divers s'est promenée l'imagination d'*Eustache Deschamps* ; combien de vérité ont mis *Froissart* et *Charles d'Orléans* dans l'expression des affections simples et douces qu'ils se sont plus à peindre ; quel degré de convenance et de noblesse ont atteint *Deschamps*, d'abord, dans ses deux ballades, *Sur la mort de Duguesclin*, et *Sur la destruction future* de l'*Angleterre*, et surtout *Charles d'Orléans* encore, dans son noble chant de victoire sur le beau sujet du *Triomphe des armes françaises*, au temps de *Charles VII*.

Voilà pour le fonds des choses ; le changement est immense et le progrès évident.

En un seul point les poètes des XIVe. et XVe. siècles sont restés dans une des mauvaises pratiques de leurs prédécesseurs, dont ils ont même encore outré l'abus, nous voulons dire la *personnification* et la *matérialisation* des *êtres métaphysiques*, etc. ; on en aura remarqué de singulières traces dans la ballade de *Charles d'Orléans :*

Je fus en fleur, etc.

Le recueil de ses œuvres nous en fournirait au besoin bien d'autres et de bien plus étranges exemples ; c'est le défaut le plus habituel de sa manière, et il est vrai de dire qu'il entache désagréablement le plus grand nombre de ses compositions. Entre ses *abstractions* favorites, figurent particulièrement *Nature*, *Enfance*, *Jeunesse*, *Loyauté*, *Confort*, *Espérance*, *Liesse*, etc., communément en guerre avec *Dangier*, *Deuil*, *Mérencolie*, *Souci*, *Desplaisance*, etc., et dans le démêlé desquels il intervient souvent, ou par lui-même, ou par les actes distincts et quelquefois simultanés et contraires, de *son Penser* et de *son Cœur*.

Cette personnification de *son Cœur* surtout, est une de celles qu'il affectionne de préférence, et sur laquelle il revient cent fois, et de cent façons plus ou moins bizarres :

Il *va trouver son Cœur* pour lui chercher querelle ; son *Cœur lui lit un roman* de *Plaisant Penser* ; il *dresse son Cœur à la chasse à l'oiseau*, pour l'*envoyer voler après mainte pensée* ; *Nonchaloir vient d'enchapperonner*

son Cœur, afin qu'il ne vole plus; la *forteresse de son Cœur*, assiégée de *Dangier* et *Tristesse*, vient d'être ravitaillée de *vivres de bon espoir; son Cœur s'est rendu hermite* en l'hermitage de pensée; *son Cœur*, retenu par *Dangier* au *purgatoire* de *Tristesse*, entrera le dernier au *paradis des amoureux*, etc., etc.

La *matérialisation*, comme on le voit d'avance, a sa bonne part dans tout cela, et l'a enrichi de nuances qui ne sont pas les moins singulières; on aura remarqué les *vivres de bon espoir, l'hermitage de pensée*, etc. Le poète se présente ailleurs: *cheminant dans la forêt d'ennuyeuse tristesse, dormant sur le lit de dure pensée*, mettant sur son cœur un *emplâtre de nonchaloir*, etc.

Il est des pièces en galimathias complexe, qu'il s'est expressément appliqué à remplir, aussi exclusivement qu'il l'a pu, de traits accumulés de cette espèce.

Ainsi: Quand le *doux soleil de la beauté de sa* dame, brillera par les *fenêtres de ses yeux*, la *chambre de sa pensée* reluira *de grande plaisance*, et sera *pavée de joie*, etc.

Ainsi: Il conserve le cœur de sa Dame enveloppé en un *couvrechef de plaisance*, au *coffre* de *souvenance*, lavé aux *larmes de dépiteux penser*, puis séché au *feu d'espérance*, etc.

Ainsi (après la mort de cette même Dame), il a célébré les obsèques de son amie *au moutier amoureux*: *Penser douloureux* chantait le service; cierges de *soupirs piteux* formaient son *luminaire*; il a fait faire sa *tombe* de *regrets peints de larmes*, etc., etc.

Au milieu de ces inventions d'allégorie pure, dans certaines compositions commencent aussi à poindre

tout doucement quelques idées de Mythologie commune : *Fortune* y figure, avec ou sans sa *roue ; le Dieu* d'*Amours* s'y montre, *accompagné de sa mère*, et l'un et l'autre sous leurs *noms* et leurs *titres* connus ; tout cela s'y mêle parfois d'une façon fort singulière, comme on pourra le remarquer surtout dans le prologue (non lyrique) du livre, contenant, après long débat, lettre de *retenue* (ou engagement), de l'auteur, donnée au nom de *Vénus* et de *Cupidon*, par *Bonnefoi*, leur *chef-secrétaire* en la cité de *Gracieux désir*, sous le sceau d'*Amour*, apposé par *Loyauté*, à la date du jour de *St.-Valentin*, martyr !.. etc. (1).

Quant à ce qui tient à la forme, on a vu ce qui en est: Celle du *lyrique* de cette époque se distingue habituellement par l'usage de certains *grands refrains de vers entiers*, que le sens ramène, à plusieurs fois, dans des points déterminés du chant, dont ils semblent ainsi *jalonner* symétriquement toute la distribution.

Le procédé varie, dans son application à chaque espèce de composition, et ce sont ces variations mêmes, qui en déterminent la dénomination et le caractère.

Dans la *ballade* commune, c'est le dernier vers du premier couplet, qui doit revenir, comme refrain, à la fin de chacun des autres couplets.

(1) Des traits équivalents se remarqueraient au besoin dans quelques compositions narratives de *Froissart*; — on a vu *Eust. Deschamps* invoquer *Orphée*, *Aréthuse* et *Alphée*, dans une complainte; — *Machau* a parlé des *amours des dieux et des déesses*; — et avant eux tous, déjà l'auteur du *roman de la rose*, n'avait pas laissé de mêler la Parque *Atropos*, aux personnages d'allégorie pure, dont il l'a d'ailleurs exclusivement rempli.

Dans le *rondeau* et le *triolet*, ce sont les deux vers du commencement, qui, ramenés deux autres fois, ensemble ou seul à seul, dans la composition, doivent y occuper au moins cinq places, dans une combinaison qui rarement excède l'étendue de trois quatrains, et quelquefois n'en contient que deux.

L'artifice particulier du *virelay* consiste dans le retour d'un *couplet de début*, qui, distinct de tous les autres, doit revenir, comme refrain naturel, à la fin de chacun de ces derniers.

Toutes ces combinaisons sont d'un effet ingénieux et agréable, lorsque le refrain a été bien choisi, et qu'il s'y trouve bien ramené, c'est-à-dire quand le poète a rempli cette double condition, d'y renfermer la *pensée principale* et *le sentiment dominant* de la pièce, et d'en faire comme un *centre*, auquel viennent se rapporter d'eux-mêmes les autres détails qu'il a dû y assortir.

Cependant c'est en général un moyen de *gentillesse* et de *gracieuseté*, plutôt que de *beauté solide et réelle ;* le procédé offre en lui-même un caractère d'artifice par trop palpable, surtout dans l'abus que ne pouvaient manquer d'en faire l'indiscrétion, la médiocrité et le mauvais goût ; telles de ces formes de composition ne laissaient pas assez d'espace au développement naturel du sujet ; toutes excluaient trop nécessairement tout mouvement de grand contraste, d'objets ou de sentiments opposés, etc. Ces réflexions sont venues en leur temps ; il est tout simple que personne ne se soit avisé de les faire alors.

On a demandé d'où nous venaient ces formes de

pièces à refrains, et quel est celui de nos vieux poètes qui le premier avait trouvé le secret de ces *mignardises*. Quelques-uns ont nommé *Froissart*, comme ayant pu en *inventer*, ou peut-être seulement en introduire parmi nous les premiers types, empruntés d'ailleurs. Tout cela est fort inexact; *Froissart* n'a rien *inventé* ni *introduit*, en ce genre, puisque, comme nous l'avons vu, avant lui, *Eustache Deschamps*, et même aussi *Guillaume* de *Machau*, ont fait des compositions tout-à-fait semblables; il est bien clair d'ailleurs, que si l'*usage* et la *vogue* sont de ce temps, *l'invention* elle-même n'en est point, et remonte à une époque plus ancienne; il existe une chanson de *Thibaut* (12ᵉ. de son recueil.) dont chaque couplet finit par ce refrain de deux vers :

« Nus ne puet trop achater
« Les biens qu'Amour scet donner. »

Peut-on dire de bonne foi que cela diffère vraiment d'une *ballade ?* Le *rondeau* et le *triolet* eux-mêmes, les plus compliquées de ces formes, celles dans lesquelles semblent s'en résumer, dans le plus étroit espace donné, toutes les difficultés et tout l'artifice, ne sont pas non plus, quelque chose de nouveau, ni d'inconnu, comme on le croirait, à la pratique des âges précédents; il existe plusieurs couplets de chansons en forme de triolets, dans plusieurs romans bien connus du XIIIᵉ siècle; on en cite particulièrement cet exemple, pris du roman des *Amours du châtelain de Coucy*, écrit vers l'an 1228; c'est un couplet que la dame du *Fayel* y

chante à table, et que toute la compagnie répète en chœur :

J'aim' bien loyaument,
Et s'ai bel amy,
Pour qui dy souvent :
J'aim' bien loyaument.

Est miens ligement,
Je le say de fi ;
J'aim' bien loyaument,
Et s'ai bel amy.

Nous demandons encore quel chemin réel il y avait à faire pour arriver de là aux *vieux rondeaux* de *Froissart*, de *Deschamps* et de *Machau ?*

On a dit que les poètes du XIVe. siècle avaient fait révolution dans l'art, en séparant la poésie de la musique, et en cultivant la *composition lyrique* indépendamment de sa destination pour le chant ; l'assertion paraît être exacte en elle-même ; mais à commencer d'où ? c'est ce qui ne s'aperçoit pas distinctement ; le changement sur ce point semble s'être introduit par degrés, et d'une manière à peu près insensible ; il est certain du moins, que *Machau* a été grand musicien, et qu'il a noté lui-même les airs d'un bon nombre de ses compositions ; que *Deschamps* parle partout de la musique en homme qui s'en est occupé, et qui comprend l'alliance naturelle de cet art avec celui de la poésie ; que *Froissart* nous dit positivement de quelques-uns de ses *virelais*, en quelle circonstance particulière ils furent *chantés*, etc. D'un autre côté, nous ne voyons pas que ni *Deschamps*, ni *Froissart*, se soient donnés

eux-mêmes, ou nous soient donnés par personne, pour des musiciens compositeurs d'airs ; *Charles d'Orléans* ne se produit pas avec des droits plus apparents à ce titre; et un grand nombre des productions de sa longue captivité, ne se présentent qu'avec le caractère de *rêveries rimées*, *boutades* d'un moment, étrangères à toute destination de chant, etc. ; en sorte que la question reste vraiment enveloppée de quelque obscurité. Ce qu'il y a de parfaitement clair en ce sujet, c'est que les compositions nouvelles, *virelais*, *ballades*, *triolets* et *vieux rondeaux*, n'ont été dans l'origine, que des chansons de formes particulières, distinguées tout simplement entr'elles par des noms tirés de quelques circonstances accessoires de leurs modes d'exécution, *danses*, *tours*, *virements*, *rondes*, etc., etc., et que si plus tard il en a été fait autre chose, ç'a été abusivement et en méconnaissant l'objet primitif de leur destination.

Au temps de *Machau* et de ses trois successeurs, fleurirent aussi une foule d'autres poètes dont quelques-uns, sans atteindre au même degré de mérite, ne laissent pas de s'être distingués par des succès plus ou moins honorables.

De ce nombre durent être d'abord :

La jeune princesse *Agnès* de *Navarre*, femme de *Gaston Phœbus*, amie ou protectrice de *Guillaume* de *Machau*, dont ce dernier, comme on l'a vu, nous a conservé quelques compositions choisies;

Un certain *Soliier*, mentionné avec éloge par *Eustache Deschamps* ;

Venceslas, duc de *Brabant*, dont les œuvres lyriques

furent rassemblées par *Froissart*, dans un recueil de forme romanesque, que celui-ci donna sous le titre de *Méliador*;

Et *Christine* de *Pisan*, vénitienne de naissance, fille d'un astronome de *Charles V*, veuve de bonne heure d'un *notaire secrétaire* de ce monarque, etc.

Après ceux-ci, au temps de *Charles d'Orléans* surtout, la foule devient telle, que ce serait un vrai catalogue à en dresser.

Dans tout cela nous remarquerons de préférence, malgré la diffusion molle et commune du style, mais particulièrement à cause de son objet, la ballade suivante, sur la déposition du roi *d'Angleterre, Richard II*, et l'usurpation de *Henri* de *Lancastre*, œuvre d'un gentilhomme français (les manuscrits le nomment *Créon*), qui se dit témoin oculaire des faits, et paraît avoir été attaché au service personnel du prince déchu. On sait que l'événement est de l'an 1399, époque de la vieillesse de *Froissart*, et de l'enfance de *Charles d'Orléans* :

O toi, Henri, qui as en gouvernance,
Pour le present, la terre et le pays
Du roi Richard, qui ot tant de puissance,
Lequel tu as hors bouté et démis,
Et tous ses biens appropriés et mis,
A toi, qui es mirouer de trahisons;
Or chascun scet qu'oncques mais trahis homs
Si faulcement ne fut, comme tu as
Trahi ton roi; céler ne le peux pas;
Jugier l'as fait par jugement infâme;
Tu en perdras en la fin corps et âme.

Car faulcement, sans mander défiance,

En larrecin, toi estant forbannis,
Lui as emblé sa terre ; grand vaillance
N'est pas à toi, certes ce m'est advis ;
Vu qu'il estait hors sur ses ennemis,
En *Irelande*, où maints durs horions
Reçut d'*Irlois*, qui sont fiers comme lions ;
Ton fils aisné y fit chevalier, las !
Le guerredon à lui rendre oublias :
C'est grant péchié ; tout le monde t'en blâme ;
Tu en perdras en la fin corps et âme.

Car à ly n'as tenu foi n'alliance,
Comme juré l'avoies et promis,
Quant faintement et en nom d'assurance,
Northumberland par toi lui fus tramis,
En protestant sur le corps Dieu qu'amis
Tu lui serois, et que c'estoit raisons ;
Ainsi le roi, aïns qu'il fust en saisons,
De ses chasteaux vuida et haut et bas,
Vers toi s'en vint, très-humblement, hélas !
Honteusement l'emmenas à diffame ;
Tu en perdras en la fin corps et âme.

Princes et rois, chevaliers et barons,
François, *Flamands*, *Allemands* et *Bretons*,
Devroient courre sur toi plus que le pas ;
Car tu as fait le plus horrible cas
Qu'oncques fist homs ; c'est pour toi laide fame ;
Tu en perdras en la fin corps et âme.

(V. *Buch.*, Chroniq. de *Froissart*, t. 14, app. ad calc. La pièce fait partie d'un poème narratif sur le même sujet.)

Un peu plus tard, sous le nom d'un sieur de *Garencières*, qu'on dit avoir été *ami*, et qui fut peut-être plus réellement *émule jaloux* de Charles *d'Orléans*,

nous trouvons cette autre pièce, empreinte d'une intention toute visible de sati.e personnelle, dont nous ne pouvons que soupçonner l'objet, et remarquable surtout par la physionomie étrange de son *Cupidon* bon homme, blessé sans le savoir, dans les droits de sa seigneurie, et qui a besoin d'en être averti par un *ménestrel;* la forme est celle d'une supplique à ce Dieu:

Cupido, Dieu des amoureux,
Prince de joyeuse plaisance,
Moi, *Garancière*, très-soigneux
De vous servir de ma puissance,
Viens vers vous en obéissance,
Pour vous humblement requérir
Que vous veuillez faire punir
Un homme de mauvaise vie,
Qui contre raison veult tenir
Le droit de vostre seigneurie.

C'est un enfant malicieux,
Où nul ne doit avoir fiance,
Car il en a jà plus de deux
Déçéus au pays de France,
Dont vous deussiez prendre vengeance,
Pour faire les aultres crémir;
C'est le prince de bien mentir,
Aisné frère de jonglerie,
Qui contre raison veult tenir
Le droit de vostre seigneurie.

Onques *Lucifer* l'orgueilleux
Ne fist si grant oultrecuidance,
Quant il emprist d'estre envieux
Sur le Dieu de toute-puissance:
Il me semble que par sentence
Vous le deussiez faire bannir
De vostre court, sans revenir,

Lui et sa faulce compagnie,
Qui contre raison veult tenir
Le droit de vostre seigneurie.

Prince, s'on doit avoir vaillance,
Pour mentir à grant abondance,
Et pour faulceté maintenir,
Vous verrez icelui venir
A grant honneur, n'en doutez mie,
Qui contre raison veult tenir
Le droit de vostre seigneurie.

Maintenant nous reprenons la suite des faits, au point où nous avons cru devoir en suspendre le récit, et nous remontons à *Alain Chartier*.

Alain Chartier fut Normand, et originaire de *Bayeux*, où il dut naître en 1386.

Il fleurit, comme *Charles d'Orléans*, sous les rois *Charles VI* et *Charles VII*, dont il fut *clerc secrétaire*, et mourut en 1449.

Alain ne se présente ici qu'après *Charles d'Orléans*, parce que, quoique son aîné, d'environ cinq ans, il s'est écarté, plus que lui, des types de composition lyrique consacrés par la pratique habituelle de leurs trois derniers prédécesseurs.

Alain Chartier passa pour la merveille de son siècle; ses contemporains lui ont prodigué les titres d'*excellent orateur, noble poète, très-renommé rhétoricien, père de l'éloquence française*, etc. Il y a beaucoup à rabattre des élog s et de l'admiration unanimes dont il semble qu'on eût pris alors à tâche de l'enivrer.

Ses ouvrages ont été imprimés plusieurs fois, ensemble ou séparément; on cite comme la plus complète une édition in-4°. de *Duchesne*, en 1617.

Ce qu'il existe de lyrique dans les œuvres d'*Alain Chartier*, peut se rapporter à deux sortes de compositions diverses, savoir :

1°. Pièces lyriques détachées ;

2°. Morceaux lyriques formant ornement épisodique dans une composition d'un autre genre.

La catégorie des pièces détachées se compose particulièrement de *ballades*, *complaintes* et *rondeaux*, de nature et de formes diverses.

Les morceaux d'ornement épisodique sont étrangers à toute forme de combinaisons reçues, et marchent en pleine liberté, sans en établir aucun type nouveau.

En ce qui est d'abord de la *ballade commune*, on peut dire qu'*Alain* l'a traitée à peu près comme tout le monde, excepté toutefois, que prenant souvent de préférence pour sujet un *texte de philosophie morale* à développer, comme par chapitres, dans une série de *ballades* successives, il s'est par là même jeté dans un double péril de *froideur* et de *monotonie*, dont au fait il n'a pas su triompher.

Ces défauts nous semblent déparer en général ses six ballades du *Régime de Fortune*, entre lesquelles pourtant nous croyons encore devoir prendre les exemples de ce qu'il peut avoir fait de mieux en ce genre de composition :

BALLADE DU RÉGIME DE FORTUNE, N°. 3.

Les biens mondains, les honneurs et les gloires,
Qu'on aime tant, désire, prie et loue,
Ne sont qu'abus et choses transitoires,
Plutôt passant que le vol d'une aloue.

Fortune en tient le compte en son escroue,
Et les départ à l'un plus, l'autre moins;
Et puis leur tolt et oste hors des mains;
Et pour ce dy, et sur cela me fonde,
A tous propos que de soirs et de mains:
Ce n'est que vent de la gloire du monde.

Fortune donc assied en hauts prétoires
Et les éléve au plus haut de sa roue,
Tous ceux qui ont honneurs et territoires,
Et puis les fiert de sa paume en la joue,
Et du sommet les abat en la boue,
Par quoi ils sont de pauvreté atteints;
Dont quand on est de ces siéges hautains
Mis en la chartre où pauvreté redonde,
A jugements faire vrais et certains,
Ce n'est que vent de la gloire du monde.

Trop bien appert par anciens histoires
Qui les escripts développe et dénoue,
Que donne assez triomphes et victoires,
A qui lui plaist, ains que le pas leur cloue,
Mais en la fin leur appointe autels bains
Qu'elle jadis appointa à gents maints;
Pour tant est fol qui se plonge en son onde;
Car par ses faits mal surs et incertains
Ce n'est que vent de la gloire du monde.

Fortune a biens muables et soudains,
Et plus escorche assez qu'elle ne tonde;
Prise qui veut biens et honneurs mondains,
Ce n'est que vent de la gloire du monde.

AUTRE, MÊME SUJET, N°. 6.

O fols des fols! et les fols mortels hommes,
Qui vous fiez tant ès biens de Fortune!
En ceste terre, ès pays où nous sommes,

Y avez vous de chose propre aucune?
Vous n'y avez chose vostre nésune,
Fors les beaux dons de grâce et de nature;
Se Fortune donc par cas d'adventure,
Vous toult les biens que vostres vous tenez,
Tort ne vous fait, ainçois vous fait droiture;
Car vous n'aviez rien quand vous fustes nés.

Ne laissez plus de dormir à grands sommes,
En vostre lit, par nuit obscure et brune,
Pour acquester ses richesses à grands sommes;
Ne convoitez chose dessous la lune,
Ne de Paris jusques à Pampelune,
Fors ce qu'il faut sans plus à créature,
Pour recouvrer sa simple nourriture;
Suffise vous d'être bien renommés,
Et d'emporter bon los en sépulture,
Car vous n'aviez rien quand vous fustes nés.

Les joyeux fruits des arbres et les pommes,
Au temps que fut toute chose commune,
Le beau miel, les glandes et les gommes
Souffirent bien à chascun et chascune;
Et pour ce fut sans noise et sans rancune;
Soyez contents des chauds et des froidures,
Et me prenez Fortune douce et sure;
Pour vos pertes griefve deuil ne menez,
Fors à saison, à point et à mesure,
Car vous n'aviez rien quand vous fustes nés.

Se Fortune vous fait aucune injure,
C'est de son droit; jà ne l'en reprenez;
Et perdissiez jusques à la vesture,
Car vous n'aviez rien quand vous fustes nés.

Sous le même titre de *Ballade*, mais dans une forme toute différente des types que nous en avons rencontrés

jusqu'ici, *Alain* nous fournit un long et curieux morceau d'invective nationale contre les Anglais *violateurs des trêves*, à l'occasion de la *surprise de Fougères*, signal du renouvellement des hostilités en 1449. La pièce n'a pas moins de 21 couplets (de chacun sept vers), *tous sans refrains*, ceux-ci étant remplacés par un *proverbe* final, différent dans chaque couplet. Voici le texte :

BALLADE DE FOUGÈRES.

Anglais, Anglais, chastiez vous
De l'un promettre et l'autre faire,
Qui la trève avez comme fols,
Rompu, pour *Fougière* forfaire ;
Mais David pria Dieu défaire
Ceux qui veulent guerre et non paix :
L'on doit jugier selon les faicts.

Il n'est point de plus juste loi,
Que quand aulcuns, se Dieu me gard',
Qui ont usé de male foi,
Sont punis par leur mauvais art ;
Vous avez jetté un hazard
Dont votre bouche est dépérie :
Aux trompeurs vient la tromperie.

Mieulx vous fust avoir attendu
Que la trève eut été passée ;
Que Fougière cueilli, tendu,
Et avoir votre foi cassée,
Pour richesse avoir amassée
Dont le reproche sur vous maint :
Qui trop embrasse, peu estreint.

Quant ceulx partirent de *Rouen*,
Qu'envoyastes à l'entreprise,

Vous ne cuidiez pas mesouen
En souffrir ne marque, ne prise,
Et puis les avez par faintise,
Désadvoués, tout en appert :
Mal se musse à qui le cul pert.

S'aultre gent que vous fait l'avoient,
Chascun s'en debvroit esbahir,
Mais ceux qui coustumiers vous voient
D'essayer à chascun trahir,
Sont provoqués à vous haïr,
Et prier Dieu qu'il vous punisse :
Sapience si vaine malice.

Les Français n'autres leurs voisins
Ne font point telles mirlifiques ;
Ne font mesmes les Sarrasins,
Contre leurs serments authentiques,
Et pour ce les gens hérétiques
Réduits si portent deux fanons :
Traistres et faux sont mauvais noms.

A Dieu et aux gens détestable
Est menterie et trahison ;
Pour ce, n'est point mis à la table
Des preux, l'image de *Jason*,
Qui, pour emporter la toison
De *Colchos*, veut se parjurer :
Larrecin ne se peut céler.

On dit souvent que trop grand aise
Si est trop fort à endurer,
Et pour, avant que je me taise,
Le veuil contre vous murmurer ;
Toujours vous voulez fourvoyer
Faisant ce qu'oncques preux ne fist ;
Tant gratte chièvre que mal gist.

Quant la trève à vostre requeste
Fut ottroyée et confirmée ;

Vous en faisiez de paix la feste,
Pour cuider rompre vostre armée;
Vous eustes tres male pensée,
Fougières avez prins en tourne :
Il n'est chance qui ne retourne.

En rompant la commune tréve,
Sur votre fiance et enseigne,
L'*Arragonois* a prins la féve
Au chastel du duc de *Bretaigne;*
Floquet la recueilt et regaigne
Comme son servant et ami :
Encontre un faulx, un et demi.

Tout comme les *Carthaginiens*
Eurent sur *Romains* avantage,
Contre le conseil et les siens
Du vieux *Hannon*, conseiller sage,
Ils refusèrent par oultrage,
Paix qu'ils ne purent recouvrer :
Quand temps en est, on doit ouvrer.

Charles, nostre bon roi François,
N'a point fait faire tels assauts,
Non a pas son neveu *François*
De *Bretaigne*, ni ses vassaux,
Fors jusques à temps que vos maux
Chastié a avec ses gens :
Bon chien se défend de ses dents.

Trop plus vous nuit le *Pont-de-l'Arche*,
Que ne vous peut aider *Fougières;*
Car il est prés de vostre marche
De *Rouen*, et sur les rivières,
Et si est près de nos frontiéres,
Qui est un point qui vous deçoit :
Fol ne croit tant qu'il ne reçoit.

Vous l'assiégeriez volontiers,

Et si allumissiez vos cierges,
Si n'eussiez paour qu'en demantiers
Aulcuns vous chantassent des vierges,
Ou que l'on vous donnast des verges,
Comme à gens maudits et haïs :
Traistres doivent être trahis.

Jamais homme, sage ne simple,
Point ne doit passer un contrat,
S'il ne veult estre d'une guimple
Affublé par vostre barat;
Qui s'en cuide issir sans débat,
Pour certain il est bien jenin :
En la queue gist le venin.

D'autres gens que vous sont en gloire,
Pour leurs vertus d'un temps allez,
Comme il appert en mainte histoire,
Qui depuis sont fort ravallés;
Vous doncques qui ainsi allez
Contre vertus, gardez le heurt :
Tel cuide vivre qui se meurt.

Agarmemnon le capitaine
Des *Grecs*, qui prindrent la grand *Troye*,
Quand il revint à son domaine,
De grâce, comme droit l'ottroye,
N'eut pas à sa femme la joie
D'une nuit sans estre tué :
Grand orgueil est tantost mué.

Quand *Hannibal*, roi de *Carthage*,
Eut subjugué moult de *Romains*,
Fortune, qui est variable,
Le ramena du plus au moins :
D'un couteau portant à ses mains,
Pourtant se tua par sa coupe :
Meurtre requiert d'autel pain soupe.

Pensez-vous que Dieu toujours souffre
Vos iniquités et injures,
Sans vous punir, quand le cas souffre,
Comme les aultres créatures?
Pas n'avez les testes plus dures
Que les *Bretons*, la merci Dieu:
Vieilles dettes viennent en lieu.

Si vous conseille de bonne heure
De Normandie départir,
Et sans y faire plus demeure,
De vos mefaits vous repentir;
Car j'ose dire sans mentir,
Que Dieu hait toute iniquité;
A la parfin vainc vérité.

De *Carthage* en ayez mémoire,
Et de *Troye* la punition,
Que leur oultrage et vaine gloire
Fit tourner à destruction.
De France, en paix la nation
Laissez, sans plus vous y bouter:
La fin de guerre est à doubter.

Le genre de la *complainte*, et de la *complainte funèbre de sujets d'amours*, est celui dans lequel le *génie* de *maître Alain* semble s'être essentiellement complu; il a fait des *complaintes* pour son compte; il en a fait pour des personnages de *prosopopée*; il en a ajusté en *plaid dialogué* entre quatre personnes; il en a fait en prologues de poëmes narratifs, etc. C'est un texte sur lequel il est revenu au moins sept fois, et sur lequel il s'est toujours longuement, et quelquefois beaucoup trop étendu.

On remarquera ce début tout élégiaque du livre de *La belle Dame sans merci*:

N'aguère chevauchant pensoie,
Comme homme triste et douloureux,
Au deuil où il faut que je soye,
Le plus dolent des amoureux,
Puisque par son dart rigoureux
La mort tollu m'a ma maistresse,
Et m'a laissé seul langoureux
En la conduite de tristesse.

Si, disoie, il faut que je cesse
De dicter et de rimoyer,
Et que j'abandonne et délaisse
Le rire pour le larmoyer;
Là me faut le temps employer,
Car n'ai plus sentiment ni aise
Soit d'escrire, soit d'envoyer
Chose qu'à moi n'à autrui plaise.

Qui voudrait mon vouloir contraindre
A joyeuses choses écrire,
Ma plume n'y saurait atteindre,
Non feroit ma langue à le dire;
Je n'ai bouche qui puisse rire,
Que les yeux ne la démentissent,
Car le cœur s'en voudroit desdire
Par les larmes qui des yeux issent.

Je laisse aux amoureux malades,
Qui ont espoir d'allégement,
Faire chansons, dits et ballades,
Chascun en son entendement,
Car ma dame en son testament
Prise a la mort; Dieu en ait l'ame!
Et emporta mon sentiment
Qui gist o elle sous la lame.

Désormais est temps de moi taire,
Car de dire je suis lassé;
Je veuil laisser aux autres faire

Leur temps, car le mien est passé;
Fortune à le forgier se casse
Où j'épargnoie ma richesse
Et le bien que j'ai amassé
Au meilleur temps de ma jeunesse.

Amour a gouverné mon sens,
Se faute y a, Dieu me pardonne;
Si j'ai bien fait, plus ne m'en sens,
Cela ne me toult ne me donne,
Car au trépas de la très-bonne
Tout mon espoir se trespassa.
L'amour m'assit illec la borne
Qu'oncques puis mon cœur ne passa.

Un autre livre dit des *Quatre Dames* commence de même par cette espèce d'*idylle* de description gracieuse, où domine encore partout, quoique d'une manière plus détournée, l'expression assez vraie du même sentiment :

Pour oublier mérencolie,
Et pour faire chère plus lie,
Un doux matin aux champs issy,
Aux premiers jours qu'Amour rallie
Les cœurs, en la saison jolie,
Et deschasse ennui et souci.
Si allai tout seulet ainsi
Que j'ai de coutume, et aussi
Marchai l'herbe poignant menue,
Qui mist mon cueur hors de souci,
Lequel avait été transi
Long-temps par liesse perdue.

Tout autour oiseaux voletaient
Et si très-doucement chantaient
Qu'il n'est cueur qui n'en fust joyeux;
Et en chantant en l'air montaient,

Et puis l'un l'autre surmontaient
A l'estrivée, à qui mieux mieux;
Le temps n'estait mie nueux;
De bleu estoient vestus les cieux,
Et le beau soleil clair luisait;
Violettes croissoient par lieux,
Et tout faisait ses devoirs tieux
Comme nature le duisoit.

En buissons oiseaux s'assembloient,
L'un chantoit, les autres doubloient.

. . . .

En un chemin retentissant
De doux accords, allai pensant
A ma malheurée fortune,
En moi-même m'esbahissant
Comme Amours qui est si puissant,
Est large de joie, fors d'une,
Que je ne puis par voye aucune
Recouvrer, combien que nésune
Autre grâce à Amours ne veuil.

. . . .

Les arbres regardai fleurir,
Et liévres et connils courir;
Du printemps tout s'esjouissait;
Là semblait Amours seignorir.

. . . .

Là venaient petits oisillons,
Après que de maints grésillons,
Des mouschettes et papillons
Ils y avaient pris leur pasture.

. . . .

Le ruissel d'une source vive
Descendoit de roche naive.

. . . .

Tout au plus près sur le pendant
De la montagne, en descendant,
Fut assis un joyeux bocage,
Qui au ruissel s'allait pendant,
Et vertes courtines tendant
De ses branches sur le rivage.

. . . .

Ainsi un pou m'esjouissoye
Quand à celle douleur pensoye,
Et hors de la tristour issoye,
Que je porte céléement,
Et puis à moi mesme tensoye,
Et de chanter je m'efforçoie,
Mais ce bien dont je jouissoie,
Il ne durait pas longuement,
Ains rentroie soudainement
Au penser où premièrement
J'estoye, dont si durement
Suis et de long-temps assailli ;
Ce bien accroissait mon tourment,
En voyant l'esjouissement
Dont il m'estait tout autrement,
Car espoir m'estait défailli.

Si disoie à Amours : Amours,
Pourquoi me fais-tu vivre en plours,
Et passer tristement mes jours ?
Et tu donnes partout plaisance !
Tien suis à durer à toujours,
Et je trouve toutes rigours,
Plus de durtés, moins de secours,
Que ceux qui aiment décevance.

. . . .

Ainsi mon cueur se guermentoit
De la grand douleur qu'il portoit
En ce plaisant lieu solitaire,
Où un doux ventelet ventoit,

Si séri qu'on ne le sentoit,
Fors que violette mieux flaire;
Là fut le gracieux repaire
De ce que nature a pu faire
De bel et joyeux en esté;
Là n'avait eu rien à refaire
De tout ce qui pourroit me plaire,
Mais que ma dame y eust esté.

Ce livre des *Quatre Dames* lui-même, dans tout son ensemble, n'est vraiment autre chose qu'une *grande complainte en quatre parties*, sur les désastres publics de l'époque, considérés sous le point de vue de leur influence sur les destinées des gens occupés d'amours; tout s'y rapporte au déplorable événement de la défaite des *Français à Azincourt,* en 1415. Quatre Dames y ont perdu leurs amants; l'un d'eux est mort en héros; un autre a été fait prisonnier; le 3e. a disparu, sans qu'on en ait retrouvé la trace; le dernier a pris lâchement la fuite; ces Dames se lamentent l'une après l'autre, chacune à sa manière, et se disputent en quelque sorte le *prix de la douleur ;* le poète leur propose un arbitrage, qu'elles acceptent, et la composition finit par là.

Les rondeaux connus d'*Alain Chartier* sont en très-petit nombre; on dit qu'il en avait composé beaucoup d'autres et de combinaisons assez diverses; nous ne voyons à citer que le suivant, remarquable surtout pour sa forme à *petit refrain de mots,* si différente de ce que nous avons vu pratiqué jusqu'ici dans les pièces de ce nom; le sujet rappellera celui d'une des plus gentilles ballades de *Charles d'Orléans*.

RONDEAU DE VIEILLESSE.

La merci Dieu, je vis toujours,
Quelque déplaisir que je porte;
Bon vouloir ma douleur supporte,
Mais j'ai passé tous mes bons jours.
Sans avoir aide ne secours,
Doucement mon temps je déporte,
La merci Dieu.

Je n'ai plus que faire d'Amours;
Désormais ne m'en plaist la sorte,
Aux aultres du tout m'en rapporte,
Car quant à moi, j'ai fait mon cours,
La merci Dieu.

Sous le titre de *Libelle de paix*, qualifié aussi *lay d'amour en charité*, adressé au roi et à la *seigneurie* de France, *Alain* nous fournit encore un long morceau de 286 vers d'exhortation, peu important pour le fond des choses, mais à remarquer d'ailleurs pour la forme, que nous avons toujours besoin de constater ultérieurement; il suffira d'en citer cet extrait:

Pensez de qui vous venistes
Et issistes,
Et dont vos âmes prenistes
Et tenistes
Honneur, terre, nom et gloire;
Et de ceux par qui nasquistes,
Et véquistes,
Ayez aulcune mémoire;
Et par vos guerres despites
Leurs mérites
Ne desfaites ou desdites,

Qui escriptes
Sont et durent jusques ores ;
Se aultrement faites ou dites ,
Vos conduites
Seront en honneur petites
Et maudites
En chroniques et histoires.....
Etc.

Quant en France estoye ,
Je entretenoye
Seureté par voye ,
Par les villes coye ,
Si que nuls n'y mesfaisoient ;
Toutes gens alloient
Quels parts qu'ils vouloient.....
Etc.

Tout cela , comme on l'entend , appartient proprement à la catégorie des pièces détachées , à laquelle seulement nous avons pris sur nous de rapporter les deux débuts en *prologue élégiaque ,* qu'on pourrait aussi à la rigueur rejeter dans celle des *ornements épisodiques ;* il suffit que l'on en soit instruit de ce moment.

Entre les vrais *morceaux épisodiques*, épars surtout dans le livre de l'*Espérance* ou le *Curial* (livre de Cour), peu nous paraissent dignes d'attention ; nous nous bornerons à citer les suivants :

1. Chétive nature humaine ,
Née à travail et à peine ,
De frêle corps revestue ,
Tant es folle , tant es vaine ,
Tendre , passible , incertaine ,

Et de légier abattue !
Ton pensier te desvertue,
Ton fol sens te nuit et tue,
Et à non savoir te méne;
Tant es de poure venue
Se des cieulx n'es soutenue,
Que tu ne peulx vivre saine.

2. Qui pourrait descrire,
N'à compter souffire,
Tout ce qui deschire
Et à meschief tire
Notre humanité !
Courroux nous martyre,
Faveur, haine ou ire
Nuisant à eslire,
Penser, faire ou dire
Ce qu'est vérité.
Infélicité
Et adversité,
Sans autorité,
Font la probité
Des meilleurs despire;
Et nécessité
En mendicité
Met fragilité
En perplexité,
Dont le sens empire.

Dans tout ce choix de citations, nous nous sommes attachés surtout à faire connaître *Alain* par ses *beaux côtés:* il serait facile d'en rassembler d'autres, qui lui feraient beaucoup moins d'*honneur*. Nous devons dire qu'au fait *Alain* tombe souvent dans des excès de *diffusion*, de *trivialité* ou de mauvais goût fort étranges :

Ici c'est un amant désolé de la perte de sa Dame,

qui pour *résister à Désespoir* et *à toute sa suite*, se décide à combattre *la Mort, non de lance, mais de parole*.... Il ne comprend pas tant de cruauté de sa part contre une personne si parfaite... C'était un modèle de courtoisie et de vertu... *Jamais on ne vit une si belle chevelure dorée et blonde, outre l'usage de Nature.* Comment la mort a-t-elle pu assaillir une telle beauté? C'est merveille qu'*elle ait osé effacer* une *couleur si très-vermeille*... Qu'a-t-elle fait de son *luminaire*,

De la clarté de ses beaux yeux
Qui enluminait son viaire,
Si clairement qu'on ne peut mieux?

Et ses sourcils gracieux,

Noirs et velus modérément,

Où sont-ils? Ah, dit-il, *je suis ennuyeux*,

Quand j'y pense, le cueur me fend.....

C'est trop; *il en appelle*, pourvu toutefois qu'elle accepte son appel...

Mais tu ne veux recevoir
Ne avoir
Procès ou champ de bataille,
Comme je puis concevoir
Et savoir,
Rien n'est contre toi qui vaille.....

Il revient en conséquence à la *villenie (injure)*, espérant, observe-t-il, que la mort perdant patience, va se

résoudre à le prendre aussi, sur quoi il finit en priant Dieu de le réunir à son amie, *quand il aura fait sa pénitence et passé la fin de ses jours....*

Puis arrive, *sur le même propos*, une ballade terminée par ce souhait, formant envoi :

> Le Dieu d'Amours par son plaisir m'ottroye
> Dame trouver par qui soye remis
> En bon espoir de recouvrer ma joye,
> En tout honneur, et en faits et en dits !

Ne voilà-t-il pas un homme bien affligé, une composition bien conçue, dans son ensemble et dans son appendice, et des détails de style bien propres à communiquer le sentiment exprimé !

Ailleurs, c'est la première Dame d'*Azincourt*, qui déplorant la perte de son amant, tué honorablement dans cette funeste bataille, et prétendant opposer l'un à l'autre, l'éloge de sa valeur, et le blâme des lâches qui l'ont si mal secondé, gaspille ce beau sujet dans des tableaux vagues et diffus, encombrés de détails inutiles, et où ce qu'il y a de vrai et d'énergique, se produit presque partout sous les couleurs de la plus rebutante trivialité ; c'est ce que feront sentir les fragments ci-après :

> . . . .
> Bien a cil sa foi acquittie
> Dont mainte chronique et dictie
> Jà composé
> Dust estre, car a tant osé,
> Qu'il a corps et vie exposé,
> Sans estre lasche ou reposé,
> Comme vaillant,

Encontre ceux qui assaillant
Or venoient *France*, en leur baillant,
De courage non défaillant,
Assez à faire;
Et se chascun eust voulu faire
Pareillement sans soi desfaire,
Anglois n'eussent pas peu à faire,
Mais emportassent
Nos maux et s'en desconfortassent,
Et autre part se transportassent,
Et désormais se déportassent
De nous grever.
Bien peuvent envieux crever,
Sa mort fait son honneur lever
Contre qui voudroit eslever
Mauvais renom.
Or n'ont-ils vu en lui senon
Loyauté, dont il a le nom,
Puisque ceux pour loyaux tenon,
Qui se maintiennent
Si bien que foi et devoir tiennent
Vers leur seigneur, et le soustiennent
Jusqu'au mourir, et entretiennent
Leur loyauté,
Au besoin et la féaulté
De leur dame et de sa beauté,
Sans penser mal ne cruauté,
N'aguets subtils.....

. . . .

Ah! peu loyaux,
Fuitifs, lasches et desloyaux,
Qui n'avez qu'estats et joyaux,
Vous laissastes tous les loyaux,
Et leur tournastes
Le dos, et vous en retournastes,
Car alors les abandonnastes,
Et or tristement les laissastes
Trestous mescreus
De trahison faire et recreus,

Dont les nombres furent deçeus
Et les cœurs des Anglois accreus....

. . . .

Vifs escorchiés
Soyez vous, et si bien torchiés
Que jamais ne vous renforchiez !
Tels gens dussent être porchiers,
Ou faisant viles
Œuvres, par cités et par villes,
Quand aux armes sont inutiles,
Et veulent avoir cents et milles.....

. . . .

Prêts seroient à la dépense,
Mais tardifs sont à la défense;
L'un maugrée Dieu et l'autre tance
Par grand' yvresse,
Puis dort jusqu'à dix par paresse,
Mais d une bataille d'aspresse,
Sait bien tirer son cul de presse,
Et son héaulme
Jeter, au besoin du royaume.....

. . . .

De fievre quartaine espousée
Soit tel' merdaille,
Et jà pauvreté ne leur faille,
De faim nuds sur un peu de paille
Et délaissés,
Quand au besoin vous ont laissés,
Princes royaux, qui les paissez !
Leurs lignages ont abaissés,
Et diffamés.
Moult ont leurs honneurs entamés,
Que leurs parents ont tant amés,
Qu'ils en furent nobles clamés....

. . . .

Mort est cil par leur laschelé,
Qui ne peut estre racheté,
Dieu en ait l'âme !
Leur fuite est cause et leur grand blâme

De la perle et de la diffame.
L'eussé-je fait, moi qui suis femme?
Ou le feroye?
S'il m'advenoit, mieux aimeroye
Mourir, et plus aise seroie,
Car honneur ainsi garderoie
A héritage,
Et c'est trop plus grand avantage,
Mourir par honneur en hostage,
Qu'allonger sa vie à hontage.
Mieux vault oultrer
Le corps, que soi faire monstrer
Au doigt, sans oser encontrer
Les bons, n'en compagnie entrer.....
. . . .

La quatrième aussi dépare, moins essentiellement à la vérité, mais par plusieurs traits de détails tout aussi fâcheux, son intéressant plaidoyer, tendant à se présenter comme la plus à plaindre, en ce que son amant, en prenant lâchement la fuite, s'est couvert d'une ignominie qui rejaillit sur elle-même, et qui est, en soi, le pire et le plus insupportable de tous les malheurs. Voici encore un extrait sur lequel pourra se vérifier l'observation :

Or afuï,
Laschement se est enfuï,
Dont il a honneur desfuï;
Et dit-on : pourquoi y fut il,
Et ses semblables!
Quand leurs laschetés dommageables,
Et leur fuites déshonorables,
Ont fait mourir tant de notables,
Presque à milliers,
Et fait perdre les chevaliers

Qui de la France estoient piliers,
Menés comme bœufs en colliers,
En violentes
Prisons, où n'a que pous et lentes!
Ainsi leurs couardises lentes
Ont fait tant de dames dolentes
Et esplourées....

. . . .

Ah quel journée!
Folle, de sens mal aournée
Suis, dont à l'aimer fus tournée;
Ne pourquoi fus-je ce jour née
En telle erreur!
Les yeux qui m'ont fait la foleur,
En portent la peine et le pleur;
Las, comme eus-je si lasche cueur
Qui m'y fist traire!....

. . . .

Las! à qui doncques m'en prendrai,
Fors qu'à moi seule,
Quant mon cueur fit dire à ma gueule
Ce dont il faut que je me deule,
Portant plus griefs faix qu'une meule.....

. . . .

Ah! fleur de lys,
Où Dieu mist piéça ses délits,
Ainsi comme en escript le lis,
Sont tes titres ensevelis,
Par voie infecte;
Seras-tu d'honneur imparfaite
Qui as esté d'honneur refaite,
Et sur toute maison parfaite?
Sont jà en cendres
Les nobles cueurs que tu engendres;
Les princes piteux, doux et tendres
S'y sont mieux portés que les mendres,
Car enferrés,
Navrés, battus et enterrés

Et de morts couverts et serrés
Furent tous pris et enserrés :
Chascun happa
Sa hache et oultre se frappa ;
Mais fortune les attrapa,
Des royaux nul n'en eschappa,
Car sans tourner
Le dos, afin de retourner,
Voulurent là tous séjourner,
Pour leurs hoirs d'honneur aourner,
Si rencontrerent
Si mal, que leur vie y oultrerent ;
Ah ! fuitifs, ils se demonstrerent
Si bons, que vos hontes monstrerent ;
Or rougissez
De honte, et de jour hors n'issez,
Car certes se rien vaulsissiez,
Jà vos princes ne laississiez
Qui défendirent
Les champs, et bien cher se vendirent.
Mais les faillis couards fendirent
Leurs rangs, quand à fuite tendirent,
Au desplacer,
Sans oncques espée lascher,
Si n'y avait-il que cacher
Les pût à la pointe d'archer ;
Mais ils casserent
L'ordonnance, et oultre passerent,
Leur honneur derrière eux laisserent,
Et leurs lignages abaisserent.
Que leur féissent,
Ou quel grant injure leur dissent
Leurs successeurs, s'ils les véissent
Ainsi fuïr ! bien les haïssent,
De morts amères,
Leurs notables ayeux et pères,
Dont les vaillances sont si claires.....
Etc.

Nous insisterons peu sur les *personnifications* et *réalisations*, etc., *Alain* n'a fait en ce point que suivre une route déjà trop frayée, et il ne s'y est montré ni plus ni moins bisarre que tant d'autres ; témoin le début de *complainte* de *L'amant en querelle avec la Mort*, où il nous présente *Désespoir* combattant par *desplaisance*, *armé* de *triste vouloir*, et *monté* sur *cheval d'inconstance....*; témoin encore ce premier couplet d'une *ballade de Fortune* :

Sur lac de deuil, sur rivière ennuyeuse,
Pleine de cris, de regrets et de clains,
Sur pesant' source et mélancolieuse,
Pleine de pleurs, de soupirs et de plaints,
Et de douleurs sur abyme parfonde,
Fortune là sa maison toujours fonde;
A l'un des lés de roche épouvantable,
Et en pendant, afin que plustost fonde,
En démonstrant qu'elle n'est pas estable.

Quelque chose de plus original en fait de mauvais goût, est cette sotte ballade, toute en termes de grammaire, ridiculement appliqués à des idées d'amour:

Une douce plaisant' nominative,
Dont je entends former un génitif,
Si que d'amour me demoure dative,
Maugré Dangier, ce faulx accusatif,
Par son doux œil et regard vocatif,
Me fait vouloir qu'elle soit ablative,
Et si lui plait de m'estre substantive,
En la servant, me rendrai adjectif,
Mon cueur lui don' par amour transitive,
Pour assembler la passive en l'actif.

A son maintien me semble indicative

Que de moi veut faire l'impératif.
Amours lui doint tant en estre optative
Que de deux mœufs faisions un conjonctif;
Tant que ce fait demeure infinitif,
Ma volonté lui sera relative,
Et s'elle en est premier inchoative,
Aussi en est mon cueur méditatif,
De lui donner forme fréquentative,
Pour assembler, etc.

Se de bonté elle m'est positive,
De loyauté lui suis comparatif.
Quant de beauté est la superlative,
Pour doucement faire un copulatif,
De deux amants, jusqu'au définitif,
Puisqu'ils ont temps et espace explétive,
Et sont d'accord, que l'une, primitive,
Soit attendant l'autre, dérivatif,
Ces choses servent en infinitive
Pour assembler, etc.

Prince, on peut bien, quand c'est chose hâtive,
Combien qu'Amours change en diminutive,
Souvent faire du propre apellatif,
Et d'autre part la dame acquisitive,
Pour assembler, etc.

C'est aussi un pauvre jeu d'esprit, dans un genre différent, que cette autre, dite de *Dépit d'amours*, où l'auteur, démentant tout-à-coup et grossièrement le caractère de galanterie dans lequel il s'est constamment tenu jusques-là, exprime à l'égard des dames, et de tout ce qui se rapporte aux illusions des jeunes cœurs, un sentiment de dédain injurieusement cynique :

Fi de ce mai, qu'on clame si courtois;
Fi de Vénus et de la beauté d'elle;

Fi d'éperviers, de faucons, de pivois;
Fi de harper, de chanter, de vielle;
De tous oiseaux excepté l'arondelle;
De moi-mesme dis-je fi par mon âme;
Si fais-je aussi d'Amours, aussi de dame.

Fi de tous jeux, de chansons, de renvois,
Fi de Pallas et de la beauté d'elle;
Fi de joustes, de danses, de tournois,
Et si dis fi de la façon nouvelle,
Si fais-je aussi de celui ou de celle
Qui loyauté maintiendra jour ne tarme,
Si fais-je aussi, etc.

Et s'en dis fi, se plus ne la revois,
Pas ne ferai comme la tourterelle,
Ains sembler veuil au rossignol du bois,
Car aussitôt qu'a fait de sa femelle,
Sifflant s'en va, et lui monstre son aile;
Lireau lui fait, combien que soit diffame;
Si fais-je aussi, etc.

Ce n'est pas ainsi que *Thibaut* avait pris congé de sa Dame, et poétiquement, comme moralement parlant, *Thibaut* avait grandement raison en ce point; *Alain* lui-même aussi a rencontré quelque chose de mieux dans son rondeau de la *Merci Dieu*.

En somme, *Alain* a de la facilité, et une sorte de verve quelquefois assez naturelle, mais avec un fâcheux penchant à tomber dans la diffusion et le bavardage Il met en général peu de soin à choisir ses idées, et semble ne s'occuper en aucune manière d'écarter de sa composition un mélange maladroit de traits d'un caractère *ignoble*, ou pour le moins *vulgaire* et *oiseux*. On a vu (nous en demandons bien pardon), la *merdaille*

d'*Azincourt* tirant son *derrière* de la presse, et les *pous* et les *lentes* des prisons anglaises, et la Dame qui se plaint de ce que son cœur a fait dire à sa *gueule*. C'est assez d'exemples de cette sorte. Ailleurs, en décrivant un *joli ruisseau*, le poète s'amuse à observer niaisement, peut-être pour le besoin de quelque rime :

« Que l'eau n'en était pas salée. »

Et peu après encore, qu'il était :

« Large d'environ une toise. »

Les refrains de ses ballades sont rarement pris dans une sphère d'idées neuves ou piquantes. Il aime à égarer le lyrique dans les voies de la philosophie morale, au point d'avoir composé 13 ballades de suite sur le sujet des *devoirs de la noblesse*. Il aime à se représenter occupé du technique de la composition, dictant, écrivant, etc., etc.

La plupart de ces défauts se présentent à notre esprit, comme une suite nécessaire de la séparation alors décidément effectuée (nous le croyons) de la poésie et de la musique; comme un résultat naturel de la nouvelle position *du poète de cabinet*, *homme d'artifice*, qui simulant *le chant sans destination d'auditoire*, et entraîné par-là même à versifier, sans choix, toute espèce d'idées dont il se trouve personnellement frappé, commence par *négliger* dans son travail toute *condition de sympathie commune*, et finit par *oublier* ou *méconnaître* que *dans ces conditions mêmes*, *résident exclusivement*

l'essence, le principe et l'objet réel de l'art ; c'est à quoi bien d'autres qu'*Alain* se trouveront pris.

Nous devons dire en finissant, et pour l'excuse de *maître Alain*, que ses œuvres n'ont pas été recueillies d'une manière bien authentique, et qu'il est assez généralement reçu que l'on y a mal à propos laissé introduire beaucoup de choses dont il n'est pas l'auteur.

Tout ce qui cultiva la poésie dans la seconde moitié du XVe. siècle, suivit les traces d'*Alain*, ou plus proprement encore, combina diversement ensemble les caractères de la manière d'*Alain*, et ceux de l'école de *Machau*, chacun en y ajoutant, à l'occasion, des traits d'invention qui lui sont plus ou moins propres.

Le coryphée de cette époque fut *Villon*.

François *Villon*, que d'autres ont à tort appelé *Corbueil*, naquit à *Paris*, en 1431, et fleurit sous les règnes de *Charles VII*, *Louis XI* et *Charles VIII*.

Il était né de parents pauvres, qui pourtant lui avaient fait donner une bonne éducation. Ses inclinations et sa conduite furent basses et vicieuses. Il vécut dans le désordre, et fit profession publique et avouée d'*escroquerie*. Livré une fois à la justice du *Châtelet*, il fut condamné au supplice de la corde, qu'il n'évita que par le succès d'un *appel inusité* au *Parlement*.

Les compositions poétiques de *Villon* sont en petit nombre, et en général peu intéressantes pour le fonds des choses. La plupart ne retracent que trop visiblement les goûts et les habitudes ignobles de l'auteur. Quelques-unes de ses ballades sont en jargon *d'argot*, dont les voleurs seuls possèdent la clef.

Les œuvres de *Villon* ont été imprimées une dou-

zaine de fois, et toujours avec *approbation* et *privilége*. *François I*er., en fit faire en 1532 une édition, à laquelle *Marot* donna beaucoup de soins. Le texte avait été fort défiguré, et il y avait beaucoup à faire pour le rétablir d'une manière exacte. L'éditeur avoue y avoir souvent procédé par voie de *conjecture*. On soupçonne (quoiqu'il affirme le contraire) qu'il est allé jusqu'à le rajeunir dans beaucoup de détails.

Le caractère de la poésie de *Villon* est en général satirique et grossier, souvent obscène, même dans les pièces où on s'y attendrait le moins; son style a d'ailleurs du naturel et de l'agrément.

Boileau attribue à *Villon* l'honneur d'avoir su le premier, *débrouiller le chaos de notre vieux système poétique*. D'autres l'ont désigné comme l'*inventeur de la poésie badine en France*. Il n'y a rien que de hasardé dans ces deux assertions, émises apparemment sans connaissance préalable des œuvres de ses prédécesseurs.

L'idée poétique la plus remarquable de tout point, selon nous, qu'ait rencontrée *Villon*, est celle de sa ballade dite des *Dames du temps jadis*. Il y a intérêt dans le sujet, vérité dans le mouvement, et grâce parfaite dans l'effet du refrain; seulement il faut ajouter que, quant à l'invention, la pièce est toute entière dans le premier couplet, dont les autres ne font guère que reproduire la substance, sans ajouter autre chose que des noms à des noms.

Après cette heureuse composition, on pourra remarquer encore la ballade *(double)*, du *Danger des amours*, et une autre (simple), de la *Connaissance de soi-même*. Toutes deux aussi procèdent trop uniformément. La dernière surtout est toute en *tautologie*.

Voici la ballade des Dames :

Dictes-moi où, n'en quel pays
Est *Flora*, la belle Romaine,
Archipiada, ne *Thaïs*,
Qui fut sa cousine germaine?
Echo, parlant quant bruit on mène
Dessus rivière ou sus estan?
Qui beauté eut trop plus qu'humaine!
Mais où sont les neiges d'Antan!

Où est la très-sage *Héloïs*,
Dont amé fut, et puis fait moine,
Pierre *Esbaillart* à *St-Denys*?
(Pour son amour eut cet essoine).
Semblablement où est la royne
Qui commanda que *Buridan*
Fust jeté en un sac en Seine?
Mais où sont, etc.

La royne *Blanche* comme un lys,
Qui chantoit à voix de seraine,
Berthe au grand pied, *Biétris*, *Allys*,
Harembourge qui tint le *Maine*,
Et *Jeanne*, la bonne Lorraine,
Qu'Anglois brulèrent à Rouen?
Où sont-ils, Vierge souveraine?
Mais où sont, etc.

Prince, n'enquerez de semaine,
Où elles sont, ne de cest an,
Que ce refrain ne vous ramaine:
Mais où sont, etc.

On jugera suffisamment des autres par leurs débuts:

1. LE DANGER DES AMOURS.

Aimez, aimez, tant que voudrez,

Suivez assemblées et festes,
En la fin jà mieulx n'en vauldrez
Et si n'y romprez que vos testes;
Folles amours font les gens bestes;
Salmon en idolastria;
Samson en perdit ses lunettes.
Bien est heureux qui rien n'y a.

2. LA CONNAISSANCE DE SOI-MÊME.

Je cognois bien mouches en laict;
Je cognois à la robe l'homme;
Je cognois le beau temps du laid;
Je cognois au pommier la pomme;
Je cognois l'arbre à voir la gomme;
Je cognois quand tout est de mesmes;
Je cognois qui besoigne ou chomme;
Je cognois tout, fors que moi-mesmes.

On observera en passant que la forme de cette dernière ballade n'est pas d'invention nouvelle; *Christine de Pisan*, veuve à 25 ans, en 1388, ou à peu près, en avait, au sujet de son état de veuvage, tout nouveau sans doute, composé une semblable, et bien positivement meilleure, sur le refrain :

« Seulette suis, sans ami demourée. »

(V. les Man. de la Biblioth. du Roi, etc.).

Ces trois premières pièces de *Villon* appartiennent sans difficulté à la poésie des honnêtes gens; il n'en est pas de même de tout ce qu'il a fait.

Nous ne voulons pas juger trop sévèrement sa ballade au *duc* de *Bourbon* : c'est une *demande d'aumône* agréa-

blement tournée, invention peu honorable sans doute, mais où nous ne voyons à reprendre au fonds qu'un certain *manque de délicatesse*, plus ou moins excusable dans une condition si inférieure, vis-à-vis d'un si haut personnage, et dans un état de besoin, qui, comme on dit, n'est pas vice; mais il y a pis ailleurs, et notamment dans les compositions qui se rapportent au sujet de son hideux procès.

On appréciera en ce point, et la joie que lui inspire le *succès de son appel,* c'est-à-dire un arrêt qui, commuant sa peine en celle du bannissement, le sauve du supplice, en le laissant tout couvert d'ignominie; puis aussi le sentiment que supposent les plats et ridicules remercîments qu'il en fait à la Cour, *au nom de ses cinq sens,* etc.; puis encore le caractère sous lequel il se produit de gaîté de cœur, dans la pièce où, sous l'impression du premier jugement, et sur la prévision de ce qui devait s'en suivre, il s'amuse à décrire la figure que feront au gibet les corps desséchés de ses compagnons et le sien. Nous sommes condamnés à citer :

1. BALLADE A GARNIER, SUR LE SUCCÈS DE SON APPEL.

Que vous semble de mon appel,
Garnier? fis-je sens ou folie?
Toute beste garde sa pel :
Qui la constraint, efforce ou lie,
S'elle peut, elle se deslie.
Quant donc par plaisir volontaire
Chanté me fut cest homélie,
Estoit-il lors temps de me taire?

Se fusse des hoirs *Hue Capel*,

Qui fut extrait de boucherie,
On ne m'eust, parmi ce drapel,
Fait boire à celle escorcherie.
Vous entendez bien joncherie;
Mais quant cette peine arbitraire
On m'adjugea par tricherie,
Estoit-il lors, etc.

Cuidez-vous que sous mon capel
N'y eust tant de philosophie,
Comme de dire : j'en appel?
Si avoit, je vous certifie,
Combien que trop point ne m'y fie;
Quand on me dit, présent notaire,
Pendu serez, je vous affie,
Estoit-il lors, etc.

Prince, si j'eusse eu la pépie,
Piéca je fusse où est *Clotaire*,
Aux champs debout comme un espie.
Estoit-il lors, etc.

2. AUTRE EN REMERCIMENTS A LA COUR DE PARLEMENT.

Tous mes cinq sens, yeux, oreilles et bouche,
Le nez, et vous le sensitif aussi,
Tous mes membres où il y a reprouche,
En son endroit, un chascun dise ainsi :
Court souverain' par qui sommes ici,
Vous nous avez gardé de desconfire;
Or la langue seule ne peut suffire
A vous rendre suffisantes louanges,
Si parlons tous, fille au souverain sire,
Mére des bons, et sœur des benoits anges.

Cueur, fendez-vous, ou percez d'une broche,
Et ne soyez, au moins, plus endurci
Qu'au désert fut la forte bise roche,

Dont le peuple des Juifs fut adouci ;
Fondez, larmes, et venez à merci,
Comme humble cueur qui tendrement souplre,
Louez la court conjointe au saint empire,
L'heur des François, le confort des estranges,
Procréée là sus au ciel empire,
Mére des bons, etc.

Et vous, mes dents, chacune si s'esloche,
Saillez avant, rendez toutes merci,
Plus haultement qu'orgue, trompe ne cloche,
Et de mascher n'ayez ores soulci ;
Considérez que je fusse transi,
Foye, poumon et rate qui respire,
Et vous mon corps (ou vil estes et pire
Qu'ours ne pourceau qui fait son nid ès fanges),
Louez la court avant qu'il vous empire,
Mère des bons, etc.

Prince, trois jours ne veuillez m'escondire,
Pour moi pourvoir et aux miens adieu dire,
Sans eux, argent je n'ai ici n'aux changes,
Court triomphant', fiat, sans me desdire,
Mère des bons, etc.

3. AUTRE COMPOSÉE EN PERSPECTIVE DE L'EXÉCUTION DE LA 1re. SENTENCE.

Fréres humains, qui aprés nous vivez,
N'ayez les cueurs contre nous endurcis,
Car si pitié de nous pauvres avez,
Dieu en aura plutôt de vous mercis ;
Vous nous voyez ci attachés, cinq, six ;
Quant de la chair que nous avons nourrie,
Elle est piéca dévorée et pourrie ;
Et nous, les os, devenus cendre et pouldre,
De nostre mal personne ne s'en rie,
Mais priez Dieu que tous nous veuille absoudre.

Si frères vous clamons, pas ne devez
Avoir desdain, quoique fusmes occis
Par justice, car vous mesmes savez
Que tous hommes n'ont pas bon sens rassis;
Excusez nous, puisque sommes transis,
Envers le fils de la Vierge Marie,
Que sa grace pour nous ne soit tarie,
Nous préservant de l'infernale fouldre,
Nous sommes morts, âme ne nous harle,
Mais priez Dieu, etc.

La pluye nous a bués et lavés,
Et le soleil desséchés et noircis;
Pies, corbeaux nous ont les yeux cavés,
Et arraché la barbe et les sourcils;
Jamais nul temps nous ne sommes rassis,
Puis ça, puis là, comme le vent varie,
A son plaisir sans cesse nous charrie,
Plus becquetés d'oiseaux que dez à coudre;
Hommes, ici n'usez de moquerie,
Mais priez Dieu, etc.

Prince Jésus, qui sur tous seigneurie,
Garde qu'enfer n'ait de nous la maistrie;
A lui n'ayons que faire ne que souldre;
Ne soyez donc de nostre confrarie,
Mais priez Dieu, etc.

Au sujet de cette dernière invention, se lie encore un quatrain, bien digne d'en compléter l'effet, s'il en restait quelque besoin. L'idée de l'auteur est : *que son cou placé au bout d'une corde, va apprendre ce que pèse son corps*; au lieu de *corps*, il met le *derrière*, encore n'est-ce pas précisément le mot dont il se sert.

Voilà les gentillesses de *Villon*. Si nous lui avons contesté l'invention du *badinage poétique*, nous n'allons

pas jusqu'à nier qu'il en ait fait un usage dont personne encore ne s'était avisé avant lui.

Villon a composé sous le titre de *Grand Testament*, une espèce de longue lamentation philosophique, dont quelques fragments détachés peuvent être considérés comme de petits *élans* d'élégie, d'un effet à part et quelquefois très-satisfaisant. On remarquera les strophes ci-après, où l'auteur exprime assez naturellement, ce nous semble, le *regret du mauvais emploi qu'il a fait de sa jeunesse.* Bien qu'il n'y ait rien de fort méritoire dans le motif qui l'excite à résipiscence, c'est, à tout prendre, un sentiment dont il est juste de lui savoir encore quelque gré :

Je plains le temps de ma jeunesse
Auquel j'ai, plus qu'autre, gallé,
Jusqu'à l'entrée de vieillesse ;
Car son partement m'a célé ;
Il ne s'en est à pied allé,
N'a cheval, las! et comment donc ?
Soudainement s'en est volé,
Et ne m'a laissé quelque don !

Allé s'en est, et je demeure
Pauvre de sens et de savoir,
Triste, failli, plus noir que meure ;
Je n'ai ne cens, rente, n'avoir ;
Des miens le mendre (je dy voir),
De me desadvouer s'avance,
Oublians naturel devoir
Par faulte d'un peu de chevance.

. . . .

Hé Dieu ! si j'eusse estudié,
Au temps de ma jeunesse folle,

Et à bonnes mœurs dédié,
J'eusse maison et couche molle;
Mais quoi ! je fuyoie l'école,
Comme fait le mauvais enfant;
En escrivant ceste parole,
A peu que le cueur ne me fend.
. . . .
Mes jours s'en sont allés errant,
Comme dit Job, d'une touaille,
Et des filets quant tisserant
Tient en son poing ardente paille.....
. . . .
Où sont les gracieux galans,
Que je suivoye au temps jadis?
Si bien chantans, si bien parlans,
Si plaisans en faicts et en dicts?
Les aucuns sont morts et roidis,
D'eulx n'est-il plus rien maintenant;
Repos ayent en paradis,
Et Dieu sauve le remenant!

Villon n'avait point été admis à la cour, et *Marot*, son éditeur, en témoigne le regret, pensant que *telle fréquentation* eût pu contribuer à *amender son jugement* et à *polir son langage*. Il paraît toutefois que le roi *Louis XI* goûtait son talent, et le couvrit d'une protection efficace contre des dangers auxquels il eût difficilement échappé sans un tel appui. *Villon* exprime reconnaissance et affection profondes pour *ce bon roi de France*, dans le préambule de son *Grand Testament*.

Dans la foule des contemporains et successeurs de *Villon*, vers la fin du XVe. siècle et le commencement du XVIe., on pourra remarquer encore, Jean *Regnier* de *Guerchy*, J. *Meschinot*, G^me^. *Alexis*, J. *Molinet*, Martial d'*Auvergne* (ou de Paris), G^me^. *Coquillart*, G^me^. *Dubois* dit *Crestin*, etc.

Ce ne sont tous, comme on le conçoit, que des écrivains d'un talent plus ou moins inférieur, mais dans les productions desquels tout n'est pas également à dédaigner ; on ne laisserait pas d'y trouver surtout bon nombre de pièces assez intéressantes par leur rapport avec les événements du temps.

Regnier de *Guerchy*, gentilhomme Bourguignon, conseiller du duc de *Bourgogne, Philippe-le-Bon*, fut impliqué dans les démêlés de son maître avec le roi *Charles VII*, au point d'y avoir vu sa tête gravement compromise. Ses œuvres contiennent plusieurs pièces relatives aux troubles dont le pays se trouvait alors tourmenté.

Jean *Meschinot*, sieur de *Mortières*, maître d'hôtel des cinq derniers ducs de *Bretagne*, et ensuite de la reine *Anne de Bretagne*, femme des rois *Charles VIII* et *Louis XII*, a composé une complainte *Sur l'interdit de la ville de Nantes*.

Guillaume Alexis, dit *le bon moine*, fut religieux bénédictin à l'abbaye de *Lire*, au diocèse d'*Evreux*, puis prieur de *Bussy* (ou Buzy ?) au *Perche ;* le sujet d'un de ses ouvrages paraît se rapporter à un pélerinage qu'il doit avoir fait à *Jérusalem* en 1486.

Jean *Molinet*, clerc *Picard*, chanoine de *Valenciennes,* bibliothécaire de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, a composé des complaintes sur la mort de plusieurs princes de son temps, etc. Il en a fait une aussi sur la désolation de la *Grèce*, après la prise de *Constantinople* par les *Turcs*, en 1453.

Nous avons de *Martial* d'*Auvergne*, sous le titre de *Vigiles de la mort du roi Charles VII,* un ouvrage

spécial, en éloge des actions, et regrets de la perte de ce monarque. *Martial* exerça pendant quarante ans des fonctions d'officier de justice au Parlement et au Châtelet. On croit que *Martial*, originaire peut-être de la province d'*Auvergne*, par sa famille, était né lui-même à *Paris :* de là apparemment son double surnom.

Coquillart était official en la cathédrale de *Rheims*, et il y assista en cette qualité, au sacre du roi Charles VIII, en 1484. Il a célébré cet événement. Ce poète passe pour un écrivain fort licencieux. Il est à remarquer que ses ouvrages n'ont été publiés qu'après sa mort, et que beaucoup de choses y ont été recueillies sous son nom, qui bien évidemment ne peuvent pas être de lui.

Guillaume *Dubois* dit *Crestin*, natif de *Paris*, ou peut-être de *Nanterre,* trésorier de la Sainte-Chapelle, etc., nous a laissé des compositions sur les batailles de *Guinegate* et de *Paris* (1513 et 1525), et une *pastorale* sur la naissance du dauphin *François*, fils du roi de France, *François Ier*. (en 1517).

Nous ne pouvons entrer dans les détails de ces productions et de beaucoup d'autres de la même époque ; on loue le naturel et la naïveté de quelques-unes ; nous n'en voyons aucune qui puisse être citée comme monument d'un progrès de l'art.

Quelques poètes de ces derniers temps se sont escrimés dans des *tours de force* de versification fort singuliers, *rimes en écho*, simple ou double, *assonances d'initiales* ou *d'hémistiches* avec la finale d'un vers précédent, vers *équivoqués* ou *couronnés*, *accumulation* de *lettres* ou de *syllabes identiques*, ramenées de force

à quelque apparence de rapport de sens ou d'objet, jeux de langue et de plume, étrangers à tout effet, soit d'expression, soit de rhythme ou d'harmonie, difficultés de pure fantaisie, follement ajoutées à celles d'un art déjà assez embarrassé des siennes propres. *Molinet* et *Crestin* surtout passent pour s'être particulièrement distingués dans la pratique de ces bizarres puérilités.

On cite, au contraire, comme empreints d'un caractère de grâce simple et naturelle, quelques morceaux choisis des Vigiles de *Martial d'Auvergne* sur la mort du roi Charles VII. Nous remarquons entre autres ce fragment de quatre strophes finales d'un chant de *regrets* du bon temps et du bon roi :

Mieux vault la liesse,
L'amour et simplesse
De bergiers pasteurs,
Qu'avoir à largesse
Or, argent, richesse,
Ni la gentillesse
De ces grands seigneurs;
Car ils ont douleurs
Et des maux greigneurs;
Mais, pour nos labeurs,
Nous avons sans cesse
Les beaux prés et fleurs,
Fruitages, odeurs,
Et joye à nos cœurs,
Sans mal qui les blesse.

Vivent pastoureaux,
Brebis et agneaux!
Cornez, chalumelles;
Filles et pucelles,

Prenez vos chapeaux
De roses vermeilles,
Et dansez sous treilles,
Au chant des oiseaux !

Depuis quarante ans,
L'on ne vit les champs
Tellement fleurir,
Regner si bon temps
Entre toutes gens,
Que jusqu'au mourir
Du roi trespassé,
Qui, pour resjouir
Et nous secourir,
A maint mal passé.

Si pour peine prendre,
Bœufs et brebis vendre,
R'avoir je pouvoye
Le feu roi de cendre,
Et sur pieds le rendre,
Tout le mien vendroye,
Et ne cesseroye
Que ne lui auroye
La vie retournée,
Pour la douce voye,
Le bien et la joye
Qu'il nous a donnée !

Dans une complainte des *Dames de France*, sur le même sujet de la mort de Charles VII, on peut distinguer encore le couplet ci-après :

Adieu le roi vaillant et vertueux,
Charles septième, et juste et secourable ;
Adieu le roi bénin, victorieux,
Humble, courtois, gracieux, amiable !

Adieu le prince aimé et agréable,
Qui honora les nobles fleurs de lys,
Et la couronne, insigne et désirable,
Dont les fleurons a si fort embellis !

Que si maintenant nous voulons résumer nos idées sur tout ce qui tient aux objets dont nous venons de nous occuper, nous reconnaîtrons tout d'abord :

Qu'en passant des mains des *chevaliers trouvères*, dans celles des *poètes clercs*, officiers de cour, ou autres, d'état inférieur, le lyrique littéraire de ces deux derniers siècles avait éprouvé trois notables changements.

1°. Dans son objet, en ce que, sans rejeter les idées essentielles de la *chevalerie*, il en avait élargi, ou plutôt brisé le cercle, en y associant hardiment la libre peinture d'une foule de *choses* et *d'impressions*, que celle-là s'était fait un système d'éviter, comme étrangères à l'esprit tout spécial de son institution : *Vanité naïve de jeune fille*, *Dégoût de vieux gentilhomme mal marié*, *Ironie amère contre les mœurs du temps*, *Sentiments de douleur publique sur la perte d'un grand homme de guerre*, *Espoir de l'abaissement futur d'une nation ennemie*, etc., etc. — *Deschamps*, tout le premier, nous a présenté tous ces sujets, et tous, ce nous semble, traités avec une convenance assez remarquable. On a vu ce que d'autres y ont ajouté après lui.

2°. Dans ses formes, en ce que sans précisément rien inventer de tout-à-fait nouveau en ce genre, il s'astreignit toutefois si habituellement à certains procédés particuliers de *retour symétrique* de pensées et de mouvements ramenant les mêmes vers, qu'indépendam-

ment de tout autre indice, la constitution matérielle de la plupart de ses productions, suffit pour faire reconnaître sur-le-champ à quel temps elles appartiennent.

3°. Dans son *caractère*, en ce que, sans intention formelle de séparer la poésie de la *musique*, ayant amené l'usage de cultiver ces deux arts indépendamment l'un de l'autre, il en était venu de fait à laisser rompre leur alliance naturelle, et à livrer la composition poétique à des *écrivains*, étrangers à toute notion de *chant public*, et entre les mains de qui elle ne put manquer de dégénérer promptement, soit par *négligence mal entendue des moyens d'impression sympathique*, soit par *recherche oiseuse de jeux techniques* d'idées ou d'articulations, sans rapport avec aucun effet d'harmonie ou de rhythme musical. L'époque d'*Alain Chartier* est celle où les vices de cette poésie factice commencent surtout à se manifester plus sensiblement.

Les chants publics d'occasion solennelle, ne laissent pas d'avoir été d'un usage fréquent dans toute la durée des XIVe. et XVe. siècles. Indépendamment de ceux que nous trouvons dans les œuvres des auteurs connus, les chroniques font mention de beaucoup d'autres qui n'ont pu manquer d'avoir tous un certain degré d'intérêt, au moins sous le rapport de leur objet. On cite en particulier ceux de l'entrevue de *Charles VII* avec le duc de *Bretagne* à l'abbaye de *St.-Florent*, en 1426; ceux des tournois et combats chevaleresques de la cour de *Bourgogne* sous *Philippe-le-Bon*, en 1449 et 1453, etc. Dans la dernière de ces deux solennités, appa-

raissait une *Dame,* faisant le personnage de la *religion*, laquelle s'annonçait par un élégant *triolet.* (V. de *Barante*, Hist. des ducs de Bourgogne; *Lacurne*, Mém. de l'Acad. des Inscr., etc., t. XX, etc.).

D'un autre côté, la culture du lyrique de cabinet était puissamment encouragée par plusieurs institutions très-propres à en exciter et à en répandre le goût, *académies* de province, en *Picardie* et en *Flandre,* etc., *sociétés* de *Palinod* en l'honneur de la Ste.-Vierge, dans plusieurs villes de *Normandie*, etc., etc. Il existe quelques recueils de pièces couronnées dans ces concours.

On a bien observé sans doute que dans tout ce que nous avons dit jusqu'ici du lyrique des XIVe. et XVe. siècles, il n'a été question que de la *branche littéraire* de ce même lyrique. La *branche populaire* nous fournira beaucoup moins d'objets d'examen. Il est dans la destinée des productions de cette dernière espèce, d'épuiser promptement leur vogue, de tomber dans le dédain de la génération qui suit leur naissance, de ne vivre que par *chances de transmission orale*, et de n'être que rarement recueillies dans des écrits, qui, peu prisés à leur origine, ne tardent guère à périr en majeure partie, abandonnés comme inutiles, ou du moins perdus *par oubli*, dans des dépôts ignorés.

Nous avons en ce genre, pour l'époque qui nous occupe, plus de *mentions* et de citations historiques que de monuments réels, et positivement connus.

Entre ceux-ci se présente avant tout, une très-curieuse chanson sur les événements de la guerre de *Bretagne* sous *Charles V* en 1375.

On la suppose chantée par les enfants et les jeunes

filles du pays, qui se plaignent de le voir dévasté par les *Anglais*, auxiliaires de leur duc, établis dans un fort, auprès de *Quimperlé*, sous les ordres de *Jean d'Evreux*.

Voici le morceau, que nous donnons accompagné de quelques notes d'éclaircissement :

Gardez-vous du nouvïau fort,
Vous quï allez ces allues,
Car laiens prent son déport
Messire *Jehan d'Evrues.*

Il a gens trop bïen d'accord,
Car bon leur est vïés et nues (1).
N'épargnent faible ne fort..
Tantot aront plein leurs crues (2),
De la Motte, Marciot (3),
D'autre avoir que de vies ues (4),
Et puis men'ront à bon port
Leur pillage et leur conquês (5).
Gardez-vous, etc.

Clichon, *Rohem*, *Rochefort*,
Biaumanoir, *Laval* entrues
Qu'li Dus à St.-Brieux dort,
Chevauches les frans alues (6).
Fleur de Bretagne outre bord

(1) Vieux et neuf.

(2) Creux, panier, nid, retraite? — Les vocabulaires ne donnent que le diminutif *cruet*.

(3) Gens de la *Motte* et de la *Marche*, — ou peut-être noms propres de partisants subalternes?

(4) OEufs gâtés.

(5) Butin.

(6) Chevauchent sur les grands chemins, — ou peut-être sur les *terres libres* (*francs alleus?*).

Estre renommée sues (1),
Et maintenant oute mort (2),
Dont c'est pitié et grand dues (3).
Gardez-vous, etc.

Remonstre là ton effort,
Se conquerre tu le pues,
Tu renderas maint succort
A nos méres, se tu vues.
En ce pays ont à tort
Pris moutons et crasses bues (4).
Leur escot payeront il or
A ce cop si tu t'esmues.
Gardez-vous, etc.

Froissart qui rapporte cette chansonnette, prétend qu'en effet, elle fut pour quelque chose dans la résolution que prit l'élite de la noblesse Bretonne d'aller attaquer *Jean d'Evreux* dans son fort (Buch., Chron. de Froissart, t. VI, p. 90 et 729, etc.).

Nous ne nous arrêterons pas à provoquer la réflexion que cette petite pièce, Bretonne d'esprit et d'intention, si l'on veut, pourrait bien ne pas l'avoir été de fait et d'origine; ni à rechercher, en conséquence, si c'est bien dans ce *langage* que les enfants des environs de *Quimperlé* l'eussent faite. L'époque et le caractère en sont bien établis. Il suffit. Ce sont les seuls rapports sous lesquels nous ayons eu à nous en occuper.

Un peu après, nous trouverions à en rapprocher les

(1) Connue au loin par ta renommée.

(2) Le mot *oute* fait difficulté; le sens doit être : tu es maintenant *tenue* pour morte; il se peut que le passage soit altéré.

(3) Pitié et grand deuil.

(4) Vaches grasses.

Vaux de Vire de *Basselin*, si le texte de ceux-ci était un peu authentique. Malheureusement il est bien connu, au contraire, que ce même texte, après avoir été, durant près de 200 ans, abandonné à toutes les variations de la transmission orale, n'a été fixé qu'au bout de ce temps, par un éditeur, qui ne dissimule pas le *soin* mal entendu *qu'il a pris de le rajeunir*.

Olivier Basselin fut bourgeois de *Vire*, où il exerça la profession de foulon. Il dut y naître vers le milieu du XIVe. siècle. On croit qu'il fut tué par les Anglais, maîtres de la *Normandie*, durant les malheureux troubles du règne de Charles VI, probablement au siége de *Vire*, en 1418.

Basselin, homme du peuple, bien que dégrossi par quelques études classiques, ne fut ni un faiseur de *ballades*, de la nouvelle école, ni un langoureux *trouvère* de l'ancienne ; mais tout simplement un *chansonnier de cabaret*, ou plus exactement encore, *un franc buveur*, doué du talent du chant, que la vue d'un broc bien rempli avait seule l'heureux don de mettre en verve, sans que son inspiration fût de nature à s'étendre à aucun autre objet.

Ses chansons appartiennent à peu près exclusivement à ce qu'il nous a plu d'appeler *le genre bachique*. Ce sont, à ce qu'il paraît, les premières de cette espèce, que l'on ait connues en France, à moins qu'on ne veuille y rapporter un *rondeau de table* d'*Eustache Deschamps*, qui a pu les précéder, et peut-être en fournir le premier type. L'auteur n'y sort guère de ses idées de *taverne*, que furtivement, deux ou trois fois, par allusion aux circonstances déplorables de l'état de guerre qui désolait alors le pays.

La touche de *Basselin* est ferme et naturelle. Son délire n'a rien de simulé. C'est bien le degré d'enthousiasme que comporte le genre. C'en est même trop, pour les esprits délicats, qui ne se prêtent à l'impression des transports d'un buveur, que comme à une fiction poétique, et qui ne séparent pas aisément l'idée de *l'ivrognerie*, de ce qu'elle a en soi d'ignoble et de hideux.

Basselin s'entend fort bien aussi à tourner un couplet, et à présenter ses idées dans leur forme et leur mesure naturelles, sans effort comme sans divagation. Chacune de ses chansons offre comme un petit tableau, bien distinct et bien tracé, d'un effet toujours parfaitement simple et vrai.

Le grand défaut, le défaut presque unique, mais aussi le défaut immense, et à peu près habituel de ses compositions est la *trivialité*. Elle y résulte surtout de la *maladresse stérile* avec laquelle il s'est renfermé, on ne sait pourquoi, dans l'éloge du vin (ou du *cidre*), considéré comme breuvage savoureux, sans y associer (ainsi que d'autres ont si bien su le faire) aucune idée d'affection morale et sympathique, *d'amour* ou *d'amitié*, *d'insouciance voluptueuse* ou *de joie communicative*, etc., aucun trait d'ornement gracieux, emprunté aux objets doux et riants de la nature champêtre, etc., etc.

Dans le sujet ainsi conçu, les détails aimables et attrayants ne sont pas ceux qui surabondent, et tout semble, au contraire, y tendre à des effets d'un caractère bien différent. *L'ignoble* s'y présente le plus souvent comme la vraie couleur des choses. *Basselin* n'a pas

cru devoir s'en écarter, et il en accepte franchement jusqu'aux nuances les plus basses : *Il veut se rincer la gorge ou se laver les tripes ; le bon vin lui réchauffe le ventre* ; il ne laissera pas sécher le *passage des vivres ;* il veut boire jusqu'à *trébucher ;* jusqu'à s'en rendre *la face cramoisie et le nez violet*, etc., etc. Ce *bachique*-là (il faut le dire), a peu de chose de commun avec celui que cultivèrent jadis *Anacréon* et *Horace*. Si *Basselin* a connu ces deux poètes, il est clair au moins qu'il ne les a pas copiés.

Le nombre des *chansons bachiques* bien connues de *Basselin*, est de 62, entre lesquelles sept ou huit surtout se font remarquer par des traits d'originalité plus ou moins piquante ; en voici une qui nous paraît d'assez bon aloi :

Qui est comme moi bon buveur,
Ne craint tant trouver un voleur
Comme un mauvais breuvage;
Car d'un voleur on se défend,
Mais celui qui mauvais vin prend,
Bientost perd tout courage.

Je voudroy beuvant mauvais vin,
Me voir la gorge tout soudain
Bien courte devenue ;
Mais quand le bon vin je boirois,
Que le cou j'eusse encore trois fois
Aussi long qu'une grue.

Quant à l'eau, ne me parlez point
D'en boire, se n'y suis contraint,
Ou se ne suis hermite ;
Encor faudroit-il quelquefois
Que vin je beusse dans les bois,
Ou je morroys bien viste.

Je say bien que je boi des mieulx ;
Mais j'en ressemble à mes ayeulx ;
Il fault suivre nos pères ;
S'on laisse les vieilles façons,
Jamais si bien que nous pensons
N'iront droit nos affaires.

La suivante aussi, à notre avis, est très-bonne d'invention et d'effet :

Faulte d'humeur, nos choux sont morts
En nos jardins par sécheresse ;
Faulte d'abreuver bien mon corps,
Se j'alloy morir, que seroit-ce ?

Sangoi ! je ne m'y firai pas ;
Morir sec à faulte de boire,
C'est un très-malheureux trespas,
Et de très-funeste mémoire.

A boire ! à boire, vistement !
Je veulx tenir ma gorge humide,
De paour de morir povrement,
Comme nos choux, sec et aride.

Toutefois moi et mon jardin,
Nous différons en une chose ;
Je me veuil abreuver de vin,
Et d'eau nostre courtil s'arrose.

Il y a encore beaucoup d'agrément et de naturel dans cette autre sur *l'Avare trépassé* :

Qui est cesluy qui est gisant
Soubs ceste froide sépulture ?
— Un riche avare, qui, vivant,
Ne buvait que l'eau toute pure.

— Quelle mort l'a fait trespasser ?
— Il est mort d'une soif cruelle,
Pour n'avoir voulu reschauffer
D'un verre de vin sa fourcelle.

— Pourquoi ne croist sur son tombeau
Que du chardon qui l'environne ?
— Un corps qui n'a bu que de l'eau,
Ne produit herbe qui soit bonne.

— Pourquoi est-ce un *pater noster*
Que pas un ores ne lui donne ?
— Pource qu'ayant vin en chantier,
Il n'en faisait boire à personne.

— Est-il mort sans estre ploré ?
— Quel deuil voulez-vous qu'on en fasse ?
Qui, comme lui, meurt altéré,
Il fait grande honte à sa race.

Vraiment tu es bien où tu es ;
Tes héritiers, comme je pense,
De ton bon vin faisant gros nez,
Laveront bien leur conscience.

Mais le chef-d'œuvre de l'auteur, à tous égards, et sans aucune espèce de comparaison, est celle de ses chansons qui a pour sujet le *Siége de Vire par les Anglois* (1417?), la seule aussi du recueil de ses œuvres qui se rapporte bien positivement à un événement d'intérêt public.

Les Anglais occupent tout le pays voisin. Ils s'approchent de la ville. *Basselin* les voit prêts à commencer le siége. Qu'éprouve-t-il ? De quoi veut-il qu'on s'occupe à l'occasion de cette terrible crise ? C'est ce que va nous révéler sa chanson :

Tout à l'entour de nos remparts
Les ennemis sont en furie;
Sauvez nos tonneaux, je vous prie!
Prenez plutot de nous, soudars,
Tout ce dont vous aurez envie;
Sauvez nos tonneaux, je vous prie!

Nous pourrons après, en beuvant,
Chasser notre mérencolie;
Sauvez nos tonneaux, je vous prie!
L'ennemi qui est ci-devant,
Ne nous veult faire courtoisie;
Vuidons nos tonneaux, je vous prie!

Au moins, s'il prend nostre cité,
Qu'il n'y trouve plus que la lie;
Vuidons nos tonneaux, je vous prie!
Deussions nous marcher de costé,
Ce bon sildre n'épargnons mie;
Vuidons nos tonneaux, je vous prie!

L'idée de cette petite pièce est, comme on le voit, très-ingénieusement plaisante; et quand on réfléchit un peu sur les circonstances qui en fournissent la donnée réelle, on est tout surpris d'y trouver l'expression d'un courage fort remarquable, déguisé sous les formes comiques d'une simple *boutade de cabaret.* On croit que ç'a dû être une des dernières productions de l'auteur.

Nous devons nous borner à ces citations. On pourrait encore en rapprocher les chansons :

« Que Noé fut un patriarche digne,.... etc. »

« J'ai grand' peur d'une maladie,.... etc. »

« Laissons vivre malheureuses,.... etc. »

« Mon mari a, que je croi,. .. etc. »

Ce sont celles qui nous paraissent devoir les suivre de plus près.

En fait de *passages détachés*, il n'est pas permis d'omettre le couplet suivant :

> Hélas ! que fait un pauvre ivrogne ?
> Il se couche et n'occit personne,
> Ou bien il dit propos joyeux ;
> Il ne songe point en usure,
> Et ne fait à personne injure ;
> Beuveur d'eau peut-il faire mieux ?

Il est pris de la chanson :

> « Ma femme se dit mal pourveue, etc.... »

De laquelle il forme la conclusion.

Les chansons de Basselin ont été appelées *Vaux de Vire*, du nom du lieu où l'auteur avait son établissement, et où se trouvaient aussi les tavernes qu'il avait coutume de fréquenter.

On veut que de ce nom de *Vau de Vire* se soit formé plus tard celui de *Vaudeville*, appliqué aux *chansons satiriques*, et que d'autres avaient cru dérivé de *Voix de Ville* ; question de pure étymologie, et sans aucune importance pour le fond des choses. Le *Vaudevire bachique* et le *Vaudeville satirique* sont des compositions d'origine et de nature toute différente. *Basselin* paraît avoir créé le premier. Il n'a rien fait qui se rapporte à l'objet du second. Ces deux sortes de chants procèdent de deux sortes d'inspirations diverses, et qui sembleraient devoir plutôt s'exclure que se produire l'une l'autre. Il

y avait des *chansons satiriques*, de vrais *Vaudevilles*, sous quelque nom que ce soit, et avant *Basselin*, et beaucoup plus anciennement, dès les premiers temps de notre vieille poésie. La chanson de *Quimperlé* en est un. Plusieurs pièces connues d'*Eustache Deschamps* offrent visiblement le caractère du genre, et nous en avons trouvé la première ébauche dans les chants de *Jérusalem*, contre *Arnould Malcouronne*, durant la première croisade, à près de trois siècles de l'époque où les *Vaux de Vire* ont dû commencer.

A la suite des *Vaux de Vire de Basselin*, les deux derniers éditeurs de ce poète ont pris soin de recueillir quelques autres chansons d'auteurs inconnus et de caractères divers, la plupart étrangères à son genre, comme à lui-même, mais se rapportant plus ou moins sensiblement aux idées et aux intérêts de la même contrée, quelquefois aussi aux événements connus d'une époque peu éloignée de la sienne. Ces pièces, de sujets plus variés, ont d'ailleurs, sur les *Vaux de Vire*, cet autre avantage de s'offrir à nous dans un état moins suspect, quant à l'altération du langage, extraites, comme on nous les donne, de manuscrits que l'on juge appartenir au milieu du XIVe. siècle. Il y en a *d'affections privées* et de sujets champêtres. D'autres sont relatives surtout à la grande affaire du temps, la *lutte du pays contre les derniers efforts de l'invasion Anglaise*, terminée par l'*expulsion définitive de l'ennemi*, etc.

Dans la première de ces deux catégories, nous remarquons cette chanson sur le *rossignol* :

On doit bien amer l'oyselet
Qui chante par nature,

Ce mois de moy, sur le muguet
Tant comme la nuict dure.

Il fait bon écouter son chant
Plus que nul autre, en bonne foi,
Car il réjouit maint amant,
Je le sais bien quant est de moi.

Il s'appelle roussignolet,
Qui met toute sa cure
A bien chanter, et de bon het (1);
Ainsi c'est sa nature.

Le roussignol est sous le houx,
Qui ne pense qu'à ses ébats;
Le faux jaloux se sied dessous,
Pour lui tirer son matelas (2).

La belle qui faisoit le guet
Lui a dit par injure:
Hélas! que t'avoit-il méfait,
Méchante créature?

On y trouve aussi cette autre (fragment incomplet peut-être?) en *regrets* naïfs d'une *liaison* que le temps, ou une nécessité de convenance quelconque, ont usée :

Dieu gard' de déshonneur
Celle que j'ai long-temps aymée!
Je l'ai aymée de tout mon cœur;
Ma jeunesse est passée!

Or vois-je bien que c'est folie
D'y mettre sa pensée,
Quant elle m'a dit en plorant:
« Nos amours sont finées. »

(1) Gaiment, de bon cœur.

(2) Materas, matras, flèche, trait, etc.

Dépenser m'a fait mon argent
A la maison d'un tabernier ;
Payer l'escot de mainte gent,
Dont je n'en avois pas mestier.

Chausses de vair m'a fait porter
Et souliers à poulaine (3),
Et par devant son huys passer
Mainte fois la semaine.

Et puis encore cette dernière, en plaintes *d'embarras de ménage*, dont il existe des leçons fort diverses, et qui demanderaient à être rectifiées les unes par les autres :

Hélas ! il est pis de ma vie,
Et hic (4) !
Mesnage a prins sur moi rigour ;
A Dieu comant joie et baudour (5),
Esbatement et chanterie,
Et hie !

Je m'y souloye aller esbattre
Avecques ces gentils gallants ;
Mais maintenant suis à mon astre (6)
A nourrir mes petits enfants.

Dont l'un se deult et l'autre crie,
L'autre m'appelle son seignour ;
Le petit brait et nuict et jour ;
Je n'ai bonne heure ne demie (7).

(3) *A la polonaise ;* mode du temps.

(4) Refrain insignifiant imitant une personne qui pleure.

(5) Adieu la joie et les divertissements.

(6) Atre, foyer.

(7) Ni heure, ni *demi-heure* de repos.

Le grand demande une cotelle,
Et la fillette un chaperon;
Ma femme si bret et crestelle (8):
Et, nostre Dame! que feron?

Hé, tesiez-vous, ma mie!
Nous desprirons nostre Seignour,
Qu'il nous donne du pain au four;
Si nourriron nostre mesgnie.

Entre les pièces de la seconde sorte, se présente naturellement au premier rang, ce tableau des misères de la province, effet nécessaire de l'état de guerre qui la désole:

A la duché de Normandie
Il y a si grand pillerie,
Que l'on n'y peut avoir foison;
Dieu doint qu'elle soit appalsie!
Ou il faudra que l'on s'enfuye,
Et laisser chascun sa maison.

Quant à moi, je n'y serai plus,
Par la doubte des *court vêtus* (9).
Plus çà: n'y a point d'aisement,
Qu'ils nous viengnent voir trop souvent.

Ils viengnent par grand ruderie,
Demander ce que n'avons mie;
Et nous donnent maint horion;
Encor faut-il que l'on leur die:
Mes bons seignours, je vous en prie,
Prenez tout ce que nous avon.

(8) Crie *comme une poule* en colère.
(9) Par la crainte des *Anglais*.

Je leur donnasse voulentiers
Si je pensoye avoir de quoi ;
Mais sur ma foi, tous mes deniers
Et tout mon bien est hors de moi.

Je ne puis faire courtoisie ;
Car pauvreté me contrarie,
Et me tient en subjection ;
Je n'ai plus ami ne amie,
En France ne en Normandie,
Qui me donnast un porion.

Dieu veuille mettre bonne paix
Par toute la chrétienté !
Mes que ce soit à tout jamais ;
Si vivron tous en loyauté.

Se chrétienté fust unie,
Nous menassion joyeuse vie ;
Et mettrion tristesse en prison ;
Ceux par qui c'est, Dieu les maudie,
Et aussi la vierge Marie,
Sans avoir jamais guarison !

Cette chanson a été citée comme un *Vau de Vire*, et quelques-uns pensent qu'elle pourrait être de *Basselin*. La supposition n'a rien que d'assez plausible. Au même sujet se rattache naturellement la suivante qui, dans ce cas, n'en serait en effet qu'un complément surajouté :

Hélas! Olivier Basselin,
N'orron nous plus de vos nouvelles ?
Vous ont les Englois mis à fin,
. . . .

Vous souliez gayement chanter
Et démener joyeuse vie,

Et les bons compagnons hanter
Par le pays de Normandie,
Jusqu'à Saint Lo en Constantin,
Onques ne vi tel pellerin.

Les Anglois ont fait desraison,
Aux compagnons du *Vau de Vire;*
Vous n'orrez plus dire chanson,
A ceux qui les soulaient bien dire.

Nous prieron Dieu de bon cueur fin,
Et la doulce vierge *Marie*,
Qu'il doint aux Englois male fin;
Dieu le pére si les maudie!

Un recueil imprimé du XVIe. siècle termine celle-ci par le couplet ci-après :

Basselin faisoit les chansons;
C'estoit le maistre pour bien dire;
Il hanta tant les compagnons,
Qu'il ne lui demoura que frire;
Car fust de sidre ou fust de vin,
Il en beuvait jusqu'à la lie,
Et puis revenoit au matin,
Hélas! *Olivier Basselin!*

Une troisième pièce de la même classe a pour objet de se réjouir de l'embarras où les *Godons* (gens jurant par *Goddam!*), Anglois *coués* (portant leurs *cheveux en queue*), se trouvent jetés par la mort inopinée de leur roi *Henri V*, prétendant aussi au trône de France (1422), lequel ne laisse pour héritier de ses projets de conquêtes qu'un faible enfant de neuf mois. Le morceau, formé de deux couplets avec refrain, pourrait

bien n'être qu'un *fragment de ballade incomplète*. Les détails n'ont rien de saillant. Le refrain est :

« Mauldicte en soit trestoute la lignye ! »

Ce petit cycle, tout national, de sujets relatifs à l'invasion Anglaise, se termine on ne peut plus heureusement par une dernière *chanson Vau de Vire*, tout récemment publiée pour la première fois (1), et qui, en la supposant aussi authentique qu'*elle mérite de l'être*, doit avoir été composée à l'époque et à l'occasion de l'heureuse victoire de *Formigny* (1450). C'est comme le prélude populaire du beau chant, ailleurs cité, de *Charles d'Orléans*, sur l'expulsion de l'ennemi.

Voici le morceau :

Cuidoyent toujours vuider nos tonnes,
Mettre en chartre nos compaignons ;
Tendre sur nos huys des sidones (1),
Et contaminer ces vallons.

Cuidoyent toujours dessus nos terres
S'esbattre en joie et grand soulas ;
Pour resconfort embler nos verres (2)
Et se gaudir de nos repas.

Cuidoyent toujours. . . . . .
. . . .
. . . .
. . . .

(1) Dans l'édition donnée, en 1833, par M. Julien Travers, édition la plus complète de Basselin, et dans laquelle se trouvent 41 Vaux de Vire inédits de Le Houx.

(1) Tendre des linceuils funèbres sur nos portes.

(2) Enlever nos verres.

Ne beuvant qu'eau tous nos couraiges
Estoient la vigne sans raisin ;
Rougissoient encor nos visaiges,
Ainçois de sildre ne de vin.

S'embesoignant de nos futailles,
Dieu a féru ces enragiés,
Et la dernière des batailles
Par leur trespas nous a vengiés.

Beuvons tous ; des jours de destresse
Jetons le record dans ce vin (3).
Ores ne me chault que liesse (4) :
Beuvons tous du vespre au matin (5).

Il est à observer que la lacune du 3e. couplet n'existe pas dans le texte manuscrit. On devine quelles idées doivent en fournir la substance. L'éditeur avertit que la naïveté grossière des expressions l'a forcé de retrancher ces quatre vers. La pièce est-elle bien complète d'ailleurs ? N'y manque-t-il pas au moins quelque couplet de début ? Nous ne voyons pas que personne se soit occupé de cette question.

En dehors de nos affaires de guerre et de nationalité normandes, mais toujours dans la catégorie des sujets d'intérêt public, se trouve encore une chanson de trois couplets, sur la mort du bon *roi René* de Sicile (1481). C'est peu de chose, et il est clair aussi que le texte qu'on nous en donne est fort altéré. Nous ne la citons qu'en considération de son objet :

(3) Le souvenir.

(4) Maintenant je ne m'occupe que de joie.

(5) Du soir au matin.

Celui qui nasquit sainctement,
Hen henc, hen henc, hen henc (1)!
Veuille mener à sauveté
L'ame du bon feu roi René!

Il a prins son définement;
Hen henc, etc.
Pour certain il est trespassé,
C'est grand dommage de sa mort.

Et quand viendra le jugement,
Hen henc, etc.
Que chacun y sera pour soi,
Le doulx Jesus par sa pitié,
Nous veuille donner sauvement!
Hen henc, etc.

La *Normandie* et l'école de *Vire* en particulier, paraissent avoir fourni la meilleure part des chansons populaires des XIVe. et XVe. siècles. Ce n'est pas à dire pour cela que les autres parties de la France n'aient pas aussi beaucoup produit en ce genre, et nous ne manquons pas de preuves bien positives du contraire.

Il y en eut de faites à *Paris*, sur la captivité du roi de *Navarre* sous le roi Jean, en 1355. Elles étaient en faveur du prisonnier, et avaient grande vogue parmi le peuple.

Il y en eut au temps de *Charles V*, en 1369, sur l'inaction de l'armée française en *Artois*, sous les ordres du duc de *Bourgogne*, *Philippe-le-Hardi*.

Celle de *Quimperlé*, qu'on n'aura pas oubliée, est du même règne, et à 5 ou 6 ans près, de la même époque.

(1) Refrain insignifiant, pour imiter une personne qui pleure?

Les malheureux troubles du règne de *Charles VI* donnèrent lieu à beaucoup d'autres, dans les intérêts respectifs des deux factions rivales. A quatre et cinq années de distance (1410, 1414 et 1419), les rues de la capitale retentirent tour-à-tour de vœux *pour le bon duc de Bourgogne*, oncle du roi, et presque roi de circonstance, *Jean-sans-Peur*, et de lamentations sur l'assassinat de son concurrent, le duc *Louis d'Orléans*, frère dudit roi, puis encore de chansons sur l'assassinat de l'assassin, etc., etc. En 1422, les malheurs prolongés de la guerre civile, *misère, famine, maladies, oppression violente et cruelle de l'étranger*, produisirent des complaintes énergiques *du pauvre commun* : « C'était, y disait-on, un gouvernement de loups ra-« vissants, qui emportaient la brebis avec la laine, « et dévoraient la chair avec le sang. » (V. *Froissart*, *Monstrelet*, M. de *Barante*, etc.).

On en fit sous *Louis XI*, en 1469, sur la disgrace du cardinal de *La Balue*; et en 1475 sur l'exécution du connétable de *St.-Pol*; et en 1476, sur la victoire des Suisses et la défaite du duc de *Bourgogne*, *Charles*-le-*Téméraire*, à la journée de *Granson*.

Quelques-unes de ces dernières compositions n'ont pas été tellement oubliées, qu'on ne puisse en citer encore des fragments plus ou moins considérables. La complainte sur le connétable de *St.-Pol*, fournit le morceau ci-après :

Pleurez ma mort, patrons de pillerie,
Hommes de sang, qui aimez brouillerie;
Plus ne vous puis servir, ne aide faire;
Pleurez donc tous et taschez de défaire

Les unions des princes et l'accord
Qu'eusse empesché si n'eust esté ma mort.

Petits enfants, dont guerre occit les pères,
Soyez en juge au ventre de vos mères ;
Car par ma mort vous vivrez en repos ;
Femmes, et vous, qui des larmes amères
Avez jeté pour vos maris et frères,
Quittez le deuil, tenez joyeux propos.

Nobles, marchands, et tous autres suppots,
La paix vous dit, comme à ses chiers amis,
Que justice a l'un de ses ennemis. . .
. . . .

De la chanson sur le cardinal de *La Balue*, on a retenu surtout ces six vers :

Maistre Jean Balue
A perdu la vue
De ses éveschés ;
Monsieur de Verdun
N'en a pas plus un ;
Tous sont dépeschés.

L'équipée de *Péronne* par dessus tout (1468), aurait pu fournir aussi aux Parisiens un admirable sujet de vaudeville ; mais il paraît que personne n'osa le toucher. Il y avait de bonnes raisons pour cela. L'édit pour la publication du traité de paix ne parut qu'accompagné de défenses d'en critiquer les dispositions, par *paroles*, *écrits*, *chansons*, *peintures*, *signes* ou même *gestes*, sous peine d'être fustigé et banni pour la première fois, d'avoir la langue percée pour la seconde, et d'être mis à mort pour la troisième. On alla jusqu'à faire tuer

les pies domestiques qui eurent le malheur de se laisser apprendre à prononcer des syllabes d'allusion suspecte. Si quelqu'un se hasarda de chansonner sur *Péronne*, on devine que ce ne dut être que sous la garantie de l'*huis bien clos*.

Cet état des choses bien compris, si, sur les monuments authentiquement connus des deux branches du lyrique des XIVe. et XVe. siècles, nous cherchons à nous faire une idée générale des changements que paraissent avoir subis dans cette période, la langue d'une part, et de l'autre l'art de la composition poétique, nous trouvons d'abord pour ce qui est du langage :

1°. Que le *vocabulaire* avait éprouvé comme une sorte de refonte, soit par l'introduction d'une foule de termes tout nouveaux, soit par omission absolue ou modification importante, de forme ou de désinence, de la plupart de ceux de l'époque antérieure.

2°. Que *l'articulation matérielle* en même temps, s'était sensiblement adoucie, par la contraction devenue habituelle de presque toutes les syllabes *en double voyelle* faisant choc l'une sur l'autre dans un même mot.

En ces deux points, le changement paraît avoir été prompt et progressif. On en suit sensiblement la marche dans les quatre premiers poètes du XIVe. siècle, à moins toutefois qu'il n'y eût pour nous illusion à cet égard, et qu'il ne fallût rapporter à des différences de dialecte local, ce que nous prenons chez eux pour des effets de l'action du temps. Les œuvres de *Charles d'Orléans*, surtout, nous offrent sous ce rapport un objet d'observation des plus importants. A la seule ouverture

du livre, tout le monde se sent comme en pays *limitrophe*, et s'étonne presque de comprendre à peu près tout sans explication. L'absence des voyelles *heurtées* dans la prononciation n'est pas chose qui puisse s'y manifester de même à la première vue. Les personnes qui seraient tentées de vérifier ce qu'il en est, quant à cet auteur, trouveront que, sur dix exemples de l'emploi des mots *à voyelles rassemblées* (*eusse*, *deusse*, *eu*, *sceu*, *veoir*, *seoir*, et autres semblables), il y en aura rarement deux où l'auteur n'ait pas fait la contraction. Il ne la manque ni dans *aage*, ni dans *royne*, où ses prédécesseurs ne la faisaient pas.

Sous le rapport grammatical, les choses sont changées aussi :

1°. En ce que les conjonctions et les pronoms conjonctifs et relatifs ont pris des formes plus déterminées et moins susceptibles d'équivoque et de confusion.

2°. En ce que des règles plus fixes s'étant établies pour caractériser la différence du *nombre* dans les noms et de la *personne* dans les verbes, et l'emploi de l'*s* ayant été habituellement introduit dans l'une et l'autre de ces deux fonctions, il a dû s'en suivre, et il s'en est suivi aussi, que l'*s* ait tendu à perdre, et ait finalement perdu en effet, son autre fonction, plus ancienne, de caractéristique des *nominatifs singuliers masculins*. *Mes roys* n'a plus dû se dire pour *rex meus*, quand il a été bien reçu que sa signification commune et habituelle serait *reges mei*. La distinction à peu près indispensable des nombres a dû faire négliger la distinction moins importante, *d'un cas unique*, dans une langue où la fonction des termes est presque nécessairement déterminée par l'ordre de la construction.

De dire à quelle époque précise s'est effectué ce dernier changement, ne semble pas chose des plus aisées. On croit voir qu'il y a eu d'abord confusion des moyens, *puis négligence progressive de l'emploi du premier*, suivie, peu après, de l'*oubli de son objet*, qui dut un peu plus tard en amener l'*abandon* total. L'ancienne pratique est encore toute en vigueur chez *Froissart*. *Alain Chartier* ne paraît pas y avoir sensiblement dérogé. Aucun vestige ne s'en montre plus chez Charles d'Orléans. On en retrouve quelques traits chez *Villon*, mais ils s'y présentent comme des jeux d'*archaïsme* volontaire et avoué. Son éditeur *Marot*, très-bon grammairien d'ailleurs, semble n'avoir pas connu le principe qu'ils rappellent, et se borne à les signaler comme *pluriels employés pour singuliers*, *selon l'usage vicieux des anciens*. Pour résoudre la question en pleine connaissance de cause, l'examen comparé des bons manuscrits de l'époque, est le point par où il faudrait commencer.

Sur le surplus, on peut dire que, soit chez les successeurs de *Villon*, soit chez *Villon* lui-même, et avant lui aussi chez *Charles d'Orléans*, les seules traces subsistantes de l'ancienne grammaire sont la suppression facultative du *pronom personnel subjectif* devant le verbe, et le *mode d'inversion* qui permet d'y placer le *nom substantif* employé en *régime direct*.

Pour ce qui est de l'art de la composition poétique, dirons-nous qu'il soit constamment allé en se perfectionnant par degrés? Ou bien qu'il ait langui dans une longue imperfection, avec les seules différences qu'ont dû y introduire l'inégalité des talents individuels? On

bien encore, qu'il se soit altéré dans quelques points, par l'effet naturel de la séparation de la poésie et de la musique? Nous trouverions des raisons plausibles en faveur de chacune de ces opinions diverses, dont la discussion nous mènerait trop loin. Le fait est que l'abus des *formules explétives* et des *incises oiseuses* semble plus rare chez *Eust. Deschamps* que chez *Froissart*; que *Charles d'Orléans* seul paraît avoir eu quelque supériorité sur ce même *Deschamps*, en ce qui tient à l'élévation des pensées et aux mouvements du style, *suspension*, *gradation* ou *contraste*, etc.; que *Charles d'Orléans* et *Froissart* se placent, à peu près ensemble, sur une ligne à part, pour tout ce qui est *grâce* et *naturel touchant* et *ingénieux*; qu'*Alain Chartier*, inférieur à tous trois sous le triple rapport de la *force*, de l'*agrément* et de la *finesse*, se montre presque partout entaché de vices, dont ils se sont tous plus ou moins habituellement garantis. C'est tout ce que nous prétendons affirmer, quant à présent, sur ce sujet.

Relativement à la versification, à part l'usage, devenu à peu près général, des grands refrains, et, si l'on veut aussi, quelques effets de rejets ingénieux, plus fréquents que par le passé; à part encore quelque amélioration introduite à l'égard des *rimes*, par l'abandon de l'ancienne pratique des désinences factices, obtenues par *syncope* de syllabe finale (*mon* ou *mont* pour *monde*, *cuit* ou *cui* pour *cuide*, etc.); nous ne voyons pas que l'art ait fait aucun progrès, en rien de ce qui tient à son objet réel. On admet toujours l'*hiatus*. On ne songe pas encore à la nécessité de l'élision de l'*e muet final, précédé d'une autre voyelle.* On se permet, plus

fréquemment peut-être qu'au temps des *trouvères*, *de placer le repos de l'hémistiche sur un e muet;* on observe moins rigoureusement qu'eux aussi, le *retour de rimes de même nature* aux postes correspondants d'une même pièce, etc. Et cependant on travaille, on tourmente péniblement la versification, pour la plier à des jeux de pur caprice, étrangers, comme nous l'avons dit, à tout effet d'harmonie et de rhythme. Et ce ne sont pas seulement quelques barbouilleurs désœuvrés qui se livrent à ces recherches puériles. Ce sont les gens qui obtiennent la vogue. Ce sont aussi les hommes de talent les plus capables de se distinguer par d'autres œuvres. Nous trouvons *Froissart* lui-même s'y exerçant avant les *Molinet* et les *Crestin*. On remarque de lui ce couplet de ballade en rimes *fratrisées* ou *annexées*, etc. :

A très-plaisant et *jolie*
Lie mon cœur et rend *pris;*
Pris m'en crois sans *vil'onie;*
On nie est en bien de *pris;*
Pris me rend en la *prison*
La belle que tant *prison*.... Etc.

Et aussi le rondeau en vers équivoqués :

La *pointure* qui me *point*,
Dont conseiller ne me sai,
Nuit et jour ne cesse *point*
La *pointure* qui me *point;*
Et si me *point* si à *point*,
Que riens ne crieue son assai,
La *pointure* qui me *point*,
Dont conseiller ne me sai.

Ce ne sont apparemment pas là des inventions de poètes chanteurs? Disons pourtant que celle des *vers équivoqués* remonte à une époque antérieure, et qu'on ne laisse pas d'en trouver dès le XIIIe. siècle, notamment dans une composition satiriquede *Rutebeuf* sur les *ordres* (couvents) de *Paris* :

Se li *cordelier*, por la *corde*;
Puent avoir la Dieu *accorde*;
Buer sont de la *corde encordé*....
Etc.

Nous n'en sommes plus à demander aux monuments poétiques de l'époque, des *révélations* sur un état de société dont ils auraient presque seuls conservé les indices. L'histoire des temps que nous venons de parcourir est bien connue. Leurs mœurs aussi ne nous le sont pas mal. Les chants de l'époque nous fournissent sur ce sujet peu de notions, que nous n'eussions d'avance. Ce n'en est pas moins pour nous un grand et vif plaisir, d'y en reconnaître si clairement la vraie et naïve empreinte. Sous ce rapport, le caractère de cette poésie des XIVe. et XVe. siècles laisse peu de chose à désirer. Ce qu'elle peint est bien ce qui fut, ce que nous savons bien positivement avoir été : Une *société en progrès*, passant de la galanterie chevaleresque à des formes de civilisation moins restreintes; de l'ignorance presque générale, à un commencement d'instruction sagement répandue; du désordre féodal à l'affermissement d'une royauté prépondérante, autour de laquelle viennent se grouper tous les intérêts sociaux, et qui s'attache à captiver les esprits et

à exalter les âmes, par l'éclat des fêtes guerrières, *joutes, tournois*, etc.; société malheureuse et tourmentée d'ailleurs de mille fléaux, guerres d'invasion étrangère et dissentions civiles, famine, pestes, factions, révolte, tyrannie, oppression, misères et crimes de toute espèce. Tels sont les tableaux des chroniques: tels sont aussi ceux de la poésie contemporaine. Ce sont deux témoins qu'on aime à trouver si parfaitement d'accord sur les mêmes faits.

Nous en aurions fini en ce moment avec le lyrique des XIVe. et XVe. siècles, s'il ne nous restait quelques mots à dire de *Clotilde de Surville*, et de ce qu'il y a de tel dans le recueil de poésies donné sous son nom.

Les poésies de *Clotilde de Surville* ont été publiées pour la première fois en 1803. Jusqu'alors personne n'avait entendu parler de cette femme, et *il n'existe nulle part aucun manuscrit connu* des ouvrages qu'on prétend lui attribuer.

Son éditeur qui ne peut en produire que de *prétendues copies toutes modernes*, ne laisse pas de nous les donner pour un ouvrage parfaitement authentique. Il y joint sur la personne de l'auteur, des détails fort circonstanciés, qu'il prétend s'être conservés *jusqu'à nos jours*, avec les poésies, dans des mémoires de famille.... *actuellement perdus.*

Clotilde de Surville, s'il faut l'en croire, naquit en 1405, et vivait encore en 1495. Elle aurait vu, en conséquence, décliner et finir *Alain Chartier* et *Charles d'Orléans*, et naître et passer le fameux *Villon*. On nous la donne pour une femme de qualité, fille d'un sieur de *Vallon Chalys* au *Bas Vivarais*, et mariée, en

1421, à *Bérenger* de *Surville*, jeune gentilhomme du même pays, l'un des braves attachés à la fortune et aux droits méconnus du roi *Charles VII*, alors dauphin.

Les ouvrages de poésie attribués à *Clotilde* sont pleins de grâce, d'élégance, de naturel, et quelquefois aussi de force et de hardiesse, et très-supérieurs aux compositions connues de tous les écrivains de son siècle, soit pour le fonds des choses, soit aussi pour les procédés du style et ceux de la versification. On y remarque une rare connaissance des anciens, et une foule d'allusions à l'antiquité classique, qui supposent autant d'instruction qu'on y reconnaît d'ailleurs de talent et de goût.

Ils sont dans notre dialecte *du Nord*, dit *langue d'oil*, qui n'est pas celui que l'on parlait dans le pays. *Clotilde* apparemment l'aurait préféré au sien, comme meilleur, ou *plus répandu*.

Comment au reste, du fond de sa province, et dans un tel siècle, une femme a-t-elle pu acquérir ces qualités dont la réunion est partout et en tout temps une chose si rare ? L'éditeur nous répond, sur la foi des *mémoires de famille* :

1°. Qu'elle appartenait à une école de *femmes poètes*, fondée au XIIe. siècle par la célèbre *Héloïse*, et au sein de laquelle s'étaient développés et transmis, de *femme en femme*, durant une période d'environ trois cents ans, des principes de composition et de goût, peu connus des *hommes*, écrivains de profession.

2°. Qu'elle avait été élevée par une mère, d'une instruction peu commune, et dont les études avaient été dirigées par le célèbre *Froissart*.

3°. Qu'elle avait eu à sa disposition les extraits faits par celle-ci, sous la direction de son maître, de tous les bons ouvrages, anciens et modernes, de la bibliothèque de *Gaston Phœbus, comte de Foix*, etc., et que l'étude de toute cette littérature avait été le passe-temps chéri et la passion dominante de ses jeunes ans.

Faits tout neufs! à recevoir sans autre examen! Merveille expliquée par un entassement de merveilles! Phénomène invraisemblable de toutes manières, mais qui le serait moins en lui-même que dans son rapport avec les circonstances qui doivent l'avoir produit.

Cependant pour compléter le système de l'éditeur, il faut encore y ajouter ces deux petites allégations :

1°. Que malgré leur excellence réelle et leur beauté si frappante, malgré l'*à propos* parfait des sentiments de dévoûment à la cause royale, qu'elles expriment admirablement, et que devaient relever encore les services de son jeune et vaillant époux, les poésies charmantes de *Clotilde* ne purent cependant se faire goûter *ni au camp* du dauphin d'abord, ni ensuite *à la cour* du roi (Charles VII), et en furent durement écartées par l'influence qu'y exerçait *Alain Chartier*.

2°. Que refoulées par là dans le secret d'une société assez restreinte, ses œuvres restèrent peu connues du public, et tombèrent bientôt dans un *oubli total*, comme celles de *Charles d'Orléans*, dit-on, mais avec cette différence, sur laquelle on glisse, que des manuscrits des poésies de *Charles d'Orléans* se sont conservés dans les bibliothèques publiques, où tout le monde peut en contrôler la *forme*, l'*état* et l'*âge*, tandis qu'on ne peut citer, de celles de *Clotilde*, que de prétendues *copies*,

toutes *fraîches*, qui ne peuvent en conséquence fournir aucune garantie matérielle de l'authenticité du fonds.

On nous avertit, d'ailleurs :

Que dans le temps de leur existence en manuscrit au sein de la famille de *Surville*, les poésies de *Clotilde* ont dû être retouchées deux fois, par deux membres de cette même famille, à deux époques diverses, et dans des intentions tout opposées, la première opération ayant tendu à en rajeunir le langage, la seconde au contraire à y rétablir les *archaïsmes*, qu'elle a pu quelquefois exagérer.

A la bonne heure! il ne fallait pas moins que cet avis pour trancher court à des objections dont la discussion n'eût pas été exempte de quelque difficulté. Il n'y a plus à craindre qu'aucun détail du langage donne *prétexte* de contester l'âge des productions.

Plusieurs petites compositions lyriques de *Clotilde* ne sont que d'ingénieux badinages, d'un intérêt tout individuel, mais que relèvent toujours la finesse et l'agrément de la pensée, et souvent aussi l'expression vive et inattendue d'un sentiment aimable et touchant.

Tel est ce gentil rondeau sur ce souvenir : *Que quand son bel ami, maintenant son époux, vint lui faire sa première visite, il étoit suivi d'un jeune loup privé :*

« De peur du loup n'allez oncques seulette ! »
Tant me le dict ma mère qu'ocondrois
Trembloy toujours, sans que menoy fillette,
Mesme varlets, aux champs et dans les bois,
Chaque printemps cœillir la violette.

Suivy d'ung loup, privé comme levrette,
Droict au chastel vint pour la prime fois

Mon bel ami. Pensay m'enfuyr, nicette,
De peur du loup.

M'accosta brief: au sien parler courtois,
Cuiday-je oïr dieutelet d'amourette;
Voulus respondre, et ne treuvay de voix;
Tremble plus fort depuys que ne le vois;
Maiz ce n'est plus (l'ai trop senty, povrette!)
De peur du loup.

A cette catégorie se rapporte une traduction de l'ode Φαίνεται, etc., de *Sappho*, traduction, comme on n'en rencontre guère, et telle que, pour cette pièce, on ne conçoit pas qu'il fût posssible d'en surpasser l'*énergie*, le *mouvement* et la *fidélité* :

Qu'à mon gré ceste là va primant sur les Dieux,
Qu'enyvre ton soubriz, sur qui ton œil repose;
Qu'encharment, résonnant de ta bouche de rose
Les sons mélodieux!

Je t'ai vu..... dans mon seyn, Vénus qu'ay toute en l'âme,
Qui sur lévre embrasée estouffoit mes accents,
Vénus à feux subtils, mais jusqu'ez os perçants
Court en fleuves de flamme.....

S'ennuaigent mes yeulx; n'oy plus qu'enmi rumeurs;
Je brusle, je languis; chauds frissons dans ma vayne
Circulent; je paslis, je palpite, l'haleine
Me manque; je me meurs.....

Une pièce des plus justement vantées entre toutes celles du recueil, est le morceau intitulé : *Verselets à mon premier né*. *Clotilde* y adresse la parole au jeune enfant qu'elle allaite, et tout en l'endormant sur ses genoux, elle l'entretient, comme s'il pouvait la com-

prendre, de son époux (alors absent) et de tous les doux rêves de son cœur.

L'étendue est de 16 couplets (de chacun quatre vèrs), sans compter la répétition du couplet refrain, qui revient de 3 en 3.

On remarquera ce début si simple et si vrai :

O cher enfantelet, vray pourtraict de ton père,
Dors sur le seyn que ta bousche a pressé :
Dors, petiot; cloz, amy, sur le seyn de ta mère,
Tien doulx œillet par le somme oppressé.

Bel amy, cher petiot, que ta pupille tendre,
Gouste ung sommeil qui plus n'est faict pour moy!
Je veille pour te veoir, te nourrir, te défendre....
Ains, qu'il m'est doulx ne veiller que pour toy!

Dors, mien enfantelet, mon soulcy, mon idole;
Dors sur mon seyn, le seyn qui t'a porté!
Ne m'esjouit encor le son de ta parole,
Bien ton soubriz cent fois m'aye enchanté.

O cher enfantelet, etc.

Puis ce charmant passage :

Estend ses brasselets; s'espand sur lui le somme;
Se clost son œil; plus ne bouge; il s'endort;....
N'estoit ce tayn flouri des couleurs de la pomme,
Ne le diriez dans les bras de la mort?....

Arreste, cher enfant!.... j'en fremy toute englière!....
Réveille-toi; chasse ung fatal propoz!
Mon fils! pour ung moment! ah! revoy la lumière!
Au prilx du tien, rends-moi tout mon repoz!

Doulce erreur! il dormoit.... c'est assez, je respire;
Songes légiers, flattez son doulx sommeil!

Ah! quand voyray cestuy pour qui mon cueur souspire
Aux miens costés, jouir de son réveil!

O cher enfantelet, etc.

Et cet autre encore :

Te parle et ne m'entends! et que dis-je, insensée!
Plus n'oyroit-il, quand fust moult éveillé....
Povre chier enfançon! des fils de ta pensée
L'eschevelet n'est encor débrouillé!....

Trestous avons esté comme es toi dans ceste heure;
Triste raison que trop tost n'adviendra;
En la paix dont jouis, s'est possible, ah! demeure!
A tes beaux jours mesme il n'en souviendra.

O cher enfantelet, etc.

Puis enfin ce dernier quatrain, faisant retour, et en quelque sorte envoi, à son époux :

Voylà ses traicts, son ayr! voilà tout ce que j'ayme;
Feu de son œil, et rozes de son tayn!....
D'où vient m'en esbahir? aultre qu'en tout luy-mesme
Pust-il jamais esclore de mon seyn?

Tout cela est excellent; c'est l'inspiration de la nature; c'est l'εὗδε, βρέφος de *Simonide*, qui pourrait bien en avoir donné l'idée, ainsi qu'il semble en avoir fourni le refrain, si heureusement approprié à une autre situation.

Dans un autre ordre de sentiments, sur ce qui touche aux sujets d'intérêt public, *Clotilde* se présente avec le même avantage, et s'élève au *grand* et à *l'héroïque*, tout aussi naturellement qu'on l'a vue se jouer d'abord

dans le *tendre* et le *gracieux*. C'est du moins ce que nous remarquons bien positivement dans le *chant royal* ci-après, sur la victoire du roi *Charles VIII*, à *Fornoue* (1495).

Qui fait enfler ton cours, fleuve bruyant du Rosne?
Pourquoi roulent si fiers tes flots tumultueulx?
Que la nymphe de Sayne au port majestueulx,
De ses bras argentins aille entourant le trosne;
Tu lui faiz envier tes bonds impétueulx!
Les fleuves, tes esgaulx, coulent en assurance,
Parmy des champs flouris, des plaines et des boiz:
Toy, qu'un gouffre parfond absorbe à ta naissance,
Mille obstacles divers combattent ta puissance;
Tu triomphes de tous. Tel, vengeur de ses droictz,
Charles brave l'Europe, et faict dire à la France:
« Rien n'est tel qu'ung héros soubs la pourpre des royz! »

Où courent ces guerriers dont la tourbe foizonne
Entour du Po, d'effrol soudain tourmentueulx?
Naguère ils courboient touz un front respectueulx
Devant l'ost où des lyz la trompette rézonne;
Pensent donc t'arrester, conquérant vertueulx?
De tes hauts faicts récents la seule remembrance
Déja par la terreur n'enchaisne leurs exploictz?
N'a donc assez cogneu leur parjure alliance
Que pour desconforter nos preulx et ta vaillance,
Alpes, voire Apennins sont fragiles paroiz?
Va, les frappe d'ung coup! parte icel cry de France:
« Rien n'est tel qu'ung héros soubs la pourpre des royz! »

Tel, des Dieulx, qu'*Hézios* et cygne de *Sulmone*,
(Trop souvent deshontés plus que voluptueulx)
Ont despeinct vindicteurs, poltrons, incestueulx,
L'arbitre soubverain qu'eut sien temple à *Dodone*,
De la terre escrasa les enfantz monstrueulx.
En vain ils menaçoient l'auguste demourance;

En vain sur *Pélion Ossa* jusqu'à troiz foiz
Entassé, surmontoit l'*Olympe* en apparence ;
Ains se rit Jupiter de leur persévérance;
Et des monts fouldroyés les broyant sous le poidz,
Apprist à l'univers ce qu'ores voyd la France :
« Rien n'est tel qu'ung héros soubs la pourpre des royz! »

Aux armes, paladins, vostre sang ne bouillonne !
Des Romains desgradez, l'*Aigle* tempestueulx,
Le *Griffon*, la *Licorne* aux palais somptueulx,
L'*Ours* blanc, et de *St. Marc* la superbe *Lionne*,
Soustiennent de *Milan* le *Dragon* tortueulx.
L'*Eridan* de voz braz attend sa délivrance ;
Hastez-vous ; disputez ces passages estroicts!
Ne vouz auroit le ciel confié sa vengeance,
Si de vos devanciers portant vaine semblance,
Vous ne saviez jouster qu'en spacieulx tournoyz.....
Aux mains! n'oyez quel son rendent échoz de France,
« Rien n'est tel qu'ung héros soubs la pourpre des royz ! »

Ainsi bravant la mort qui jà vous environne,
Fondez sur l'ennemy lasche et présomptueulx ;
Tu ne t'attendois pas, pontife fastueulx,
Aux affronts qu'en ce jour sur ta triple couronne
Verseroient tes efforts toujours infructueulx !
Quoy ! se peut-il encor que victoire balance ?
Dieulx seroient incertains où se monstre *Valoyz*?
Non, non, sur l'hydre même, en *Hercule* il s'eslance ;
Perfide Mantouan, rompz ta derraine lance !
L'air au loing en mugist; *Ludovic*, aux aboiz,
Paslit, tombe et s'escrye : ô trop heureuse France,
« Rien n'est tel qu'ung héros soubs la pourpre des royz ! »

Prince, en qui luict valeur, sagesse et tempérance,
Du premier de ton nom, qu'en despriz du *Grégeoiz*,
A l'empeyre romain comme au reigne *Gauloiz*
Rendist en deulx hyvers leur prime transparence,
T'offre les derniers sons qu'eschappent à ma voix,
Fière que de tel chant retentisse la France ;
« Gloire à Charles, héroz soubs la pourpre des royz ! »

Cette pièce est unique dans le recueil ; et on veut que *Clotilde* l'ait composée à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Ce n'est pas au reste la première fois qu'elle se serait élevée à ce ton.

Il caractérise surtout une *Héroïde*, que dès l'an 1422 (à 17 ans, et presque immédiatement après son mariage), sur les derniers moments du règne de *Charles VI*, *Clotilde* est censée avoir adressé à son jeune époux absent, qui est allé au camp des braves, rejoindre les drapeaux du dauphin méconnu.

La composition, sous la forme d'une simple épître, contient des traits qu'on admirerait dans le *chant de guerre* le plus héroïque. On distinguera le passage suivant, sur les malheurs de cette guerre :

Bellone au front d'airhain ravage nos provinces;
France est en proye aux dents des léoparts;
Banni par ses sujets, le plus noble des princes
Erre, et proscript en ses propres remparts,
De chastels en chastels et de villes en villes,
Contrainct de fuyr lieux où debvoit regner,
Pendant qu'hommes félons, clercs et tourbes serviles
L'osent, ô crime, en jusdment assigner!
Non, non, ne peult durer tant coupable vertige;
O peuple Franc! reviendras à ton roy!
Et pour te rendre à luy, quant faudroit d'ung prodige,
L'attends du ciel en ce commun desroy.
De tant de maux, amy, ce penser me console;
Onc n'a pareils vengié divin secours;
Comme dégatz de flotz, de volcans et d'*Eole*,
Plus sont affreux, plus croi que seront courts.

Puis cet autre contre les Français qui se sont déclarés en faveur de l'étranger :

De vergongne étouffez, qu'à défaut de la fouldre,
Périssent touz soubs le faix des remords!
Françols qui veult la France aider à se dissoudre
N'a-t-il, réponds, mérité mille morts?
Ainsy permest le ciel telles mésadventures
Et laisse ourdyr si noyres factions,
Pour que soyent, humains, vos diverses natures
En un plain jour myses par actions!
Tel avecques la terre, escloz soubs ses entrailles,
L'or confondu n'en diffère en couleur;
Mais au feu s'espurant, emmyeu viles scorailles,
Tout son éclat reprent et sa valeur;
Tels en ces temps de feu, voyrons Françols fidèles,
Comme l'or pur, entre escume apparoir;
Et lira l'advenir sur leurs nobles rondelles:
« Mourir plustôt que trahyr son debvoir! »

C'est assez, ce nous semble, pour apprécier le mérite des poésies de *Clotilde*. et peut-être aussi pour décider la question de leur authenticité.

Pour le fonds des choses : Abondance d'idées et de connaissances acquises, sagesse ingénieuse d'invention, et abandon absolu et raisonné des *vieilleries* de personnification si généralement accréditées.

Pour la composition : Goût et mesure parfaites en toutes choses, entente merveilleuse des effets jusqu'alors les plus inconnus du style, grâce et vigueur de pensée et d'expression, aisance et liberté gracieuse de mouvement, sans diffusion, sans mollesse, sans aucun recours à la ressource commune des *formules explétives*, etc.

Pour le langage : Idiôme épuré, choix et assortiment bien entendu de termes, *absence de tout vestige du trait essentiel de l'ancienne grammaire*, etc.

Pour la versification : Assortiment alternatif et croisement parfaitement régulier de rimes masculines et féminines ; d'*hiatus* point ; d'*élisions* manquées, aucune; plus de repos d'hémistiche sur des syllabes muettes ; plus de mauvais jeux d'échos ou d'équivoques ; jolis *rejets* d'effet pittoresque, etc.; en un mot, *pratique anticipée de l'art*, telle, presque dans tous les points, et meilleure en quelques autres, que celle dont le secret ne deviendra public que plus d'un siècle après.

Aux personnes qui n'auraient pas suffisamment remarqué toutes ces différences, nous dirions :

Recourons aux textes, et essayez de contrôler nos jugements. Comparez, par exemple, dans ce qui se rapporte à l'expression des mêmes sentiments et des mêmes pensées, le *livre des Quatre Dames* d'*Alain Chartier*, avec l'*héroïde à Bérenger* de la jeune *Clotilde*. De toutes les *gentillesses*, de toutes les gracieuses *tendresses*, et même de la *ballade* héroïque de *Charles d'Orléans*, rapprochez de même, si vous le voulez, les *verselets au premier né*, l'*ode traduite de Sappho*, et le *chant royal sur la bataille de Fornoue* ; et jugez si ces diverses productions offrent vraiment les traits essentiels d'une empreinte commune ; si celles de *Clotilde* peuvent être, en effet, une œuvre du siècle auquel on les attribue; et s'il est concevable que, telles qu'elles sont, et publiées à une telle époque, elles eussent pu manquer d'y attirer une attention des plus vives, et d'y balancer, pour le moins, la vogue de tout ce qui s'y faisait le plus admirer.

Clotilde, comme nous l'avons vu, est censée avoir traduit, et traduit admirablement, une ode célèbre de

Sappho. Dans un *dialogue avec Apollon*, on nous la produit se vantant de connaître *Homère*, *Anacréon* et *Horace*. Elle cite ailleurs *Hésiode*, *Théocrite* et *Ovide*. Ses poésies offrent une multitude d'allusions à la mythologie et à l'histoire grecque et romaine, et des traits visiblement empruntés des anciens *classiques*.

Ce qui est beaucoup plus singulier, c'est qu'elle semble aussi quelquefois imiter, et presque copier, des modèles modernes et très-postérieurs à son âge, *Boileau*, *Racine* et *Voltaire*, par exemple ; rencontre fortuite d'idées, prises peut-être à une source commune, dira-t-on ; ou bien encore, qui sait ? ces modernes ne peuvent-ils pas avoir eu quelque connaissance des poésies de *Clotilde*, et s'en être eux-mêmes approprié quelques traits ? *Voltaire* surtout, n'est-il pas homme à lui avoir ainsi volé le joli sujet d'un conte dans lequel, à vrai dire, on croirait qu'ils ont voulu travailler ensemble, et comme par défi, sur un texte convenu (1).

Et puis si vous ne voulez pas de ces excellentes explications, il reste toujours la ressource de s'en prendre à des interpolations commises aux XVIIe. et XVIIIe. siècles par ceux qui, à ces deux époques, se permirent sur les œuvres de Clotilde, des travaux de *remaniements* systématiques qui vous ont été dénoncés.

C'est à ces interpolateurs aussi sans doute qu'il faut attribuer certaines *méprises* de distraction un peu fortes, qui se remarquent dans ces poésies, et dans lesquelles apparemment *Clotilde* ne serait pas tombée, *sur des faits*, qu'elle devait connaître beaucoup mieux que nous.

(1) Voir et comparer Voltaire et Clotilde, œuvres, etc. Les *trois manières*, et *Les trois plaids d'or*.

Nous signalerons en ce genre :

1°. Dans la *préface (rédigée sur les mémoires)*, la prétendue citation d'un morceau de *Marie de France*, tout différent de la leçon des manuscrits authentiques, et falsifié de la manière la plus visible, dans le but de faire, de *Marie*, une *personne de race royale* (ce qu'elle ne fut évidemment point), et aussi sans doute de lui prêter un système de *versification perfectionnée*, qui ne se retrouve *dans aucune autre partie de ses véritables écrits*.

2°. Dans un article d'appréciation littéraire de ses devanciers, à côté d'un étalage *nouveau* de noms de poétesses d'une école jusqu'alors ignorée, l'*existence de toutes les lacunes réelles de notre ancienne critique*, notamment l'omission des noms de *Machau* et de *Deschamps*, si remarquables et si voisins de son âge, et le passage immédiat de *Thibaut* à *Gaston* et à *Froissart*, entre lesquels ils se plaçaient naturellement.

3°. Dans une épître à *Marguerite* d'*Ecosse*, écrite, dit-on, dans la 40e. année de l'âge de l'auteur, d'abord, le nom de *reine*, partout appliqué à cette *princesse*, *qui ne le porta jamais*, étant morte, cette même année (1445), 16 ans avant l'époque où son époux (*Louis XI*) devint roi. Puis aussi, une mention de *Villon*, cité comme déjà en possession (bien que *jeunet*), de sa double renommée, de *poète distingué*, et d'*âme basse et déloyale* ; le tout à une époque où, né en 1431, il devait en conséquence avoir tout au plus atteint *ses quinze ans*. *Clotilde* qui apparemment ne l'a pas deviné d'avance, l'aurait-elle qualifié plus tard, en s'*interpolant* elle-même après coup ? *L'ingénieuse* préface

nous dit que jusqu'à la fin de sa longue carrière, *elle ne cessa de retoucher ses écrits.* Admettons, ce qui est assurément beaucoup, que l'*anachronimes* sur la renommée de *Villon* puisse rigoureusement s'expliquer de cette manière ; rien de pareil ne tend le moins du monde à infirmer, en quoi que ce soit, nos autres observations.

Clotilde est censée avoir fait de la *poétique*, et de la belle et bonne poétique (anticipée, comme tout le reste), sur le *beau*, sur l'*imitation* de la nature, etc. On observera qu'elle y recommande, au nom d'*Apollon*, l'*usage*, mais l'usage modéré de la Mythologie grecque, en rejetant comme *insipides* et *absurdes*, la *féerie* et les *personnifications* si généralement en vogue de son temps. Ses jugements critiques sur les poètes antérieurs ou contemporains, sont aussi fort à remarquer sous différents rapports. Elle reproche à *Thibaut* son *défaut de chaleur*, et à *Froissart* quelque *abus du bel esprit.* Elle ne nomme ni *Coucy*, ni, comme nous l'avons déjà observé, *Machau*, ni *Deschamps*. Elle loue par dessus tout le *talent aimable et facile* de *Charles d'Orléans*, et se moque partout et à tout propos d'*Alain Chartier* et de ses *succès de cour*. Elle cite de lui, et attaque, comme fort ridicules, plusieurs ouvrages, de l'existence desquels on ne trouve ailleurs aucune autre mention.

Nous avons dit que, pour expliquer le prodige de l'existence de *Clotilde*, ceux qui prétendent nous avoir conservé ses poésies, n'ont rien imaginé de mieux que de multiplier en quelque sorte le phénomène, par la supposition d'une école de femmes poètes, qui d'*Héloïse* à elle, se seraient successivement transmis les secrets

du bon goût. L'éditeur ne manque pas de donner la liste de ces femmes, avec quelques échantillons des poésies *qui leur sont attribuées*. Il y a de fort jolis morceaux dans le nombre. On en jugera par ces stances qu'il nous cite sous le nom de *Barbe de Verrue*, espèce de chanteuse quelque peu aventurière, qui, dans son système, doit avoir fleuri au temps de la jeunesse de *St.-Louis*. *Barbe*, devenue vieille, y exprime avec l'enjouement le plus aimable, sa résignation au nouveau rôle que désormais vont lui commander ses cheveux blancs :

Voyd sien hivert venir li saiges,
Comme al fin biau jor, belle nuict;
Scet que sont roses por toz eaiges,
Si por toz eaiges sont ennuict.

De ma primevére tempeste
Ne me remembre sans plaisir :
Ains qui dança molt à la feste,
Au soir n'a regret de gézir.

Dant que vy cheoir foilles d'altomne,
Belle trestoz m'ont proclamé;
Trestoz, adez, me disent bonne;
Ne sai le nom qu'ai plus amé.

Heur ne despent de gentillesse;
Contre li temps n'ai de rancœur;
L'er m'a changié; n'est de vieillesse
Por de qui n'a changié le cœur.

Bien soie un tantet jà vieillotte,
Me duict la cort di jovancels;
Ains n'ai regret que gent' fillote
M'emble, au sien tor, josnes ancels.

Me duict veoir doulces pastourettes
Maynant lor bergierot gentilz,
Cœillir aveline et flourettes,
Emmyeu fustayes et cortilz.

Me duict veoir, soubs vertes tonnelles
Couple adfiant les feux du jor;
Me duict oyr chant des villanelles
Appeler au combat d'amor.

Me duict (bien qu'avecques lor dames
Gabent di miens recits longuetz),
Si conte plaids d'antiques flames,
Soubryer nos jolys friquetz.

Lor est advis que rien ne meue;
Ont en pitié mes cheveulx blans;
Riotent, si lor conte, esmeue;
Qu'euz lor pers à mes piedz tremblans.

Et de ma part, me ry sans feindre
De veoir parpeillons esvolez
Si narguillans, prest à s'esteindre,
Flammel, qui tant en a bruslez!

Apocryphe ou non, ce n'est certes pas là une production à dédaigner comme insignifiante. Elle peut pour le XIIIe. siècle, tout ainsi que les *poésies de Clotilde* pour le XVe., concourir, avec quelques monuments réels du temps, à établir assez clairement que si notre ancienne poésie n'a pas été d'abord tout ce que l'on conçoit qu'elle eût pu être, ce n'est pas, quoi qu'en dise une opinion fort accréditée, *que l'imperfection matérielle de la langue* ait dû arrêter son essor, en refusant de se prêter à de plus heureux effets.

Dans le nombre des productions poétiques de *Clotilde,*

et même entre les exemples choisis que nous en avons cités, quelques morceaux simulent l'*archaïsme*, assez heureusement pour faire une sorte d'illusion d'idiome, au moins à la première vue. D'autres, apparemment moins travaillées en ce sens, ne nous font tout d'abord que l'effet d'un *pastiche*, qui se vieillit à dessein, et ne diffèrent en effet de notre langage actuel que par quelques anciens mots, jetés de loin en loin dans la composition, et surtout par l'artifice aisé d'une *orthographe surannée*. L'*héroïde à Béranger*, donnée pour l'une des plus anciennes pièces de *Clotilde*, est pourtant tout juste une de celles où nous semble se trahir le plus sensiblement ce caractère de *supposition récente*. Cette observation qui serait d'une haute importance, s'il s'agissait de poésies prises d'un manuscrit tenu pour authentique, se réduit à peu de chose (il faut le dire), en retombant dans la masse d'objections diverses, qui s'élèvent de tous côtés contre une œuvre de *découverte*, à recevoir sur de simples *ouï-dire* de traditions de famille, qui n'osent eux-mêmes nous la présenter que comme ayant dû être altérée au moins *deux fois*, et dans deux systèmes différents.

REVUE

DES

PRINCIPAUX FRAGMENTS D'ENNIUS,

PAR M. F. A. DE GOURNAY,

Avocat, docteur-ès-lettres, membre des Académies de Caen et de Rouen.

ENNIUS (QUINTUS),

Né l'an de Rome 515 *à Rudies* (1) *en Calabre, et mort l'an* 586.

Un auteur ancien, digne des regards de la critique, est le vénérable Ennius, père de l'épopée latine (2). Sa vie offre peu de détails. On sait seulement que le poète, qui fut aussi un habile homme de guerre, fut aimé et recherché de Scipion l'Africain et de Caton, ses illustres contemporains. Il en usait familièrement avec eux, et Cicéron raconte, à ce sujet (3), une anecdote

(1) Sil. Ital. Lib. XII. Cic. pro Arch. poet. n. 22.

(2) Lucret. Lib. I.

(3) De Orat. Lib. II.

assez plaisante. « Un jour, Scipion venant visiter « Ennius, la servante du poète l'arrêta, en lui « disant que son maitre n'était point au logis. Sci- « pion comprit qu'elle avait le mot d'ordre et qu'Ennius « ne voulait pas se montrer. Quelques jours après, le « poète venant à son tour rendre visite au héros, « celui-ci s'écrie à la porte, qu'il n'est pas chez lui. « Ennius reprend aussitôt : Mais je reconnais votre « voix. Scipion répond : Vous êtes bien hardi ! Lorsque « j'ai demandé à vous voir, j'en ai cru votre esclave « qui m'a annoncé que vous étiez sorti, et vous, vous « refusez de me croire ! »

Né dans les monts Calabrois, Ennius habita longtemps la Sardaigne. C'est dans cette île qu'il connut Caton. Le sage et le poète se lièrent d'amitié. Ennius, âgé de 40 ans, suivit Caton à Rome, après lui avoir enseigné la langue grecque. L'élève reconnaissant donna à son maître une maison, située sur le mont Aventin (1). De plus, le fils de M. Fulvius-Nobilior, dont il avait été le compagnon d'armes en Etolie, lui fit accorder le droit de citoyen romain, distinction que méritaient ses talents et ses services. Il avait non seulement été un savant stratégiste, mais encore il avait chanté, en vers héroïques, les Annales de Rome et les victoires du premier Scipion l'Africain, qui l'emmenait souvent dans sa maison de campagne de Literne. Il mourut de la goutte (2), âgé de plus de 70 ans, et obtint les honneurs d'une statue de marbre. On dit qu'il fut placé dans le tombeau de Scipion.

(1) Euseb. in Chronic.

(2) Ibid. Olymp. CLIII.

Ennius s'exerça dans l'épopée et la tragédie ; mais, malgré la tendance de son esprit au grandiose, il paya son tribut au goût d'un siècle railleur. Il composa des satires et des comédies. Il retira la satire du théâtre et lui donna la forme didactique. Il en fit un poème amusant à la lecture, et peignit parfois les travers et les ridicules, avec la grâce moqueuse d'Horace, par exemple dans ce portrait de la coquette :

Quasi in choro pila ludens,
Datatim dat sese et communem facit :
Alium tenet, alii nutat, alibi manus
Est occupata, alii pervellit pedem,
Alii dat annulum spectandum, a labris
Alium invocat, cum alio cantat, attamen
Alio dat digito litteras.

Pareille à celui qui donne et reçoit la balle, au milieu d'une troupe de joueurs, elle s'adresse à chacun tour-à-tour, et tient tout le monde en échec; elle arrête l'un, elle fait signe à l'autre, sa main est ailleurs occupée, elle marche sur le pied de celui-ci, elle donne sa bague à regarder à celui-là, elle en appelle un autre d'un mouvement de lèvres, avec l'un elle chante, et cependant sa main donne à quelqu'autre un billet.

Si toutes les compositions d'Ennius, dans la poésie légère, ressemblaient à cet opuscule, les distances s'effaceraient, et son antiquité ne serait qu'une immortelle jeunesse. Je saurais alors mauvais gré à Properce d'avoir fait entendre, dans ce vers figuré, que sa poésie était grossière et sans art :

Ennius hirsuta cingat sua tempora quercu.

Qu'Ennius ceigne ses tempes de rudes feuilles de chêne.

Je me récrierais également contre ce jugement de Quintilien :

Ennium sicut sacros vetustate lucos adoremus, in quibus grandia et antiqua robora jam non tantam habent speciem, quantam relligionem.

Révérons Ennius comme on révère ces bois que leur antiquité a consacrés, et dans lesquels de hauts et vieux chênes sont encore plus vénérables que beaux.

La versification d'Ennius n'eut pas toujours l'élégance du portrait de la coquette. Elle fut rude et inégale (1), en plus d'une occasion. Mais du milieu de ses chûtes il se relève grand et sublime, par exemple dans ce passage, où il représente les éléments de l'univers enchaînés dans leur cours :

Mundus cœli vastus constitit silentio,
Et Neptunus sævus undis asperis pausam dedit.
Sol equis iter repressit ungulis volantibus;
Constitere amnes perennes, arbores vento vacant (2).

Le vaste univers demeura silencieux, et Neptune imposa le calme aux ondes courroucées. Le Soleil arrêta la marche de ses coursiers volant dans les airs; les torrents perpétuels enchaînèrent leur cours, et le vent n'agita plus les arbres.

Un morceau épique, surtout digne de mention, est

(1) Ovid. Trist. Lib. II. Amor. Lib. I. Eleg. XV.
(2) Macrob. Saturn. Lib. VI. Cap. II.

celui où Ennius représente Romulus et Rémus, consultant les augures et les auspices, pour savoir lequel des deux aura l'empire et donnera son nom à la cité naissante.

Curantes magna cum cura, concupientes
Regni dant operam simul auspicio augurioque.
Hinc Remus auspicio se devovet atque secundam
Solus avem servat. At Romulu' pulcher in alto
Quœrit Aventino servans genus altivolantum.
Certabant urbem Romam-ne Remam-ne vocarent.
Omnis cura viris, uter esset induperator.
Expectant, veluti Consul quum mittere signum
Vult, omnes avidi spectant ad carceris oras,
Qua mox emittat pictis e faucibu' currus;
Sic expectabat populus atque ora tenebat,
Rebus utri magni victoria sit data regni.
Interea sol albu' recessit in infera noctis;
Exin candida se radiis dedit icta foras lux,
Et simul ex alto longe pulcherrima præpes
Læva volavit avis. Simul aureus exoritur sol;
Cedunt ter quatuor de cœlo corpora sancta
Avium, præpetibus sese pulchrisque locis dant.
Conspicit inde sibi data Romulus esse priora
Auspicio regni stabilita scamna solumque (1).

L'expression de ce passage est nette et les idées en sont liées. Les auspices y sont poétiquement décrits. Des mots, à la fin du vers, tels que *concupientes*, *altivolantum*, *induperator*, forment, par exception, une belle harmonie. Quelques monosyllabes se rencontrent comme désinences et font image. On y observe aussi des licences poétiques. C'est une composition de

(1) Annal. Lib. I.

progrès, quoique ce ne soit pas encore une œuvre d'art.

Un grand soin les travaille, et chacun d'eux aspire
A devenir le chef de leur naissant empire.
Ils consultent l'augure et l'auspice sacré.
Seul, tout-à-coup Rémus, d'espérance enivré,
Observe un noble oiseau, de fortuné présage.
A son tour, Romulus, au gracieux visage,
Sur le haut Aventin voit, d'un œil curieux,
Une race d'oiseaux qui planent dans les cieux.
Ainsi les deux rivaux disputent, pleins de zèle,
Pour imposer leur nom à la ville éternelle;
Et le peuple se presse, inquiet de savoir
Qui des deux obtiendra le souverain pouvoir,
Comme au jour solennel, où le consul déploie
Le superbe étendard qu'à la gloire il renvoie,
Va se grossir la foule aux portes, que les chars
Doivent bientôt franchir avec les fils de Mars.
Cependant le soleil, couvert de voiles sombres,
Plongeait son disque pâle en l'abîme des ombres;
Lorsque, du haut des airs, descendant vers le sol,
Un oiseau magnifique à gauche a pris son vol.
Mais, comme un globe d'or, sur la céleste voûte,
Dès que l'astre du jour a retracé sa route,
Douze divins oiseaux, volant en même temps,
Apparaissent au ciel en des lieux éclatants,
Et Romulus comprend, par cet heureux auspice,
Que le sort pour lui seul s'est déclaré propice.

Ce morceau de poésie indique dans le texte une belle imagination, de l'élévation de pensée et de la souplesse de talent. Si ce poète était parfois plaisant et léger, il devenait, à l'occasion, grave et majestueux.

Ennius a quelquefois aussi des comparaisons très-poétiques, à la manière d'Homère :

Et tum sicut equus qui de præsepibus actus
Vincla suis magnis animis abrupit, et inde
Fert sese campi per cœrula, lætaque prata,
Celso pectore, sæpe jubam quassat simul altam,
Spiritus ex anima calida spumas agit albas (1).

Tel est le fier coursier qui, dans sa fougue ardente,
A brisé les liens de son obscur séjour;
Il s'enfuit, le cœur haut, la crinière flottante,
Et l'haleine enflammée et la bouche écumante,
Puis bondit dans les champs et les prés d'alentour.

Il imite encore Homère, dans la description d'un combat. Le tribun Cœlius est l'Ajax romain, dans sa description courte et pittoresque :

Undique conveniunt, velut imber, tela tribuno
Contigunt parmam, tinnit hastilibus umbo
Ærato sonitu galeæ, sed nec pote quisquam
Undique nitendo corpus discerpere ferro.
Semper abundantes hastas frangitque quatitque :
Totum sudor habet corpus, multumque laborat;
Nec respirandi fit copia præpete ferro
Histri tela manu jacientes sollicitabant (2).

Déjà, de toutes parts, la troupe est réunie.
Sur le brave tribun, comme une large pluie,
Mille traits sont tombés, et de son bouclier
La bosse en retentit. L'airain de son cimier
Sous leurs terribles chocs incessamment résonne.
Mais ses fiers ennemis, que son courage étonne,
Vainement contre lui rassemblant leurs efforts,
Par le glaive ont tenté de déchirer son corps.
Il brise tour-à-tour les hastes qu'on lui lance,

(1) Annal. Lib. v

(2) Annal. Lib. xvii.

Et frappe un coup mortel, conduit par la vengeance.
Tout son corps est couvert d'une épaisse sueur;
Un travail sans relâche épuise sa vigueur;
Il lutte, haletant sous le fer qui l'oppresse:
Les traits des Istriens le harcelaient sans cesse.

Virgile trouva plusieurs vers d'Ennius assez beaux, pour s'en emparer sans scrupule, sauf quelques changements de mots. Son larcin est patent, dans le récit du combat de Turnus, cerné par les Troyens et par le foudroyant Mnesthée. Quand le poète de Mantoue trouvait quelques filons d'or dans la mine des anciens, il se les appropriait: il appelait cela tirer des perles du fumier. Il les remaniait et les rendait plus brillantes. Le diamant n'obtient tout son éclat que par l'art du lapidaire.

Ennius, outre la gloire des emprunts que lui fit le premier poète épique des Romains, eut l'incontestable mérite d'avoir heureusement imité les Grecs. Il parlait le grec, le latin, la langue Osque, avec facilité, et ses essais, dans l'épopée et la tragédie, se ressentent de l'influence hellénique. Il marcha sur les traces d'Euripide, dans sa pièce de Médée, dont voici un assez court, mais touchant fragment:

Utinam ne in nemore Pelio securibus
Cæsa accidisset abiegna ad terram trabes!
Neve inde navis inchoandæ exordium
Cepisset quæ nunc nominatur nomine
Argo, qua vecti Argivi delecti viri
Petebant illam pellem inauratam arietis
Colchis, imperio regis Peliæ, per dolum!
Nam nunquam hera errans mea domo efferret pedem
Medea, animo ægra, amore sævo saucia.

Plût aux Dieux que la hache n'eût abattu aucun sapin dans les forêts du mont Pélion, ou qu'on n'eût jamais commencé la construction du navire, aujourd'hui nommé Argo, sur lequel des Argiens d'élite cherchèrent à conquérir par artifice la toison d'or du bélier de Colchos, sous l'empire du roi Pélias! Jamais alors mon infortunée maîtresse, jamais Médée, errant en tous lieux, le cœur malade et blessé d'un violent amour, n'eût quitté le toit paternel.

Dans sa tragédie de Cresphonte, on remarque encore ces vers :

Injuria abs te afficior indigna, pater.
Nam si improbum Cresphontem existimaveras,
Cur me huic locabas nuptiis? Sin est probus,
Cur talem invitam invitum cogis linquere?

Mon père, votre injustice est extrême; car si vous regardiez Cresphonte comme un homme pervers, pourquoi me le faisiez-vous épouser? Si, au contraire, c'est un homme de bien, pourquoi me forcer de l'abandonner?

Voici encore une imitation ou plutôt une traduction d'Euripide, dans l'Hécube d'Ennius :

Senex sum : utinam mortem oppetam
Priusquam eveniat quod in pauperie mea
Senex graviter gemam!

Je suis vieille : fasse le ciel que je meure avant d'avoir plus long-temps à gémir dans la détresse de mes vieux ans!

Ennius eut du talent, on ne peut en douter, et ce talent fut infiniment flexible. Veut-on l'entendre se moquer des superstitions de son époque, il va employer un vers presque aussi enjoué que celui d'Horace :

Non habeo denique nauci Marsum augurem,
Non vicanos aruspices, non de circo astrologos,
Non Isiacos conjectores, non interpretes somnium.
Non enim sunt ii aut scientia aut arte divini,
Sed superstitiosi vates, impudentesque harioli.
Aut inertes, aut insani, aut quibus egestas imperat:
Qui sibi semitam non sapiunt, alteri monstrant viam.
Quibus divitias pollicentur, ab iis drachmam ipsi petunt.
De his divitiis sibi deducant drachmam, reddant cætera (1).

J'estime moins qu'un zeste un vain tas d'aruspices,
D'astrologues du Cirque et de devins menteurs,
Interprètes vantés de songes imposteurs:
Leur science divine est un puits d'artifices.
Ces superstitieux, impudents magiciens,
Commandés par la faim qui vers nous les envoie,
Sont tous des vagabonds, des fous ou des vauriens.
Ils veulent nous montrer la véritable voie,
Ignorant le sentier qu'il leur faut parcourir.
Aux crédules humains promettant des richesses,
Ils vont leur demander trois as pour se nourrir:
Qu'ils retranchent pour eux trois as de leurs promesses,
Et qu'ils donnent le reste en cessant de mentir.

Voilà comme il convenait qu'Ennius s'élevât contre les fausses croyances de son époque. Mais je lui retire mon éloge, lorsqu'à la façon d'Epicure, il nie la providence tout en proclamant l'existence des Dieux :

Ego Deum genus esse semper dixi et dicam Cælitum,
Sed eos non curare opinor quid agat humanum genus.

C'est une des grandes erreurs de quelques philosophes payens. Comment concevoir l'existence d'une divinité

(1) Cic. in fine lib. I, de divinat.

inerte, jetant un œil insoucieux sur l'homme et se reposant dans une éternelle apathie !

Ennius a fait aussi des portraits et des épithaphes. Qui est-ce qui ne connaît ces vers fameux sur Fabius ?

Unus homo nobis cunctando restituit rem ;
Non ponebat enim rumores ante salutem :
Ergo postque magisque viri nunc gloria claret (1).

Un seul homme en temporisant rétablit la fortune publique. Il préféra le salut de l'état aux éloges de la foule : aussi sa gloire aujourd'hui n'en brille que plus belle.

Ce poète composa l'épitaphe de Scipion l'Africain :

Hic est ille situs, cui nemo civi', neque hostis
Quivit pro factis reddere op'ræ pretium.

Ci-gît celui à qui aucun citoyen ni aucun ennemi ne put payer le prix de ses actions.

Ennius a fait sa propre épitaphe, avec la conviction de son immortalité :

Aspicite, o cives, senis Ennii imagini' formam ;
Hic vestrum pinxit maxima facta patrum.
Nemo me lacrymis decoret, neque funera fletu
Faxit. Cur ? Volito vivu' per ora virum.

Contemplez, ô citoyens, le portrait du vieil Ennnius. C'est lui qui décrivit les grandes actions de vos ancêtres. Que personne ne m'honore de ses larmes et ne fasse pleurer à mes funérailles. Pourquoi ? Je vis encore dans la bouche des hommes.

Je ne terminerai point ma critique d'Ennius sans dire

(1) Annal. Lib. XII.

que sa poésie est remarquable par ses onomatopées. C'est à lui que nous devons tant de vers imitatifs, dérobés par Virgile. En voici quelques-uns :

At tuba terribili sonitu tarantara dixit.

Cependant la trompette fit entendre son terrible tarantara.

Virgile a dit :

At tuba terribilem sonitum procul ære canoro
Increpuit.

Ennius :

It eques, et plausu cava concutit ungula terram.

Le coursier vole et de ses pieds ébranle la terre.

Virgile :

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.

Les rapprochements seraient très-nombreux, si on voulait les multiplier.

Les deux vers suivants sont encore remarquables, l'un par sa douceur, l'autre par sa rudesse d'harmonie imitative.

Semianimesque micant oculi, lucemque requirunt.

Ses yeux à moitié éteints s'ouvrent et cherchent la lumière.

Africa terribili tremit horrida terra tumultu.

La sauvage Afrique tremble à ce terrible tumulte.

Ce poète a plusieurs pensées dignes d'être retenues :

Amicus certus in re incerta cernitur.

Un ami sûr se reconnaît dans les circonstances difficiles.

Fortibus est Fortuna viris data.

La Fortune favorise les forts.

Moribus antiquis res stat Romana virisque.

La puissance de Rome se soutient par ses anciennes mœurs et par ses grands hommes.

Qui cupiant dare arma Achilli, ut ipse, cunctent.

Que ceux qui veulent donner des armes à Achille temporisent comme lui.

Tels sont à peu près les plus curieux fragments qui nous restent des œuvres d'Ennius, mutilées par le temps.

Ceux qui voudraient les connaître tous n'ont qu'à consulter la collection des anciens poètes latins, par Robert et Henri Etienne, année 1564, in-12;

L'édition de Jérôme Colonne, Naples, 1590, in-4°.;

Celle de Merula, Leyde, 1595, petit in-4°.;

Celle d'Hesselius, Amsterdam, 1707, in-4°.;

Celle de Hahn, Leipsick, 1826, in-8°.

La tragédie de Médée a été publiée à part, avec un choix des autres fragments et un savant commentaire, par M. H. Planck, Hanovre, 1807, in-4°.

Des vers isolés, des fragments de vers, des mots sans suite composent la majeure partie de ces débris poétiques, sur lesquels on ne peut exprimer trop de regrets.

ETUDES

SUR

ARISTOPHANE;

Par M. F. G. BERTRAND,

Professeur de littérature grecque à la Faculté des Lettres de Caen.



I.

DES IRRÉVÉRENCES DE L'ANCIENNE COMÉDIE GRECQUE ENVERS LES DIEUX.

Ce qui nous frappe dès l'abord, à la lecture des pièces qui nous sont restées de l'ancienne comédie grecque, ce n'est pas seulement ce qui s'y rencontre si fréquemment, dans les situations et dans l'expression, de contraire à nos idées sur les mœurs et la décence : on n'est pas moins surpris de l'irrévérence avec laquelle y sont traités les Dieux du pays ; car elle est telle, qu'elle ressemble à de l'impiété. On se demande comment les compositions d'Aristophane pouvaient être représentées avec faveur devant le même public qui

applaudissait aux productions des grands poètes tragiques d'Athènes, dont le caractère était si grave et surtout si éminemment religieux. On s'étonne quand on songe que les représentations dans lesquelles les divinités devenaient des objets de ridicule formaient une partie des fêtes destinées précisément à les honorer. L'étonnement redouble lorsqu'on sait que les Athéniens contemporains d'Aristophane, qui décernaient des prix à ses œuvres, étaient le peuple de la Grèce le plus attaché à ses Dieux : nulle part, en effet, il n'y avait autant de temples et d'autels, autant de prêtres, de prêtresses et de devins, autant de fêtes religieuses ni de si imposantes, que dans l'Attique : les pratiques religieuses s'y mêlaient à presque tous les actes de la vie nationale et privée : les croyances y étaient ferventes, et les accusations d'impiété et de sacrilège y entraînaient le plus souvent, pour les accusés, les peines les plus sévères, et même le dernier supplice. L'histoire dit assez combien les accusations de ce genre étaient à craindre chez les Athéniens : Eschyle, malgré les blessures qu'il avait reçues à Salamine et le succès de ses tragédies parmi le peuple, n'échappa à la mort, pour un vers où l'on crut voir une révélation des mystères, qu'en prouvant qu'il n'était pas initié: Diagoras et Protagoras ne parvinrent à se soustraire au châtiment que par la fuite : Anaxagore ne dut son salut qu'au crédit de Périclès, qui, dans cette circonstance, faillit échouer contre le zèle religieux des Athéniens: Alcibiade fut arraché au commandement de la flotte, au début d'une expédition importante, dont les espérances reposaient particulière-

ment sur sa personne, sans que l'excessive faveur dont il jouissait auparavant, lui, l'idole d'Athènes, pût balancer l'indignation causée par la mutilation des Hermès : enfin, si Prodicus de Céos et Socrate burent la ciguë, ce fut comme ennemis des Dieux.

Il n'est donc pas étonnant que l'on ait cherché plus d'une fois à concilier des faits également incontestables, existant simultanément, et qui sembleraient pourtant devoir nécessairement s'exclure, c'est-à-dire, d'une part, le caractère religieux, superstitieux, si l'on veut, des Athéniens ; de l'autre, les plaisanteries irrévérentes, impies même, en apparence, dirigées contre les objets du culte, ainsi que les situations grotesques et ridicules où les poètes de l'ancienne comédie grecque faisaient descendre les Dieux sur la scène. C'est parce que les diverses explications que nous avons rencontrées à ce sujet ne nous ont pas paru satisfaisantes, que nous essayons à notre tour de résoudre le problème.

On a cru répondre à la difficulté en disant que tout était permis aux poètes comiques d'Athènes ; que la licence du théâtre autorisait tout, jusqu'à l'athéïsme ; que ce qui faisait rire les Athéniens trouvait toujours grâce à leurs yeux. Mais, en y réfléchissant, on verra que, pour admettre une solution semblable, il faudrait supposer chez les Athéniens une disposition contraire à la nature même de l'homme.

Que, dans une république où la démocratie la plus complète était établie par les institutions et passée dans toutes les habitudes de la vie sociale, la licence du théâtre fût extrême à l'égard des personnages poli-

tiques; qu'il n'y eût point de citoyen assez distingué par sa position et ses actions, point de magistratrure assez élevée, pour être à l'abri de la malignité, et que l'élévation même des citoyens, en les mettant plus en relief, fût une raison de plus pour attirer sur eux les traits de la critique et de la satire ; rien de plus naturel : plusieurs sociétés modernes, sans avoir une constitution aussi démocratique que celle des Athéniens, nous ont offert et nous offrent encore des faits assez nombreux du même genre, pour que rien ne nous étonne à ce sujet dans Aristophane.

Que la licence de ce poète paraisse extrême aussi, et même révoltante, du côté des mœurs et de la décence, il n'y a rien là d'inexplicable encore. Les opinions reçues à cet égard ne sont pas chez nous les mêmes que chez les Athéniens. Dans ce qui touche aux mœurs et à la décence, il y a trop de choses de convention, pour que les bienséances relatives à un peuple de l'antiquité soient appréciées d'après ce qui est regardé comme bienséances dans les sociétés de nos jours. Les modifications qui ont dû naître seulement du christianisme sont immenses : et d'ailleurs, même chez un peuple chrétien, en le considérant à deux époques séparées par quelques siècles, les différences que l'on remarque à cet égard sont telles, que les pièces les plus libres d'un poète grec ne doivent pas, certes, nous sembler inexplicables. Il nous suffit de songer à des productions littéraires de notre propre nation, où les lois de la décence sont violées pour nous de la manière la plus choquante, et qui faisaient néanmoins un amusement ordinair chez nos aïeux.

Mais qu'un peuple qui honore les Dieux, qui punit avec la dernière rigueur ceux qui sont convaincus ou même soupçonnés de nier leur existence et de profaner leurs mystères, prenne plaisir à les outrager, et cela, au milieu même des fêtes célébrées en leur honneur, c'est quelque chose de trop contraire à notre nature morale pour être facilement admis. Des contradictions aussi essentielles pourraient se trouver, par exception, comme d'autres bizarreries de la nature humaine, chez des individus, mais jamais chez un peuple entier.

On sait que les Athéniens avaient la prétention de l'emporter sur tous les autres peuples de la Grèce, non seulement par leur gloire militaire et les services qu'ils avaient rendus à la patrie commune, mais encore par la préférence et les faveurs dont leurs ancêtres avaient été les objets de la part des Dieux. Chacune de leurs fêtes était instituée pour célébrer une circonstance qui flattait autant leur amour-propre national que leur sentiment religieux ; car, perpétuer le souvenir des bienfaits signalés qu'ils avaient reçus des immortels, c'était aussi se faire honneur d'un si glorieux patronage. Comme l'histoire religieuse se confondait souvent pour eux avec leur propre histoire, leur foi aux divinités de la patrie et aux traditions qui se conservaient dans le culte se liait intimement à la haute estime d'eux-mêmes qu'ils cherchaient à entretenir chez les autres peuples.

On sait aussi que les solennités pendant lesquelles se donnaient les représentations dramatiques appelaient à Athènes une foule de spectateurs de toutes les parties de la Grèce, et que les étrangers couraient avec d'autant

plus d'empressement au théâtre, que ces spectacles étaient inconnus ailleurs. Or, pourrait-on bien comprendre que les Athéniens eussent pris plaisir, en déversant sciemment le mépris et en éveillant des doutes sur les divinités de la patrie, à flétrir eux-mêmes, surtout en présence de leurs rivaux, quelques-unes des fleurs les plus brillantes de leur couronne nationale?

Quelles qu'aient été les aberrations de l'esprit humain, même chez quelques personnages célèbres par leur intelligence, on ne saurait en admettre d'aussi absurdes dans l'instinct d'une nation, quand il s'agit de sa gloire et de son honneur. Pour apprécier ce qu'a dû être à cet égard la manière de sentir d'un peuple dans quelque siècle, en quelque lieu qu'on le suppose, on n'a qu'à s'interroger sur ce qu'éprouverait, dans la même circonstance, le peuple au milieu duquel on vit soi-même. Le procédé n'est pas moins sûr qu'il n'est facile. Les masses ne se dirigent pas dans leurs sentiments par des subtilités ni par l'esprit de système. Ce qui nous semblerait répugner au sens commun et à la nature pour le peuple français de notre âge, n'est pas plus admissible pour le peuple d'Athènes.

Si, comme on l'a dit, Aristophane eût été regardé comme un athée par ses concitoyens, s'il leur eût semblé insulter aux objets les plus chers de leur vénération et de leur culte, il eût bu la ciguë, comme Prodicus et Socrate, ou bien il eût été forcé de se soustraire au châtiment par la fuite, comme Diagoras et Alcibiade. Il eût d'autant moins échappé à la sévérité des lois, que ses adversaires politiques étaient fort nombreux, et qu'il avait soulevé contre lui, par les attaques les

plus directes et les plus violentes, la haine des démagogues en faveur. Ceux-ci n'auraient pas manqué, pour se venger de griefs personnels, d'appeler à leur aide le zèle religieux de la multitude, et de poursuivre devant les tribunaux leur ennemi, comme ennemi des immortels.

Ce n'est donc point dans cette première explication que nous trouverons une solution de la difficulté signalée. Nous n'admettons point qu'un peuple éminemment religieux se soit fait un jeu d'insulter aux objets de son culte, ni que les poètes comiques eussent pu, non seulement avec impunité, mais encore aux applaudissements de la nation, se rendre coupables d'un crime qui, pour tous les autres citoyens, eût eu les conséquences les plus terribles. Nous croirons plutôt que, si, dans l'opinion de ses concitoyens, Aristophane s'était montré une seule fois sur le théâtre d'Athènes, en présence de vingt ou trente mille spectateurs de toutes les parties de la Grèce, comme un athée, comme un impie, le châtiment eût été d'autant plus sévère, qu'alors le scandale aurait été immense.

On a cru pouvoir expliquer d'une autre manière la difficulté qui nous occupe : on a dit que les Païens distinguaient la religion elle-même des fables relatives aux Dieux ; qu'ainsi le respect pour les Dieux restait sauf, aux yeux du peuple d'Athènes, tandis que les circonstances mythologiques de la vie des Dieux pouvaient être des objets de ridicule. Mais, si l'on examine avec un peu de soin la valeur de cette nouvelle hypothèse, il est probable qu'elle ne paraîtra pas mieux fondée que la précédente.

Quelques esprits supérieurs de l'antiquité païenne ont pu faire une distinction semblable entre l'essence de la religion et la mythologie ; mais rien ne prouve le moins du monde que cette distinction existât pour la masse du peuple. Bien plus, le contraire est établi, de la manière la plus formelle, par les lois positives qui gouvernaient les Athéniens, par la nature des fêtes qu'ils célébraient en l'honneur des Dieux, par l'ensemble des productions de leurs poètes et de leurs historiens, par les discours de leurs orateurs, en un mot, par tout ce qui nous offre des monuments de la vie réelle dans la société grecque, au moins jusqu'à des temps bien postérieurs à l'ancienne comédie.

Une telle explication supposerait, contre l'évidence, que les Grecs du temps d'Aristophane étaient bien plus judicieux, en fait de religion, que ne le sont les peuples modernes. Quoique le spiritualisme soit un caractère essentiel de la religion chrétienne, et que les enseignements les plus communs et les plus formels de cette religion, sur la nature et les attributs de la Divinité, l'emportent sur les notions qu'en avaient les sages de la Grèce, nous voyons autour de nous avec quelle peine on déracine dans les masses, quant aux croyances religieuses, les idées les plus grossières, et quelle est la tendance des hommes peu éclairés à tout matérialiser, et à prêter aux purs esprits leur mode d'existence et leurs passions, même celles qui sont déjà une dégradation dans l'humanité. Comment donc admettre, quelles qu'aient été les premières origines, quelle qu'ait été la signification première du polythéisme et de la mythologie des Grecs, que la foule, chez les Athéniens,

n'ait vu dans sa religion que des symboles, surtout quand il n'y avait pas en Grèce le moindre enseignement public qui éveillât une semblable idée, quand tout conspirait, au contraire, pour que l'histoire religieuse fût prise à la lettre? Par quel prodige (car ce serait véritablement un prodige), lorsque rien ne contrariait chez les Grecs le penchant naturel des hommes pour la divinisation de la nature physique et les superstitions, le peuple d'Athènes se serait-il sans cesse élevé à des idées religieuses d'un ordre supérieur, dont on ne reconnaît les traces que chez un petit nombre de ses philosophes; tandis que, dans notre siècle, malgré les lumières du christianisme et des prédications incessantes, l'esprit a tant à lutter contre la matière, et que souvent les racines de la superstition ne sont arrachées du sol, qu'en entraînant avec elles quelques-unes des croyances les plus respectables et les plus précieuses?

Les Grecs, sans doute, ont montré, sous quelques rapports, une excellence non contestée; mais il faut bien remarquer que ce n'est guère que dans les arts de l'imagination et dans ce qui suppose bien moins une raison forte qu'une sensibilité vive et exquise. Parce que les Athéniens du siècle de Périclès ont produit d'admirables chefs-d'œuvre, il ne faut pas oublier qu'en fait de pratiques superstitieuses, ils s'abaissaient au moins au niveau des autres peuples: on ne rencontre rien de plus absurde à cet égard dans les classes les plus ignorantes de notre société. Lorsqu'on sait que chez eux on croyait généralement aux oracles, aux songes, aux présages de toutes sortes; que les devins y étaient des

personnages publics, entourés de la plus haute considération, et que leurs prédictions décidaient les actes les plus importants de la république comme ceux de la vie privée, on se demande comment on a pu si gratuitement leur faire honneur, en religion, d'une sagacité vraiment merveilleuse.

Rien n'établit que, dans les mystères d'Eleusis eux-mêmes, il y eût un enseignement qui apprît à regarder comme des fables les opinions admises dans le culte public. Si un tel enseignement eût accompagné les cérémonies de l'initiation, le grand nombre de ceux qui, dans la Grèce, et surtout dans l'Attique, étaient initiés à ces mystères, aurait bientôt fait prévaloir, dans les habitudes religieuses, les idées reçues de l'hiérophante : car les initiés formaient la majorité dans le peuple d'Athènes : on voulait généralement participer aux mystères avant sa mort, afin de jouir dans l'autre vie de la félicité promise aux initiés.

Au lieu de penser que des notions plus pures sur la Divinité et le rejet de quelques unes des croyances vulgaires fussent pour ceux-ci le résultat des révélations qui leur étaient faites à Eleusis, il est vraisemblable qu'ils en revenaient seulement avec une ferveur religieuse plus grande, et peut-être l'obligation d'accomplir certaines pratiques de surérogation, comme nous voyons s'en imposer les membres des confrairies de nos jours.

Nous n'avons pas la moindre donnée d'où l'on puisse inférer que les prêtres d'Athènes aient jamais indiqué, ou seulement insinué, une distinction à faire entre la religion véritable et la mythologie. Une telle do-

trine eût été bien évidemment tout-à-fait contraire à leurs intérêts. Ce qui est bien plus à croire, c'est qu'ils ont lutté de tous leurs efforts pour la conservation de croyances, de pratiques, de superstitions, sur lesquelles reposait toute l'importance de leur ministère.

Ce n'est que dans l'ecole d'Alexandrie que commencèrent à acquérir une certaine publicité les opinions des philosophes qui distinguaient la religion des fables. Ce n'est que plus tard encore, lors des attaques dirigées par les Pères du christianisme contre la religion établie, que les défenseurs du paganisme mirent en avant ces distinctions et les proclamèrent, pour sauver à leur croyance le reproche d'absurdité, et qu'ainsi elles purent véritablement se répandre dans le peuple.

Si le sacerdoce eût fait en Grèce, comme en Egypte, du temps d'Aristophane, une caste à part et puissante; qu'il y eût eu un double enseignement religieux, l'un pour les masses ignorantes, l'autre pour l'élite des citoyens, qui eût été l'expression des opinions et de la foi du corps sacerdotal, et que les prêtres eussent été juges dans les procès intentés pour impiété, on pourrait comprendre comment, tout en punissant sévèrement ce qui aurait été contraire à leur doctrine ésotérique, les prêtres se seraient montrés tolérans pour des plaisanteries qui auraient porté sur des choses assez indifférentes à leurs yeux : mais il n'en était pas ainsi; l'enseignement religieux était le même pour tous les citoyens; Socrate était puni de mort pour avoir insulté les mêmes Dieux que ceux dont Aristophane faisait des objets de ridicule, et Socrate était jugé par ce même peuple qui applaudissait aux compositions du

poète : c'était bien alors être jugé par le peuple, lorsque la sentence émanait d'un tribunal composé de mille citoyens désignés par le sort.

Ainsi, des deux explications que nous venons d'examiner sur la question présente, la première répugne à une loi de notre nature morale, et conséquemment ne peut être admise, surtout lorsqu'il s'agit de la manière de sentir et de juger d'un peuple entier ; l'autre est contraire à toutes les données que nous fournit l'histoire, et à toutes les raisons qui naissent de l'induction, relativement à l'état social et religieux de la Grèce au temps d'Aristophane. Il nous faut donc chercher ailleurs les moyens de concilier les irrévérences excessives de l'ancienne comédie grecque envers les divinités du pays, avec les applaudissements que le poète recevait d'un peuple religieux.

Ce qui souvent étonne, lorsqu'on fait une étude un peu sérieuse de l'antiquité, c'est d'y rencontrer des faits qui offrent avec d'autres plus voisins de nous des analogies frappantes, lesquelles pourtant ne semblent pas avoir été jusques-là remarquées. Il résulte de cette absence de rapprochement et de comparaison entre des faits semblables, qu'on est privé de l'avantage d'apprécier ou expliquer les uns par les données qui seraient fournies par les autres. De là des difficultés qui paraissent inextricables et tant d'hypothèses hasardées ; tandis que la considération des rapports qui subsistent entre les faits anciens et ceux qui nous sont mieux connus peut conduire naturellement à une solution satisfaisante. Cette remarque trouvera peut-être en ce moment son application tout entière.

Dans l'histoire de notre nation et de notre théâtre, nous rencontrons une époque qui offre précisément les mêmes circonstances, et, par suite, la même difficulté à résoudre, que ce qui vient d'être signalé relativement aux Grecs.

Au moyen âge, et jusqu'à des temps assez rapprochés de nous, on voit des drames nombreux dont les sujets et les personnages sont fréquemment empruntés à la religion du pays, et qui parfois même étaient représentés dans les églises, surtout au temps des fêtes solennelles.

Souvent aussi les situations où les auteurs placent leurs héros et les discours qu'ils leur font tenir nous choquent par une irrévérence et une grossièreté vraiment étranges Ce qu'il y a de plus sacré dans la religion chrétienne y devient parfois un objet de ridicule et de plaisanteries tellement indécentes qu'elles nous semblent impies.

Cependant c'était au milieu d'une société où les idées religieuses régnaient en souveraines, et qui, pour punir les crimes de sacrilége et d'impiété, éleva plus de bûchers qu'il n'y eut jamais de coupes de ciguë préparées à Athènes.

Qui pourrait n'être pas frappé de ce concours de tant de circonstances semblables, en rapprochant l'ancienne comédie grecque des *miracles*, des *mystères* (1)

(1) Les sujets des *miracles* étaient empruntés aux légendes; ceux des *mystères*, à l'Ancien et au Nouveau Testament. Les *miracles* semblent avoir précédé les *mystères*. Il est digne de remarque que c'est à la Normandie que l'on doit les premières productions dra-

et des autres drames du moyen âge ? Avec une si grande analogie dans les faits, il est bien permis d'espérer une solution commune ; car *l'homme partout est l'homme*, et si les mêmes causes amènent partout dans l'humanité les mêmes effets, les mêmes effets doivent aussi trouver leur explication dans des causes analogues.

Mais il est une précaution indispensable pour n'être pas exposés à une fausse appréciation des hommes et des choses, dans ce qui appartient à des époques et à des peuples éloignés de nous ; c'est de ne pas les voir seulement de notre point de vue, à nous, Français du XIXe. siècle. Il est nécessaire que nous nous transportions de toute la force de notre imagination au milieu de la société dont nous voulons juger les actes : il faut, pour ainsi dire, que nous en devenions membres, en nous pénétrant de ses opinions, de ses croyances, de ses préjugés, de ses affections, en faisant abstraction, aussi complètement qu'il est en nous, de toutes les idées, de tous les sentiments qui tiennent à notre vie individuelle ou à notre état social.

Avec cette disposition préalable, assistons par la pensée aux représentations dramatiques de nos aïeux, et demandons-nous s'il y avait vraiment de l'impiété dans les plaisanteries qui portaient sur les plus saints personnages et sur Dieu lui-même.

Nous y trouverons de l'irrévérence, de l'indécence, une excessive indécence, mais non pas de l'impiété.

matiques de notre littérature nationale. Des *miracles* y étaient représentés dès le commencement du XIIe. siècle. C'est un poète normand, Geffroy, qui importa ces spectacles en Angleterre, où ils se maintinrent long-temps avec la plus grande faveur.

L'impiété suppose l'intention d'exprimer son mépris pour les objets du culte et de le faire partager aux autres, ou l'intention au moins d'insulter à leur foi : or, est-il vrai qu'il y eût quelque chose de ce genre, soit chez les auteurs, soit chez les spectateurs, lors de la représentation des Miracles et des Mystères? Non, sans doute ; c'est trop contraire à ce que nous savons de plus positif sur l'état de la société française à cette époque. Il y avait alors, à la vérité, dans les mœurs, une licence et une grossièreté dont aucune classe n'était exempte : les croyances et les pratiques religieuses de la masse étaient mêlées de superstitions indignes de l'Evangile, et souvent, au nom de la religion, se faisaient nombre de choses dont la religion avait elle-même à gémir ; mais ni les auteurs ni les spectateurs des drames du moyen âge n'avaient, à ces spectacles, la moindre idée de l'offenser. Aucun ne voyait dans les plaisanteries qui nous semblent les plus audacieuses une négation de la Divinité ni d'une seule des croyances essentielles enseignées par l'Eglise. Partout la foi était robuste : loin qu'elle eût encore reçu la moindre atteinte dans le peuple, l'idée que l'on pût douter, à moins que d'être païen, n'y était pas même entrée dans les esprits.

C'est parce qu'il en était ainsi, c'est parce que le ridicule n'avait pas encore été employé comme une arme pour détruire, que le clergé riait des plaisanteries de la scène avec la même effusion que le reste du peuple. Ce qui nous apparaît maintenant comme irreligieux, comme impie, à nous pour lesquels les associations d'idées sont plus nombreuses et autrement

variées, n'était alors qu'un divertissement public exempt de tout scandale.

Et en effet, pour que les plaisanteries dont il est question parussent impies aux spectateurs, il aurait fallu qu'ils aperçussent, dans les situations et dans les discours qui leur prêtaient à rire, des conséquences à en tirer contre la foi ; mais, pour que les esprits arrivent au point de tirer ces conséquences, il y a des conditions que n'offre pas un peuple à toute période de son histoire.

Il faut que le sentiment des bienséances y soit porté à un certain degré de délicatesse, et que les idées que l'on s'y forme des personnages divins soient assez perfectionées, pour qu'au jugement du spectateur, il y ait incompatibilité choquante entre le rôle qui leur convient et celui qui leur est prêté par le poète.

Il faut encore que les fondements de la foi aient été auparavant sérieusement attaqués, que le doute ait commencé à se répandre, non pas seulement chez quelques hommes, mais dans la foule ; et que les plaisanteries du théâtre, se liant aux arguments sérieux déjà connus, les rappellent à la pensée, ou même en semblent une reproduction sous une autre forme.

Moins ces conditions seront remplies, moins aussi sera grande la susceptibilité quant aux plaisanteries dont la religion sera l'objet. Au contraire, dans un temps où, par suite des progrès de l'esprit humain, la perception des rapports sera devenue plus large, plus subtile et plus prompte, si déjà les croyances religieuses ont été combattues avec des armes de tout genre, et que le ridicule ait été employé mille fois comme

un argument contre elles, alors tout sera suspect : le moindre mot présentant un sens équivoque sera considéré comme une attaque ; la plaisanterie deviendra dérision, raillerie amère ; l'intention innocente ne se supposera plus, sinon entre personnes réciproquement convaincues de la solidité de leur foi ; il arrivera même que ce qui autrefois a été dit et représenté devant un peuple, avec édification, ou au moins sans éveiller aucune idée contraire aux croyances, ne pourra plus être reproduit, qu'en excitant un certain malaise et souvent aussi l'indignation chez les fidèles.

Il n'y a, du reste, dans ces effets si différents, selon les associations d'idées qui se forment, rien autre chose que ce qui s'éprouve chaque jour dans la vie commune. La plaisanterie se tolère, et peut amuser même celui-là qui en est l'objet, tant qu'aucune intention sérieuse et maligne n'y saurait être supposée, tant que rien n'a été dit qui puisse paraître vraisemblable et se croire ; mais si elle atteint ce qui véritablement prête au blâme ou au ridicule ; si seulement elle offre l'apparence d'une critique justifiée par la réalité, alors ses traits sont empoisonnés, et le rire qu'elle fait naître en présence de celui qui en est frappé rend plus vive encore sa blessure.

On voit maintenant comment il faut résoudre la question relative au théâtre d'Athènes. Ce qui vient d'être dit de nos aïeux s'applique mot pour mot aux Athéniens contemporains d'Aristophane. C'est parce que chez eux les croyances religieuses étaient entières, que les Athéniens pouvaient sans impiété se livrer sur le compte des Dieux à des plaisanteries qui nous ont

semblé sacriléges ; c'est parce que les autels n'étaient pas menacés, que ces plaisanteries étaient tolérées comme innocentes. Quand le peuple avait ri à la représentation des *Grenouilles*, des *Oiseaux* et du *Plutus*, il ne se pressait pas avec moins de ferveur dans les temples ; Bacchus était toujours le Dieu des Lénéennes et des Dionysiaques ; Jupiter était toujours l'Olympien, objet de l'adoration publique.

Il y avait bien, sans doute, çà et là, parmi les spectateurs de l'ancienne comédie grecque, comme dans le moyen âge, quelques incrédules qui voyaient dans certaines plaisanteries autre chose que ce qu'y apercevait le poète lui-même, et dont le sourire était moins innocent que celui de la foule ; mais l'opinion générale était trop fortement établie pour qu'il n'y eût pas du danger pour eux à la fronder par leur conduite ou par leurs réflexions (1).

(1) L'existence des hérésiarques, qui troublaient de temps en temps la paix de l'Eglise catholique, n'infirme en rien ce qui vient d'être dit. Le succès même qu'auraient eu leurs prédications serait une preuve de la ferveur des croyances. On ne discute, en effet, avec la chaleur du prosélytisme ; on ne brave des dangers de tout genre pour la propagation de ses opinions, et les peuples ne se soulèvent pour ou contre les novateurs, que dans les temps d'une foi vive. Et d'ailleurs, tant que les points de fait n'étaient pas contestés, et que les plaisanteries ne portaient encore que sur des circonstances admises également par tous, il n'y avait pas de raison pour qu'il en résultât du scandale. Ce fut pendant la lutte du protestantisme que commencèrent à devenir plus timides nos poètes dramatiques Les représentations des miracles et des mystères cessèrent même entièrement dans les localités où les réformés firent sentir leur présence. Ce n'est que dans les provinces où les idées nouvelles n'avaient pas

Ainsi, loin de nous étonner de ce qui nous a frappés d'abord dans les comédies d'Aristophane, quant au rôle qu'y jouent souvent les Dieux ; loin d'y voir quelque chose d'inconciliable avec le caractère religieux des Athéniens et les peines infligées par eux, pour crime d'impiété, à quelques hommes célèbres, c'est précisément la foi intacte et fervente de ce peuple qui nous expliquera comment il pouvait tout à la fois rire des situations comiques où les poètes plaçaient les Dieux et faire boire de la ciguë à ceux qu'il soupçonnait de nier les Dieux.

Les rapports que nous pourrions reconnaître entre la société grecque et la société française, sous le point de vue qui nous occupe, ne s'arrêteraient pas aux époques de la vieille comédie athénienne et de nos mystères.

Dans le XVIIIe. siècle, on rajeunissait contre le christianisme des plaisanteries qui avaient fait rire, mais qui n'avaient pas scandalisé nos aïeux : la même chose était arrivée, quelques siècles après Aristophane, au milieu du paganisme. Un écrivain, que l'on pourrait appeler le Voltaire de la philosophie grecque, nous offre des scènes tout-à-fait dans le genre de la vieille comédie, mais dont le but est bien différent de celui du poète.

pénétré parmi les masses, que le clergé put tolérer sans inconvénient des spectacles de ce genre : et pourtant quelle différence entre les idées religieuses que proclamait la réforme et celles que devait répandre la philosophie du XVIIIe. siècle !

C'était sous les Antonins. La religion des Grecs et des Romains avait atteint l'époque de sa décadence. Jupiter était encore au Capitole le Dieu officiel de l'Empire ; mais on avait commencé à examiner ses titres à la divinité. Les penseurs le niaient. Il n'avait plus guère pour lui que la force de l'habitude et les profondes racines par lesquelles une religion, quelle qu'elle soit, tient toujours fort long-temps à un peuple chez lequel elle a vécu des siècles avec honneur. Le christianisme naissant faisait mieux ressortir encore à sa lumière ce qu'il y avait d'absurde dans le culte et les superstitions antiques.

Quoique Lucien ne fût pas un juste appréciateur du christianisme, et qu'au contraire quelques-unes de ses compositions soient fort injurieuses à la religion nouvelle, il lui tardait de voir tomber de l'Olympe Jupiter et son cortège. Ce que se permettait Aristophane pour amuser le peuple, Lucien le fit pour tourner en dérision ses croyances et pour les détruire. Aussi dut-il exciter une indignation profonde chez ceux qui étaient encore restés fidèles aux anciens Dieux, tandis que le sourire de l'incrédulité attestait chez les autres avec quelle justesse frappait dans ses mains l'arme du ridicule.

Cette différence que nous signalons, dans les intentions, entre le poète et le philosophe, deviendra manifeste, si on les rapproche l'un de l'autre, surtout dans certains passages où le fonds des idées est à peu près le même.

Dans le *Plutus*, par exemple, Aristophane représente Mercure, mourant de faim dans l'Olympe, trop heureux

de se faire valet chez les mortels, pour avoir à manger : c'est bien moins un Dieu que la parodie d'un Dieu, qu'il offre aux spectateurs. La scène qui suit, où figure le prêtre de Jupiter, n'est pas plus édifiante. On se souvient encore du rôle de Bacchus dans *les Grenouilles:* il est difficile de faire descendre plus bas une divinité, d'en faire plus complètement un objet de ridicule. Cependant, en y regardant de près, on verra dans les scènes que nous indiquons, ainsi que dans les drames du moyen âge, plutôt de l'irrévérence que de l'impiété. Le poète y joue avec des Dieux amis ; il ne s'y joue pas des Dieux.

Ouvrons maintenant Lucien : lisons le dialogue intitulé *Timon* (qui offre des rapprochements de plus d'un genre à faire avec le Plutus) : écoutons ensuite, dans *Mercure et Maïa*, le fils de Jupiter, mécontent de son état, et s'en plaignant à sa mère : écoutons encore Momus, dans *l'Assemblée des Dieux*. Nous verrons que, si Aristophane fait rire aux dépens des habitants du ciel, comme on s'égaie parfois aux dépens de personnes que l'on estime et que l'on aime, Lucien tourne en dérision les idées reçues dans la religion et la religion elle-même ; que, si le poète commet des irrévérences, lesquelles sont innocentes dans ses intentions, le philosophe a un autre but que d'exciter la gaieté, et que, par le ridicule, il veut saper les croyances et détrôner les Dieux.

S'il était nécessaire d'ajouter quelque chose à ce qui précède pour faire comprendre le véritable sens des plaisanteries d'Aristophane, nous appellerions l'attention des lecteurs sur la comédie des *Nuées*. Quand on

l'aura lue, en n'y voyant que ce qui s'y trouve en effet, sans se préoccuper de toutes les dissertations des savants sur cette pièce, on ne saura guère s'expliquer comment les modernes ont pu accuser le poète d'impiété et d'athéisme. Ce sera, nous le croyons, un nouvel argument bien puissant en faveur de l'opinion que nous avons exprimée.

Nous n'examinerons pas en ce moment si c'était réellement sans aucune apparence de raison que le poète comique choisissait Socrate comme le représentant des sophistes, de ces prétendus sages dont les enseignements n'avaient pour résultat, selon Aristophane, que de ruiner les anciennes mœurs et les vertus civiques, en même temps que la religion d'Athènes. Nous ne voulons ici que constater un fait ; c'est que l'impiété et l'immoralité des nouveaux philosophes est évidemment l'objet de la comédie des Nuées, et que le poète, non seulement les y attaque avec l'arme du ridicule, mais encore les signale, comme immoraux et comme impies, à l'animadversion des spectateurs. Du reste, on l'a si bien senti, que, depuis Elien jusqu'à nos jours, l'auteur des Nuées a été souvent accusé d'être le principal auteur de la mort de Socrate.

Au lieu donc du reproche d'athéisme et de mépris des Dieux, Aristophane pourrait paraître, avec moins d'invraisemblance, en mériter un autre, auprès de ceux qui honorent Socrate comme un sage, victime du fanatisme et de la calomnie, c'est-à-dire, celui de s'être montré comme un dévot haineux, acharné contre toute idée nouvelle en religion, ou bien encore d'avoir

abusé d'un prétexte sacré, pour appeler sur un ennemi la malveillance de la multitude (1).

En général, Aristophane a été fort mal apprécié, aussi bien sous le rapport moral, que sous le point de vue religieux. On a été choqué de ce qu'il y avait de grossier et d'indécent dans ses comédies, et l'on n'a pas tenu compte du but qu'il se proposait ni des dispositions des spectateurs. Encore une fois, la grossièreté des expressions, l'indécence et l'inconvenance de toute nature sont choses relatives, qu'il faut juger chez le poète d'après les mœurs et les idées des Athéniens de son siècle, et non pas d'après les nôtres. C'est par ses intentions que nous devons juger de sa moralité : or, jusque dans ses compositions que nous serions le plus portés à traiter avec sévérité, à cause de leur indécence, le but moral d'Aristophane est assez évident. Dans *les Grenouilles*, par exemple, ce qu'il attaque avec le plus de vigueur en critiquant Euripide, c'est l'immoralité des personnages du poète tragique ; ce sont ses Phèdres, ses Sthénobées, etc., avec leurs maximes subversives du devoir : en sorte que, malgré des formes que ne sauraient admettre les sociétés mo-

(1) Ce n'est pas pourtant ainsi que nous jugerions nous-mêmes le poète comique : l'opinion qui nous semble la plus probable, c'est que, lorsqu'Aristophane fit représenter les *Nuées* la première fois, 24 ans environ avant la mort de Socrate, on pouvait assez naturellement, à cette époque de la vie du philosophe, le confondre avec les autres sophistes, dont il avait toutes les habitudes extérieures. Quoi qu'il en soit, l'idée dominante des *Nuées* respire bien plutôt le zèle d'un croyant, qu'aucune des autres pièces du même poète, si elles sont lues avec une attention judicieuse, n'annonce un incrédule.

dernes, il est vrai de dire, quelque paradoxale que puisse paraître cette assertion à ceux qui n'ont qu'une connaissance superficielle d'Aristophane, qu'il se montre constamment le défenseur de la morale publique, de même que ceux qu'il présentait le plus souvent comme y portant les plus dangereuses atteintes étaient les mêmes hommes qu'il accusait aussi de mépriser les Dieux de la patrie.

EXTRAIT

D'UN

MÉMOIRE SUR LA MENDICITÉ,

PAR M. LE GRIP,

Conseiller de Préfecture.

. . . .

Suivant nous, la mendicité provient et date principalement de l'affranchissement des communes. Ce sont les villes qui les premières ont obtenu cet avantage : leur population était considérable, comparativement à leur territoire renfermé dans d'étroites limites. Elle se composait de propriétaires en petit nombre, et de beaucoup plus d'artisans que de cultivateurs. Leur liberté était souvent attaquée; souvent ces villes étaient assiégées : alors leur commerce était interrompu; les artisans restaient sans ouvrage; une épidémie et des famines très-rapprochées avaient lieu, et les artisans ou manœuvres étaient obligés de mendier, tant dans les villes de leur domicile que dans les paroisses circonvoisines.

L'esprit de charité, fécondé par notre religion, était tel, que ces mendiants obtenaient des secours abondants; beaucoup de ceux qui d'abord n'avaient recouru

à ce moyen que par nécessité, trouvèrent plus commode et plus avantageux de le continuer que de reprendre leurs travaux.

Les mendiants se multiplièrent d'une manière effrayante, surtout à Paris et dans les capitales des provinces.

Les individus qui adoptaient cette nouvelle profession, s'adonnaient à tous les vices, fruits de l'oisiveté et de l'ignorance de tous les principes ; souvent réunis en troupes, leurs sollicitations furent des ordres accompagnés de violences, de vols et d'incendies : ils devinrent un objet de terreur.

Des lois de répression furent rendues : une des principales est la déclaration du 18 juillet 1724.

Elle portait que les mendiants demandant l'aumône avec insolence, ceux qui se disaient faussement soldats, ceux qui déguisaient leurs noms et le lieu de leur naissance, ceux qui faisaient semblant d'être estropiés, aveugles, etc., etc., quoiqu'arrêtés pour la première fois, seraient condamnés, les hommes valides aux galères, et les hommes et les femmes invalides au fouet, et à une détention dans un hôpital général à temps ou à perpétuité. Ces dispositions furent renouvelées par une déclaration du 20 octobre 1750.

Une dernière loi fut rendue le 3 août 1764. Comme les autres, elle resta sans effet et sans résultat. On se rappelle le rôle que jouèrent des hordes de mendiants réunies à Paris, sans qu'on pût savoir qui les y avait appelés, en 1788 et 1789, dans les premiers moments de la révolution.

Un objet aussi important ne pouvait échapper à la

Convention nationale. Elle s'en occupa, rendit la loi du 24 vendémiaire an II (15 octobre 1793). Nous croyons devoir en exposer quelques dispositions.

Elle établissait une agence de secours dans chaque canton. Les municipalités devaient lui remettre tous les ans un état détaillé de leurs indigents valides ; l'agent du canton devait faire parvenir ces états au Directoire de district, et lui demander les secours nécessaires pour les mendiants valides.

Le Directoire du district devait envoyer ces états au Directoire du département, celui-ci au Conseil exécutif, et le Conseil exécutif au Corps législatif pour accorder les fonds nécessaires.

Les travaux de secours devaient être l'objet d'adjudications Les seuls indigents devaient y être admis ; ils ne pouvaient sortir de leurs communes ni de leurs cantons sans passeports ; leur salaire devait être fixé aux trois quarts du prix moyen de la journée, adopté dans le canton.

A chaque répartition de fonds, les agences, avant de recevoir leur part, étaient tenues de rendre compte de ce qu'elles avaient reçu antérieurement.

A l'époque de l'ouverture des travaux, toutes les distributions de pain et d'argent devaient cesser, et tout citoyen convaincu d'avoir donné à un mendiant, devait être condamné, au bénéfice de l'agence de secours, à une amende de deux journées de travail, et au double en cas de récidive.

Tout individu convaincu d'avoir demandé de l'argent ou du pain dans les rues ou voies publiques, était réputé mendiant, devait être arrêté et traduit devant le juge de paix.

S'il était reconnu pour être du canton ou du district, il devait être renvoyé dans la commune de son domicile avec un passeport aux frais de l'Etat ; s'il ne faisait point connaître son domicile, il devait être conduit dans la maison de répression.

Tout mendiant étranger devait être conduit jusqu'au premier village du territoire hors France. Les enfants arrêtés avec ces mendiants devaient en être séparés ; si leur âge ne les soumettait point au travail, ils devaient être traités comme les enfants abandonnés. Des maisons de répression devaient être établies.

Tout mendiant en récidive était condamné à un an de détention, et à trois années, en cas d'une nouvelle récidive.

D'après cette loi, le domicile de secours est le lieu où l'homme nécessiteux a droit à des secours publics ; le lieu de la naissance est le domicile naturel pour les enfants, le lieu de la naissance est le domicile de la mère au moment où ils sont nés ; pour acquérir le domicile de secours, il fallait un séjour d'un an dans une commune, lequel ne commençait qu'à dater du jour de l'inscription au secrétariat de la mairie.

La commune pouvait refuser le secours, si le domicilié n'était pas pourvu d'un passeport et de certificats constatant qu'il n'était pas un homme sans aveu.

Jusqu'à 21 ans, tout citoyen pouvait réclamer le domicile de secours dans le lieu de sa naissance ; après cet âge, il devait être astreint à un séjour de six mois.

Ceux qui se seraient mariés dans une commune et qui l'habiteraient pendant six mois, avaient droit au domicile de secours.

Même droit pour les individus qui seraient restés deux ans dans la même commune en louant leurs services.

Tout soldat porteur d'un congé et de certificats honorables devait jouir du droit de domicile de secours dans le lieu par lui choisi. Tout vieillard de 70 ans, sans avoir acquis de domicile, devait recevoir les secours de stricte nécessité dans l'hospice le plus voisin.

Celui qui, dans l'intervalle du délai prescrit pour acquérir le domicile de secours, se trouvait, par un malheur quelconque, hors d'état de gagner sa vie, devait être reçu à tout âge dans l'hospice le plus voisin.

Tout malade, domicilié ou non, devait être secouru, ou à son domicile de fait ou dans l'hospice.

Une disposition de loi du 7 frimaire an V, enjoignait aux mendiants valides qui n'avaient pas de domicile acquis dans la commune où ils étaient nés, d'y retourner, faute de quoi ils devaient y être conduits par la gendarmerie et condamnés à une détention de trois mois.

Enfin, un décret du 5 juillet 1808 défendait la mendicité dans toute la France, et établissait, dans chaque département, des dépôts dont les dépenses devaient être acquittées concurremment par le trésor public, les départements et les villes de la situation.

La loi du 24 vendémiaire an II, ou 15 octobre 1793, ne reçut point d'exécution par suite des événements extraordinaires de la révolution, des guerres qui se succédèrent et de la pénurie des finances.

Le décret du 5 juillet 1808 reçut un commencement d'exécution, mais dans un temps de disette, suivi de

l'envahissement de la France par les étrangers ; les dépôts ouverts reçurent une autre destination ; ni le trésor, ni les départements, ni les villes ne purent pourvoir aux dépenses.

Ces lois et décrets n'ont point été abrogés par des lois subséquentes ; les principes qu'ils contiennent subsistent. Il en résulte que la mendicité est abolie, et qu'elle est un délit; que les communes doivent pourvoir aux besoins de toute nature de leurs indigents valides ou invalides qui y ont acquis domicile, et que le gouvernement et les départements doivent pourvoir à l'insuffisance de leurs moyens.

Les lois citées ne pouvaient et ne pourront d'ailleurs éteindre entièrement la mendicité, parce qu'on a toujours méconnu, et qu'on méconnaît peut-être encore, le principe constitutif et conservateur des sociétés humaines ou des Etats, quelle que soit la nature de leur gouvernement.

Ce principe consiste en ce que tout homme, tout individu, n'ayant d'autre propriété que son industrie, son travail et ses bras, doit y trouver les moyens de pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille, bien entendu qu'il emploiera entièrement son industrie, son travail et ses bras, dans l'intérêt de la société, dans le sien et dans celui de sa famille. Si donc, par des circonstances quelconques, et remplissant parfaitement son obligation, il ne peut pourvoir entièrement à ses besoins et à ceux de sa famille, la société, à laquelle il appartient, doit venir à son secours. Il en est de même s'il devient malade, infirme, s'il est privé de la vue, de la raison, et lorsque par l'âge il ne peut plus tra-

vailler ; autrement il mendie, vole, se met en guerre avec ses concitoyens et trouble la société. On le poursuivra, dira-t-on : mais sera-ce avec une égale justice, puisqu'à son égard le contrat social est rompu, et qu'il ne trouve plus parmi ses semblables ce qu'il devait en obtenir, les moyens d'existence ?

Ce n'est donc pas seulement par humanité que le gouvernement doit venir au secours de l'indigent : c'est un devoir, une obligation que lui a prescrit sa propre conservation. Le Christ ne s'est point adressé aux gouvernements, mais il a ordonné la charité et l'a présentée comme le plus puissant moyen d'obtenir une félicité éternelle. Malheureusement l'expérience prouve que ses commandements ne sont suivis que par le plus petit nombre et plus encore par les moins fortunés que par les heureux de la terre, que dès lors les secours ne sont pas en rapport avec les besoins. Il faut donc apprécier ces besoins et recourir au seul moyen d'y pourvoir.

Il existe en France, comme nous croyons l'avoir établi, des lois qui ont reconnu et admis les mêmes principes que ceux qui ont donné lieu à la loi des pauvres en Angleterre ; l'exécution en a été négligée, et il est à remarquer que ce ne sont pas les classes les moins fortunées qui en repoussent l'application.

Mais les choses ne peuvent rester dans leur état actuel ; de toutes parts on réclame, des associations se forment, associations qui, je ne crains pas de le dire, n'auront qu'un effet momentané et local. Il est indispensable que le gouvernement intervienne ; qu'une loi d'application soit rendue, mise à exécution, que dans toute la France les indigents valides, les infirmes,

les vieillards, jouissent du strict nécessaire qui leur est dû, reconnaissent que la patrie est une mère pour eux, et prennent pour elle les sentiments d'une reconnaissance méritée. Je n'entrerai pas dans le détail des besoins d'une famille ; ils dépendent de sa situation, du nombre et de l'état de santé des personnes qui la composent.

J'ai cru établir que la mendicité datait de l'affranchissement des communes, s'était multipliée dans les villes, etc., etc. Je crois devoir ajouter que l'on s'aperçut bientôt que les secours, quelque multipliés qu'ils fussent, étaient insuffisants et même inapplicables à des malades qui ne pouvaient être soignés chez eux, à des vieillards isolés et restant sans famille, à des orphelins, à des enfants exposés dès leur enfance, à des aveugles, à des aliénés, etc., etc. Dès lors on reconnut la nécessité de leur ouvrir des asiles particuliers. Telle est l'origine des hospices, et, il faut bien le reconnaître, c'est encore à la religion qu'on doit ces établissements ; mais le nombre en est resté stationnaire, il est bien insuffisant, et l'on ne peut se dissimuler que les malheureux dont nous venons de parler ne soient un fardeau pour les familles auxquelles ils appartiennent, et ne les forcent à recourir à la mendicité.

Reçus dans les hospices, ils termineraient doucement leur carrière. Lorsque des salles d'asile, dont le nombre trop petit encore ne manquera pas de s'accroître, s'ouvriront pour les enfants, leurs pères et leurs mères pauvres, n'ayant plus à les garder, et dispensés de pourvoir aux besoins de leurs auteurs, vieillards ou infirmes, pourront consacrer toutes leurs

journées au travail, et se procurer par là tout ce qui leur sera nécessaire.

On objectera sans doute que les hospices sont pleins et que c'est une grande faveur d'y être admis. Nous répondrons qu'ils contiennent un grand nombre d'individus qui pourraient être utilisés par une habile colonisation. Par exemple, des maisons de travail pourraient être construites en Algérie : le grand nombre de troupes que nous sommes obligés d'y entretenir nécessite des travaux de manufactures, d'entretien, de couture, de chaussure, qui seraient exécutés dans ces maisons. Les jeunes gens pourraient être utilisés pour la marine, idée essayée par l'Empereur. D'autres, quand ils auraient l'âge requis, entreraient dans les régiments. Après un certain temps de bonne conduite, on leur accorderait quelques arpens de terre, ainsi que les Anglais l'ont pratiqué dans la Nouvelle-Galle ; ils se marieraient avec les jeunes filles qui sortiraient des maisons destinées à leur sexe. Enfin, quant aux dépenses, on pourrait accorder à ces maisons des terres dont le produit, joint à celui du travail, serait plus que suffisant pour couvrir leurs dépenses. Ils seraient traités avec bonté, non comme des condamnés ; ils recevraient une forte instruction primaire, où la religion tiendrait le premier rang, apprendraient la langue des indigènes, et, à leur sortie, quelque état qu'ils embrassassent, ils deviendraient des membres utiles de la colonie.

On pourrait encore louer leurs services à des colons, mais sous des conditions très-rigoureuses. Nous voyons des Etrangers accourir en Algérie ; pourquoi n'y con-

duirions-nous pas les infortunés dont je parle, pour y former peu à peu une population française qui n'oublierait jamais son origine et sa patrie?

En France, après avoir pris les mesures indispensables, formé ou agrandi les établissements nécessaires aux infirmes, aux vieillards et aux enfants trouvés et abandonnés (je ne parle pas des aliénés dont le sort est maintenant assuré), deux sortes de secours devront être accordés : le premier en travaux, et l'autre en distributions d'aliments, de vêtements, etc., etc.

En ce qui concerne le secours en travaux, il faut reconnaître que la quantité s'en trouve diminuée par les progrès des arts et de la mécanique. Il faut moins d'hommes qu'autrefois pour cultiver; il en faut moins encore pour tisser nos laines, nos chanvres, nos lins, ainsi que pour les cotons et manufactures. Chaque jour, on invente de nouveaux procédés mécaniques et chimiques favorables aux consommateurs, mais en même temps ils enlèvent des travaux à la classe ouvrière. Les canaux, les chemins de fer auront une grande influence; ils nécessiteront moins de dépenses que nos routes qui, multipliées, éprouveront moins de détérioration, et dont l'entretien se fait avec la plus stricte économie, au moyen d'un faible nombre de cantonniers.

Dans cet état de choses, la prestation en nature pour nos chemins vicinaux et les lignes de grande communication, est une véritable calamité; la répartition en est injuste, l'emploi en est mauvais, presque improductif, et il donne lieu à tous les abus. Cette véritable corvée a été ressuscitée par un simple décret non discuté.

Louis XVI l'avait jugée et supprimée par l'édit du mois de février 1776, édit qui, dans son préambule,

en expose les motifs tellement forts, que jamais on n'a pu les détruire.

. . . .

Nécessairement et conformement au décret du 5 juillet 1808, il doit être établi, non des dépôts de mendicité, mais des maisons de travail, non dans les villes, mais dans les campagnes, sur des bruyères incultes qu'on leur abandonnerait, ce qui serait, pour le présent, une source de travail, et pour l'avenir, un moyen de pourvoir aux dépenses.

—Mais ces bruyères sont des propriétés particulières? On en traiterait, soit à l'amiable, soit par expropriation pour cause d'utilité publique. —Mais les dépenses de premier établissement? En ce qui concerne les travaux, ils seront faits par des indigens valides, et quant aux autres dépenses, elles ne s'élèveraient pas en total à ce que coûterait l'ouverture d'un canal, l'établissement d'un chemin de fer.

Ces maisons seraient organisées par l'administration, suivant un mode analogue à celui qui existe actuellement pour les maisons de détention, mais avec les modifications que commande la position différente des individus qui seraient admis, et que l'on occuperait aux travaux relatifs à la construction, à la réparation et à l'appropriation des bâtiments, et au défrichement du terrain concédé. Considérées sous le rapport de l'agriculture, ces maisons deviendraient, non des fermes-modèles, mais d'expérience; l'administration de l'établissement pourrait se rendre adjudicataire des chemins et de l'extraction des matériaux; elle organiserait autant que possible des métiers pour la confection des objets utiles à l'établissement. Ces maisons de travail

sont non seulement nécessaires, mais nous paraissent indispensables. En effet, tout individu manquant de travail devra y être admis ou conduit ; les communes qui ne peuvent procurer du travail à des habitants valides, pourront les renvoyer, en payant une légère rétribution à l'établissement. Présentement des villes et des communes populeuses, pour se débarrasser des pauvres ouvriers valides et même de leurs mendiants, leur délivrent des passeports d'indigents avec trois sous par lieue pour se rendre dans tel ou tel endroit. Arrivés à leur destination, ces mendiants n'y trouvent point de travail ; on les renvoie par le même moyen, et ils parcourent ainsi la France aux frais des départements. Cet abus, qui est une véritable organisation en faveur de la mendicité, n'existerait plus, si le fonds qui y est employé pouvait être appliqué à son extinction.

Ces maisons procureraient un avantage encore plus important; elles seraient un asyle et une ressource pour les condamnés libérés. En sortant des bagnes ou des maisons centrales, ils ont bientôt dissipé le faible produit de leur travail pendant leur détention ; repoussés par l'opinion, personne ne veut les employer, et bientôt dénués de tous moyens, ils sont, pour ainsi dire, contraints de commettre des crimes, et subissent de nouvelles condamnations.

Rappelons que les communes doivent en première ligne pourvoir aux besoins de leurs pauvres de toute nature ; qu'en cas d'insuffisance, les départements et le gouvernement doivent contribuer.

Il faudrait, dans notre système, ôter à l'administration, proprement dite, déjà trop surchargée, les détails de la distribution des secours. Conformément à la loi du 24

vendémiaire an 2, il y aurait des agences dans chaque commune, une agence au chef-lieu d'arrondissement, une agence au chef-lieu du département. Les membres qui la composeraient seraient nommés par élection comme les membres des conseils municipaux et pour le même temps ; leur élection serait un titre d'honneur. Les évêques, les présidents des consistoires feraient nécessairement partie de l'agence des départements ; les curés et desservants seraient membres des agences communales ; les agences communales correspondraient avec les agences d'arrondissement ; les agences d'arrondissement avec celles des départements, et ces dernières avec un sous-secrétaire d'état attaché au ministère de l'Intérieur, chargé exclusivement de cette partie.

L'autorité supérieure inscrirait sur le verso des états qui lui seraient transmis les sommes pour lesquelles les communes, les départements et le gouvernement devraient contribuer dans la dépense, et provoquerait une loi pour l'année suivante au commencement de chaque session.

Les communes qui ne pourraient acquitter leurs parts contributives sur les revenus ordinaires seraient imposées d'office, sur le vu de l'état de répartition arrêté par le ministre.

L'acceptation de dons et legs faits aux pauvres serait autorisée par les préfets, quelle que fût leur quotité, lorsqu'il y aurait consentement de la part des héritiers ou légataires à titre universel et à titre particulier. Les donataires des rentes d'un revenu supérieur à 200 f. ou d'un capital de 3,000 f. seraient admis comme membres honoraires de l'agence de la commune ; leurs noms

seraient inscrits sur un registre à ce destiné ouvert par l'agence du département et rendu public.

La loi du 5 frimaire an VII serait maintenue en ce qui concerne la perception, au profit des indigents, d'un décime par franc du prix des billets d'entrée dans les spectacles.

Le gouvernement aurait à examiner si une légère retenue ne pourrait pas être opérée en faveur des pauvres sur les arrérages des rentes sur l'état, et si la jouissance des biens de main-morte, qui ne paient aucuns droits successifs, ne pourraient pas être assujettis à une rétribution.

Les agences auraient droit, comme par le passé, de faire quêter dans les églises, à d'autres jours que les fabriques ; ces quêtes seraient annoncées au prône.

Les biens et rentes appartenant aux bureaux de bienfaisance feraient partie de leurs ressources ; on pourrait leur attribuer les amendes de police, la part que touche le gouvernement dans le produit du travail des maisons centrales de détention, et même les arrérages des rentes sur l'état qu'elles ont acquis avec ce même produit.

Je n'entrerai point dans les détails des mesures à prendre pour la distribution des secours dans les villes et les communes très-populeuses : d'autres s'en occupent, et doivent arriver à d'heureux résultats. Je n'ai eu pour but que de démontrer la nécessité de remettre en vigueur les lois relatives à la mendicité, et d'y ajouter toutes les dispositions nécessaires pour faire entièrement disparaître ce fléau, qui est un acte d'accusation contre le gouvernement qui le tolère ; ou plutôt, j'ai cru devoir appeler l'attention de l'Académie sur un sujet digne de la sollicitude de tous les amis de l'humanité.

ERRATA.

Page 360, ligne 18 en descendant. Au lieu de, par toutes les directions, *lisez:* pour toutes les directions.

Page 362, lignes 2 et 3. Au lieu de, la surface des liquides, *lisez:* la surface du liquide.

Id. ligne 13. Au lieu de, s'abaisser, *lisez* : l'abaisser.

Page 366, ligne 23. Au lieu de, la mobile, *lisez :* le mobile.

Page 370, ligne 19. Au lieu de, ces recherches, *lisez:* ses recherches.

Page 371, ligne 12. Au lieu de, sa ligne droite, *lisez:* la ligne droite.

Id. ligne 16. Au lieu de, dans des mouvements, *lisez:* dans les mouvements.

Id. ligne 22. Au lieu de, par le rapport, *lisez:* par ce rapport.

Page 372, ligne 20. Au lieu de, rayons tuteurs, *lisez :* rayons recteurs.

Page 373, ligne 7. Au lieu de, la formule générale, *lisez:* sa formule générale.

Id. ligne 16. Au lieu de ces mots: de hautes spéculations, *lisez :* ces hautes spéculations.

Page 374, ligne 11. Au lieu de, dans toutes les courbures, *lisez:* dans toutes les courbes.

Page 375, ligne 1. Au lieu de, rayon de la courbure, *lisez :* rayon de courbure.

Id. ligne 2. Au lieu de, cela passé, *lisez :* cela posé.

Id. ligne 28. Au lieu de, sur deux plans différents, *lisez:* sur des plans différents.

Page 376, ligne 1. Au lieu de, des concours, *lisez* : du concours.

Page 377, ligne 15. Au lieu de, deux rayons recteurs infiniment voisins sur lesquels, *lisez:* deux rayons vecteurs infiniment voisins suivant lesquels.

Page 380, ligne 12. Supprimez d'abord.

Page 381, ligne 8. Au lieu de ces mots: et attirés, *lisez :* et altérés.

Page 381, ligne 25. Au lieu de, ni même fait sentir, *lisez :* ni mieux fait sentir.

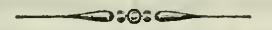
NOTICE

SUR LES

ŒUVRES DE VARIGNON,

PAR M. SCHMIDT,

Professeur de Mathématiques spéciales au Collége royal de Caen.



Quand on parcourt l'histoire pour y suivre les progrès des sciences, l'esprit s'arrête étonné en présence des grandes découvertes dont leur domaine s'est enrichi pendant le XVIIe. siècle. Le début de ce siècle fut une époque de fermentation intellectuelle où l'on vit le génie humain s'agiter dans toutes les directions, aborder tous les travaux qui appartiennent à la pensée et se signaler par les plus heureux résultats. De tant d'efforts sortirent ces théories générales et fécondes, qui depuis se sont accréditées sans retour dans la science, et qui se maintiendront à travers les âges comme autant de foyers lumineux vers lesquels la raison se tournera toujours pour en emprunter la clarté. Les mathématiques surtout y prirent un essor si élevé que, quelle que soit la perfection à laquelle elles puissent arriver jamais, une grande partie de la gloire en rejaillira toujours sur le siècle qui a ouvert si magnifiquement

la carrière. Je vais m'arrêter à la fin de cette période, non point pour passer en revue les produits divers que la pensée philosophique a pu lui fournir (l'entreprise serait immense et au-dessus de mes forces) ; mais afin d'analyser les travaux d'un géomètre distingué , que cette ville a produit comme pour porter à la science un tribut que la Normandie ne lui a jamais refusé.

Je sais combien l'Académie s'intéresse à toutes les recherches qui ont contribué à l'agrandissement des connaissances humaines : c'est dans cette pensée que je lui présente cette notice, quelqu'imparfaite qu'elle soit.

Pierre Varignon naquit à Caen en 1654. Sa vie, entièrement vouée à l'étude et à la méditation , n'offre aucun de ces événements piquants dont le récit semé au milieu des détails d'une analyse scientifique, en tempère la gravité ; mais elle est bien propre à montrer comment le mérite, à force de constance , parvient à sortir de l'obscurité qui l'environne , et finit par s'élever à tous les avantages que les sociétés accordent à celui qui les sert.

Quand l homme porte en lui une inclination naturelle bien déterminée, il ne tarde pas à saisir son objet dès qu'il se présente. Un cadran solaire que le jeune Varignon aperçut dans l'atelier de son père , architecte-entrepreneur , fixa ses premières méditations ; une géométrie d'Euclide trouvée quelque temps après dans la boutique d'un libraire , acheva de diriger son imagination vers les études positives. Il fut charmé de l'ordre , de la clarté et de l'enchaînement des vérités géométriques , et son enthousiasme pour la science s'accrut encore quand il eut entre les mains les ouvrages

de Descartes. Après avoir achevé ses études de collége, il passa en théologie, pour se conformer au désir de ses parents qui le destinaient à l'état ecclésiastique. C'est là qu'au milieu des discussions scolastiques, il connut l'abbé de St.-Pierre; un goût commun pour les sciences les lia bientôt d'amitié, et cette liaison eut une grande influence sur la fortune de notre géomètre. L'abbé, pour jouir exclusivement de la société de son jeune ami, voulut le loger chez lui, et, pénétré de plus en plus de son mérite, il lui céda une partie de son modique revenu, afin de le mettre en état de développer plus facilement ses talents.

En 1686, ils vinrent s'établir à Paris, dans une petite maison du faubourg St.-Jacques. C'est là qu'au sein d'une profonde amitié, ils se livraient l'un et l'autre à la culture des sciences : l'abbé s'abandonnait à des réflexions sur l'homme, la morale et la politique; quant à Varignon, il s'était enfoncé tout entier dans les mathématiques. Il passait ainsi les journées entières au travail, qui semblait un délassement pour lui, car il était de ce tempérament actif et opiniâtre qui se complaît dans les difficultés que suscite la recherche des vérités abstraites, et il ne manquait ni de la persévérance ni de la pénétration qui en font triompher.

Une application aussi constante devait produire des fruits, et en effet, en 1687, Varignon se fit connaître en donnant au public sous le titre de *Projet d'une nouvelle Mécanique*, un livre dont il fit hommage à l'Académie royale des Sciences. Cet ouvrage, qui fut accueilli par d'unanimes applaudissements, valut à son auteur, l'année suivante, le titre d'académicien et la chaire de

mathématiques au collége Mazarin, qui n'avait point encore été occupée avant lui.

Je m'arrête à ce premier écrit, qui répandit une vive lumière sur la mécanique, et créa une réputation brillante au mathématicien de Normandie. Avant qu'il parût, les connaissances des géomètres en statique se réduisaient à peu près au principe du levier, tel qu'Archimède en avait donné la démonstration : aussi cherchaient-ils à y ramener de gré ou de force la plupart des autres machines. Deux hommes célèbres, Descartes et Wallis, en prenant un autre route, étaient parvenus, il est vrai, à découvrir les usages des principales machines, sans être obligés de les faire dépendre l'une de l'autre ; mais leurs principes, quoique plus étendus et plus convaincants, ne pouvaient néanmoins éclairer beaucoup. Le défaut de toutes ces méthodes provenait de ce que leurs auteurs s'attachaient plutôt à prouver la nécessité de l'équilibre dans les cas où il a lieu qu'à montrer la manière dont il s'établit. Pour lever la difficulté, Varignon suivit une marche qui décèle toute la sagacité d'un esprit supérieur : il prit le parti d'épier lui-même la nature et d'essayer si, en la suivant pas à pas, il ne pourrait pas apercevoir comment elle s'y prend pour faire que deux forces égales ou inégales demeurent en équilibre ; en un mot, il chercha l'équilibre dans sa source, ou pour mieux dire dans sa génération, et il parvint à son but, en s'appuyant sur le principe de la composition du mouvement, connu depuis très-longtemps, et qu'il eut l'heureuse idée d'étendre à l'équilibre.

Le premier objet sur lequel il fixa son attention fut un poids qu'une force retient en équilibre sur un plan

incliné, en imaginant les directions de la puissance et du poids comme prolongées jusqu'à leur point de concours. Il vit d'abord que si le plan venait tout-à coup à être enlevé, le corps suivrait l'impression de ce point et se dirigerait par conséquent suivant la diagonale du parallélogramme des vitesses; puis il remarqua qu'en rétablissant le plan dans la position qui produit l'équilibre, le mouvement qui avait lieu dégénérait en une simple pression, et que tout ce qui était vrai du mouvement l'était aussi de cette pression. C'est ainsi que du concours d'action de la puissance et du poids, il vit naître une impression composée suivant la diagonale et détruite par la résistance du plan perpendiculaire à cette direction.

Voilà les considérations à l'aide desquelles Varignon parvint à un des principes les plus féconds de la mécanique rationnelle, celui du parallélogramme des forces. (Quoique la première idée de ce principe semble remonter à Stevin, mathématicien du siècle antérieur, on ne peut néanmoins refuser à Varignon le principal honneur de la découverte; ce fut lui, en effet, qui le premier le posa clairement comme le fondement de la statique.) Sans doute, il eût été préférable de le démontrer sans recourir aux idées de mouvement, car les lois de l'équilibre ne supposent aucune relation particulière entre les forces et les vitesses qu'elles impriment, et pour résoudre tous les problêmes de statique, il suffit de connaître le rapport des forces. En outre, le principe de la proportionnalité des forces aux vitesses sur lequel il s'appuie, ne doit pas être regardé comme une pure hypothèse : il est susceptible d'une démonstration, mais elle est tout-à-fait du ressort de la dynamique.

Toutefois, le principe une fois posé, Varignon s'en empare avec succès : on en voit sortir une longue suite de vérités, les conséquences n'ont rien de forcé, elles s'enchaînent l'une à l'autre dans un ordre à la fois simple et naturel.

D'abord il démontre par sa méthode et sans le secours d'aucune machine, comme on le pratiquait avant lui, les propriétés des poids suspendus par des cordons, quels que soient leur nombre et leurs directions ; de là il passe à l'équilibre des poulies fixes ou mobiles, sollicitées par des forces quelconques ; puis il considère un corps qui s'appuie sur plusieurs surfaces. Mais au lieu d'une démonstration applicable seulement au cas particulier de deux plans inclinés, il en trouve une qui s'étend à toute sorte de surfaces, quelles que soient d'ailleurs les directions des forces ; enfin il expose les propriétés de toutes les espèces de leviers, de quelque figure qu'ils soient, par toutes les directions possibles des puissances.

Son dessein avait été d'abord d'expliquer par sa théorie les effets les plus surprenants des machines composées que l'on rencontre dans les arts et dans la nature; mais il se borna dans son premier ouvrage à présenter les propositions fondamentales de la statique, son but étant alors uniquement de connaître le sentiment des géomètres sur la marche qu'il avait suivie. Toutefois il ne renonça pas à son premier projet. Encouragé par le succès, il voulut faire un traité complet sur la science de l'équilibre, et, ferme dans sa résolution, il ne cessa de réunir tous les documens que l'expérience put lui fournir. Mais la mort l'atteignit avant qu'il eût mis

en ordre le résultat de ses recherches. Ce fut l'illustre Fontenelle, à qui Varignon légua tous ses papiers, qui chargea M. de Beaufort, membre de l'Académie des sciences, du soin de les grouper dans l'ordre où l'on pouvait penser que l'auteur les eût disposés ; et, en 1725, parut un traité de statique en deux volumes sous le titre de *Nouvelle Mécanique*. Les usages des machines y sont développés avec de longs détails ; on y trouve un très-grand nombre d'exemples semés au milieu de la théorie, peut-être même avec une profusion nuisible à l'enchaînement des propositions principales, et que l'auteur eût sans doute évitée. Il semble, comme le dit l'historien des mathématiques, qu'on ait voulu réellement enlever au lecteur le plaisir de trouver un seul cas particulier.

Après avoir parlé avec quelque détail de la première production de notre géomètre, je vais maintenant aborder la longue série de Mémoires publiés sous son nom dans le recueil de l'Académie des Sciences. Dans l'exposé que je ferai de ses travaux suivis presque sans interruption pendant plus de vingt ans et présentés dans plus de cinquante écrits divers, on comprend que je ne puis m'attacher qu'aux résultats principaux, aux recherches les plus importantes. Ainsi je passerai sous silence plusieurs questions de géométrie dont il donne la solution, la méthode qu'il indique pour résoudre l'équation du troisième degré par une simple transformation effectuée sur son premier terme, l'explication qu'il donne, d'après les principes de la mécanique, sur la manière dont les muscles produisent certains mouvements. J'insisterai peu sur le procédé général qu'il

inventé pour graduer les clepsydres ou horloges d'eau, c'est-à-dire pour trouver les points où la surface des liquides arrive par son abaissement continuel en certains temps, connaissant la figure du vase et la loi suivant laquelle varie la vitesse d'écoulement. Il donne une formule géométrique telle que, la forme du vase et la vitesse de l'eau étant déterminées à volonté, on en voit naître nécessairement la graduation de la clepsydre. Réciproquement, si l'on sait comment la clepsydre est graduée et quelle est la vitesse de l'eau, la même formule fait connaître la figure du vase. La question une fois élevée à ses termes les plus universels, il n'y a plus qu'à s'abaisser aux cas particuliers. Par exemple, il en fait sortir avec une extrême facilité la solution d'un problème célèbre qui avait échappé à Toricelli, et que Mariotte n'avait trouvée que par une méthode limitée à ce cas particulier ; il consiste à rechercher quelle doit être la figure de la clepsydre, pour qu'en supposant les vitesses d'écoulement comme les racines carrées des hauteurs, suivant la loi de Galilée, l'eau s'abaisse de quantités égales en temps égaux ; il trouve ainsi que la clepsydre de descente uniforme est celle qui a pour génératrice une parabole bicarrée.

Dans l'histoire de tout autre, il faudrait s'arrêter encore sur plusieurs travaux intéressants; mais, de peur de tomber dans une trop grande prolixité, je passe immédiatement à l'examen des beaux Mémoires qui ont le plus contribué au progrès de la mécanique et à l'accroissement de sa réputation. Les uns comprennent la théorie complète du mouvement soit rectiligne, soit

curviligne ; les autres traitent de la résistance qu'opposent les fluides aux corps qui les traversent.

Dans ces recherches, il fit usage de cette géométrie infinitésimale dont les mathématiques étaient depuis peu redevables au génie de Leibnitz, et on peut dire qu'il contribua puissamment à la répandre en montrant tout le parti qu'on peut en tirer pour la solution des hautes questions de l'analyse.

On sait que, dans un mouvement uniforme, la vitesse est un rapport de l'espace au temps ; mais si le mouvement est accéléré comme celui d'un corps pesant qui tombe dans l'air, ou retardé comme celui de l'eau qui sort par une petite ouverture pratiquée dans le réservoir qui la contient, alors la vitesse change à chaque instant ; néanmoins elle peut encore s'exprimer par le même rapport, pourvu que l'espace et le temps soient réduits à l'infiniment petit : c'est ce que Varignon fait voir par les considérations suivantes. La vitesse en vertu de laquelle un espace infiniment petit est parcouru dans un temps infiniment petit, est une grandeur finie, car elle est le rapport de deux infiniment petits de même ordre, et il est clair que si l'espace et le temps décroissent proportionnellement, leur rapport ne décroît pas pour cela. Mais il n'en est pas de l'augmentation de la vitesse comme de la vitesse elle-même ; car une vitesse qui reçoit à chaque instant des augmentations du même genre, toujours dépendantes de la même cause, est moins augmentée dans un temps plus court que dans un temps plus long, et, par conséquent, dans un temps infiniment petit, son accroissement ne peut être qu'infiniment petit. Or, une grandeur finie est infiniment

grande par rapport à un infiniment petit, et elle n'est ni augmentée ni diminuée quand cet infiniment petit y est ajouté ou en est retranché, et par suite la vitesse d'un instant doit être regardée comme uniforme pendant cet instant, puisque son augmentation n'est à compter pour rien par rapport à elle.

A la faveur de cette uniformité si habilement trouvée, les mouvements variés rentrent dans la même règle que les mouvements uniformes, pourvu toutefois que les espaces et les temps soient infiniment petits, et alors on voit que de ces trois choses, espace, temps, vitesse, deux étant données, ou seulement leur rapport, la troisième s'en déduirait dans les mouvements variés comme dans les mouvements uniformes. Comme application de cette théorie du mouvement rectiligne, Varignon recherche les lois de la chûte des corps. Deux ans après, il fit à ce premier Mémoire, présenté en 1698, une addition considérable, en introduisant dans son analyse les forces centrales, c'est-à-dire des forces toujours appliquées, qui portassent en ligne droite vers un certain point ou en éloignassent le corps en mouvement. Telle est l'idée que l'on a de la pesanteur. Les vitesses, les espaces et les temps combinés ensemble, ne peuvent fournir que trois rapports; mais, en y ajoutant la force centrale, il en peut résulter six. L'auteur dispose tellement sa nouvelle méthode, qu'il ne faut encore qu'un seul de ces rapports pour en déduire les cinq autres, ou, ce qui est la même chose, chacun d'eux étant représenté par les abscisses et les ordonnées d'une courbe, si l'on donne une seule des six courbes, les cinq autres s'en déduisent facilement. A cet effet, il calcule la force

centrale de manière qu'elle ne renferme dans son expression que des vitesses ou des temps ou des espaces, et par ce moyen le nombre des éléments qu'il fallait connaître dans la théorie précédente n'augmente point, tandis que le nombre de ceux qu'on en peut déduire se trouve augmenté de la force centrale. Voici comment il arrive à son but. D'après Galilée, les espaces parcourus par une force constante et continuellement appliquée étant proportionnels aux carrés des temps employés à les parcourir, il s'ensuit que ce rapport constant est la mesure de l'effet qu'elle produit, et que par conséquent il peut servir à la représenter géométriquement. Il ne s'agit donc plus que de déterminer quel est l'espace parcouru en vertu de la force centrale. Or, nous avons vu tout-à-l'heure que l'espace décrit dans un temps infiniment petit, en vertu de la vitesse acquise est infiniment petit, et que dans ce même temps l'accroissement de la vitesse est aussi infiniment petit par rapport à cette vitesse qui a une grandeur finie. Il suit de là que le nouvel espace parcouru en vertu de cet accroissement de vitesse sera infiniment petit par rapport au premier, et que par conséquent il sera infiniment petit du second ordre. Ainsi un espace infiniment petit du second ordre, divisé par le carré du temps, exprimera la force centrale quelle qu'elle soit, et comme dans cette expression il n'entre que des espaces et des temps, on en déduira facilement la vitesse.

Cette théorie est bien propre à montrer toute la fécondité de la méthode infinitésimale. On voit, en effet, par les exemples qu'on vient de citer, qu'il y a des rapports insaisissables, si l'on ne poursuit les grandeurs

jusque dans leurs éléments. Ainsi, tandis que, dans un mouvement uniforme, la vitesse est le rapport de l'espace au temps exprimés en quantités finies, il faut, pour le mouvement varié, chercher dans les éléments de ces deux grandeurs ce rapport qui n'existe point entre ces quantités considérées dans leur étendue finie. Et lorsqu'on veut avoir la force centrale, ce serait vainement qu'on chercherait le rapport dans les infiniment petits du premier ordre, il faut percer jusqu'au second ordre. Ainsi la géométrie infinitésimale multiplie les rapports des grandeurs et en fait naître de nouveaux.

Jusqu'ici Varignon n'avait considéré que les mouvements faits en ligne droite ; mais comme, dans les recherches scientifiques, la principale difficulté consiste à trouver la bonne route, il n'éprouva aucune peine à étendre sa théorie aux mouvements faits en lignes courbes, qui ont lieu toutes les fois que la force ou la résultante des forces appliquées au mobile n'agit pas constamment dans la direction de l'impulsion initiale.

La géométrie des infiniment petits permettant de ramener à l'uniformité tous les mouvements variés, la vitesse dans un mouvement curviligne sera le rapport d'un élément de la courbe décrite par la mobile à un temps infiniment petit, au lieu que, dans le mouvement rectiligne, elle était le rapport d'une portion infiniment petite de la droite à un temps infiniment petit.

Comme application de cette première règle et pour en faire comprendre l'usage, Varignon considère le cas d'un corps qui tombe le long d'une cycloïde renversée, et la parcourt depuis un point quelconque jusqu'à son point le plus bas ; il trouve ainsi, comme on le savait déjà, que

les temps de la chûte sont toujours les mêmes. Il recherche ensuite quelle hypothèse d'accélération de vitesse a été nécessaire pour donner à la cycloïde cette propriété, et il retrouve avec la même facilité que c'est l'hypothèse de Galilée, dans laquelle les vitesses sont comme les racines carrées des hauteurs. Mais il s'élève beaucoup plus haut en tirant de sa règle l'équation générale d'une courbe le long de laquelle un corps tombant s'approche ou s'éloigne de l'horizon, selon telle proportion des temps que l'on voudra, et quelque hypothèse que l'on prenne pour l'accélération de la vitesse. Introduisant ensuite dans sa formule générale l'hypothèse de Galilée et la condition que le mobile s'approche également de l'horizon en temps égaux, il tombe sur la solution d'un problême qui avait arrêté les méditations de Leibnitz et de Bernouilli, et qui n'est ici qu'un simple cas particulier. La courbe qui satisfait au problême est une seconde parabole cubique ; elle a cela de remarquable, que le corps qui la doit décrire pour s'approcher de l'horizon en temps égaux, ne peut pas la décrire dès le commencement de sa chûte. Il faut qu'il tombe d'abord en ligne droite d'une certaine hauteur, et ce n'est qu'avec la vitesse acquise par cette chûte, qu'il peut s'approcher également de l'horizon en temps égaux.

Tout ce qui précède ne concerne que la chûte des corps prise par rapport à l'horizon ; mais le Mémoire qui nous occupe comprend encore, pour toutes les hypothèses imaginables d'accélération dans les corps qui tombent, l'expression générale des courbes qu'ils devraient aussi décrire pour s'approcher ou s'éloigner également en temps égaux de tout autre point quel-

conque pris dans le plan de chacune de ces courbes. En faisant ensuite occuper à ce point différentes positions, il arrive à plusieurs circonstances remarquables ; par exemple, en le supposant infiniment éloigné suivant une ligne horizontale, la parabole ordinaire se trouve être la courbe suivant la convexité de laquelle un corps tombant s'éloignerait de son axe vertical également en temps égaux, ce qui est précisément ce que Galilée avait supposé pour prouver que cette courbe est celle que décriraient les corps graves jetés horizontalement dans le vide. Les chemins que ces deux géomètres ont pris pour arriver à la même conséquence sont si différents, qu'on est presque surpris de les voir arriver au même résultat. C'est là l'avantage des méthodes générales : une courbe une fois trouvée pour satisfaire à certaines conditions d'un problème, se change ensuite en différentes autres courbes à chaque modification que l'on apporte dans les conditions. Ces transformations sont un des plus beaux spectacles que puisse offrir à l'esprit la géométrie spéculative ; et, quand elles ramènent à des propositions déjà connues, c'est un surcroît d'assurance qu'on avait suivi la bonne route.

Après avoir montré l'extrême fécondité de la règle des mouvements curvilignes, prise dans sa première simplicité, Varignon lui fait acquérir une grande extension en y joignant la considération des forces centrales dirigées vers un point fixe, ainsi qu'il l'avait déjà fait dans les mouvements rectilignes. Avant d'entrer dans les détails de ces nouvelles recherches, il ne sera pas inutile de jeter un coup-d'œil rapide sur les immortels travaux des géomètres qui l'ont précédé dans la carrière où nous le trouvons maintenant engagé.

Avant Huyghens, toute la théorie des mouvements curvilignes se réduisait à ce que Galilée avait autrefois démontré sur la courbure du chemin des projectiles soumis à une force agissant uniformément et dans des directions parallèles ; mais les recherches approfondies de ce savant mathématicien sur les forces centrifuges répandirent une vive lumière sur cet important sujet.

Tout corps en mouvement tend à prendre une direction rectiligne. Si donc il est astreint à se mouvoir circulairement autour d'un centre, il faut qu'il existe une cause qui, le détournant à chaque instant de la ligne droite et le ramenant vers le centre, l'en tienne toujours également éloigné. Si cette cause cessait, aussitôt il s'échapperait par la tangente du cercle qu'il décrit, et s'éloignerait de plus en plus du centre de rotation. Mais il est clair qu'on ne saurait écarter un corps de sa direction naturelle sans en éprouver une résistance en sens contraire. Donc la force qui ramène sans cesse le corps sur la circonférence doit éprouver cette résistance : c'est cet effort contraire qui, considéré comme l'effet de l'inertie du corps et comme tendant à l'écarter du centre, est nommé force centrifuge. La force opposée qui le ramène sur la route curviligne est appelée force centripète, et on les désigne toutes deux sous le nom commun de forces centrales. Dans le mouvement circulaire, elles sont égales, car, puisque le corps reste à la même distance du centre, il faut nécessairement qu'elles se contrebalancent ; mais il n'en est plus ainsi dans les mouvements qui ont lieu sur d'autres courbes. Huyghens est le premier qui donna la mesure de cette force en la

déduisant de la considération du mouvement circulaire, et sa démonstration est trop connue pour que nous nous y arrêtions davantage. Quand on s'est élevé jusqu'au point où il est parvenu, on est étonné de voir qu'il n'ait point poussé plus loin sa découverte, car il n'avait réellement qu'un pas à faire pour conclure immédiatement la mesure de la force centrifuge dans une courbe quelconque. Il était réservé au génie de Newton de le franchir : ce fut lui qui, envisageant le problème des mouvements curvilignes d'une manière générale, assigna les lois suivant lesquelles ils s'exécutent, et fit voir comment la force centrale varie dans les différents points de la courbe. L'application qu'il en fit ensuite aux sections coniques, le conduisit à la belle découverte qui a jeté tant d'éclat sur sa carrière scientifique, et qui a fourni à l'astronomie les vérités les plus remarquables et les plus utiles pour le système de l'univers.

Varignon, guidé par cet esprit de généralité qu'il apporta constamment dans toutes ces recherches, reprit, en 1700, toute cette théorie, et lui donna un caractère d'universalité qu'elle n'avait point encore acquis. Appliquant la force centrale à toutes les courbes possibles et la rapportant à un centre quelconque, pris soit au-dedans, soit au-dehors de la trajectoire, il détermina, toujours par la géométrie infinitésimale, quelle est l'inégalité d'action de cette force à chaque point de la courbe où se trouve le corps en mouvement.

Je vais donner une idée de la marche qu'il suivit pour arriver à l'expression géométrique de cette force. Dans un mouvement curviligne, les forces centrales, quoique constantes en elles-mêmes, ont une action iné-

gale, selon que la direction suivant laquelle elles sollicitent le mobile est plus ou moins oblique par rapport à l'élément de la courbe décrit pendant chaque instant; car que l'on imagine une force de cette nature agissant dans la direction même suivant laquelle le corps se meut, il est clair qu'elle n'a alors nul pouvoir pour lui faire décrire une courbe, et que tout son effet se borne à accélérer son mouvement ou à le retarder, selon qu'elle agit dans le sens où il se meut ou dans le sens opposé. C'est donc seulement lorsque sa direction tombe entre ces deux limites extrêmes, qu'elle peut détourner le corps de sa ligne droite, et moins sa direction est éloignée de l'un ou de l'autre de ces termes, moins elle agit avantageusement pour faire décrire la courbe. C'est là toute la différence des forces centrales considérées dans des mouvements curvilignes. Ainsi l'effet de la force centrale varie en même temps que l'angle que fait à chaque instant sa direction avec celle du mobile, et il est facile de reconnaître que l'inégalité de l'action peut s'exprimer par le rapport d'un élément de la courbe à un élément de la droite suivant laquelle est dirigée la force centrale, en sorte qu'il suffit de multiplier par le rapport l'expression des forces centrales qui convient aux mouvements rectilignes pour avoir celle qui représente les forces centrales des mouvements curvilignes. La formule ainsi obtenue ne contient encore que des espaces et des temps, et, par conséquent, il n'est pas nécessaire de connaître plus de choses pour avoir cette force avec les inégalités de son action, que pour l'obtenir quand elle agit par une même ligne droite. Son auteur en fait l'application à différentes courbes et cherche

quelles forces centrales doivent en résulter ; il choisit principalement pour exemples ceux que Newton a traités dans son livre des Principes, et il fait voir avec quelle facilité sa règle les expédie. Mais ce qui donne surtout de l'éclat à sa recherche, ce sont les conséquences qu'il en tire pour l'astronomie et les différents systèmes des cieux. Les anciens astronomes donnaient aux planètes des vitesses uniformes sur les orbes circulaires qu'ils leur faisaient décrire. Copernic même ne pensait pas qu'il pût en être autrement ; de sorte que, pour en expliquer les inégalités, ils ont été forcés de recourir à des excentriques et à des épicycles. Mais ensuite sont venus des astronomes qui, avec des notions de physique plus étendues, n'ont fait aucune difficulté à faire mouvoir les planètes avec des vitesses différentes pour chacune et même à changer leurs orbes circulaires en orbites elliptiques dont ils ont assigné deux espèces. La première est celle de l'illustre Képler, c'est l'ellipse ordinaire; la seconde est celle de Cassini, dans laquelle le produit des rayons tuteurs menés d'un point de la courbe à ses deux foyers est constant, tandis que dans l'ellipse ordinaire, c'est la somme de ces droites qui est invariable. Varignon passe successivement en revue ces divers systèmes d'astronomie ; il commence par celui de Képler et de Newton, et retrouve la loi de l'attraction en vertu de laquelle les forces centrales ou pesanteurs des planètes vers le soleil varient en raison inverse des carrés des distances. Puis il examine diverses hypothèses faites par les astronomes de son époque. Abordant enfin les suppositions des anciens, il démontre que si, d'après les observations, le mouvement des planètes est réel-

lement inégal, il est absolument impossible qu'elles décrivent des cercles, ainsi que le pensait Copernic, et il fait voir que, pour leur donner un mouvement égal sur quelqu'autre courbe, il faudrait admettre qu'à chaque instant de leurs cours, elles tendissent à un centre différent. Telles sont les conséquences principales qu'il tire de la formule générale. Cinq ans après, il revint encore sur les forces centrales des planètes, pour y comprendre les mouvements de leur aphélie ; mais la mécanique des cieux n'était point encore assez avancée pour rendre raison des inégalités planétaires : la gloire en était réservée à d'autres géomètres, parmi lesquels la Normandie compte avec orgueil l'illustre Laplace.

Après s'être élevé, par la théorie infinitésimale, à de hautes spéculations, Varignon, pour montrer en quelque sorte toutes les ressources de cette théorie, résolut d'arriver par une voie nouvelle aux vérités qu'il avait déjà démontrées.

Si l'on conçoit une courbe enveloppée d'un fil dans toute son étendue et qu'on déroule ce fil en le prenant par une extrémité de manière qu'étant toujours tendu en ligne droite, il reste par son autre extrémité tangent à la courbe, il décrira par son premier bout une autre courbe, par rapport à laquelle la première s'appelle la développée. La portion du fil comprise entre son point de tangence sur la développée et le point correspondant où elle se termine sur la courbe nouvelle, porte le nom de rayon de la développée. On le désigne ainsi parce qu'en effet, il peut être considéré comme décrivant à chaque instant un arc de cercle infiniment petit.

On voit par là que toute courbe peut être regardée comme étant le développement d'une autre et comme composée d'arcs circulaires dont chacun a deux éléments de communs avec elle ; les cercles auxquels ils appartiennent se nomment cercles osculateurs, et leurs rayons, qui sont les rayons mêmes de la développée, se nomment aussi rayons osculateurs ou rayons de courbure, parce qu'ils servent à mesurer le degré de courbure en chaque point de la courbe. Or, il existe un rapport d'infiniment petits qui fournit immédiatement les rayons de courbure dans toutes les courbures possibles. Varignon, par la méthode infinitésimale, trouve pour leur expression plusieurs formules différentes, mais parfaitement équivalentes, et qui, seulement dans les applications particulières, peuvent avoir quelqu'avantage l'une sur l'autre pour la commodité du calcul. Il découvre ensuite un moyen de passer de la connaissance de ce rayon à celle de la force centrale, de sorte que, connaissant le rayon de la développée d'une courbe quelconque, on en déduit la valeur de la force centrale d'un corps qui, la décrivant, se trouve au point où ce rayon se termine, et, réciproquement, connaissant la force centrale, on obtient le rayon de courbure. Il est facile de comprendre comment s'établit cette relation. Puisqu'une courbe quelconque a toujours deux éléments de communs avec son cercle osculateur, il est permis de supposer que, pendant un temps infiniment petit, le mobile qui la décrit se meut circulairement autour du centre de courbure ; donc il doit avoir la force centrifuge qui convient à ce dernier mouvement, laquelle s'exprime, d'après Huyghens, par le rapport

du carré de la vitesse au rayon de la courbure. Cela passé, dans une trajectoire différente du cercle, ce n'est pas la force centrale qui est égale et opposée à la force centrifuge, c'est seulement sa composante suivant le rayon de courbure ; donc en divisant la force centrifuge par le cosinus de l'angle aigu que fait avec le rayon de courbure la direction de la force centrale, on obtiendra l'expression de cette dernière. En unissant ainsi les deux théories des développées et des forces centrales, Varignon les a étendues toutes deux, et les formules auxquelles il est parvenu sont les plus générales que l'on puisse concevoir.

Le célèbre Leibnitz ayant pris connaissance de ces travaux, l'engagea, en 1703, à poursuivre ses recherches principalement par rapport aux courbes décrites par le concours de plusieurs forces centrales, « étant, dit-il, apparent que les planètes agissent l'une sur l'autre, et qu'ainsi elles décrivent peut-être leurs orbes en tendant non seulement au Soleil, mais encore les unes vers les autres, en sorte que Mars, par exemple, à chaque point de la courbe qu'il décrit, en deux ans autour du Soleil, est tiré par le Soleil, par Saturne, par Jupiter, par la Terre, etc. »

Varignon aborde avec ardeur ces nouvelles difficultés; il divise son problème en deux parties : dans la première, il suppose que les foyers de toutes les forces centrales sont dans le plan de la courbe ; dans la seconde, il les considère sur deux plans différents, ce qui est le cas de l'astronomie.

Dans les deux cas, il détermine par une seule formule l'impression plus ou moins grande que la planète

recevra des concours de toutes ces forces. Comme application, il considère le cas d'une planète décrivant une ellipse d'un mouvement uniforme et soumise à l'action de deux forces centrales qui l'attirent en même temps aux deux foyers ; la conséquence qu'il tire de ces calculs est que les deux forces seront toujours égales entr'elles, en quelque point de l'ellipse que se trouve la planète ; mais que leur action variera perpétuellement, et sera d'autant plus grande que le produit des rayons recteurs sera moindre. C'est là un des exemples les plus simples; mais sa règle générale permet de résoudre des cas plus compliqués, et, sous ce point de vue, elle met en état d'aborder plus de questions que la nature n'en fournit.

Après avoir expliqué d'une manière complète comment varient les forces centrales aux différents points d'une courbe, il recherche, dans un nouveau Mémoire, publié en 1706, quelles sont absolument et en elles-mêmes ces forces dont on connaît les rapports. Pour cela, il les compare à la pesanteur qui est une force connue. Son analyse repose sur l'examen approfondi des circonstances qui font varier la force centrale. Puisque, dans un mouvement curviligne, c'est la force centrale qui détourne à chaque instant le mobile de la ligne droite qu'il tend à décrire, il faut qu'elle soit d'autant plus grande que le corps est plus difficile à dévier de la direction rectiligne, et d'autant plus puissante qu'elle l'en écarte davantage. Or, cette difficulté dépend de la vitesse du mobile, de sa masse ou pesanteur, et de sa direction plus ou moins oblique par rapport à celle de la force qui le sollicite; en rassemblant tous les prin-

cipes qui influent sur la grandeur de la force centrale, on trouve donc la vitesse du corps, sa pesanteur, la direction de la force comparée à la direction rectiligne, suivant laquelle il tend à se mouvoir, enfin la grandeur de l'écart que cette force fait faire au mobile pour le maintenir sur la courbe. Il doit donc y avoir une relation algébrique entre ces quantités et comme la pesanteur en fait partie, on aura par là le rapport de la force centrale à la pesanteur. Il en résulte cette proposition : — Dans tout mouvement curviligne, la force centrale est à la pesanteur du corps comme le produit d'un élément de la courbe et de la hauteur due à la vitesse du mobile est au produit du rayon de courbure correspondant et de l'arc circulaire compris entre les deux rayons recteurs infiniment voisins sur lesquels agit la force centrale.

Ainsi, dans le cercle, comme un élément de cette courbe est le même que l'arc circulaire dont on vient de parler, on conclura que la force centrale est à la pesanteur, comme le double de la hauteur due à la vitesse du mobile est au rayon. Varignon en fait encore d'autres applications à plusieurs courbes, telles que la spirale logarithmique et la parabole; mais je n'insiste pas sur ces détails.

Dans tout ce qui précède, il n'a été question que de ce problème direct : Une courbe étant donnée, quelle est en chacun de ces points l'action de la force centrale? Ce problème n'exige que l'emploi du calcul différentiel, puisque la force centrale se trouve exprimée par les infiniment petits d'une courbe en général, qui sont ensuite spécifiés par la courbe donnée. Mais le pro-

blême inverse, dans lequel la force centrale étant connue, il faut trouver la courbe, exige qu'avec ces infiniment petits, ainsi spécifiés, on s'élève à la trajectoire dont ils sont les éléments, ce qui dépend nécessairement du calcul intégral, et alors la question présente une difficulté de plus. Newton est le premier qui s'en soit occupé; Jean Bernouilli en donna une solution complète en 1710, et vers le même temps Hermann, professeur de mathématiques à Padoue, parvint au même but, quoique par une méthode beaucoup plus compliquée. Varignon, informé des travaux de ces deux géomètres, essaya aussitôt s'il ne pourrait point tirer la même solution des formules qu'il avait données pour le problême direct, et il eut la satisfaction de voir que de ses dix-huit formules générales, quatorze s'intégraient facilement et donnaient les résultats qu'Hermann et Bernouilli avaient trouvés par d'autres voies. En supposant les forces centrales d'un corps qui décrit une courbe en raison inverse des carrés des distances de ce corps à quelque point du plan de cette courbe, ils démontrèrent qu'elle est toujours une section conique dont ce point est un des foyers. Il est donc impossible, d'après cela, que les corps célestes, en vertu de la loi de l'attraction, décrivent d'autres courbes que les sections coniques.

Je me suis arrêté long-temps sur cette théorie des mouvements curvilignes et des forces centrales. Il n'en est point, en effet, qui offre plus d'intérêt. C'est à elle que l'astronomie est redevable de la démonstration des vérités que l'observation avait autrefois apprises à Képler, et c'est par elle que l'homme s'est élevé à la

connaissance des lois qui règlent les mouvements des corps célestes et entretiennent l'harmonie du monde.

J'aborde maintenant une nouvelle série de Mémoires où leur auteur traite encore des phénomènes du mouvement, mais en ayant égard à la résistance du milieu dans lequel il s'effectue.

Toutes les fois qu'un corps se meut dans un milieu, dans l'air, dans l'eau, etc., il éprouve une difficulté à en déplacer les parties, et il s'agit de savoir combien sa vitesse est diminuée à chaque instant par cette difficulté ou résistance. Tel est le problème qui va maintenant nous occuper. Newton et Wallis sont les premiers qui aient fait des recherches approfondies sur cet important sujet, et vers le même temps Leibnitz exposa aussi ses idées sur cette matière. Après eux, Varignon reprit la question d'une manière plus générale, et retrouva par son analyse non seulement tout ce que ses prédécesseurs avaient conclu de leurs hypothèses, mais encore tout ce qui résulte de plusieurs autres faites à volonté.

Pour déterminer quelle est l'altération produite dans la vitesse du mobile par la résistance du milieu qu'il traverse, il suppose que l'on connaisse à chaque instant la vitesse primitive du corps mu, c'est-à-dire celle qu'il aurait par lui-même, si le mouvement s'opérait dans le vide; puis, que l'on sache aussi quelle est la proportion suivant laquelle le milieu résiste. Il représente ces deux données de la question par les ordonnées de deux courbes; l'une est celle des vitesses primitives, l'autre celle des résistances. A l'aide de ces deux courbes, il en cherche deux autres exprimant par leurs ordonnées,

l'une les vitesses perdues à chaque instant, l'autre les vitesses qui restent. De là naît une formule générale dans laquelle il suffit d'introduire les deux hypothèses que l'on veut, pour en déduire par le calcul les vitesses perdues et restantes.

Descendant ensuite de ces généralités aux cas particuliers, il suppose d'abord les mouvements primitivement uniformes, ce qui change la courbe des vitesses primitives en une simple ligne droite, et réduit alors tout ce qui doit être connu à la seule courbe des résistances. C'est sur celle-là qu'il fait plusieurs hypothèses différentes ; je remarquerai d'abord les trois suivantes : 1°. la résistance est proportionnelle à la simple vitesse ; 2°. elle est proportionnelle au carré de la vitesse ; 3°. elle est proportionnelle à la somme faite de la simple vitesse et de son carré. Dans la première, le corps qui, par son mouvement uniforme, aurait dû parcourir un espace infini dans un temps infini, n'en parcourra qu'un fini, c'est-à-dire qu'il y aura, à une distance finie du point de départ, un terme qu'il n'atteindra jamais. Dans la seconde, le corps parcourra, dans un temps infini, un espace infini, comme il aurait fait par son mouvement uniforme. La troisième conduit à la même conséquence que la première.

Dans ces trois suppositions, la résistance est réglée sur la vitesse ; mais, pour faire voir la fécondité de sa méthode générale, il en fait encore beaucoup d'autres qui peuvent paraître fort bizarres, quand on ne considère que le point de vue physique, mais qui fournissait pourtant des conséquences curieuses. Par exemple, en supposant que les résistances sont en raison des

espaces qui restent à parcourir jusqu'à l'entière extinction des vitesses, cette hypothèse si extraordinaire conduit au même résultat que cette autre si naturelle et si simple, savoir : que les résistances sont en raison des vitesses.

En 1708, 1709 et 1710, il présenta successivement trois nouveaux Mémoires, où il traite des mouvements primitivement variés, et attirés par la résistance des milieux. Il y considère particulièrement le cas des corps pesants dans les trois hypothèses de résistance dont nous avons parlé précédemment. Il reproduit à l'aide de sa théorie générale tout ce que les géomètres avaient donné à ce sujet, et il fait quelques additions nouvelles. Enfin, il examine, dans la première hypothèse seulement, le problème dont l'objet est de rechercher la courbe décrite par un corps projeté dans un milieu résistant. Newton et Huyghens l'avaient résolu en décomposant le mouvement de projection oblique en deux autres, l'un horizontal et qui eût été uniforme sans la résistance du milieu ; l'autre vertical et qui, s'il se fût fait librement, aurait été uniformément accéléré. Varignon en donne la solution d'une manière plus simple, sans décomposer la vitesse de projection oblique, et dont il montre l'accord avec celle des deux géomètres que nous venons de citer.

Tel est le résumé succinct de ses travaux sur cette partie importante de la Mécanique.

Cette théorie, dont les premiers essais appartiennent à Newton, est bien imparfaite ; car on n'y tient nullement compte du mouvement du fluide, et l'on suppose que les molécules de ce fluide agissent isolément

sur le mobile et nullement l'une sur l'autre, elle repose sur une assimilation vague de l'action du milieu au choc des corps qui le traversent, ce qui est loin d'être vrai. La question, ainsi que l'a fait voir d'Alembert, ne peut être convenablement résolue, qu'en déterminant par les lois de la dynamique, les mouvements simultanés du fluide et du projectile. C'est ainsi seulement qu'on peut déterminer la résultante des pressions qu'exerce le fluide sur la surface du corps ; c'est cette résultante sur laquelle on ne doit faire d'avance aucune hypothèse qui est la résistance proprement dite. Et pour n'omettre aucune des circonstances qui peuvent influer sur le mouvement, il faut encore joindre à cette force le frottement qu'exerce le fluide contre la surface du mobile.

Après avoir passé en revue les principaux travaux de Varignon, je terminerai par quelques réflexions sur cet illustre mathématicien. Ce qui le caractérise surtout, c'est un esprit de généralité, qui le porte sans cesse à remonter jusqu'à la source des vérités, pour en saisir l'ensemble d'un seul coup-d'œil. Les difficultés qu'il rencontre sur sa route suspendent sans arrêter son infatigable ardeur, et presque toujours il parvient à les surmonter. Il n'est peut-être pas de géomètre qui ait mieux connu, ni même fait sentir tout le prix de ces formules algébriques, qui embrassent dans leur universalité tous les cas particuliers d'une grande question. Aussi fut-il un des plus zélés partisans de cette méthode infinitésimale, avec laquelle l'esprit s'élève au plus haut point de vue, et de là plane sur une étendue infinie. C'est à elle qu'il a dû ses plus importants succès ; et quand

elle fut attaquée dans l'Académie, car elle subit le sort de toutes les nouveautés, il la défendit avec chaleur contre ses nombreux adversaires.

Quoiqu'il se livrât par goût aux spéculations les plus élevées de la science, il n'oubliait pourtant point qu'il était professeur. Pour faciliter à ses élèves l'étude de la géométrie, il publia des éléments de mathématiques, bien différent en cela de la plupart des grands géomètres, qui s'appliquent exclusivement à faire de nouvelles découvertes, et se mettent peu en peine de rendre plus facile le chemin qui conduit au point où il ne sont eux-mêmes parvenus que par des travaux immenses. On retrouve dans ce livre élémentaire la clarté et l'exactitude qui caractérisent ses autres ouvrages.

Sa sollicitude pour les élèves s'étendait encore plus loin : il accueillait, avec une bienveillance inépuisable, ceux d'entr'eux qui se distinguaient particulièrement dans les cours qu'il faisait, soit au collége Mazarin, soit au collége royal où il occupait aussi une chaire ; il leur donnait des leçons particulières avec cette bonté naturelle qui porte à étendre un devoir plutôt qu'à le resserrer, et lorsqu'aux derniers jours d'une vie consacrée à tant de travaux, affaibli par les attaques d'une maladie mortelle, il eût été si juste qu'il prît quelques instants de repos, il n'en relâcha rien de ses occupations ordinaires; et enfin, après avoir fait sa classe au collége Mazarin, le 22 décembre 1722, il mourut subitement la nuit suivante.

Ainsi a fini cet homme infatigable, à qui les sciences mathématiques sont redevables de tant d'utiles recherches, et qui occupera toujours un rang distingué parmi les savants de son siècle.

NOTE

SUR LE

BAROMÈTRE A SYPHON ;

PAR M. L. DE LAFOYE.

On lit dans la description du baromètre de M. Gay-Lussac (Ann. de Ch. et de Ph., t. 1, p. 11) : « Si les « deux branches sont d'un diamètre égal, il suffira « d'observer la hauteur de la colonne supérieure et de « doubler les variations apparentes pour avoir les va- « riations réelles..... Cet avantage, commun à tous les « baromètres à syphon, est très-précieux pour les « voyages géologiques ; car on fait d'autant plus d'ob- « servations qu'elles sont faciles à faire. »

La même assertion est répétée dans la plupart des Traités de Physique et de Chimie. M. Biot dans son Précis élémentaire, conseille même comme très-avantageux, d'envelopper entièrement la longue branche et de se borner à observer la plus courte.

Le baromètre de M. Gay-Lussac, surtout avec la modification que M. Bunten y a apportée, étant fréquemment employé par les voyageurs, j'ai pensé qu'il

ne serait pas inutile de prouver qu'en se bornant à une seule observation on devait nécessairement commettre de graves erreurs. Il est en effet facile de s'assurer que les variations sont très rarement égales et inverses dans les deux branches, que dans quelques circonstances le mercure monte ou descend simultanément des deux côtés et qu'il peut même arriver qu'il reste stationnaire dans une des branches, tandis que son niveau varie dans l'autre. Voici comment on peut déterminer les circonstances dans lesquelles ces divers mouvements ont lieu.

Supposons que sans la pression atmosphérique, le mercure s'élevât dans chaque branche, à partir du point le plus bas de la courbure, de a; si l'air peut soutenir une colonne de mercure d'une longueur $p=2\,h$, il est évident que les hauteurs du mercure dans les deux branches seront :

$$a + h$$
$$a - h$$

Si maintenant la pression et la température viennent à varier, et que d soit le coefficient de la dilatation ou de la contraction du mercure; dans le vide la longueur de chaque colonne serait $a\,(1 + d)$. Soit $p' = 2\,h'$ la colonne de mercure que peut soutenir la pression de l'air dans ces nouvelles circonstances : la longueur des deux colonnes seront :

$$a\,(1 + \delta) + h'$$
$$a\,(1 + \delta) - h'$$

En retranchant de ces deux quantités les hauteurs précédentes, les différences exprimeront les variations

que le niveau du mercure aura éprouvées dans chacune des branches. Ces variations seront ;

Pour la longue branche. . . . . $a\,d + (h' - h)$
Pour la petite branche. . . . . . $a\,d - (h' - h)$

On voit par là, 1°. Que les variations seront inégales et de signes contraires, lorsqu'on aura $a\,d < h' - h$.

2°. Qu'elles seront inégales et de même signe lorsqu'on aura $a\,d > h' - h$.

3°. Que si on avait $a\,d = \pm (h' - h)$, le niveau du mercure ne varierait que dans une seule branche.

4°. Qu'enfin les variations ne seront égales et de signes contraires qu'autant que la température seule n'aurait pas varié.

J'ajouterai encore que les baromètres à syphon ont un défaut auquel on ne peut remédier, c'est la variation qu'éprouve la forme de la surface du mercure dans la branche ouverte. Tantôt elle est très-bombée, tantôt complètement plane, et dans ce cas l'agitation ne rend jamais au ménisque sa forme normale. Ces instruments doivent donc être tout-à-fait abandonnés.

DESCRIPTION ET THÉORIE

DU

PSYCHROMÈTRE

DU Dr. AUGUST.

EXTRAIT DE SES DIVERS MÉMOIRES

PAR M. L. DE LAFOYE.

La perfection qu'on est parvenu à donner à la plupart des instruments météorologiques, atteste les progrès que la science a faite dans ces derniers temps. Malheureusement il nous manquait encore un procédé facile et rigoureux pour déterminer la quantité de vapeurs aqueuses contenues dans l'atmosphère. Et en effet l'hygromètre de Saussure, celui qui est le plus fréquemment employé, présente deux défauts auxquels on n'a pu, jusqu'à présent, complètement remédier. D'abord, le cheveu, ainsi que toutes les substances organiques, s'altère très-vite, et il est difficile de le remplacer sans changer aussi en même temps la graduation de l'instrument; et, ce qui est encore plus grave, c'est qu'il ne nous fait pas connaître la force élastique de la vapeur

contenue dans l'air. MM. Gay-Lussac, Dulong et Melloni ont cherché à déterminer le rapport entre ces forces élastiques et les degrés correspondants de l'hygromètre à cheveu, mais leurs résultats ne s'appliquent qu'à une certaine température; en les regardant comme exacts pour toutes les températures de l'air, l'emploi des tables interpolées par M. Biot exige encore un petit calcul qui rend les observations plus pénibles et par conséquent moins fréquentes.

Les hygromètres de condensation font connaître très-exactement *le point de rosée*, d'où il est facile de déduire la force élastique de la vapeur contenue dans l'air; mais leur emploi est long et pénible, de sorte que les observations faites avec ces appareils seront toujours moins nombreuses que les observations barométriques et thermométriques.

Une autre classe d'hygromètres permet d'évaluer l'humidité de l'air au moyen du froid produit par l'évaporation de l'eau. Leslie, qui a le premier employé ce procédé, s'était servi pour cela de son thermomètre différentiel; malheureusement les considérations sur lesquelles il s'appuie ont été reconnues tout-à-fait inexactes, ainsi que les tables qu'il a données.

Enfin, en 1825, le Dr. August de Berlin proposa un nouvel appareil hygrométrique, auquel il donna le nom de *Psychromètre*. Il consiste dans deux thermomètres à mercure, exactement comparés entr'eux et marquant au moins des 10es. de degré. On les fixe sur une monture commune à quelques pouces de distance l'un de l'autre, de manière à ce que les boules et une petite portion des tubes soient libres. La boule d'un des

thermomètres est entourée d'une petite couronne de fil dont l'extrémité plonge dans de l'eau; l'action capillaire la fait monter et le fil se colle sur la boule qu'il enveloppe de toute part : il vaut mieux encore revêtir la partie libre du tube et faire arriver l'eau par le haut de la garniture, afin que le tube ne fournisse pas de calorique à la boule. Les observations doivent être faites, autant que possible, à l'ombre et surtout à l'abri de forts courants d'air.

Il est évident, qu'en faisant abstraction de la chaleur que l'air verse sur le thermomètre humide, celui-ci baissera jusqu'à ce que la vapeur qui se forme ait acquis une force élastique égale à celle de la vapeur déjà contenue dans l'air ; car plus la température de l'enveloppe humide s'abaisse et plus la tension de la vapeur qu'elle produit diminue. Lorsque cette tension est en équilibre avec celle de la vapeur atmosphérique, le refroidissement cesse. Mais la chaleur de l'air se porte sur le thermomètre et tend à ramener sa température, ainsi que celle de la couche d'eau qui l'entoure et de la vapeur qui s'y forme au même degré que l'air ambiant. De ces deux actions opposées, l'absorption de la chaleur provenant de l'évaporation et l'introduction du calorique de l'air, résulte l'état final et stable du thermomètre ; il a lieu lorsque la quantité de chaleur qu'il perd est égale à celle qu'il reçoit.

Connaissant les températures indiquées par les deux thermomètres et la hauteur du baromètre, cherchons à déterminer la quantité de chaleur que reçoit le thermomètre humide, nous en déduirons ensuite la force élastique de la vapeur aqueuse contenue dans l'air.

La couche d'air en contact avec le thermomètre humide, couche que nous pouvons supposer infiniment mince, est saturée de vapeurs dont la température est la même que celle du mercure : on peut la considérer comme formée par deux enveloppes concentriques très-rapprochées. Elle contient trois éléments : 1°. de l'air sec ; 2°. la vapeur atmosphérique qui existait déjà dans l'air ; 3°. enfin la vapeur nouvellement formée. Les deux premiers éléments ont évidemment fourni la chaleur nécessaire à la formation du troisième.

Pour calculer les quantités de calorique absorbées par ce troisième élément et fournies par les deux autres, désignons par ω le poids qu'aurait la couche d'air qui entoure le thermomètre, s'il était sec, soumis à la pression normale n et à la température 0°, l'unité étant le poids d'un pied cube d'eau à 0°. soient b la hauteur du baromètre à l'instant de l'observation, t la température de l'air ambiant, t' celle du thermomètre humide, e' la force élastique maximum de la vapeur à la température t', e celle de la vapeur qui existe dans l'air.

Dans cette couche que nous considérons, l'air sec et la vapeur qu'elle contient ont une force élastique $= b$, celle de la vapeur seule étant e', l'air ne supporte qu'une pression $= b - e'$. Désignons par L le poids de cette couche d'air, le rapport $\frac{L}{\omega}$ sera composé du rapport des pressions $\frac{b-e'}{n}$ et du rapport inverse des températures $\frac{1}{1+mt'}$, m étant le coefficient 0,00375. On a donc :

$$L : \omega :: \frac{b-e'}{n} : 1+mt'$$

d'où

$$L = \frac{b-e'}{n} \cdot \frac{\omega}{1+mt'}$$

La vapeur qui supporte la pression e', contient celle qui existait déjà dans l'air, dont la force élastique est e, et celle qui s'est formée nouvellement, dont la tension est par conséquent $e'-e$. Si doncnous désignons par D le poids de la vapeur atmosphérique, le rapport $\frac{D}{\omega}$ se composera : 1°. du rapport des densités $\frac{\delta}{1}$, δ désignant le poids spécifique de la vapeur, celui de l'air étant $=1$, 2°. de celui des pressions $\frac{e}{n}$, 3°. enfin du rapport inverse des températures $\frac{1}{1+mt'}$. On a donc :

$$D : \omega :: \delta e : n(1+mt')$$

d'où

$$D=\frac{e}{n}\cdot\frac{\delta\omega}{1+mt'}$$

Désignant par d le poids de la vapeur nouvellement formée, on trouvera de même :

$$d=\frac{e'-e}{n}\cdot\frac{\delta\omega}{1+mt'}$$

Si la capacité de l'air pour la chaleur est représentée par γ, le calorique abandonné par la masse d'air L, en passant de la température t à la température t' est exprimée par

$$L\gamma(t-t')=\frac{b-e'}{n}\cdot\frac{\omega}{1+mt'}\gamma(t-t').$$

l'unité étant la quantité de chaleur nécessaire pour élever un pied cube d'eau de 1°.

Désignant le calorique spécifique de la vapeur d'eau par K, la quantité de chaleur cédée par la vapeur atmosphérique sera :

$$\mathrm{D\,K}\,(t-t') = \frac{e}{n} \cdot \frac{\delta\,\omega}{1+m\,t'}\,\mathrm{K}\,(t-t')$$

l'unité étant toujours la même.

Soit enfin λ la chaleur latente de la vapeur, c'est-à-dire le nombre qui exprime de combien de degrés une masse d'eau, égale à celle de la vapeur, peut être élevée par le calorique que celle-ci a absorbé pour sa formation, on a,

$$d\,\lambda = \frac{e'-e}{n} \cdot \frac{\delta\,\omega}{1+m\,t'}\,\lambda$$

pour l'expression de la chaleur rendue latente ; et comme nous l'avons observé, la chaleur cédée par l'air et la vapeur D étant égale à la chaleur absorbée par d, on a l'égalité suivante :

$$\frac{b-e'}{n} \cdot \frac{\omega}{1+m\,t'} \cdot \gamma(t-t') + \frac{e}{n} \cdot \frac{\omega\,\delta}{1+m\,t'} \cdot \mathrm{K}(t-t') = \frac{e'-e}{n} \cdot \frac{\delta\,\omega\,\lambda}{1+m\,t'}$$

et supprimant les facteurs communs,

$$(b-e')\,\gamma\,(t-t') + e\,\delta\,\mathrm{K}\,(t-t') = (e'-e)\,\delta\,\lambda \ldots\ldots (1)$$

Ce qui donne pour la force élastique de la vapeur contenue dans l'air :

$$e = \frac{1+\frac{\gamma}{\delta\,\lambda}\,(t-t')}{1+\frac{\mathrm{K}}{\lambda}\,(t-t')}\,e' - \frac{\frac{\gamma}{\delta\,\lambda}\,(t-t')}{1+\frac{\mathrm{K}}{\lambda}\,(t-t')}\,b.$$

Ainsi cette force élastique sera déterminée quand on connaîtra :

1°. La température t de l'air, exprimée en degrés centigrades.

2°. La température t' du thermomètre humide.

3°. La force élastique maximum de la vapeur d'eau e' à la température t'.

4°. La hauteur du baromètre b, exprimée en millimètres et ramenée à la température de la glace fondante.

5°. La chaleur spécifique de l'air, γ ; d'après les données de Biot, qui sont les plus certaines, 0,2669.

6°. La chaleur spécifique de la vapeur d'eau, K ; d'après le même auteur, 2,8470.

7°. Le poids spécifique de la vapeur, celui de l'air étant = 1 ; 0,62349.

8°. La chaleur latente de la vapeur, λ, d'après Gay-Lussac ; 550° c. Si la couche d'eau était congelée, il faudrait faire $\lambda = 550° + 75° = 625$. Cependant en conservant le nombre 550°, les erreurs ne porteraient que sur les dernières décimales.

En remplaçant, dans l'équation ci-dessus, les constantes par ces nombres, on a :

$$e = \frac{1 + 0,00077832(t - t')}{1 + 0,0015400\,(t - t')}\,e' - \frac{0,00077832(t - t')}{1 + 0,0015400(t - t')}\,b.$$

Comme $(t - t')$ ne peut guères surpasser 20°, on peut mettre cette équation sous la forme,

$$e = e' - \frac{0,00077832\,(t - t')}{1 + 00{,}15400(t - t')}\,b.$$

L'erreur ne peut surpasser $\frac{1}{100}\,e'$, tout au plus $0^{mm},1$. Il en serait de même de la formule plus simple :

$$e = e' - 0,00077832\,(t - t')\,b.$$

On peut vérifier la formule (1) des manières suivantes :

1°. Si on fait $t' = t$ on a $e = e'$. C'est-à-dire que si les

deux thermomètres coincident, l'air est saturé de vapeurs.

2°. Si l'air est parfaitement sec, on a $e = o$. La formule devient :

$$e' \delta \lambda = (b - e)(t - t')$$

C'est celle que M. Gay-Lussac a employée dans son mémoire sur le froid produit par l'évaporation (Ann. de Ch. et de Ph., t. 21, p. 82).

3°. Si $b = o$ et $e = o$, conditions de l'évaporation dans le vide, on a :

$$e' \left\{ \delta \lambda + \gamma (t - t') \right\} = o$$

Or, le second facteur ne pouvant être nul, il faut que l'on ait $e' = o$. Ce qui indique, qu'abstraction faite du rayonnement, le thermomètre doit baisser jusqu'à ce qu'il ne forme plus de vapeurs à sa surface, résultat conforme à la théorie.

M. August a encore publié des tables, qui, quand on ne veut pas une extrême exactitude, permettent de trouver de suite la force élastique de la vapeur.

Les indications données par le Psychromètre ont été comparées avec soin et dans des circonstances très-variées, avec celles obtenues avec l'hygromètre de Daniell. L'accord constant qui a régné entre ces deux procédés si différents est très-remarquable et prouve l'exactitude des formules employées par l'auteur. Aussi des physiciens célèbres, tels que le Dr. Erman, Bohnenberger, etc., ont-ils adopté l'usage de cet instrument comme étant préférable aux hygromètres; telle est aussi l'opinion qu'en a émise M. de Humboldt dans ses fragments de Géologie et de Climatologie asiatique.

NOTICE

SUR LES

RECHERCHES DE CHARBON DE TERRE

FAITES A FEUGUEROLLES;

PAR M. HERAULT,

Ingénieur en chef des Mines.



Mon intention est de vous entretenir dans cette séance, des recherches de charbon de terre, faites anciennement à Feuguerolles, et qu'on a essayé de reprendre l'année dernière : je dis essayé, parce que, comme vous le verrez plus bas, les travaux des nouveaux explorateurs n'ont pas même été poussés aussi loin que ceux de leurs devanciers.

En 1786, par arrêt du Conseil en date du 4 avril, l'autorisation d'exploiter du charbon de terre, pendant 20 ans, dans les terrains dépendant de la paroisse de May, généralité de Caen, fut concédée à M. Charles Pierre, entrepreneur des étapes dans cette ville. Il paraît que le concessionnaire associa au privilége qui lui avait été accordé, plusieurs personnes très-recommandables du pays, et entr'autres MM. d'Orcher et de Faudoas ; mais, par une singularité digne de remarque, les sociétaires ne firent point exécuter de travaux

dans la paroisse de May, et toutes leurs recherches eurent lieu sur celle de Feuguerolles, située sur la rive opposée de l'Orne. Il est probable que la première compagnie fut conduite à en agir ainsi, par l'existence, à Feuguerolles, d'un calcaire noirâtre, renfermant beaucoup de graptolites et d'orthocératites, dans l'espoir, bien mal fondé, que ce calcaire serait remplacé par de la houille à une certaine profondeur. C'est d'après cette opinion erronée que tous ses travaux furent dirigés. Je dois ajouter, cependant, que le même terrain qui renferme le calcaire dont il s'agit, offre aussi quelques couches d'une matière plus noire, un peu schisteuse, luisante à la surface des feuillets, terne dans leur cassure, ne faisant que peu ou point d'effervescence avec l'acide azotique, et qui a pu contribuer à entretenir les illusions de la compagnie, et l'engager à continuer ses recherches pendant plusieurs années. Cette matière n'est qu'une argile, légèrement calcarifère, et qui rougit au feu sans brûler. Elle a été trouvée dans plusieurs autres localités des départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche, et dans presque toutes, elle a donné lieu à des recherches, plus ou moins étendues, de combustible minerai, et dont aucune n'a eu de succès.

Le calcaire à graptolites de Feuguerolles et l'argile noire qui l'accompagne quelquefois, font partie d'un terrain de transition moderne, qui renferme aussi des couches de grès quartzeux, de schiste argileux, de calcaire marbre, de mimophyre et de grauwacke. Les couches de ce terrain se dirigent du nord-ouest au sud-est, et inclinent, à Feuguerolles, d'à peu près 30° au nord-est.

Les premiers sociétaires firent percer deux puits, à 350 mètres de l'Orne, et distants entre eux de 30 à 40 mètres. Celui qui est vers le sud a, dit-on, 65 mètres de profondeur, et il existe au pied une galerie d'allongement, d'une longueur égale à cette dimension, et qui se dirige vers l'ouest. L'autre puits n'a que 31 mètres de profondeur, et on trouve aussi en bas une galerie de 65 mètres de longueur, mais qui se dirige à l'est. A l'extrémité de celle-ci, on a percé un puits de 24 m. 35 de profondeur, et on trouve aussi en bas une galerie de 65 m. de longueur, mais qui se dirige à l'est. A l'extrémité de celle-ci, on a percé un puits de 24 m. 35 de profondeur. Les travaux, commencés probablement en 1786, furent abandonnés en 1790; les uns prétendent que ce fut parce que les sociétaires étaient las de dépenser de l'argent, sans en retirer aucun avantage; d'autres, à cause des troubles de la première révolution. Quelques personnes de Caen ont entendu dire que les dépenses faites par la société Charles Pierre s'étaient élevées à 150,000 fr. Cela est possible; mais je pense que les mêmes travaux qui furent exécutés alors pourraient l'être maintenant avec la moitié, ou, tout au plus, les deux tiers de cette somme.

Il n'est resté d'autre souvenir de cette première tentative, que l'opinion qu'elle avait été entièrement infructueuse. Cependant, en 1836, un vieux maréchal de Feuguerolles déclara avoir employé, dans sa forge, du charbon de terre qui en était provenu. Mais il est plus que probable que ce n'était qu'un conte fait à plaisir, dans le but peut-être d'encourager quelques personnes à faire de nouvelles recherches qui, dans

tous les cas, devaient répandre de l'argent dans le pays, et ce qui ne doit laisser aucun doute à cet égard, c'est qu'en supposant même que la première société eût trouvé un peu de combustible minéral dans ses travaux, ce n'aurait pu être, tout au plus, que de l'anthracite qui ne peut pas servir pour forger le fer.

Quoi qu'il en soit, dans le courant de cette même année 1836, un particulier proposa à divers négociants ou fabricants de Rouen et de ses environs, de former une nouvelle société pour reprendre les travaux de recherche, ouverts anciennement à Feuguerolles. L'extrême besoin de combustible qu'éprouve presque partout l'industrie fit accueillir assez favorablement sa proposition. Consulté à cet égard par quelques personnes, je crus devoir émettre, relativement aux nouvelles recherches projetées, un avis peu favorable, d'après lequel plusieurs intéressés renoncèrent à cette entreprise; d'autres, au contraire, persistèrent dans leur projet, et formèrent un fonds social de 100,000 fr., pour subvenir aux dépenses que devait exiger son exécution.

Le 18 novembre 1836, le directeur de la nouvelle société demanda la concession de la mine de houille qu'il supposait devoir se trouver à Feuguerolles, dans une circonférence de 20 kilomètres de rayon. Comme il n'existait pas de mine connue de ce combustible dans ladite commune, on ne crut pas devoir donner de suite à sa demande, dont il n'avait pas, au reste, compris la conséquence; car une concession limitée, comme il le désirait, aurait été passible d'une redevance fixe annuelle de 13 à 14,000 fr., à partir de la date de

l'ordonnance royale qui la lui aurait accordée. Vers la fin de février suivant, on commença à faire travailler à l'épuisement des puits percés par les premiers explorateurs. Le plus profond fut vidé jusqu'à 42 mètres environ de la surface du sol, et l'autre mis à sec, ainsi que la galerie qui est au pied. C'est alors que la compagnie fit venir de Paris (au mois de septembre dernier), M. Regnault, aspirant au corps royal des mines, qui jugea que son entreprise ne présentait aucune chance de succès. Après son départ, ou peut-être avant son arrivée, on épuisa encore les eaux du petit puits intérieur; mais, vers la fin du même mois, tous les travaux furent suspendus, et la majeure partie des sociétaires se montra dès lors disposée à les abandonner entièrement. Le directeur, au contraire, insistait fortement pour qu'on les continuât. J'ignore comment s'est terminée cette contestation; mais ce qui empêchera sans doute la compagnie actuelle de continuer les travaux qu'elle avait entrepris à Feuguerolles, c'est que les fosses et les galeries qu'elle avait vidées ont été de nouveau remplies par les eaux pendant la mauvaise saison. Au reste, comme on vient de le voir, cette société s'est bornée à épuiser les eaux d'une partie des travaux ouverts par les premiers explorateurs; elle n'a fait absolument aucune nouvelle recherche, et n'a pas même vu toutes celles exécutées anciennement.

Quant aux chances que pourraient avoir de nouvelles explorations mieux dirigées et plus étendues que celles qui ont cessé à l'époque de la première révolution (on vient de voir que les travaux de la nouvelle compagnie

sont tout-à-fait insignifiants), je ne pense pas qu'elles pussent en présenter de favorables. Le terrain de transition moderne qu'on trouve à Feuguerolles renferme bien quelquefois de l'anthracite, et c'est même dans un terrain de cette nature que sont situées les mines de ce combustible dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne; mais rien n'indique qu'il s'en trouve dans le territoire de Feuguerolles: en sorte qu'il n'y a absolument aucun motif de faire des recherches là plutôt qu'ailleurs; et on pourrait même dire qu'il y en a moins, si on considère que c'est dans cette commune que vient se terminer, dans le département du Calvados, le terrain de transition moderne, et qu'il n'y forme qu'une bande très-étroite, environnée de presque tous les côtés par le calcaire jurassique. Il résulte de cette disposition que, lors même que ce terrain renfermerait à Feuguerolles, ou à May, une ou plusieurs couches d'anthracite, ce qui n'est nullement probable, il serait encore à craindre qu'elles n'eussent pas l'étendue suffisante pour pouvoir établir dessus une exploitation avantageuse. Je crois devoir ajouter encore que c'est dans la partie supérieure du terrain de transition moderne que l'on trouve quelquefois de l'anthracite, et que les couches dans lesquelles les recherches de Feuguerolles ont été faites appartiennent incontestablement à la partie inférieure du même terrain.

Caen, le 23 février 1838.

POÉSIES.

LES HÉROS DE ROUEN,

PENDANT LE SIÉGE DE 1418;

PAR M. P.-A. VIEILLARD,

L'un des conservateurs de la bibliothèque de l'*Arsenal*.

Civis erat qui libera posset
Verba animi proferre. JUVENAL.

La Seine, jusqu'aux mers, en un jour d'épouvante,
Avait porté d'Arthur la dépouille sanglante (1).
Bientôt, soustrait aux lois du monarque félon,
Apportant l'abondance aux remparts de Rollon,
Le fleuve, deux cents ans, propice à l'industrie,
Des tributs du commerce enrichit la Neustrie :
Mais les premiers Valois connurent les revers;
L'un fut réduit à fuir, l'autre porta des fers;
De Crécy, de Poitiers, les défaites célèbres
De nos jours de splendeur firent des jours funèbres !
Pourtant, Calais vaincu grandit le nom français :
Sa chûte du vainqueur fit pâlir le succès,

(1) Arthur, fils de Geoffroy Plantagenet, duc de Bretagne, fut massacré à Rouen par son oncle Jean-Sans-Terre, qui usurpait sur lui le duché de Normandie, au mois d'août 1203. Ce ne fut qu'en 1204 que Philippe-Auguste parvint à chasser de France cet indigne fils de Henri II.

Et de Jean prisonnier la parole royale (1)
Vibre comme un écho dans toute âme loyale.
Charles, son héritier, du fond de son palais,
Pacifiant la France, humiliant l'Anglais,
A l'univers montra, dans un siècle d'alarmes,
Un roi, par les conseils, plus fort que par les armes.
Miné d'un poison lent, il vécut pour souffrir,
Il mourut.... et la France aussi sembla mourir!
D'Anjou, Bourbon, Berry, tuteurs, parents avides,
Remplirent tout l'état de leurs trames perfides;
Le Bourguignon, plus qu'eux ennemi du repos,
De ses frères ligués surpassa les complots (2).
Charles six, sous le joug d'une infâme régence,
De la minorité sortit par la démence.
Père et roi malheureux, plus malheureux époux,
Il sembla du destin épuiser le courroux.
Isabeau, que souillaient le meurtre et l'adultère,
Sacrifiait son fils, la France, à l'Angleterre;
Armagnacs, Bourguignons, de Paris déchiré
Faisaient un lieu d'horreur, au carnage livré;
Le meurtre et la débauche, au palais des Tournelles,
Empruntaient de la nuit les ombres criminelles;
La Seine, jusqu'aux mers, portait avec effroi,
Un fardeau, que timbrait *la justice du Roi*.

Déjà, d'Harfleur dompté l'enceinte prisonnière,
Subissant d'Albion l'insultante bannière,
Avec frémissement, sur ses débris épars,
Entendait, dans les vents, rugir les léopards,
Et, des bords où Rouen se dresse sur sa rive,
La Seine aux mers roulait, tout entière captive.

(1) *Si la foi et la vérité étoient bannies de tout le reste du monde, néanmoins elles devroient se retrouver dans la bouche des rois.* (Mézeray.)

(2) On sait que les tuteurs de Charles VI furent ses oncles paternels, Louis, duc d'Anjou, Jean, duc de Berry, et Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne; et son oncle maternel, le duc de Bourbon.

Quels fléaux assiégeaient le fleuve aux cent détours,
Rival de la Tamise, en son fertile cours!
Henri cinq de Rouen poursuivait la ruine
Par la flamme et le fer, par la sape et la mine :
En chaînons façonnés, de triples rangs d'acier
Emprisonnaient l'essor du fleuve nourricier,
Et, des fils de Rollon déchirant les entrailles,
La Faim, spectre livide, errait dans leurs murailles.

Mais rien, des défenseurs de l'antique cité
Ne pouvait affaiblir le courage indompté :
Sur la brèche assaillis, ces héros redoutables
Opposaient à l'Anglais des bras infatigables.
L'aspect de l'ennemi, de leurs débiles corps
Ranimait la vigueur, remontait les ressorts;
Et quand ils subissaient l'impitoyable atteinte
Du fer ou de la faim, ils expiraient sans plainte,
Et celui qui tombait, à l'instant remplacé,
Ne laissait point ce vide où la faux a passé.

La mort, à leur valeur de périls idolâtre,
Se présentait encor sur un plus grand théâtre :
La rage de Henri, de ses nobles rivaux,
Par une digne fin couronnait les travaux.
Quand le sort, trahissant leurs efforts magnanimes,
Les livrait à ses mains avides de victimes,
Dans le camp du barbare, et sous les murs sacrés
Que défendaient en vain leurs bras désespérés,
Dressé de toute part, l'instrument du supplice
Qu'aux plus vils criminels réserve la justice,
De leur corps, à sa voix, recevait le fardeau (1).
Les héros périssaient de la main du bourreau;

(1) « Henri, pour inspirer la terreur, fit menacer ses habitants de les extermi« ner, s'ils s'obstinaient à se défendre. Bientôt, passant des menaces aux effets, « on dressa par son ordre des potences autour de la ville, auxquelles on attachait « les prisonniers de guerre. » *Villaret*, Hist. de France, Charles VI. *De Lussan*, Hist. de Charles VI. *Hist. et chronique de Normandie*, Rouen, 1610, page 173.

C'était tout rayonnans de l'éclat des batailles,
Qu'ils trouvaient, chez un Roi, d'infâmes funérailles,
Qu'ils mouraient, sous ses yeux, suspendus aux gibets....
Voilà, comme Henri conquérait des sujets!

Tant de calamités et tant de sacrifices,
La mort dans les combats, la mort dans les supplices,
La souffrance partout, partout le dévoûment,
Ne pouvaient écarter un fatal dénoûment.
Des tristes alimens qui prolongeaient leur vie,
La ressource, aux guerriers, allait être ravie;
Des plus vils animaux la chair, les intestins
Eussent semblé du luxe, en leurs hideux festins.
D'une grossière peau, par l'usage avilie,
La fibre sans saveur lentement ramollie,
De ces corps abattus était le seul soutien (1):
Au-delà de ce terme, il ne leur restait rien,
Rien que le désespoir.... ou, contre l'esclavage,
La tombe, où tout finit, et faiblesse et courage.
Les morts suivent les morts, qui font place aux mourans,
Dont le trépas encor vient éclaircir les rangs.
Des soutiens de Rouen les dernières cohortes
Expirent dans les murs, sur les remparts, aux portes;
Le silence est partout, et de pâles flambeaux
Jettent sur ces débris la clarté des tombeaux.

Trois hommes cependant, d'une âme peu commune,
D'un cœur inaccessible aux coups de la fortune,
Soutenaient le vaisseau sur le bord de l'écueil.
Au sein de l'opulence étranger à l'orgueil,

(1) « Plusieurs milliers de gens étoient déjà morts de faim dedans ladite ville, « et dès l'entrée d'octobre, étoient contraints de manger chevaux, chiens, chats, « souris, rats, et autres choses, non appartenant à créature humaine. » *Monstrelet*, chap. 207.

« Cependant la misère croissoit dans Rouen. Le peuple réduit à se nourrir de « la paille des lits, et des cuirs qu'ils enlevoient des malles, et des selles des « chevaux, périssoit à milliers. » De Lussan, *Hist. de Charles VI.*

Jourdain, au lieu d'honneurs, de titres magnifiques,
Etait ambitieux de vertus domestiques.
Pour lui, l'art des combats n'avait point de secrets.
C'était lui qui, du siége enchaînant les progrès,
Et guidant d'un œil sûr les foudres de la guerre,
Sous les murs de Rouen arrêtait l'Angleterre (1).
Blanchard à ses côtés, né d'un sang plébéien,
Enfant de son génie, avant tout citoyen (2),
Brillait du pur éclat de ces vertus antiques
Qui faisaient la splendeur des siècles héroïques.

Ministre des autels, Robert Livet, près d'eux (3)
Comme un ange de paix ambassadeur des cieux,
Sur la ville, à périr chaque jour exposée,
De la faveur d'en haut appelait la rosée :
Il bénissait le glaive aux mains des combattans,
Le pain de la détresse et le lit des mourans.
Les restes des martyrs, leurs châsses respectées,
D'un clergé suppliant avec pompe escortées,
Pour affermir les cœurs offertes aux regards,
Semblaient implorer Dieu pour ces tristes remparts.
Là brillait de Romain la fierte protectrice (4),
D'un pieux repentir sainte libératrice,

(1) « Jean Jourdain, bourgeois, qui avoit servi, et qui entendoit le service de « l'artillerie, conduisoit celle de la ville, et commandoit plusieurs batteries. » De Lussan, *Hist. de Ch. VI.* Voyez aussi Monstrelet, chap. 208.

(2) « Les habitants de Rouen ne perdaient pas courage : ils étaient excités prin- « cipalement par Alain Blanchard, le même qui avait précédemment soulevé la « ville contre Gaucourt; ce chef du peuple était devenu un héros. » Villaret, *Histoire de France. Charles VI.*

(3) « Maître Robert de Linet (Livet), vicaire-général de l'archevêque de Rouen, « lequel durant le siége, s'étoit gouverné et conduit moult prudentement. » Monstrelet, chap. 208.

Robert Livet faisait partie de la députation qui fut envoyée à Paris, auprès de Charles VI et du duc de Bourgogne, au nom de la ville assiégée, pour crier sur eux le grand *haro* de détresse. L'histoire n'a point conservé le nom des habitants qui allèrent demander à Henri une capitulation. J'ai cru qu'en transportant à cette circonstance le rôle que Livet avait joué dans celle que je viens d'indiquer, je ne blesserais ni la vraisemblance ni les convenances.

(4) Tout le monde sait que *la fierte* était une châsse renfermant les reliques de

Mais qui garantissait à ces preux abattus,
Non le prix du remord, mais celui des vertus.

Enfin, parut un jour, le dernier jour peut-être!
Où tout faillit mourir, pour ne jamais renaître.
Sur un jeûne effrayant, que rien n'interrompit,
Cet homicide jour vint luire, et s'éteignit.
Le lendemain Livet a dévancé l'aurore;
Il va trouver Jourdain... à genoux, il l'implore;
Tous deux cherchent Blanchard et Guy Le Bouteiller.
Le désespoir, du peuple est le seul conseiller:
Des maux qu'il a soufferts, sa constance s'étonne.
Il faut céder enfin; l'humanité l'ordonne.
Livet a revêtu les longs habits de lin,
L'étole où brille l'or dans le signe divin.
De Rouen autrefois défenseur intrépide,
Vers Henri, saint Romain sous la fierte le guide.

Cet auguste appareil, cet imposant aspect,
Ont au cœur de l'Anglais imprimé le respect,
Et, de sa mission révérant l'origine,
Henri, devant Livet, se découvre et s'incline.

« Roi! dit au conquérant le ministre de Dieu,
« Saint Romain autrefois a, dans ce même lieu,
« Sauvé cette cité d'une infortune immense.
« Nos Rois à sa victoire attachant la clémence,
« Ont voulu que par elle un crime racheté
« L'attestât tous les ans à la postérité.
« Vous que de nos destins la guerre a fait l'arbitre,
« A Rouen condamné faites grâce à ce titre;
« Et, quand vous héritez du sceptre des Valois,
« Confiez au pardon la garde de vos droits.

saint Romain, et sur laquelle était représentée en relief le fait attribué à ce Saint, et auquel on rapporte l'origine du privilége en vertu duquel le chapitre de la cathedrale de Rouen délivrait tous les ans, le jour de l'Ascension, un criminel, qui avait encouru la peine capitale.

« Prêtre ! (répond Henri qu'irrite ce langage),
« Mes droits sont triomphans, j'en saurai faire usage ;
« Je ne veux, de Rouen, que sa soumission.
« — Quel en sera l'arrêt et la condition ?
« — Rien que ma volonté, la volonté d'un maître.
« — N'est-il pas aux vaincus permis de la connaître ?
« — Bientôt, à leurs regards, brillera sa clarté.
« — Mais qui sauverez-vous ? — Qui l'aura mérité.
« — Un peuple tout entier touche à sa dernière heure.
« — Il mourra tout entier, si j'ai besoin qu'il meure !
« — Roi ! vous êtes chrétien..... Vos frères, à genoux,
« Attendent leur arrêt. — C'est l'arrêt du courroux ! »

Livet porte au conseil l'implacable réponse.
On s'indigne, on frémit du destin qu'elle annonce.
Blanchard s'est écrié : « Puisqu'il le veut, mourons !
« Non par sa loi cruelle, et que nous abhorrons,
« Non comme ses sujets, ou plutôt, ses esclaves....
« Mais comme citoyens, et de la mort des braves !
« Dans le champ de l'honneur, les armes à la main,
« Défions jusqu'au bout un vainqueur inhumain :
« Ce jour est le dernier.... qu'il soit le plus illustre !
« Qu'un immortel trépas le couvre de son lustre !
« Au supplice un tyran nous a tous réservés ;
« Périssons tous ensemble, ou soyons tous sauvés !
« Sans distinguer le rang, ni le sexe, ni l'âge,
« Jusqu'au camp de Henri frayons-nous un passage ;
« Mais, avant de partir, tous ces remparts proscrits,
« Que la mine s'embrâse et les change en débris,
« Et que le conquérant entré dans nos murailles,
« N'y triomphe du moins qu'après leurs funérailles ! »

Les accens de Blanchard électrisent les cœurs,
Et de l'enthousiasme excitent les clameurs.
Du peuple rassemblé le suffrage unanime
S'associe aux conseils d'un courage sublime.
En vain Le Bouteiller, honte du nom français,

Pour lui vendre Rouen, acheté par l'Anglais (1),
Sous de lâches détours masquant sa politique,
Veut enchaîner l'élan de la vertu civique;
En vain, de la cité réprouvant l'abandon,
Pour prix de la bassesse, il montre le pardon;
Blanchard, à ses refus, n'oppose qu'un mot: « Traître!
« Vous voulez voir nos fronts soumis au joug d'un maître!
« Le mien se courbera sous le fer d'un bourreau,
« Avant que d'accepter cet indigne fardeau! »

De rage transporté, Guy hors des murs s'élance:
A Henri, de Blanchard il dit la violence;
Son ascendant fatal, et le suprême effort
Qui d'un peuple expirant va signaler la mort....
Chez Henri, la frayeur a remplacé la joie....
Tout près de la saisir, il peut perdre sa proie!..
Pour imposer un frein à ces nobles vaincus,
De son intérêt même il se fait des vertus:
Sa voix a proclamé l'arrêt de la clémence;
Il n'y met qu'un seul prix.... mais ce prix est immense!
Plutôt que de fléchir sous le joug de ses lois,
Blanchard voulait mourir.... il confirme son choix.
Avec lui, dans Rouen, il guide l'abondance:
Tout renaît... mais tout pleure, et tout pleure en silence!
La vie, avec la paix, rentre dans la cité...
Au séjour immortel un héros est monté (2)!

(1) « Messire Guy Le Bouteiller qui par avant étoit capitaine de Rouen, se « rendit Anglois, et fit serment au roi d'Angleterre, en délaissant son souverain « et naturel seigneur, le roi de France, dont moult fut blâmé et reproché de plu- « sieurs François. » *Monstrelet*, chap. 208. V. aussi, sur la trahison de Guy Le Bouteiller, les *Mémoires de Pierre Fenin, écuyer et pannetier de Charles VI*, tome 7 de la *Collection des Mémoires relatifs à l'Hist. de France*, par M. Petitot; De Lussan, *Hist. de Charles VI*; Masseville, *Hist. de Rouen*, et Villaret, *Hist. de France*.

(1) Aux termes du traité pour la reddition de Rouen, signé le 16 janvier 1419, par Henri V et les députés de la ville, tous les habitants devaient avoir la vie sauve. Trois exceptions à cette disposition étaient prononcées contre Jourdain, Livet et Blanchard. Les deux premiers rachetèrent leur vie, à prix d'argent; Blanchard fut décapité, dans la place du Vieux-Marché, le 20 janvier, par

Hélas ! treize ans après, de l'héroïque Jeanne
Rouen vit le trépas, sur un bûcher profane (1)!
A la vierge intrépide, au sublime vieillard,
La gloire et le supplice ont fait la même part;
Mais si de leurs revers Rouen fut le théâtre,
A leur vertu Rouen doit un culte idolâtre !
Si pour eux, l'échafaud fut le prix des hauts faits,
L'honneur est à la France, et l'opprobre à l'Anglais !

Mais des peuples rivaux dont la lutte cruelle
Présageait à l'Europe une guerre éternelle,
L'antique inimitié, fléau de l'univers,
Expire, et laisse en paix et la terre et les mers.
Des fiers Plantagenêts, des Valois intrépides
Dorment dans le cercueil les haines homicides,
Et, d'un passé sanglant la longue adversité
Ne renaîtra jamais dans la postérité.

l'ordre du conquérant qui, la veille avait pris possession de la ville. « Blanchard, « dit Villaret, mourut avec une constance héroïque, qui aurait dû faire rougir le « vainqueur. » Farin, historien de la ville de Rouen, caractérise ainsi son défenseur. « Homme généreux et digne d'être immortel dans l'histoire, étant mort « pour le service du Roi et de sa patrie » *Farin*, chap. 59.

(1) Ce fut le 30 mai 1431 que l'héroïne de Domremy fut brûlée à Rouen, comme sorcière, par la main des Anglais.

IMPRESSIONS ET SOUVENIRS,

Par M. R.-E. THURET.

Je vous revois encor, rives toujours chéries;
Je viens rêver encore à l'ombre de vos bois,
Au front de vos coteaux, au bord de vos prairies,
Avec mes souvenirs du bonheur d'autrefois!

Salut, champs paternels, salut, riant bocage,
Doux témoins de plaisirs et d'amours ingénus:
Arrondissez sur moi vos arches de feuillage;
Ouvrez-moi vos sentiers, de mes pas si connus!

Voici ce long ruisseau, couronné d'aubépine,
Qui des flancs du Quesnay dessine le contour:
Voici sa double haie où l'orme qui s'incline
Offre un épais abri contre les feux du jour.

Gravissons lentement ce tertre solitaire
Dont l'humble serpolet nuance le gazon:
Couchons-nous sous ce chêne au dôme séculaire,
D'où l'œil aime à plonger sur un vaste horizon.

Salut, mon bourg natal, au pied de la colline,
Avec tes trois clochers dans les cieux élancés;
Augustes monuments que la noble Leslinne
Fit élever pour Dieu dans les siècles passés (1)!

Salut, ruban d'azur que déroule la Dive
Parmi ces peupliers qui tremblent dans les airs:
Descendons visiter la poétique rive,
Pleine des souvenirs qui me sont le plus chers!

(1) Les trois clochers de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre-sur Dive, fondée par la comtesse Leslinne, sœur du duc Guillaume.

Dieu ! que tes bords sont frais ! que tes flots sont limpides !
Comme, en glissant sans bruit à travers ces roseaux,
Ils bercent mollement les corolles humides
Du pâle nénufar endormi sur les eaux !

Comme en les parcourant, ces rives fortunées,
L'image du passé s'éveille dans mon cœur !
Comme elle me ramène à mes belles années,
Et me rend en ces lieux mes scènes de bonheur !

Oui, doux tableaux d'amour, mon œil vous voit renaître ;
Je retrouve avec vous mon âme de vingt ans :
L'un après l'autre, ici, vous venez m'apparaître,
Dans toute la fraîcheur et l'éclat du printemps !

Est-ce toi, cher objet d'une flamme éternelle?
Ma jeune et belle épouse, est-ce toi que je voi,
Deux jours après l'hymen, dans la saison nouvelle,
Sous ces pommiers en fleur t'asseyant avec moi?....

Oui ! voilà bien son front où la candeur respire;
Ses yeux bleus, sous leurs cils voilant leur doux éclat;
Ses lèvres de corail au gracieux sourire,
Et le satin rosé de son teint délicat !

Je crois encor, je crois, sous ces ombres discrètes,
Sentir en l'embrassant s'exhaler de son sein
Le vague et doux parfum des pâles violettes
Que ma main lui cueillit sous le buisson voisin !

O tendre illusion, je me livre à tes charmes !
Captive encor long-temps mon esprit enchanté !
Dans mes yeux obscurcis je sens rouler des larmes ;
Mais des larmes d'amour, pleines de volupté !

Tombez, larmes, tombez sur ce banc de verdure !
Du poids qui l'oppressait vous soulagez mon cœur.

Non, depuis son trépas, jamais, sur ma blessure,
D'un baume aussi puissant n'a coulé la douceur !

Amis, qui me restez sur ces rives que j'aime,
Ils sont sacrés les mots que je vais prononcer.
C'est là mon dernier vœu, ma prière suprême :
Quand je ne serai plus, songez à l'exaucer !

Si, loin des lieux où gît une femme si chère,
Il faut que de ma vie expire le flambeau,
Redemandant mon corps à la terre étrangère,
Placez-le près du sien dans le même tombeau.

Et, s'il est vrai qu'un jour, près de la cendre aimée,
La cendre d'un époux se réveilla soudain (1),
J'irai chercher sa main, dans la bière enfermée,
Et me rendormirai la tenant dans ma main !

(1) Les cendres d'Abeilard, quand les restes d'Héloïse furent placés dans son tombeau.

LE PRÊTRE,

A UN JEUNE SÉMINARISTE,

Près d'entrer dans les ordres sacrés;

PAR M. R.-E THURET.

Moderne Samuel, élevé dans nos temples,
Nourri des livres saints et des plus saints exemples,
D'un monde corrompu soigneux de t'isoler,
Enfin donc, au sortir de ton adolescence,
Sur ton front calme et pur, siége de l'innocence,
Le chrême sacré va couler.

Bientôt, de l'Eternel représentant suprême,
Tu vas pouvoir bénir et lancer l'anathème,
Lier et délier, clore et rouvrir les cieux;
Que dis-je? au seul effet de ta simple parole,
Faire descendre Dieu sous un humble symbole,
Par quelques mots mystérieux!

Qu'il est beau, qu'il est grand, ce noble ministère!
Des volontés du ciel oracle sur la terre,
Tu vas voir à tes pieds tous les fronts se baisser;
Mais, lorsque le pontife à t'oindre se dispose,
As-tu bien mesuré tout ce qu'à l'homme impose
Le vœu que tu vas prononcer?

As-tu bien réfléchi que, dans ce siècle étrange,
Il faudrait que le prêtre eût les vertus d'un ange;
Que, plus que ses discours, ses mœurs ont de pouvoir;
Que ses moindres erreurs causent un grand scandale;
Et que, fait pour défendre et prêcher la morale,
L'exemple est son premier devoir?

As-tu sondé tes reins? as-tu scruté ton âme?
As-tu purifié, par la céleste flamme,
Ce qu'ils pourraient cacher de cupides penchants?
As-tu, des passions étouffant le murmure,
Pris, pour vaincre ta chair et dompter la nature,
Un empire entier sur tes sens?

Pourrais-tu, dans ton sein, condamner au silence
L'amour-propre blessé qu'un simple mot offense,
L'orgueil déçu, plus prompt encore à s'échapper?
Pourrais-tu, sans courroux, essuyant un outrage,
A l'exemple du Christ, présenter ton visage
A ceux qui voudraient le frapper?

Gardien sacré des mœurs par ton seul caractère,
Sous le joug rigoureux d'une pudeur austère
As-tu rangé ton cœur et captivé tes yeux?
Pourrais-tu sans danger voir une Madelaine,
Tremblante à tes genoux, où le remords l'amène,
Faire de pénibles aveux?

Ah! crains de te charger d'une tâche trop forte!
Crains, en t'abandonnant au zèle qui t'emporte,
D'avoir trop présumé de ta vocation!
Crains de grossir, un jour, la troupe criminelle
De ces anges déchus de qui l'orgueil rebelle
Fait gémir la religion!

. . . .

Mais que fais-je? alarmé par de pareils exemples,
Voudrai-je t'écarter des parvis de nos temples,
En jetant dans ton cœur un scrupuleux effroi?
Non, vingt ans d'une vie irréprochable et sainte
Doivent dans mon esprit dissiper toute crainte
Pour tes vertus et pour ta foi.

Non, en suivant la route à ton zèle tracée,
Nul intérêt mondain n'a guidé ta pensée :
Tu n'as pas vu de loin, pour ton secret orgueil,
Briller les mitres d'or ou la pourpre romaine,
Songes ambitieux, où la faiblesse humaine
Trouve un inévitable écueil.

Non, pour quelque talent, don de l'esprit céleste,
Que notre vanité rend hélas ! si funeste
Par l'abus scandaleux qu'elle en fait quelquefois,
Tu n'as pas prétendu, rêvant de vains systèmes,
Les imposer, un jour, jusqu'à ces chefs suprêmes
Dont tu dois recevoir les lois.

Non, ployant les genoux et frappant ta poitrine,
Si, loin du droit sentier de la saine doctrine,
Tes pas, surpris un jour, tendaient à s'égarer,
Au premier cri poussé par leur voix salutaire,
Abjurant d'un moment l'erreur involontaire,
Tu les forcerais d'y rentrer.

Va donc, à tes devoirs l'âme ainsi préparée,
Offrir ton front candide à l'onction sacrée ;
Va, pour l'ordre du ciel plein de soumission,
Soit au sein des cités, dans une basilique,
Soit au fond des hameaux, dans un temple rustique,
Remplir ta noble mission.

Va, non dans des discours pleins d'ornements frivoles,
Non dans un flux pompeux de stériles paroles,
Mais dans l'humble abandon d'un pieux entretien,
Prêcher l'amour de Dieu, celui de ton semblable,
Et cette charité facile et secourable,
Première vertu du Chrétien.

Va prendre aux fonts sacrés l'homme dès sa naissance ;
Des préceptes divins nourris sa tendre enfance ;

Dresse son jeune front au joug du crucifix;
Mais, tout en l'instruisant des lois évangéliques,
De ses devoirs privés et des vertus civiques
Fais-lui connaître aussi le prix.

De ses secrets penchants dépositaire intime,
Dirige-les chacun vers un but légitime;
Change en lui, tu le peux, par la religion,
L'orgueil en noble ardeur pour élever son âme,
Une flamme impudique en une chaste flamme,
L'envie en émulation.

Bénis dans son hymen celle qu'il a choisie;
Sur les aspérités du chemin de la vie,
Comme un ange gardien, guide et soutiens ses pas;
Dans les biens ou les maux qu'il trouve sur sa voie,
Console ses chagrins ou modère sa joie,
Et ne le quitte qu'au trépas.

Qu'il trouve dans ton zèle une autre providence;
Censure ses défauts, mais avec indulgence;
Montre-lui le bonheur pour prix de ses efforts.
Dis-lui que le mépris s'attache aux pas du vice,
Et que le crime heureux, s'il échappe au supplice,
N'échappe jamais au remords.

Veille, au sein des foyers, à la paix domestique;
Dans les jours orageux de discorde publique,
Prêche à tous les partis l'ordre et l'amour des lois;
Que Saül et David se disputent le trône!
Laisse à Dieu seul le soin de fixer la couronne,
Et de prononcer sur leurs droits.

Homme de tolérance et de miséricorde,
Entre les cœurs aigris rétablis la concorde;
Désarme la vengeance et calme le courroux;
Chéris tous les mortels, sans choix pour leur bannière,
Ministre de pardon, de paix et de prière,
Prie, et sois indulgent pour tous.

Mais que ta charité sensible et diligente
Veille avec plus d'amour sur la classe indigente :
De tes secours pieux elle a le plus besoin.
Console ses chagrins, soulage sa misère;
Des pauvres, tu le sais, prendre soin sur la terre,
De Dieu même c'est prendre soin.

Aux traits de ta raison que leur âme s'épure!
Apprends-leur à souffrir leur peine sans murmure,
A ne pas s'irriter à l'aspect des heureux.
Préviens leur désespoir, soutiens leur espérance;
Dis-leur que le travail, l'ordre et la tempérance
Rendront leur sort moins rigoureux.

Voilà de tes devoirs les plus indispensables;
Remplis-les humblement dans tes jours périssables,
N'ayant, pour t'exciter que Dieu devant les yeux;
Sans craindre le mépris, sans chercher la louange,
Par simple amour du bien, sois ici-bas un ange,
Pour être un ange dans les cieux.

HOMMAGE

A l'Académie de Caen,

PAR M. THÉODORE LE BRETON,

Ouvrier de Rouen (1).

Quand, par un destin trop sévère,
L'oiseau que vit éclore un ciel de liberté,
Est par la main de l'homme arraché de son aire,
Pour subir la captivité;

(1) Le 20 janvier 1838, M. Théodore Le Breton, qui est, comme il signe toujours, *ouvrier de Rouen*, fut reçu membre de l'Académie de Caen. Il dut ce titre à l'envoi de son recueil de poésies, intitulé *Heures de repos d'un ouvrier*, dont la 1re. édition parut en 1837. Quelque connu que soit ce poète, on relira sans doute avec intérêt le passage suivant emprunté à la Notice mise en tête de son volume :

« C'est seulement le matin, quand Le Breton part de chez lui pour aller à son travail, c'est seulement alors que la poésie vient à lui, l'enlève et l'emporte! Elle est dans le ciel, sombre ou bleu, dans les arbres de la route, dans les coteaux lointains, dans le soleil qui se lève ou dans l'ouragan qui siffle, et surtout dans le grand air qu'il aime tant à respirer! Elle escorte le prolétaire, et lui fait le chemin bien brillant et bien court. Et puis, quand il arrive à son atelier, il lui dit adieu et la laisse à la porte, comme l'espérance à la porte de l'Enfer! Mais elle y reste fidèlement jusqu'à la nuit, pour l'escorter encore à son retour et grimper avec lui dans sa modeste demeure, où l'attendent sa jeune femme, sa petite fille et sa vieille mère, et son indépendance et ses illusions.

« Il ne m'est pas permis de vous faire pénétrer dans cet intérieur, où la vertu obscure et la sainte pudeur des affections de famille se cachent sous un voile de modestie que l'amitié la plus intime peut

Loin des cieux embaumés par les fleurs du bocage,
Qu'il devait respirer, libre dans ses penchants,
Pauvre esclave, enchaîné dans le fond de sa cage,
Ce barde pour toujours a-t-il perdu ses chants?

seule soulever. Mais si vous pouviez entrer avec moi par cette porte étroite et basse, qui force à se courber, comme pour un salut, tous ceux qui veulent arriver auprès du poète prolétaire; si vous pouviez escalader cet escalier noir et tortueux, et voir s'ouvrir devant vous cette mansarde où le soleil couchant répand à grands flots la mélancolie de ses derniers rayons, alors vous devineriez que tout ce qui habite cette modeste demeure doit être pur, bon, noble et religieux. L'accueil simple et bienveillant des hôtes, la propreté minutieuse et l'ingénieuse coquetterie qui ornent leur chambrette, tout fait comprendre que le bonheur et la paix domestique sont là cachés sous l'indigence. Parmi ces meubles dont une indispensable nécessité a seule réglé le choix, il en est un qui arrête les regards : c'est une petite tablette, toute petite, qui supporte quelques petits volumes; c'est toute la bibliothèque de Le Breton. A ce propos, je ne dois pas vous taire que Le Breton est de la plus charmante ignorance. Son âme candide, son esprit droit, et son cœur généreux, n'ont pas été corrompus et faussés par la lecture. Le Breton n'a presque rien lu, et il fera bien de ne pas compromettre ses qualités naturelles dans le chaos de notre littérature. Qui sait sur quoi il tomberait? Aussi sa poésie a-t-elle un caractère distinct, qui la met bien à part de toutes les poésies. C'est l'inspiration la plus naïve, l'expression la plus limpide, qui sont portées sur le papier avec une adorable barbarie de caractères et une cacophonie orthographique tellement étrange, qu'elle embarrasserait un déchiffreur d'hiéroglyphes, si les idées et les mots n'étaient pas liés par un enchaînement assez logique et assez clair, pour que tout se comprenne ou se devine. Ce n'est pas un médiocre plaisir que de voir le bon sens et la raison se montrer dans ce costume bizarre, au milieu de toutes les sottises et de toutes les absurdités que l'on écrit à peu près correctement aujourd'hui. Mais il y a, au milieu de tout cela, une chose d'autant plus frappante, qu'elle semble inexplicable. Comment se fait-il que Le Breton qui estropie impitoyablement l'orthographe, ait un res-

Non : dès que le printemps de sa main tutélaire
Revient parer nos champs de nouvelles couleurs
Dès qu'en passant il a secoué sur la terre
Sa tunique pleine de fleurs ;

Aussitôt qu'un rayon du beau soleil qui dore
Le blanc nuage à l'horizon,
Ainsi qu'un brillant météore,
Revient éclairer sa prison ;

pect instinctif pour la grammaire, et ne se permette envers elle que de très-rares et de très-légères offenses ?

« Une seule chose est à regretter, c'est que Le Breton n'ait pas été assez ouvrier dans ses chants. Sa poésie n'est pas de la poésie de prolétaire ; au lieu de se laisser aller à l'excellence et à la nouveauté de sa position, le poète ouvrier s'est resserré dans un genre qui appartient à tout le monde, lui qui pourrait si facilement avoir un genre à lui. Mais, écoutez : il y a bien long-temps que ce reproche a été fait à Théodore Lebreton, et savez-vous ce qu'il a répondu ? Il a chanté *l'Oiseau captif !* Lisez cette admirable plainte, cet harmonieux sanglot de la douleur résignée, et vous ne reprocherez plus rien au poète ouvrier. C'est que celui qui touche au Dieu du jour lui est sacrifié comme une victime ; c'est qu'il est des choses que l'ouvrier qui veut vivre ne doit pas dire même en beaux vers. C'est que l'allégorie, que le dévergondage et le cynisme de notre époque veulent dépouiller de ses vêtements même les plus diaphanes, doit se réfugier auprès de l'ouvrier qui pense et qui écrit ses pensées, afin de les cacher derrière son voile le moins transparent. Et puis Le Breton connaît bien ceux qui vivent depuis tant d'années avec lui sans le connaître. Il les connaît bien, et il ne leur a jamais laissé deviner ce qu'il était ; il sait bien qu'ils seraient jaloux de lui, au lieu d'en être fiers. Et il les aime, car il ne se plaint pas devant eux, de peur qu'ils ne s'aperçoivent qu'ils souffrent aussi. Et il sait bien que leur souffrance, au lieu de monter vers le ciel en prières et en espérance, comme la sienne, se tordrait sur la terre en horribles convulsions. Il les aime, car il fait pour eux tout ce que l'on peut faire de plus efficace et de meilleur : il leur donne, depuis vingt-cinq ans, l'exemple de l'ordre, du travail et de la résignation. »

Sous une céleste influence,
Joyeux comme au milieu des bois,
Soudain l'oiseau captif, plein de reconnaissance,
Pour chanter la nature a retrouvé sa voix.

C'est ainsi que l'humble poète,
Que l'infortune enchaîne en son vol incertain,
Réveille les accens de sa lyre muette,
Quand, pour relever son destin,

De généreux savants jusque dans sa chaumière,
Où s'abrite l'adversité,
Font luire un rayon de lumière
A travers son obscurité.

Il retrouve sa voix, lorsqu'une voix amie
Vient le frapper de ses échos;
Lorsqu'une illustre Académie,
L'unit à ses doctes travaux.

Repoussant de l'orgueil la coupe empoisonnée,
Dans la sphère du pauvre, où Dieu plaça ses jours,
Résigné, subissant sa triste destinée,
Aux plus rudes travaux enchaîné pour toujours;

A son âme reconnaissante,
Qui va redoubler ses transports,
Dans ses soirs de repos, toujours il dira : Chante !
Vers ceux qui t'ont compris élève tes accords !

Rouen, mars 1838.

AUX POÈTES.

DITHYRAMBE,

PAR M. THÉODORE LE BRETON,

Ouvrier de Rouen.

Dans un siècle où la voix de l'âme est profanée,
Où toute fleur du ciel trouve l'aridité;
Quand, au pied du veau d'or, la foule prosternée
Invoque le démon de la cupidité;
Alors que le mépris, comme une main glacée,
Dessèche et brise au front l'idéale pensée
Qui dans tous les temps s'éleva;
D'un superbe dédain saisie,
Quand, s'éloignant du cœur, l'auguste Poésie
Fait entendre ces mots : — La voix de Dieu s'en va!

Poètes, que l'on voit encore
Adorer cette reine au trône radieux;
Vous, les jeunes amans que son amour décore
Des perles que sa main va dérober aux cieux;
Vous qui retrempez votre vie
Dans les flots de son harmonie,
Vous qui vous réchauffez à son céleste feu,
Vous qui, de ses fleurs d'or, fouillez tous les calices,
Et goûtez toutes les délices
Que goûtent les élus à la face de Dieu;

Faut-il, pour vous soustraire au dédain de la foule,
Etouffer dans vos cœurs vos rêves enchantés?
Faut-il, sous les débris d'un monument qui croule,
Engloutir à jamais vos chastes voluptés?
Faut-il briser, aux pieds de vos saintes collines,
L'instrument où vibraient tant de gammes divines?

De votre âme faut-il cacher l'ardent rayon?
De la sphère embaumée où vous retient un ange,
Faut-il vous voir tomber au milieu de la fange,
Où d'un monde grossier roule le tourbillon?

Non, non, sous sa bouillante sève,
Que votre front qui s'est penché,
Avec plus d'ardeur se relève,
Sillonné par l'éclair qu'il retenait caché!
Maudits et repoussés, ainsi que tout prophète,
Laissez gronder l'impie et montez jusqu'au faite
Du calvaire où pour vous des temples vont s'ouvrir.
Comme un noble débris respecté des orages,
Debout au milieu des naufrages,
Planez sur l'Océan qui veut vous engloutir.

Pleins d'un robuste espoir, déployez votre voile,
Et voguez vers les champs que promet l'avenir.
Toujours à vos regards resplendira l'étoile
Que nulle ombre ne peut ternir.
Sur le flot, dédaigneux de votre accent qui passe,
Promenez en vainqueurs votre superbe audace;
Deux phares en avant éclairent vos chemins:
De Hugo sur vos nefs le pavillon domine,
Et le soleil de Lamartine
Vous lance ses rayons divins.

Que vous importe, à vous, que le profane écoute
Les accords exhalés de vos sublimes vers?
Des cieux où vous planez n'avez-vous pas la voûte
Qui retentit de vos concerts?
Lorsque vous méditez un éloquent mystère,
Votre esprit n'est point solitaire:
Donnant un libre essor à ses nobles penchants,
Dans sa solitude profonde,
Le poète inspiré sait se créer un monde
Dont la voix applaudit à l'écho de ses chants.

De l'astre qui vous luit suivez toutes les phases,
Hardis navigateurs, qu'on ne peut arrêter.
Le bonheur est dans vos extases,
Par l'inspiration laissez-vous emporter.
De vos censeurs jaloux, sans redouter le blâme,
Femmes au cœur de feu, laissez s'ouvrir votre âme
Aux rêves consolans qui calment les douleurs;
Laissez fondre sur vous les traits de l'ironie :
Toujours le soleil du génie
Consuma le venin répandu sur ses fleurs.

L'enthousiasme au sein, marchez, hommes d'élite,
Poètes généreux sortis de tous les rangs;
D'un plus vaste horizon franchissez la limite,
Et de l'immensité devenez conquérants!
Marchez, entraînés par la gloire!
Plus le péril est grand, plus grande est la victoire;
Plus le triomphe a mérité.
Les yeux sur l'avenir, redoublez de courage!
Pour récompense, un jour, les peuples d'un autre âge
Voûront votre mémoire à l'immortalité!

OUVRAGES

OFFERTS A L'ACADÉMIE.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

Amanton. Notices sur M. Chatillon et sur M. Torombert. — Notice sur feu le marquis de Thyard. — Eloge de M. le marquis de Courtivron.

Bateman. A pratical treatise on the law of auctions.

Beaufoy. Nautical and hydraulic experiments.

Berger. Du rôle de l'Université sous le régime de la liberté de l'enseignement. — Proclus : exposition de sa doctrine. — De rhetoricâ : quid sit secundùm Platonem.

Bertrand. Du goût et de la beauté considérée dans les productions de la nature et des arts.

Beuzeville. Les petits enfants, poésies.

Boucharlat. Le choléra-morbus et autres poèmes.

Boulatignier. De la fortune publique en France et de son administration ; tomes 1 et 2.

BRONGNIART. 1er. Mémoire sur les Kaolins ou argiles à porcelaine.

BUNEL. Rapport sur les travaux de la Société philharmonique du Calvados pendant l'année 1829.

CAILLEUX. Des causes de la diminution du commerce des chevaux en Normandie.

CANONGE. Le Tasse à Sorente; Térentia ; le Monge des îles d'or , poèmes.

CASTEL. La Fée d'Argouges , légende.

CAUVIN. Essai sur l'armorial du diocèse du Mans. — Supplément à l'Essai sur la statistique. — Observations topographiques sur le diocèse du Mans.

CHASTELAIN. Etrennes à la jeunesse.

CHESNON. Essai sur l'histoire naturelle de la Normandie. — Minéralogie élémentaire.

CHOLET (F.). Mémoire sur la peste qui a régné à Constantinople en 1834.

CHUPIN (*Emma*). De l'état de la musique en Normandie depuis le IXe. siècle.

DANIEL. Tableaux synoptiques de géographie. — Éléments de géographie ancienne et moderne compa-

rées. — Abrégé chronologique de l histoire universelle.

De Banneville (*Gaston*). Souvenirs d'un voyage en Angleterre.

De Caumont. Mémoire géologique sur quelques terrains de la Normandie occidentale. — Essai sur l'architecture religieuse du moyen-âge, principalement en Normandie. — Les Huguenots et la St.-Barthélemy à Lisieux, 1562—1572.

De Formeville. Extrait d'une Notice sur les Francs-Brements-Canonniers de la ville de Caen. — Notice sur les étoffes de laine de Lisieux.

De France. Tableau des corps organisés fossiles.

De Gournay. L'Art d'aimer d'Ovide, traduit en vers français.

De Hammer. Pensées de l'empereur Marc-Aurèle, traduites en persan. — Mithriaca ou les Mithriaques.

De la Fontenelle. Revue anglo-française.

De la Renaudière. Notice sur le royaume de Mexico. — Essai sur les progrès de la géographie dans l'intérieur de l'Afrique.

Des Essars. Catherine de Lescun. — Quatre années du règne de Louis XIII, 1618-1622.

D'Hombres-Firmas. Recueil de Mémoires et d'observations de physique, de météorologie, d'agriculture et d'histoire naturelle. Tomes 2 et 4.

Doyère. Leçons d'histoire naturelle.

Dubuc. Traité sur les parements et encollages dont se servent les tisserands.

Duchesne. Traité du maïs ou du blé de Turquie.

Duhamel. Antigone, tragédie.

Dumont d'Urville. Enumeratio plantarum, etc.

Dumas (J.-B.). Eloge historique d'Antoine-François-Marie Artaud.

Duval. De l'arrangement des secondes dents. — Observations pratiques sur la sensibilité des substances dures des dents. — Notice sur les travaux entrepris sur les dents, en France, depuis 1790.

Galeron. Statistique de l'arrondissement de Falaise. — Camille ou le patriotisme.

Girardin (M. J.). Rapport sur le pétrisseur mécanique de MM. Cavelier, Frère et C[ie]. — Notes sur deux sortes particulières de savon. — 3[e]. Rapport sur le papier dit de sûreté de M. Mozart. — De la Perrotine. — Rapport sur l'appareil établi à l'hospice gé-

néral de Rouen pour l'extraction de la gélatine des os. — Observations sur le poirier Saugier et sur ses produits, suivies de quelques considérations générales sur la fabrication des cidres. — Rapports sur un café avarié par l'eau de mer. — Discours prononcé le 3 juin 1834, à l'ouverture du Cours d'application fait à l'Ecole de chimie de Rouen. — Quelques autres brochures.

GUILLAUME. Etudes sur La Fontaine. — Observations sur la littérature.

HÉRAULT. Mémoire sur les principales roches qui composent le terrain intermédiaire dans le département du Calvados.

HÉRICART DE THURY. Dessèchement des terres.

HERVIEU. Essai sur l'électricité atmosphérique.

HOUEL (*Ephrem*). Des différentes espèces de chevaux en France, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. — Tableau synoptique des moyens de connaître l'âge des chevaux par l'inspection des dents. — Le Mont Saint-Michel. — Le cheval noir et la marque blanche.

HUREL. Bataille de Tinchebray (27 septembre 1106). — Le Cicérone de St.-Pierre.

JACQUEMART et BAZIN. Annales françaises et étrangères d'anatomie et de physiologie.

JAMET (l'abbé). Mémoires du cardinal Pacca.

JULLIEN, de Paris. Essai d'éducation physique, morale et intellectuelle. — Essai sur l'emploi du temps. — Esquisse d'un Essai sur la philosophie des sciences. — Poésies politiques.

LABOUDERIE (l'abbé). Dissertation religieuse sur Robinson Crusoë. — Notice historique sur Zwingli.

LAIR (P. A.). Mémoires de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen. — Rapport sur la 5e. exposition des produits des arts du Calvados.

LAMBERT. Mémoire sur la bataille de Formigny. — Notice historique sur l'arrondissement de Bayeux.

LANGE. Éphémérides normandes.

LE BRETON (*Théodore*). Heures de repos d'un ouvrier, poésies.

LE BRUN (*Isidore*). Tableau statistique et politique des deux Canadas.

LECERF. Philippe et Henri, dialogue politique. — De l'extinction de la mendicité.

LÉCHAUDÉ D'ANISY. Antiquités anglo-normandes de Du Carel, traduites en français.

LE FLAGUAIS. Poésies élégiaques. — Missolonghi. — Le rétablissement de la statue de Louis XIV à Caen. — Mélodies françaises et chants sacrés.—Le château de Falaise. — Nouvelles mélodies françaises. — Les Neustriennes. — Etudes du siècle et pages du cœur. — Epître littéraire.—A M. Dumont-d'Urville, sur le retour de l'Astrolabe. — Discours d'inauguration pour le théâtre de Caen. — Marie d'Orléans, chant de deuil. — Poésies d'une jeune Aveugle.

LEMERCIER (*Népomucène*). La grande semaine. — Le triomphe national. — Hommage à la mémoire du peintre David. — Fragment d'un poème intitulé Moïse. — Sur la découverte de l'ingénieux peintre du Diorama.

LE NOBLE AUBERT DU BAYET. — Les Nudzadelphines, croquis poétiques.

LE SAUVAGE. Recherches sur le développement, l'organisation et les fonctions de la membrane caduque. — Mémoire théorique et pratique sur les luxations dites spontanées ou consécutives, et en particulier sur celles du fémur.

MANCEL (*Georges*). Notice des tableaux composant le musée de Caen. — Notice sur les salines de Normandie, particulièrement sur celles de Touques et d'Isigny. — Notice sur la bibliothèque de Caen. — Caen sous Jean-sans-Terre.

MANGON DE LA LANDE. Essais historiques sur les antiquités du département de la Haute-Loire. — Mémoire sur Samarobriva. — Dissertation sur Samarobriva, ancienne ville de la Gaule.

MARTIN. Mémoire sur les œuvres poétiques de Desportes, de Bertaut, de Malherbe, de Racan, et de quelques poètes de la même époque.

MARTIN (*jeune*). Eloge historique de Philibert Parat.

MASSOT. Discours prononcé à l'audience solennelle du 11 novembre 1837.

MOLLEVAUT. L'Enéide traduite en prose. — Tibulle traduit en vers. — Chants sacrés. — Pensées en vers.

PESCHE. Chansons, poésies diverses, théâtre. — Opuscules agricoles. — Des avantages qu'offre l'étude simultanée de l'histoire et des antiquités nationales, ou Introduction au Cours d'archéologie historique ouvert au Mans, le 30 novembre 1835. — Dictionnaire topographique, historique et statistique, de la Sarthe; 4 vol. — Biographie et Bibliographie; 1re. partie.

PILLET (*Victor-Evrémont*). Saint-Lo, poème latin de Guillaume Ybert, traduit en prose. — Notre-Dame de la Délivrande. — Serlon.

PILLON. L'art d'écrire de la main gauche.

Polinière. Mémoire sur les hôpitaux. — Études cliniques sur les émissions sanguines artificielles. — Essai sur la puberté.

Prodhomme. Formulaire anglais pour la pharmacie.

Quentin (*Ch.*) Samarobrive ou St.-Quentin.

Rey. Dissertation sur Régulus.

Rocquancourt. Cours élémentaire d'art et d'histoire militaire.

Saisset (*Emile*). Œnésidème.

Salm (la Princesse de). Pensées.—Poésies, 3e. édition. —Ouvrages divers en prose, suivis de Mes soixante ans.

Santarem (le vicomte de). Mémoire sur les connaissances scientifiques de Jean de Castro. — De l'introduction des procédés relatifs à la fabrication des étoffes de soie dans la Péninsule hispanique sous la domination des Arabes. — Introduction au tableau élémentaire des relations politiques et diplomatiques du Portugal avec les différentes puissances du monde. —Vasco de Gama et Florida Blanca, articles extraits de l'Encyclopédie des gens du monde.

Scoutetten. Compte-rendu des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle.

SERRURIER. Compte-rendu des travaux de la Société de médecine pratique.

SIMON. Commentaire de Proclus sur le Timée de Platon.

SPENCER-SMITH. Le festin d'Alexandre ou le pouvoir de la musique. — Discours prononcé à l'Académie de Caen, le 25 mai 1832. — Wisth. Traité méthodique des règles et maximes de ce jeu. — Mémoire sur la culture de la musique dans la ville de Caen. — Description d'un monument arabe du moyen-âge, conservé à Bayeux. — Coup-d'œil sur l'Angleterre depuis 1484 jusqu'en 1509, discours lu à l'Académie de Caen.

SUEUR-MERLIN. De l'état actuel de la géographie mathématique en Espagne et en Portugal.

TAILLEFER. Guide de la vie humaine.

TALAIRAT (le baron de). Epître au comte de Paris.

THIÉBAUT DE BERNEAUD. Compte-rendu des travaux de la Société linnéenne de Paris, années 1822, 1825 et 1826.

THOMINE-DESMAZURES. Commentaire sur le code de procédure civile.

THURET (*Robert-Etienne*). Chants religieux et mélancoliques.

TRAVERS (*Julien*). Annuaire du département de la

Manche, 1829-1840 (collection complète). — Au peuple, sur le choléra-morbus. — Les Vaux-de-Vire édités et inédits d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx. — De l'instruction primaire. — Les Distiques de Muret, imités en quatrains français. — De l'avenir de la littérature française. — Dionysii Catonis Disticha de moribus ad filium in gallicos versus translata, quibus accedit, ad explanandas quæstiones de auctore et ejus doctrinâ morali Dissertatio. — Excursion dans le nord du Passais normand. — Notice biographique sur Frédéric Galeron.

Turpin. Icones selectæ plantarum. — Iconographie végétale. — Organographie végétale.

Vastel (*Edouard*). Guide des voyageurs et des malades aux Eaux-Bonnes.

Vérusmor. Histoire de la ville de Cherbourg.

Vieillard (P.-A.). Les héros de Rouen pendant le siége de 1418.

Vimort-Maux. Notice sur un séchoir volant appliqué au métier à tisser.

Walras. De la nature des richesses et de l'origine de la valeur.

Wilhem. Programme général des études musicales.

Woinez. Hier et Demain.



RÉGLEMENT

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE LA VILLE DE CAEN.

ART. Ier.

L'ACADÉMIE des sciences, arts et belles-lettres de Caen, se compose de membres honoraires, de membres titulaires, et d'associés résidants ou correspondants.

ART. II.

Le nombre des membres honoraires n'est pas limité. Ils ont rang immédiatement après le bureau et jouissent des mêmes droits que les membres titulaires.

ART. III.

Le nombre des membres titulaires est de trente-six.

Art. IV.

Celui des associés résidants ou correspondants est illimité. Ils prennent place parmi les membres titulaires dans les séances publiques et particulières, mais sans avoir voix délibérative.

Art. V.

Toute nomination pour les titres d'honoraire, de titulaire ou d'associé résidant ou correspondant est précédée d'une présentation, sauf le cas où un membre titulaire demandera à devenir honoraire.

Toute présentation est faite par écrit, signée par un membre honoraire ou titulaire, et remise cachetée au président ou au secrétaire, avec un ouvrage imprimé ou manuscrit, composé et adressé à l'Académie par le candidat.

Cette proposition et les pièces à l'appui sont renvoyées sous le même cachet à l'examen de la Commission d'impression. Le jour où le rapport doit avoir lieu est annoncé dans les lettres de convocation.

La Commission, lorsqu'elle le juge convenable, est dispensée de son rapport, sans être obligée de faire connaître les motifs de son silence ; mais elle doit avertir et entendre le membre qui a proposé le candidat, l'Académie se réservant le droit de prononcer sur les réclamations.

Art. VI.

L'Académie, après avoir entendu le rapport de la

Commission, décide s'il y a lieu à procéder à l'élection. Dans le cas de l'affirmative, elle peut y procéder sur-le-champ ou la renvoyer à la séance suivante pour tout délai.

Art. VII.

Pour être nommé, au premier tour de scrutin, membre de l'Académie, il faut avoir réuni la moitié des voix des membres ayant droit de voter.

Lorsque ce nombre de suffrages n'est pas obtenu, il sera, dans la séance suivante, procédé à un nouveau tour de scrutin, dans lequel il faudra, pour être élu, obtenir les deux tiers des voix des membres présents.

Si plusieurs membres sont en concurrence, et si l'élection n'est pas faite par ce scrutin, il sera procédé immédiatement au ballotage entre les deux candidats qui auront eu le plus grand nombre de voix, et celui qui obtiendra la majorité relative sera proclamé membre de l'Académie. En cas de partage égal de voix, le plus âgé est élu (1).

(1) Dans sa séance du 24 mars 1840, l'Académie a décidé, sur la proposition conforme de la Commission de présentation, que, lorsqu'il s'agirait de pourvoir aux places de membres titulaires vacantes, la Compagnie procéderait uniquement par voie d'élection.

Elle a décidé, en outre, que l'article VII serait interprété ainsi qu'il suit : « Lorsqu'il y a à procéder par *oui* ou par *non* sur l'admission de candidats aux places d'associés-résidants ou d'associés-correspondants, et que le nombre de suffrages voulu par le réglement n'a pas été obtenu dans la première séance, il faut, pour que le scrutin puisse être continué dans la séance suivante, que chaque candidat ait obtenu d'abord les deux tiers des voix des membres présents. »

Art. VIII.

Les officiers de l'Académie sont : un président, un vice-président, un secrétaire, un vice-secrétaire et un trésorier.

Ces dignitaires sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du président, qui ne peut être réélu qu'après un an d'intervalle; il devient de droit vice-président.

Art. X.

Il sera créé une Commission d'impression, composée de cinq membres. Elle choisira dans son sein un président et un secrétaire, et elle se réunira sur la convocation de son président.

Elle fera connaître par des rapports ou par des lectures les manuscrits que renferment les archives ; elle présentera à l'approbation de l'Académie les Mémoires qui pourront être lus en séance publique ou imprimés ; d'accord avec l'auteur, elle fera les changements qu'elle jugera convenables.

L'Académie se réserve le droit de prononcer sur les difficultés qui pourraient s'élever.

Art. X.

De nouveaux membres pourront être temporairement adjoints à la Commission d'impression, et des Commissions spéciales être créées toutes les fois que l'Académie le jugera convenable.

Art. XI.

Les membres du Bureau, ainsi que les membres de la Commission d'impression et de présentation, sont nommés chaque année dans la séance de novembre, à la majorité des suffrages des membres présents.

Pour les membres du Bureau, si la majorité n'est pas acquise aux deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballotage, entre les deux membres qui ont obtenu le plus de voix au second tour.

Pour les membres de la Commission, si la majorité n'est pas acquise au premier tour de scrutin, la pluralité décidera au second.

Art. XII.

Toutes les nominations se font au scrutin; les autres délibérations se prennent par la même voie, à moins que le président ne propose d'y procéder à haute voix sans qu'il y ait réclamation.

Art. XIII.

L'Académie tient ses séances le quatrième vendredi de chaque mois, à sept heures précises du soir; le jour et l'heure des séances peuvent être changés. Elle prend vacance pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

Art. XIV.

L'Académie tient en outre des séances publiques.

Le jour, l'heure, le lieu et l'objet de ces séances sont fixés par une délibération.

Art. XV.

Tous les membres titulaires sont tenus d'assister au moins à cinq séances dans l'année.

Il sera distribué, pour droit de présence, des jetons dont l'Académie déterminera, par un arrêté particulier, la forme et la valeur.

Art. XVI.

Les membres titulaires qui auraient laissé passer une année sans paraître à aucune séance, ou deux années sans présenter aucun travail, et ceux qui auraient cessé de résider à Caen, deviennent de droit membres associés. Il sera pourvu sans retard à leur remplacement.

Art. XVII.

La liste des membres honoraires, titulaires, associés-résidants et associés-correspondants sera imprimée chaque année et remise à chaque membre.

TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page 306, ligne 15. Au lieu de, alio, *lisez* : alii.

Page 308, ligne 9. Au lieu de, quœrit, *lisez* : quærit.

Page 310, ligne 1. Au lieu de, prœsepibus, *lisez* : præsepibus.

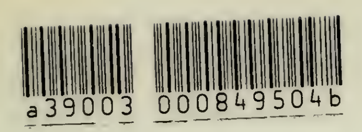
Id. ligne 3 Au lieu de, cœrula, *lisez* : cærula.

Page 313, ligne 27. Au lieu de, cælitum, *lisez* : Cœlitum.

Page 314, ligne 13. Au lieu de, épithaphes, *lisez* : épitaphes.

Note omise page 404, vers 24e.

(3) Vers la fin d'avril 1417, Charles VI ayant surpris Boisbourdon, maître d'hôtel d'Isabeau de Bavière, comme il sortait d'un rendez-vous galant avec cette reine, le fit jeter à la Seine, lié dans un sac qui portait un écriteau avec ces mots : *Laissez passer la justice du Roi.* . . . .


a39003 000849504b

